Ailes Marines S.A.S. créée par

IBERDROLA eole res GROUPE Caisse des Dépôts

BRETAGNE

Projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

Note concertation et information du public

Sommaire

SYNTHESE DE LA NOTE 3

CARTE D´IDENTITÉ DU PROJET 4

INTRODUCTION 5

1. LA DEMARCHE DE CONCERTATION 6

1.1 INTRODUCTION 6
1.2 LA POLITIQUE DE CONCERTATION D'AILES MARINES 8
1.3 LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE 8
1.4 LA CONCERTATION A L'INITIATIVE D'AILES MARINES 14

2. LE DÉBAT PUBLIC : UNE PARENTHESE DANS LA VIE DU PROJET 22

2.1 INTRODUCTION 22
2.2 LES THEMES ABORDES LORS DU DEBAT PUBLIC 24
2.3 LES AUTRES SUPPORTS 29
2.4 LA SYNTHESE ET LES SUITES DU DEBAT PUBLIC 32

3. LE DISPOSITIF DE COMMUNICATION 33

3.1 POLITIQUE DE COMMUNICATION 33
3.2 L´INFORMATION DU PUBLIC 33
3.3 INTERVENTIONS AUPRES DU PUBLIC 42
3.4 SOUTIEN AUX ACTIVITES LOCALES 46
3.5 LES ENCARTS PUBLICITAIRES 54
3.6 POURSUITE DE LA COMMUNICATION 58

4. LES RELATIONS AVEC LA PRESSE 59

4.1 INTRODUCTION 59
4.2 AILES MARINES : LA VOLONTE D'INFORMER 59
4.3 AILES MARINES : LA VOLONTE DE PRIVILEGIER LA PRESSE REGIONALE ET LOCALE DANS LA DIFFUSION DE L'INFORMATION 65
4.4 AILES MARINES : LE CHOIX DE MOYENS PROFESSIONNELS DE COMMUNICATION 67
4.5 LA COMMUNICATION DES GRANDES AVANCEES DU PROJET 85
4.6 CONCLUSION 95

TABLE DES ABREVIATIONS 96

TABLE DES FIGURES 98

ANNEXES 101

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Synthèse de la note

La société Ailes Marines S.A.S., détenue à 70 % par IBERDROLA et à 30 % par AVEL VOR (composée d´EOLE-RES et de la CAISSE DES DÉPÔTS), a été désignée lauréate de l'appel d'offres n°2011/S 126-208873 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine, le 23 avril 2012, pour la zone de Saint-Brieuc.

Dans le cadre du développement de son projet, et ce dès la phase de réponse à l'appel d'offres en 2011, les équipes d'IBERDROLA et d´EOLE-RES, accompagnées par leur partenaire NEOEN MARINE, ont initié une démarche de concertation et de communication sur le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Les relations d'Ailes Marines avec la presse ont également été régulières dès cette période.

Ailes Marines a souhaité adopter l'approche d'un « projet de territoire ». C´est dans cette optique qu´une large place a été accordée à la concertation, les membres de l'équipe du projet multipliant les rencontres avec élus locaux, usagers de la mer, associations, acteurs du monde économique, de l'emploi et de la formation, etc. Au total, ce sont près de 450 rencontres qui ont été organisées en l´espace de 4 ans.

Le débat public, procédure légale ouvrant la participation de la population au processus décisionnel, a constitué une étape importante du processus de concertation en 2013. Réel succès, il a permis de rassembler plus de 2 500 personnes au cours de 11 réunions. 500 questions ont pu être posées à Ailes Marines et 70 contributions écrites ont été rédigées sous forme de « cahiers d'acteurs » durant cette période, reflétant ainsi une large implication du territoire.

Consciente des attentes suscitées par un projet d'une telle envergure, Ailes Marines a engagé des démarches régulières d'information et de communication avec l'ouverture, début 2013, d'un site Internet régulièrement actualisé (700 visiteurs uniques par mois en moyenne depuis sa mise en ligne), l'organisation d'expositions, la participation à de nombreux salons et rencontres sur le territoire. En complément, et afin d'améliorer la connaissance du projet par le grand public, des partenariats ont été noués avec des associations sportives ou culturelles, notamment dans le domaine du nautisme.

Le monde de la presse, mobilisé par un projet pour lequel l'attention du public est forte, a également fait l'objet d'une communication se voulant claire et continue : diffusion de courriers d'informations ou de communiqués de presse, organisation de conférences de presse, réponse par la positive aux demandes d'interviews.

La présente note revient sur la démarche de concertation menée à l'initiative d´Ailes Marines, et consacre une section indépendante au débat public. Sont ensuite détaillés le dispositif de communication et les relations avec la presse.

L'objectif est de proposer au lecteur un panorama exhaustif des moyens et démarches mis en œuvre par Ailes Marines, de la phase de réponse à l'appel d'offres à la rédaction de cette note.

En annexes sont proposés des documents complémentaires permettant d'apprécier la démarche d'Ailes Marines, tels que la liste des acteurs bretons rencontrés (Cf. Annexe 1) ou encore les communiqués de presse diffusés (Cf. Annexe 7).

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Carte d´identité du projet

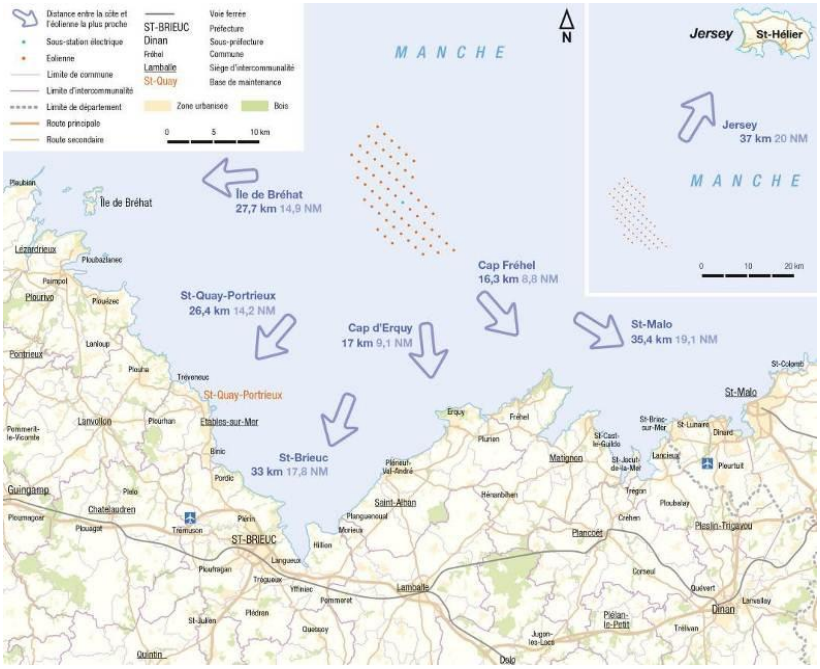

Figure 1 : Distance du projet aux points emblématiques de la côte (Source : Ailes Marines)

- 62 éoliennes d'une puissance de 8 MW, fournies par Adwen ;
- 496 MW de puissance installée ;
- 1850 GWh par an de production électrique, soit la consommation électrique annuelle de 850 000 habitants (chauffage compris) ;
- Eolienne la plus proche à 16,3 km de la côte (cap Fréhel) ;
- Espacement entre les éoliennes de 1 000 mètres et entre chaque rangée de 1 300 mètres ;
- Hauteur des éoliennes de 216 mètres en bout de pale ;
- 64 fondations de type « jacket » d'une hauteur maximum de 70 mètres ;
- 1 mât de mesure météorologique ;
- 1 sous-station électrique en mer ;
- Réseau de câbles inter-éoliennes d´environ 100 kilomètres ;
- 2,5 milliards d'euros d'investissement ;
- Base d'exploitation et de maintenance du parc située à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-d´Armor) ;
- Durée d'exploitation du parc de 20 ans au minimum.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Introduction

Ailes Marines est convaincue que l'implication forte des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques, du monde associatif, des usagers de la mer et du grand public constitue une aide à la décision, qui permet d'apporter des éclairages et des données complémentaires sur le projet. Ailes Marines a ainsi souhaité, dès le début du développement du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, associer et intégrer le territoire et ses acteurs.

Ailes Marines propose dans cette note de revenir sur l'ensemble des actions de concertation et d'information du public menées depuis la genèse du projet.

Sont ainsi abordés successivement les sujets suivants :

- La démarche de concertation ;
- Le débat public ;
- Le dispositif de communication ;
- Les relations avec la presse.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

1. La démarche de concertation

1.1 Introduction

Ailes Marines a appuyé sa démarche sur une large concertation, qui a permis de construire un projet prenant compte, autant que possible, les besoins et les attentes des acteurs concernés.

Ce chapitre présente ainsi le contexte de la concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, collectivités, usagers de la mer, acteurs de l'emploi – formation, etc.) impliqués dans le développement du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc.

1.1.1 L´équipe dédiée à la concertation

Dès le lancement de l´appel d´offres « éolien en mer » en juillet 2011, Ailes Marines a mis en œuvre les moyens nécessaires pour conduire le projet en concertation avec les acteurs locaux. Ainsi, une équipe dédiée, nommée « Projet de territoire », a été créée au sein du département Développement d´Ailes Marines.

Cette équipe, composée de deux personnes aujourd´hui, est chargée d'assurer le lien avec le territoire de la baie de Saint-Brieuc, de partager l'information avec l'ensemble des acteurs locaux, d´animer les groupes de travail thématiques et de répondre tant aux sollicitations du grand public qu'à celles des professionnels. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes d´Ailes Marines (ingénierie, environnement, construction, communication, etc.).

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

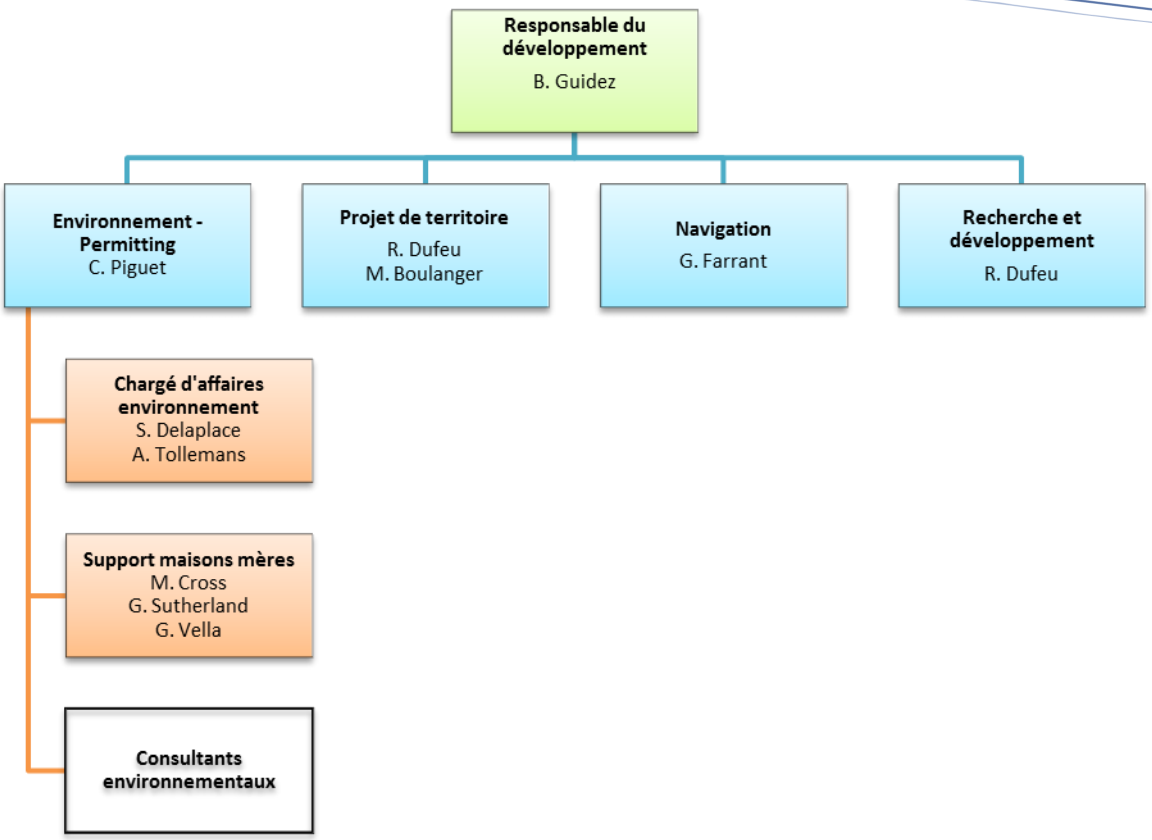

Figure 2 : Organisation du département Développement d'Ailes Marines (Source : Ailes Marines)

1.1.2 La présence en local d'Ailes Marines

En octobre 2013, Ailes Marines a inauguré ses bureaux à Saint-Brieuc. Avec des collaborateurs à plein temps dans ces locaux, et les membres des équipes parisiennes régulièrement sur place, le bureau est une antenne locale permettant d'accueillir les acteurs et le public désireux d'obtenir des informations sur le projet.

Figure 3 : Réunion avec CANE / VivArmor Nature dans les locaux briochins d'Ailes Marines, 27 janvier 2015 (Source : Ailes Marines)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

1.2 La politique de concertation d'Ailes Marines

Le travail de concertation, mené par Ailes Marines lors des cinq premières années de développement du projet (2011-2015), a consisté à définir un projet en lien avec les acteurs s'intégrant harmonieusement dans le territoire.

Cette volonté affichée d'Ailes Marines repose sur cinq piliers :

- Développer un « projet de territoire » exemplaire ;
- Mettre à profit la connaissance du territoire par ses acteurs ;
- Répondre aux attentes et demandes exprimées par les acteurs ;
- Promouvoir l'énergie éolienne en mer en communicant largement et en participant, aux côtés des acteurs, à des manifestations locales ;
- Faire bénéficier le projet de Saint-Brieuc des réussites et expériences issues du développement d´autres projets éoliens en mer menés par les sociétés mères d´Ailes Marines.

1.3 La concertation institutionnelle

La concertation institutionnelle se décline au sein de trois instances principales qui ont chacune un rôle singulier vis-à-vis du projet :

- La Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML) ;
- Le Comité de filière sur les Energies Marines Renouvelables (EMR) ;
- L'instance locale de concertation et de suivi.

1.3.1 La Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML)

1.3.1.1 Présentation

La CRML a été mise en place le 19 mai 2009 sur proposition du Conseil régional de Bretagne dans le cadre de la charte des espaces côtiers bretons. Elle est co-présidée par le président du Conseil régional de Bretagne, le préfet de région Bretagne et le préfet maritime de l´Atlantique. Elle constitue un lieu d'échanges, de réflexion et d'action regroupant l'ensemble des acteurs bretons du monde littoral et maritime.

1.3.1.2 Missions

La CRML permet aux acteurs concernés de s'informer et de débattre pour proposer, définir et évaluer des actions stratégiques à mettre en œuvre pour la réalisation des chantiers identifiés dans la région.

L'objectif est de mettre en place les conditions d'une gestion durable de la zone côtière bretonne à travers des actions cibles d'une part, et à travers la charte qui définit les orientations des politiques publiques d'autre part.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

1.3.1.3 Fonctionnement

La CRML se réunit deux à trois fois par an en moyenne. Un bureau permanent a été créé afin d'assurer une veille et un suivi des actions et travaux engagés.

1.3.1.4 Le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc au sein de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral

Le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc est un projet structurant et dynamisant à l'échelle de la région, sans compter qu´il s´agit du premier projet de cette nature en Bretagne. A ce titre, Ailes Marines a été invité à trois reprises à présenter l'état d'avancement de son projet et répondre aux questions des membres de la CRML.

1.3.2 Le Comité de filière sur les Energies Marines Renouvelables (EMR)

1.3.2.1 Présentation

A l'annonce du résultat de l'appel d'offres éolien en mer pour le lot de Saint-Brieuc en avril 2012, la région Bretagne et la préfecture de région Bretagne ont décidé conjointement de mettre en place un Comité de filière sur les EMR, piloté par Bretagne Développement Innovation (BDI).

Pierre angulaire du dispositif de concertation, ce comité permet à Ailes Marines de faire avancer le projet avec le concours des parties prenantes membres.

Le fonctionnement et la composition de ce Comité est décrit dans la figure ci-après :

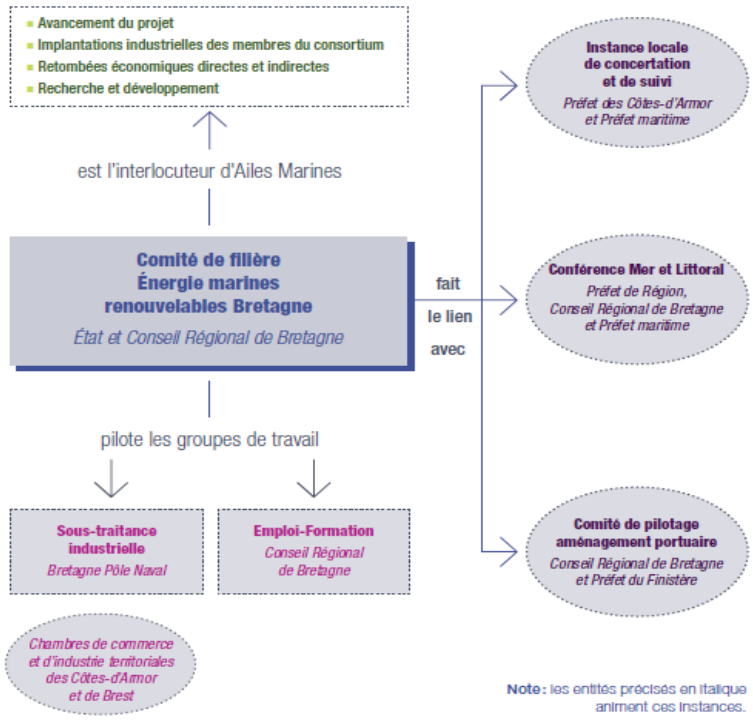

Figure 4 : Le Comité de filière sur les EMR (Source : BDI)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

1.3.2.2 Missions

Les missions du Comité de filière sont de :

- Développer une filière industrielle en Bretagne et favoriser le développement économique et de l'emploi autour des EMR ;
- Veiller à ce que l'économie régionale capte une part significative de l'activité générée par le projet, notamment pour la sous-traitance ;
- Positionner la Bretagne comme région pilote et leader sur les EMR ;
- Promouvoir le développement des EMR (hydrolien, éolien flottant, houlomoteur, etc.) dans le cadre du Pacte électrique breton.

1.3.2.3 Fonctionnement

Le Comité de filière rencontre plusieurs fois par an Ailes Marines, dans le but de :

- Partager l'information ;
- Offrir à Ailes Marines et ses partenaires un guichet unique ;
- Assurer un équilibre territorial en matière de retombées économiques et éviter la concurrence territoriale.

1.3.2.4 Les groupes de travail

Afin de travailler sur des thématiques spécifiques, le Comité de filière s'est doté de plusieurs groupes de travail. Ils sont développés dans les propos ci-après.

Le groupe de travail « Emploi - Formation »

Les aspects liés à l'emploi et à la formation prennent toute leur importance dans l'optique de la création d'une filière des EMR. En effet, les compétences nécessaires à la fabrication des éléments, la construction du parc et l'exploitation de celui-ci, l'adéquation avec l'offre existante, les volumes d'emplois créés ou mobilisés, doivent être anticipés pour permettre de répondre aux besoins des industriels.

Ainsi, après l'attribution de l'appel d'offres à Ailes Marines, le Conseil régional de Bretagne a mis en place en septembre 2012 un groupe de travail « Emploi – Formation » réunissant des représentants de cette collectivité, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), du rectorat de Rennes, BDI, de la Direction Interrégionale de la Mer du Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO) et d'Ailes Marines et ses partenaires. Selon les sujets abordés, d'autres structures peuvent être conviées : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) ou Bretagne Pôle Naval (BPN) par exemple. Depuis avril 2012, trois réunions ont été organisées.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 5 : Réunion du groupe de travail "Emploi - Formation", 26 novembre 2013 (Source : Ailes Marines)

Les sujets suivants ont été abordés :

- Le calendrier du projet ;
- Les besoins qualitatifs et quantitatifs des partenaires industriels d´Ailes Marines en termes de compétences ;
- L'état des lieux des formations existantes et les modules de formation à développer ;
- L'adaptation des référentiels de formations existantes ;
- L'insertion professionnelle ;
- La construction d'une offre de formations continues accessible aux demandeurs d'emploi ;
- La montée en compétence des industriels bretons ;
- L'attractivité des filières industrielles.

Le groupe de travail « Sous-traitance industrielle »

Sous l´impulsion du Comité de filière, un groupe de travail « Sous-traitance industrielle » a été créé. Il est animé par BPN et a pour objectif d'accompagner la mise en place de la chaîne d'approvisionnement sur le territoire breton.

Ce groupe de travail est composé de deux sous-groupes : le premier lié aux sous-traitants potentiels pour le segment sous-marin (fondations) et l'assemblage, le second, quant à lui, est dédié aux sous-traitants potentiels pour le segment aérien (éoliennes) et la maintenance. Ces deux sous-groupes sont respectivement pilotés par la Chambre de Commerce et d´Industrie (CCI) de Brest et la CCI des Côtes-d´Armor.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 6 : « Journée fournisseurs » à la CCI des Côtes-d'Armor (Source : Ailes Marines)

A titre d'exemple, le travail mené par ce groupe de travail a permis l'identification par Adwen d'une centaine d'industriels bretons pour la fourniture de composants des éoliennes.

1.3.2.5 Le comité de pilotage aménagement portuaire

La construction du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc nécessitera la mise en place d'une infrastructure portuaire capable de répondre aux besoins des industriels. Le port de Brest, détenu par la région Bretagne, a fait le choix de se développer dans le secteur des EMR. Il a lancé dès 2014 des travaux d´aménagement d´un polder pour répondre aux caractéristiques techniques formulées par les industriels. En raison de ces nouvelles capacités d'accueil et du tissu industriel présent localement, le port de Brest tient une place centrale dans le dispositif envisagé par Ailes Marines pour la construction et la fourniture des fondations de type « jacket ».

Le comité de pilotage aménagement portuaire, piloté par la région Bretagne, travaille en étroite collaboration avec Ailes Marines et STX à l'implantation d´une usine de fabrication de grandes structures métalliques.

Par ailleurs, le choix du port de Saint-Quay-Portrieux pour accueillir l´activité de maintenance du parc éolien en mer est le fruit d'un travail de concertation initié par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor dès 2012.

1.3.3 L'instance locale de concertation et de suivi du projet

1.3.3.1 Présentation

Conformément à l'article 6.4.1 du cahier des charges de l'appel d'offres pour l'éolien en mer n°2011/S 126-208873, le préfet des Côtes-d'Armor et le préfet maritime de l'Atlantique ont mis en place, par arrêté conjoint du 16 mai 2012, une instance locale de concertation et de suivi du projet.

Elle est co-présidée par le préfet des Côtes-d'Armor, le préfet maritime de l'Atlantique et le président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor.

1.3.3.2 Missions

Cette instance suit l'avancement du projet tout au long de sa durée de vie.

Il s'agit avant tout d'une instance de dialogue et d'information avec les acteurs du territoire. Elle peut, le cas échant, faire appel à des experts qualifiés pour orienter les travaux et aider dans les prises de décision. Cette instance aborde de nombreuses problématiques liées à l'environnement,

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

aux usages, aux enjeux locaux (maritime et environnemental) et à la mise en œuvre des procédures (loi sur l'eau, occupation du domaine public maritime, etc.).

1.3.3.3 Fonctionnement

L'instance locale de concertation et de suivi se réunit en fonction de l'actualité du projet, l'objectif étant que la fréquence des réunions soit *a minima* annuelle.

La liste des personnes invitées est ouverte sur demande expresse des personnes intéressées. Y sont notamment invités :

- Les collectivités territoriales et groupements ;
- Les parlementaires ;
- Les chambres consulaires ;
- Les comités professionnels (pêche, conchyliculture, etc.) ;
- Les autres groupes d'usagers de la mer (transport en mer, voile, sports sous-marins, etc.) ;
- Les associations de protection de l'environnement ;
- Les organismes de recherche ;
- Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ;
- L'État et les administrations.

En parallèle de l'instance de concertation, une commission thématique a également été mise en place et d'autres pourront l'être dans les étapes suivantes du projet afin d'aborder des sujets plus spécifiques et/ou plus techniques qui nécessiteraient de travailler en petit comité.

1.3.3.4 Les réunions

L'instance locale de concertation et de suivi s'est réunie à six reprises depuis sa création. Les diaporamas présentés lors de ces instances ainsi que leurs comptes-rendus sont disponibles en accès libre sur le site Internet de la préfecture des Côtes-d'Armor (http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Energie/Energies-marines). Par ailleurs, l´ensemble des comptes-rendus figurent en Annexe 2 de cette note.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 7 : Quatrième réunion de l'instance locale de concertation et de suivi, 17 février 2014 (Source : Ailes Marines)

Figure 8 : Cinquième réunion de l'instance de concertation et de suivi, 20 novembre 2014 (Source : Ailes Marines)

1.4 La concertation à l'initiative d'Ailes Marines

1.4.1 Les élus, un relais pour le territoire

Les élus ont une place centrale dans la démarche de concertation d'Ailes Marines en tant que représentants des citoyens sur leurs territoires. C'est pourquoi Ailes Marines les a associés en amont du développement du projet.

1.4.1.1 Les élus rencontrés

Les élus des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Les EPCI, communautés de communes et communautés d'agglomérations, occupent une place très importante dans la gestion des territoires, c'est pourquoi les EPCI qui bordent la baie de Saint-Brieuc ont été rencontrées par Ailes Marines.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Cette démarche à destination des EPCI n'a pas empêché de proposer aux communes qui le souhaitaient d'intervenir à leur échelle, au sein des conseils municipaux par exemple.

Ces réunions ont été l'occasion de présenter le projet et ses évolutions. Elles ont également permis d'aborder des points particuliers et de fournir des informations précises suite à diverses demandes.

Les élus départementaux

Le Conseil départemental des Côtes-d´Armor a été impliqué très tôt dans le développement du projet. Son président co-préside l'instance de locale de concertation et de suivi du projet. A ce titre, la collectivité qu'il représente, porte un regard constant et attentif sur le développement et les implications du projet dans le territoire.

Les conseillers départementaux sont des points de relais dans les cantons. La plupart d´entre eux a été impliqué, que ce soit à travers le débat public ou bien encore la concertation liée au choix du port de maintenance.

Les parlementaires bretons

Le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc revêt une envergure régionale mais plus largement une dimension nationale au regard des investissements réalisés, des répercussions industrielles et des retombées socio-économiques attendus. Il s'intègre également dans une politique énergétique nationale voire européenne. C´est pourquoi les parlementaires bretons sont informés régulièrement à l´occasion de réunions régulières.

Autres

Les représentants du gouvernement de Jersey font également partie des acteurs rencontrés lors de la phase de développement du projet.

Figure 9 : Rencontre avec les représentants de Jersey, 17 janvier 2013 (Source : Ailes Marines)

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

1.4.2 La place du monde associatif dans la concertation

Le monde associatif, dans sa diversité, est représentatif des opinions et préoccupations du territoire. De nombreuses associations sont présentes dans la baie de Saint-Brieuc : associations de protection de l'environnement, associations sportives, fédérations[1], etc. Ailes Marines a veillé à les informer régulièrement de l'avancement du projet.

Des rencontres ont été initiées dès 2011 en phase de réponse à l´appel d´offres éolien en mer, puis renouvelées régulièrement durant la phase de développement du projet.

Parmi les associations identifiées, on peut citer entre autre :

- Des associations de protection de l'environnement à vocation généralistes : Côtes-d'Armor Nature Environnement (CANE), affiliée à France Nature Environnement (FNE), qui fédère depuis 1976 une trentaine d'associations de protection de l'environnement des Côtes-d'Armor ; VivArmor Nature, qui œuvre depuis 1974 à l'étude de la nature et à la protection de l'environnement dans les Côtes-d'Armor et qui gère la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc ; ou encore l'association Bretagne Vivante fondée en 1959 et dont le champ d'action s'étend à tous les sujets de défense de l'environnement ;

Figure 10 : Réunion avec Côtes-d´Armor Nature Environnement, 23 juillet 2014 (Source : Ailes Marines)

- Des associations de protection de l'environnement qui se consacrent à une thématique précise : le Groupe d'Etudes Ornithologique des Côtes-d'Armor (GEOCA) sur l'avifaune, le Groupe Mammalogique Breton (GMB) sur les mammifères sauvages et les chauves-souris en particulier, Al Lark et le Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC) sur

[1] Les associations dont l'activité est liée directement à la mer (plongeurs, plaisanciers, surfeurs, etc.) sont développés dans la partie 1.4.3 Les usagers de la mer.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

les mammifères marins, etc. Des rencontres régulières entre ces associations et les équipes du

département Développement d'Ailes Marines ont permis d'échanger tout au long de la phase de développement du projet ;

- Enfin, des associations de protection de l'environnement généralistes dont le périmètre d'intervention est géographiquement limité à un territoire ou une commune. Certaines sont regroupées en collectif : ainsi, le Collectif des Associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Emeraude (CAPE) regroupe six associations locales : Erquy environnement, Fréhel environnement, Association pour la qualité de la vie à Pléneuf-Val-André, Bien Vivre à Plurien, Association de Défense du Site de Lancieux et de la baie de Beaussais (ADSLB) et Fédération des Associations et des Usagers des bassins versants de la Rance et Frémur (FAUR).

Les équipes d'Ailes Marines se sont toujours tenues à la disposition des représentants de ce tissu associatif pour les tenir informés des évolutions et actualités du projet et pour prendre en compte autant que possible les remarques exprimées. Des rencontres régulières ont eu lieu, à travers des réunions bilatérales, l'instance locale de concertation et de suivi et lors du débat public.

1.4.3 Les usagers de la mer

Ailes Marines a souhaité intégrer, à sa démarche de concertation, différents usagers de la mer. Pour cela, un travail d´identification des usages concernés a été mené. Des rencontres directes ont ensuite été organisées pour présenter le projet et aborder des problématiques spécifiques liées à leurs activités.

Trois grandes catégories d´usagers ont été distinguées : les pêcheurs professionnels, les autres groupes d'usagers professionnels et les usagers récréatifs.

1.4.3.1 Les pêcheurs professionnels

La filière pêche représente un secteur majeur en Bretagne et tout particulièrement en baie de Saint-Brieuc. Ailes Marines a donc développé son projet avec un double impératif :

- Préserver la filière pêche ;
- Assurer une cohabitation avec les différents métiers pratiqués sur la zone d´implantation des éoliennes.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 11 : Réunion avec les instances de la pêche professionnelle, octobre 2012 (Source : Ailes Marines)

À l'issue d´un an de discussions entre les instances de la pêche professionnelle (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bretagne (CRPMEM), Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes-d'Armor (CDPMEM 22) et Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins d'Ille-et-Vilaine (CDPMEM 35) et Ailes Marines, une convention de collaboration a été signée le 8 octobre 2012.

Cette convention formalise notamment :

- Les modalités de la concertation, depuis la phase de développement jusqu'à celle du démantèlement du parc ;
- Les choix techniques retenus pour le projet ;
- L´association des instances de la pêche professionnelle à la définition des protocoles d'évaluation des effets du parc sur la ressource halieutique ;
- La participation aux campagnes de suivi de la ressource halieutique tout au long du projet par l'affrètement de navires professionnels travaillant sur la zone d'implantation ;
- Le soutien d´Ailes Marines à divers projets de pêche durable conformément au cahier des charges de l'appel d'offres.

C'est dans le cadre de cette convention et de la définition des modalités de concertation qu'un espace d'échange a été créé. Il est piloté par le CDPMEM 22 et est composé de représentants de toutes les instances de la pêche professionnelle concernées (CRPMEM de Bretagne, CDPMEM 22 et 35) et d'Ailes Marines.

Plus d'une trentaine de réunions ont eu lieu depuis sa création. Cet espace d´échange a permis d'intégrer les représentants de la pêche professionnelle à l'ensemble des étapes du développement du projet.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

1.4.3.2 Les autres groupes d'usagers professionnels

La mer se partage entre espace de travail et espace de loisirs. La cohabitation entre les différentes activités nécessite une organisation et une surveillance afin de prévenir les incidents et accidents. Dans la baie de Saint-Brieuc où se côtoient diverses d'activités, les professionnels en charge de l'organisation du trafic et de la sécurité (ports et pilotes de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, SNSM, etc.) tiennent une place importante. Ils sont donc au fil du temps des interlocuteurs privilégiés d'Ailes Marines sur les questions de navigation.

En complément, la baie de Saint-Brieuc est un espace traversé et fréquenté par les navires de transport de marchandises et de passagers. L'activité est principalement concentrée dans les deux ports principaux de Saint-Malo et du Légué, sans toutefois exclure les autres ports départementaux de moindre envergure. Des rencontres avec les professionnels du transport maritime (Brittany Ferries, Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN), compagnie Condor, Etoile Marine croisières, Agence Maritime de l'Ouest (AMO), etc.) ont permis de cerner d'avantage les enjeux de ce type de navigation dans la baie.

Des échanges avec les entreprises locales de transport de passagers (Vedettes de Bréhat, Armor navigation, etc.) ont également permis d'initier la réflexion sur la mise en place d'une offre de « tourisme vert industriel ».

1.4.3.3 Les usagers récréatifs

La baie de Saint-Brieuc est une destination touristique importante, les usages récréatifs en mer en découlent. En raison de leur nombre et de leur pratique variée, Ailes Marines a souhaité intégrer ces différentes usages (plongeurs, plaisanciers, surfeurs, etc.) à sa démarche de concertation.

Des problématiques spécifiques, en fonction des activités pratiquées, ont été abordées lors des rencontres : les conséquences sur la houle pour l'activité de surf avec Malicorne Surf Association et la Surfrider Foundation par exemple, les règles de navigation et le balisage au sein du parc éolien pour la plaisance avec le CDV 22 et les associations de plaisanciers de la baie (l'Association Nautique du Légué (ANL), La Toupie et le Comité de Réflexion et d'Animation de Cesson (CRAC), etc.) ou encore les problématiques acoustiques avec les associations de plongeurs réunies au sein de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM).

1.4.4 Les professionnels du tourisme

1.4.4.1 Le tourisme : deuxième secteur économique des Côtes-d'Armor

Le tourisme est un secteur clé pour les Côtes-d'Armor, en raison de l'attractivité de ses différents sites naturels comme le cap Fréhel, le Fort-la-Latte, l'archipel de Bréhat, la côte d'Emeraude, les falaises de Plouha ou encore la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Particulièrement dynamique, il représente le deuxième secteur économique du département (après l'agroalimentaire) avec 750 millions d'euros de chiffre d'affaires soit 9 % du PIB du département et 12 000 emplois au total pour 2014[2].

[2] Evolution du tourisme en Côtes-d'Armor 2005-2014, CAD, 2014.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Les structures en charge du tourisme étant nombreuses en Côtes-d'Armor ; le premier travail engagé par Ailes Marines a donc été de fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme autour d'une gouvernance et des objectifs clairs.

1.4.4.2 La gouvernance touristique

Un COmité de PILotage (COPIL) réunissant Ailes Marines et douze des principaux élus et présidents des collectivités territoriales et structures concernées par le projet (syndicats mixtes, CCI, Conseil départemental, Comité régional du tourisme, Côtes-d'Armor Développement) a été mis en place (juillet 2014). Les objectifs de ce COPIL sont d'animer et de coordonner le projet touristique lié au projet éolien en mer, d'identifier les besoins des territoires et de produire de la cohérence en matière d'offre et de promotion touristiques.

Afin d'alimenter la réflexion et de préparer des pistes de travail pour ce COPIL, un comité technique a été mis en place. Il est chargé de formuler des propositions et d'avancer sur des éléments techniques du projet touristique. Seront associés à la réflexion, en fonction de l'avancement du dossier et des thématiques, les acteurs concernés : de l'office du tourisme aux intercommunalités en passant par les associations, les syndicats mixtes ou les pays.

Enfin**,** CAD et Ailes Marines se réunissent de manière régulière afin de faire le point sur les avancées et alimenter les réflexions du COPIL et du comité technique.

1.4.4.3 Objectifs de la gouvernance : faire du parc éolien une opportunité pour le secteur touristique

Ailes Marines travaille avec les acteurs du tourisme costarmoricain pour intégrer le futur parc éolien en mer à l'offre touristique du département.

En effet, visible depuis le littoral et en bateau, le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc devrait éveiller la curiosité du public à l'égard de ce nouvel élément du paysage. Afin d'initier ce travail, Ailes Marines s'est donc appuyée sur une structure professionnelle, Côtes-d'Armor Développement, pour mieux appréhender les enjeux du secteur et engager une réflexion, autour du développement du tourisme ludo-scientifique et de la notion de « tourisme vert industriel ».

L'existence d'espaces d'interprétation et de médiation est envisagée de la manière suivante par Ailes Marines et CAD :

- Création d'un espace permanent d'accueil du public, élément central du projet touristique en lien avec le projet éolien en mer. Cet espace doit assurer un rayonnement sur tout le territoire ;
- Possibilité d'avoir plusieurs entrées liées au projet éolien en mer sur le territoire (information à Saint-Quay-Portrieux, information sur les caps, etc.) sous réserve de la cohérence globale de ces dernières au regard des autres nombreux petits projets émergents ou en réflexion ;
- En parallèle, une offre touristique privée, orientée sur les visites du parc en mer est envisagée avec des vedettes de transport de passagers.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Tout l'enjeu de la démarche de CAD et d'Ailes Marines est de proposer un projet pertinent et novateur qui réponde aux attentes des visiteurs. Les Côtes-d'Armor pourraient ainsi améliorer leur image et leur attractivité tant auprès de leurs clientèles cibles qu'auprès de nouvelles clientèles.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

2. Le débat public : une parenthèse dans la vie du projet

Avec plus de 2 500 participants, le débat public, qui s'est déroulé de mars à juillet 2013, a constitué une étape clé du processus d´information de la population sur le projet de parc éolien en mer. Les paragraphes suivants reviennent sur l'organisation, le déroulement et les principaux enseignements de cette période.

Figure 12 : Accueil d'une réunion de débat public (Source : CPDP)

2.1 Introduction

Dans cette partie, le contexte dans lequel le débat public s'est organisé est présenté. Seront présentés le contexte réglementaire, les organisateurs et le périmètre géographique du déroulement du débat.

2.1.1 La Commission Nationale et la Commission Particulière du Débat Public

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de s'assurer que leurs points de vue soient pris en compte dans le processus d'élaboration et de décision des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national (création d'autoroutes, de lignes ferroviaires, de lignes électriques, etc.) dès lors qu'ils comportent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) est une commission *ad hoc* constituée par la CNDP afin d'animer un débat public en toute neutralité dans le territoire du projet concerné. Le 5 septembre 2012, la CNDP a nommé Antoine Dubout président de la CPDP relative au projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Sur sa proposition, la CNDP a nommé, le 3 octobre 2012, les six autres membres de la CPDP. Le président, les six membres, le secrétaire général et son équipe sont indépendants du maître d'ouvrage et de toutes les parties qui se retrouvent au cœur du débat.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 13 : La CPDP du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (Source : CPDP)

2.1.2 Pourquoi un débat public ?

Le cahier des charges de l'appel d'offres, lancé par l'État en 2011, portant sur des installations éoliennes en mer en France métropolitaine prévoit que le candidat retenu doit saisir la CNDP, conformément aux dispositions de l'article L.121-8 du Code de l'environnement.

Le débat public offre ainsi à tous les citoyens l'occasion de participer à la réflexion et à l'élaboration d'un projet, avant que ses caractéristiques ne soient définitivement fixées. C'est une procédure qui associe la population au processus décisionnel. Il est intégralement financé par le porteur de projet.

Après décision de la CNDP le 5 septembre 2012, un débat public a été programmé avec pour objectifs principaux de :

- Informer la population sur le projet de création d'un parc éolien en mer au large de Saint-Brieuc : les enjeux sous-jacents, ses caractéristiques, ses impacts ;
- Permettre à la population de s'exprimer, en formulant des observations, des critiques ou des suggestions au porteur de projet ;
- Apporter au porteur de projet de nouveaux éléments d'appréciation.

2.1.3 Durée et périmètre géographique du débat public

Le débat public a été préparé dès la nomination du président de la CPDP en septembre 2012. Durant les six premiers mois qui ont suivis cette nomination, la CPDP s'est consacrée aux modalités d´organisation du débat public et à l'accompagnement d'Ailes Marines dans la rédaction de son « Dossier du Maître d'Ouvrage » (DMO), le document de présentation du projet. Des entretiens avec les acteurs locaux ont été menés par la CPDP pendant cette période afin d'appréhender au mieux le contexte local et d'identifier les thèmes devant être abordés lors du débat.

Le périmètre du débat public a été défini par la CPDP de manière à couvrir l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc et ainsi permettre à toutes les personnes qui le souhaitaient d'être informées et de participer. L'information relative au déroulement du débat public a été adressée à l'ensemble des

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

habitants se situant entre l'Ile de Bréhat et Lancieux, en incluant les communes des intercommunalités incluses dans ce périmètre.

2.2 Les thèmes abordés lors du débat public

Le travail de préparation mené par la CPDP a permis de définir les grandes thématiques nécessitant d'être présentées au cours du débat public. L'organisation des onze réunions publiques a été définie de manière à avoir trois réunions générales dans un premier temps, puis six réunions thématiques et enfin une réunion de synthèse pour clôturer le débat public.

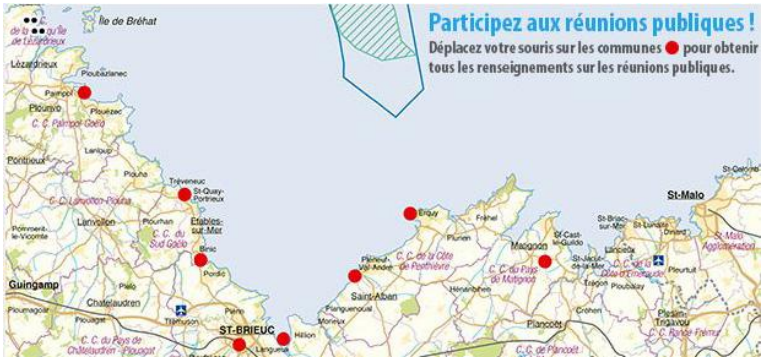

Figure 14 : Carte des communes où s´est déroulée une réunion du débat public (Source : CPDP)

2.2.1 Réunions générales d'ouverture du débat public (28 mars 2013, Saint-Brieuc, 10 avril 2013, Matignon et 25 avril 2013, Saint-Quay-Portrieux)

Les trois premières réunions du débat public avaient vocation d'ouvrir le débat et de présenter le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc sans se consacrer sur un aspect précis.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 15 : Présentation du projet par Emmanuel Rollin, directeur du projet, lors de la réunion d´ouverture du débat public, 28 mars 2013 (Source : CPDP)

2.2.2 Réunion thématique : « Energie et atterrage des câbles de Réseau de Transport d'Electricité » (15 mai 2013, Saint-Brieuc)

Cette réunion a permis d'aborder les questions relatives à la politique énergétique française, avec les interventions de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC), la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), ou encore du Conseil régional de Bretagne. Les aspects relatifs au raccordement électrique du parc éolien, et en particulier son atterrage, ont également été débattus en présence de Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Figure 16 : Réunion publique du 15 mai 2013, Saint-Brieuc (Source : CPDP)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

2.2.3 Réunion thématique : « Filière industrielle et retombées économiques » (29 mai 2013, Erquy)

Le projet d'Ailes Marines offre l'opportunité aux acteurs économiques du Grand Ouest de prendre une place importante dans la création d'une nouvelle filière industrielle dédiée à l'éolien en mer. Ce sujet a été débattu à Erquy, avec les témoignages d'Adwen, STX et du Conseil régional de Bretagne.

Figure 17 : Intervention de Laurent Castaing, directeur général de STX, 15 mai 2013 (Source : CPDP)

Un tel projet engendrera des retombées socio-économiques en termes de retombées fiscales, recherche et développement, diversification de l'offre touristique, etc. Ces sujets étaient donc à l'ordre du jour de cette réunion.

2.2.4 Réunion thématique : « Environnement » (5 juin 2013, Pléneuf-Val-André)

Thématique incontournable du débat public, ce sujet a été développé en particulier lors de la réunion du 5 juin 2013 organisée à Pléneuf-Val-André. Des sujets aussi variés que le bruit marin, les mammifères marins, l'avifaune, les chiroptères, le benthos, etc. ont été présentés et débattus au cours de cette réunion.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 18 : Réunion thématique du 5 juin 2013 à Pléneuf-Val-André (Source : CPDP)

2.2.5 Réunion thématique : « Le chantier, sa sécurité et ses impact sur le milieu » (20 juin 2013, Paimpol)

La période de chantier du parc éolien s'étalera sur une durée de deux ans. Les moyens mis en œuvre et les impacts potentiels engendrés lors de cette période ont été abordés lors de la septième réunion du débat public qui s'est tenue à Paimpol.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 19 : Réunion publique du 20 juin 2013 à Paimpol (Source : CPDP)

2.2.6 Réunion thématique : « Impacts sur les utilisateurs de la mer » (27 juin 2013, Binic)

Un panorama de l'activité maritime dans la baie de Saint-Brieuc a été dressé par Denis Mehnert, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d´Armor (DDTM) lors de la réunion du 27 juin 2013 à Binic. Les représentants de la pêche professionnelle, mais également ceux d'autres activités fréquentant la baie de Saint-Brieuc (navigation de plaisance, plongeurs, surfeurs, etc.) ont pu également s'exprimer et enrichir le débat lors de cette réunion.

Figure 20 : Table ronde « Usagers de la mer », 27 juin 2013 (Source : CPDP)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

2.2.7 Réunion thématique : « Exploitation, maintenance, sécurité / sureté » (11 juillet 2013, Langueux)

De nombreuses attentes avaient été identifiées par la CPDP autour des sujets liés à l'exploitation et la maintenance du parc éolien et les moyens mis en œuvre par le maître d'ouvrage pour répondre à ses besoins. Parallèlement à ces activités liées à l'exploitation du parc éolien se posent les questions relatives à la sécurité maritime pour l'ensemble des usagers de la mer cohabitant sur la zone. Ces différents sujets ont été débattus lors de la réunion thématique du 11 juillet 2013, en présence du vice-amiral d'escadre Labonne de la Préfecture maritime.

2.2.8 Réunion thématique : « Impacts visuels du projet sur le paysage » (17 juillet 2013, Saint-Brieuc)

La question de l'impact paysager a été récurrente tout au long du débat public. La dernière réunion thématique en date du 17 juillet 2013 à Saint-Brieuc lui a été consacrée. Une demande d'expertise complémentaire faite par deux associations et acceptée par la CPDP, a donné lieu à un travail de simulation réalisé par la société italienne ECA Sindel, présenté lors de cette réunion.

Figure 21 : Simulation paysagère présentée lors de la réunion du 17 juillet 2013 (Source : CPDP)

2.2.9 Réunion de synthèse du débat public (23 juillet 2013, Saint-Brieuc)

La réunion du 23 juillet 2013 à Saint-Brieuc a clôturé le débat public après une série de dix réunions générales ou thématiques.

2.3 Les autres supports

L'objectif du débat public est d'informer le plus largement possible le public sur le projet, la CPDP a ainsi déployé, au-delà de l´organisation des réunions publiques, un certain nombre d'outils complémentaires d´aide à la compréhension du projet.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

2.3.1 Le Dossier du Maître d'Ouvrage

Il revient au maître d'ouvrage d'un projet, objet du débat public, de rédiger un document de présentation du projet appelé DMO.

Figure 22 : La couverture du DMO du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (Source : Ailes Marines)

Ce document a été mis en ligne sur le site de la CPDP le 15 février 2015, et reste consultable, à la page : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-eoliennes22/INFORMER/LE_DOSSIER_DE_PRESENTATION_DU_M.HTM.
A noter, ce document a été mis à disposition de la population pendant toute la durée du débat public, et était envoyé à toute personne sollicitant un exemplaire via le site Internet de la CPDP. Il a été imprimé en 5 000 exemplaires, et la synthèse du projet a été adressée à l'ensemble des foyers situés dans le périmètre du débat.

2.3.2 Le site Internet du débat public

Un site Internet (http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-eoliennes22/) a été ouvert à la consultation le 15 janvier 2013. Basé sur l'architecture commune des sites Internet des débats publics, ce site a servi de support aux informations générales de contexte, émanant aussi bien de la CPDP que du maître d'ouvrage. Il accueille l'ensemble des contenus des débats (verbatim des réunions, supports de présentations, etc.). En fin de débat, le 25 juillet 2013, sa fréquentation affichait 29 387 connexions et 139 119 pages lues.

Ce site a été rendu interactif le 25 mars 2013, permettant à la population de s'exprimer à travers un outil « questions-réponses » : les questions posées ont reçu une réponse d'Ailes Marines, de la CPDP ou de l'Etat. En complément de ces questions, la population avait la possibilité d'exprimer un avis sur le projet. L'ensemble de ces 105 avis est consultable sur le site Internet.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

2.3.3 La newsletter

Une newsletter, postée 48 heures avant chaque réunion publique, est venue compléter ce dispositif d´information autour du projet. Le listing des courriels tenu à jour par la CPDP comptait 1 331 adresses en fin de débat. 17 newsletters ont été diffusées au total.

2.3.4 Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public, chaque acteur souhaitant s'exprimer par écrit est invité à le faire par le biais d'un « cahier d'acteur ». Une maquette d'un format de 4 pages était proposée par la CPDP pour cela.

Ce mode d'expression a rencontré un réel succès, puisque ce ne sont pas moins de 70 cahiers d'acteurs qui ont été proposés au public, soit en les mettant à disposition en version papier lors des réunions publiques, soit par le biais du site Internet.

cndp
Commission particulière du débat public

Projet d'un parc éolien en mer
au large de la baie de Saint-Brieuc

MAI 2013 CAHIER D'ACTEUR

CCI CÔTES D'ARMOR

Contribution de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor

Projet structurant pour notre territoire, la construction d'un parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc doit se positionner comme une opportunité stratégique au service du monde économique.
Il guidera, pour les années à venir, le développement d'une nouvelle filière liée aux énergies marines renouvelables au sein de laquelle les entreprises costarmoricaines et bretonnes doivent être activement associées.

Un champ éolien pour préparer l'avenir

La Bretagne ne produit aujourd'hui que 10 % de l'énergie qu'elle consomme. Cette fragilité est un risque pour l'économie du territoire, son attractivité et le développement de ses entreprises.
Conscient de cette problématique, le réseau consulaire breton s'est clairement engagé, aux côtés du Conseil régional et de l'Etat, dans l'élaboration et la mise en œuvre du pacte électrique breton. Basé sur un triptyque mixant sécurité des approvisionnements, économie d'énergie et production électrique à base d'énergies renouvelables, cette démarche vise à engager un processus nécessaire de transition énergétique à l'horizon 2020. À cette date, la Bretagne atteindra une production électrique renouvelable annuelle de 3.600 MW, dont 1.000 MW pour l'éolien offshore et les énergies marines.

Pour y parvenir, la réussite du projet de parc éolien de Saint-Brieuc est déterminante. L'équipement offrira une puissance totale de 500 MW, soit une couverture de près de 9 % des besoins électriques régionaux. Il marquera surtout l'acte fondateur d'une politique volontariste et fédératrice de développement d'une filière industrielle des EMR en Bretagne.
Usine marémotrice hier, éolien en mer aujourd'hui, hydrolienne et éolien flottant demain. Les champs de croissance sont aussi nombreux que les ressources apparaissent inépuisables et renouvelables. Pleinement engagée, la CCI 22 entend rester vigilante sur l'intégration pleine et entière du projet porté par Ailes Marines dans ce pacte électrique breton, notamment sur le raccordement au réseau électrique afin de faciliter la compatibilité avec les autres sources de production.

Contribution de :
- Chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor
16, rue de Guernesey - CS 10514
22005 Saint-Brieuc cedex 01
Tél. : 02 96 78 62 00

www.debatpublic-eoliennesenmer22.org - CAHIER D'ACTEUR - Mai 2013 1

Figure 23 : Exemple de cahier d'acteur avec celui de la CCI des Côtes-d'Armor

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

2.4 La synthèse et les suites du débat public

2.4.1 Le bilan de la CNDP

Dans son bilan en date du 19 septembre 2013, la CPDP a tiré les enseignements des 4 mois de débat. Ce document est disponible en ligne (http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-eoliennes22/DOCS/BILAN.pdf) et en Annexe 3 de cette note.

Il synthétise les débats et les questionnements ayant émergés lors du débat public : la politique énergétique et la place de l'éolien en mer, la création d'une filière industrielle et la place de la Bretagne, les conséquences sur le tourisme, l'impact visuel, la position des pêcheurs, la navigation au sein du parc, etc.

En conclusion de ce débat, la CPDP rappelait l'importance de certaines décisions comme celle par exemple de la Préfecture maritime relative aux règles de navigation au sein du parc qui aura une grande influence sur la cohabitation entre les différents usages. Ce bilan mettait également en avant l'importance des études d'impact en cours qui permettront de répondre à certaines interrogations soulevées lors du débat.

2.4.2 La décision du maître d'ouvrage

Dans les trois mois qui suivent la publication du compte rendu et du bilan du débat public, le maître d'ouvrage doit faire connaître sa décision quant aux suites qu'il donne à son projet : sa poursuite, éventuellement avec des modifications, ou son abandon. S'il décide de le poursuivre, il doit indiquer de quelle manière il entend assurer l'information et la participation du public tout au long de la réalisation du projet. Il doit également préciser les mesures prévues en réponse aux enseignements du débat.

Le 12 décembre 2013, Ailes Marines a pris la décision de poursuivre le développement du projet, en mettant en place des mesures s'appuyant sur les interventions du public et les enseignements tirés par la CPDP.

Ailes Marines s'engageait par ailleurs à poursuivre et élargir la concertation avec une participation active au sein de l'instance locale de concertation et de suivi.

Cette décision du maître d´ouvrage rappelait également les engagements d'Ailes Marines visant à renforcer tout au long de la durée de vie du projet l'information du public par le biais de conférences, de réunions publiques, d´informations sur le site Internet du projet et de la mise en place d'une exposition itinérante notamment.

Ce document est disponible en Annexe 4 de la présente note.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

3. Le dispositif de communication

Conformément aux engagements pris lors de la réponse à l'appel d'offres, Ailes Marines s'est efforcée de mettre en place, dès les premières phases de développement du projet, une communication la plus large et la plus régulière possible.

3.1 Politique de communication

Ailes Marines s'est engagée dans sa réponse à l'appel d'offres à *« informer de manière transparente, véhiculer une image positive au profit du développement durable et local, ou bien encore à initier une dynamique d´échange sur les enjeux de l´éolien en mer et ses problématiques »*.

A cet effet, Ailes Marines a structuré sa politique de communication autour de deux axes :

- Informer le grand public, en premier lieu les habitants de la baie de Saint-Brieuc ;

Dans cette optique, Ailes Marines s'est progressivement dotée d'un ensemble d'outils et de supports de communication. Elle a initié par la suite un ensemble de démarches d'information du public, de façon proactive ou en réponse à des sollicitations.

- Développer sa notoriété, et celle du projet.

La société a noué plusieurs partenariats avec des associations sportives ou culturelles du département des Côtes-d'Armor, pour améliorer sa notoriété, « ancrer » territorialement son projet et répondre aux attentes suscitées par le projet.

3.2 L´information du public

3.2.1 L´usage des médias numériques

3.2.1.1 Site Internet

Engagement figurant dans sa réponse à l´appel d´offres, le site Internet d'Ailes Marines a été mis ligne pour la première fois le 15 février 2013. Destiné au grand public, il donne accès à de nombreuses informations sur les caractéristiques du projet et son actualité. A la demande de la CPDP, il a été mis en sommeil pendant la période de débat public, du 31 mars au 27 juillet 2013.

L'adresse du site Internet est la suivante : www.eolienoffshoresaintbrieuc.com.

Complément numérique de la documentation produite par Ailes Marines, des réunions de concertation et des relations avec la presse, le site d´Ailes Marines propose aux internautes de tous horizons une information continue sur le projet.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 24 : Capture écran de la page d'accueil du site (Source : Ailes Marines)

Information sur les caractéristiques du projet

Proposant dans un premier temps un contenu statique, le site reprend, dans une version simplifiée et adaptée à la lecture en ligne, le plan du Dossier du Maître d´Ouvrage (élaboré préalablement au débat public). Il est organisé en 7 onglets :

- Un onglet « Accueil » permet de revenir sur la page d'accueil du site où se situe une sélection d'informations régulièrement actualisées ;
- Un onglet intitulé « Ailes Marines » propose une présentation de la société de projet ;
- L'onglet « L'éolien en mer » explique les raisons du développement de cette source d'énergie et détaille le fonctionnement d'un parc éolien en mer ;
- L´onglet « Un projet industriel » rappelle le contexte de l'appel d'offres et informe le lecteur sur les caractéristiques techniques du projet ;

Figure 25 : Capture écran de l'onglet « Un projet industriel » du site (Source : Ailes Marines)

Suite à la décision d'Ailes Marines de modifier les caractéristiques de son projet, passant notamment à 62 éoliennes Adwen de 8 MW au lieu de 100 éoliennes de 5 MW, cette section a fait l'objet d'une mise à jour.

- L'onglet « Un projet de territoire » détaille les retombées du projet pour le territoire sur les plans énergétique et économique, et revient sur la prise en compte de l'environnement et du paysage ;

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 26 : Capture écran de l'onglet « Un projet de territoire » du site (Source : Ailes Marines)

- L'onglet « Un projet concerté » présente la démarche de concertation d'Ailes Marines ;
- L'onglet « Actualité » est détaillé plus bas.

Documents disponibles en téléchargement

En complément, ont été mis à disposition en téléchargement le cahier des charges de l'appel d'offres et sa présentation synthétique, le DMO et ses synthèses en français et anglais, ainsi que le document de contribution au débat public de RTE.

Photomontages

Les photomontages réalisés dans le cadre de l´étude paysagère par le cabinet Géophom, et présentés pour la première fois à l'occasion du débat public, ont été mis à disposition le 27 juillet 2013, à travers un lien disponible sur la page « L'optimisation paysagère ». 22 points de vue étaient initialement disponibles. Ils ont été mis à jour et complétés par d´autres suite à l'évolution du projet mentionnée ci-dessus : 73 photomontages sont à présent disponibles.

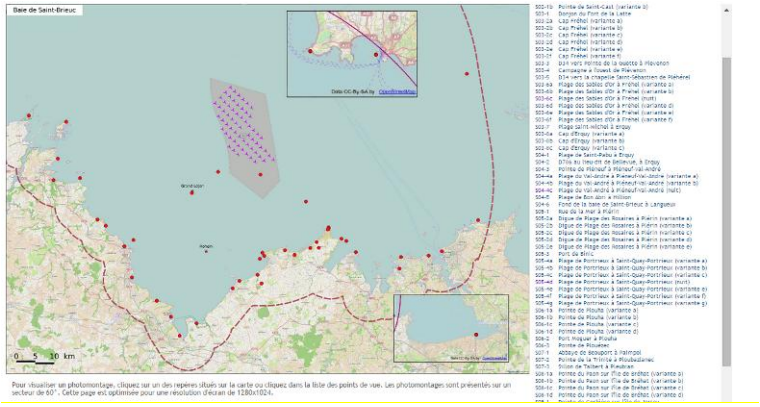

Figure 27 : Capture écran de la page du site Internet d'Ailes Marines permettant d'accéder aux photomontages (Source : Ailes Marines)

Diffusion d'actualités sur le projet

Le site a été enrichi d'un onglet « Actualités » à partir de septembre 2013. Cette section propose au visiteur un ensemble de brèves sur le projet : présence sur les salons, réunions de l'instance locale de suivi et de concertation, réunions d'information, partenariats, etc.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 28 : Actualités sur la page d'accueil du site (Source : Ailes Marines)

En septembre 2015, 36 brèves étaient publiées.

Autres rubriques

Une rubrique « Recrutement » permet aux visiteurs de consulter les éventuels postes ou stages à pourvoir au sein de l´équipe projet.

La rubrique « Espace presse » regroupe l'ensemble des communiqués de presse diffusés par Ailes Marines.

Fréquentation

Le site a connu une fréquentation moyenne de 1 396 visites par mois (1 098 visiteurs uniques) au cours du premier semestre 2015. Les utilisateurs consultent en moyenne 3 pages par visite.

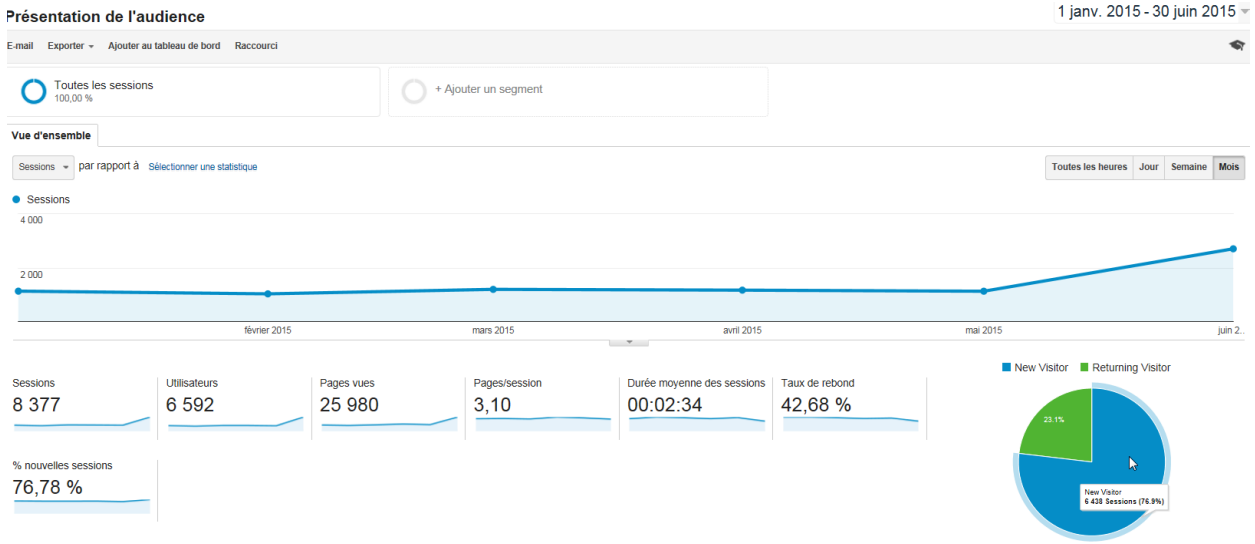

Figure 29 : Statistiques de fréquentation du site Internet, 1er semestre 2015 (Source : Ailes Marines)

3.2.1.2 Réseaux sociaux

Twitter

Ailes Marines est présente sur les réseaux sociaux au travers de son compte Twitter, créé le 30 août 2013.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Grâce à cet outil, complémentaire de son site Internet, Ailes Marines est en mesure de relayer rapidement les informations clés sur l'avancement de son projet, l'actualité de ses partenariats, ou encore diffuser certains articles de presse. Il permet, par ailleurs d'interpeller Ailes Marines, ou de mentionner la société de projet (et parfois, par extension, le projet) dans un message (tweet) en y faisant figurer le terme @AilesMarines.

En septembre 2015, 87 messages ont été émis à travers le compte Twitter Ailes Marines, qui compte 213 abonnés.

Figure 30 : Fil d'information de l´actualité du projet diffusé sur Twitter (Source : Ailes Marines)

3.2.2 Expositions sur le projet

3.2.2.1 L´exposition sur l'aire d'Armor et d´Argoat

Cette exposition, réalisée en partenariat avec CAD, l'agence de développement économique et territorial des Côtes-d'Armor, a eu lieu du 20 mai au 30 octobre 2014, à la Maison du tourisme et de l'économie des Côtes-d'Armor, sur l´aire d'Armor et d'Argoat (Saint-Gilles, Ille-et-Vilaine).

Située sur l'axe Rennes / Saint-Brieuc, particulièrement fréquenté en période estivale, l´exposition avait pour ambition de permettre aux costarmoricains comme aux vacanciers de découvrir et de se familiariser avec le projet, ses caractéristiques, son impact sur l'environnement et son intégration dans le paysage. Quelques 28 000 visiteurs au total ont été accueillis pendant 5 mois (Source : CAD).

Sur une surface de 160 m², les visiteurs ont eu la possibilité de visionner un film d'animation présentant le projet, de parcourir les panneaux de l'exposition ou de visualiser le projet dans le paysage grâce aux photomontages. L'accueil était assuré en permanence par un agent de CAD qui répondait aux questions et recueillait les commentaires des visiteurs.

Supports

Quatre supports thématiques étaient au cœur de l'exposition, offrant chacun 6 m² de surface sur chaque face. Ces supports ont été réalisés sur mesure par Roudenn Grafik, une entreprise costarmoricaine basée à Plérin.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 31 : Exposition du projet à l'Aire d'Armor et d'Argoat (Source : Ailes Marines)

Thèmes abordés

Les faces convexes de ces structures présentaient le projet développé par Ailes Marines, à travers des thématiques choisies pour répondre aux principales interrogations du public.

Les thèmes du fonctionnement du parc et de son raccordement ou encore la prise en compte de l'environnement et du paysage ont ainsi été traités.

Figure 32 : Mise en situation, faces convexes des supports (Source : Roudenn Grafik)

Photomontages

Les faces concaves proposaient aux visiteurs un aperçu du parc depuis quatre points de vue, grâce à des photomontages panoramiques courbes, particulièrement immersifs et réalistes.

Figure 33 : Photomontages du parc présentés à l'Aire d'Armor et d'Argoat (Source : Ailes Marines)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Depuis le cap Fréhel

Le cap Fréhel, point de vue emblématique de l'est de la baie, est également le point de la côte le plus proche des éoliennes.

Depuis les abords du phare du Grand Léjon

On se projette ici en mer depuis les abords du phare du Grand Léjon à une distance de 11,1 km de l'éolienne la plus proche.

Depuis la pointe de Plouézec

Ce point de vue est un des plus proches du parc depuis l'ouest de la baie. La première éolienne se situe à 28,1 km.

Depuis la digue de la plage des Rosaires à Plérin

Ce dernier photomontage, dans le sud de la baie, propose un paysage depuis une plage fréquentée.

Ces points de vue ont été choisis parmi ceux qui sont présentés dans la notice paysagère du parc, pour leur diversité et leur proximité avec le parc. Réalisés par le bureau d'étude spécialisé Géophom, les photomontages tiennent compte de la courbure de Terre, de l'effet de la marée et des conditions météorologiques, afin de proposer aux visiteurs une représentation aussi proche de la réalité que possible.

Figure 34 : Un photomontage, face concave d'un support en demi-cylindre (Source : Ailes Marines)

Cette première exposition, qui présentait le projet de 100 éoliennes de 5 MW, aura permis à Ailes Marines de préparer l'exposition itinérante menée à l'été 2015 avec les caractéristiques définitives du projet (62 éoliennes de 8 MW).

3.2.2.2 Exposition itinérante

Conformément aux engagements pris lors la réponse à l'appel d'offres, et lors de la Décision du maître d'ouvrage consécutive au débat public, Ailes Marines a lancé début juin 2015 une exposition itinérante afin de présenter le projet aux touristes et aux résidents de la baie de Saint-Brieuc. Parmi les thèmes abordés : le fonctionnement et les caractéristiques du parc, la transition énergétique, l'environnement, la maintenance du parc ou encore le plan industriel. Le contenu des panneaux est disponible en Annexe 6 de ce document.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Sur la face intérieure des panneaux, on trouve quatre simulations paysagères à 180° du parc, prises depuis différents points de vue. Un modèle réduit au 1/100e de l'éolienne Adwen de 8 MW sur sa fondation de type « jacket » accompagne les panneaux. Cette exposition itinérante circulera dans les Côtes-d´Armor jusqu'à fin octobre 2015.

Figure 35 : L'exposition itinérante au Carré Rosengart, Saint-Brieuc, juin 2015 (Source : Ailes Marines)

Parcours de l'exposition en 2015 (sous réserve de changements pour les dernières dates)

- 11 juin : Saint-Brieuc, Parc des expositions (lors de la réunion d'information sur le projet)
- 12 juin – 23 juin : Saint-Brieuc, Centre commercial Les Champs
- 24 juin – 30 juin : Saint-Brieuc, Carré Rosengart
- 1er juillet – 2 juillet : Saint-Quay-Portrieux, Centre des Congrès (lors de la réunion d'information sur le projet)
- 3 juillet – 15 juillet : Saint-Quay-Portrieux, Mairie
- 16 juillet : Erquy, l'Ancre des Mots (lors de la réunion d'information sur le projet)
- 17 juillet – 27 juillet : Saint-Cast-le-Guido, Office du tourisme
- 27 juillet – 4 août : Fréhel, Mairie
- 5 août – 24 août : Binic, Pôle Nautique
- 25 août – 6 septembre : Saint-Brieuc, Centre commercial Les Champs
- 7 septembre – 17 septembre : Pléneuf-Val-André, Mairie
- 18 septembre – 20 septembre : Quimper, Breizh Transition Energétique, Parc des expositions
- 21 septembre – 24 septembre : Saint-Brieuc, Carré Rosengart
- 25 septembre – 27 septembre : Rennes, La pluie et le beau temps, Esplanade Charles-de-Gaulle
- 28 septembre – 7 octobre : Hillion, Mairie
- 8 octobre – 18 octobre : Ploufragan, Cité des Métiers
- 19 octobre – 31 octobre : Paimpol, Office du tourisme

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris
Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

3.2.3 Lettres d'information du projet

Dans un format concis de deux pages, cette publication informe les lecteurs sur l'actualité du projet et les évènements auxquels Ailes Marines prend part.

Un formulaire d'abonnement est accessible depuis la page d'accueil du site Internet d'Ailes Marines. La diffusion aux abonnés est complétée par un relais sur Twitter ainsi qu'auprès de la presse.

BRETAGNE

La lettre d'info du projet

N°1 - Avril 2015

Projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

Édito

En avril 2012, la société Ailes Marines a été désignée lauréate pour le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par l'Etat.

Outre son grand intérêt au niveau écologique et énergétique, ce projet d'envergure s'inscrit dans la création de la nouvelle filière industrielle française de l'éolien en mer et participe au développement des territoires costarmoricain et breton. Avec 496 mégawatts (MW) installés, le parc représentera le principal centre de production d'énergie renouvelable de Bretagne, produisant l'équivalent de la consommation électrique de 850 000 habitants.

Consciente des attentes que suscitent un tel projet et poursuivant sa politique d'information du public, Ailes Marines a décidé d'éditer une lettre d'information.

Cette publication périodique vous informera à la fois sur les différentes étapes d'avancement du projet, mais également sur les manifestations auxquelles Ailes Marines participe.

Ce premier numéro est pour nous l'occasion de vous présenter les évolutions des caractéristiques du projet, définies en 2014 et soumises à l'acceptation du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une plaisante lecture.

Emmanuel Rolin
Directeur de projet

Les caractéristiques du projet

Le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, porté par Ailes Marines, a fait l'objet d'une évolution, qui a été formellement soumise au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie en juillet 2014.

C'est en effet le tout dernier modèle d'**éolienne développé par Adwen** (co-entreprise dédiée à l'éolien en mer récemment créée par AREVA & GAMESA), d'une **puissance de 8 MW**, qui sera installé en Baie de Saint-Brieuc. Le nombre d'éoliennes du projet de Saint-Brieuc est ainsi réduit de 100 à 62, pour une **puissance totale installée du parc de 496 MW**, et une **production de 1 850 GWh**, équivalente à la **consommation annuelle de 850 000 habitants** (chauffage compris). Par ailleurs, **la fondation, de type jacket** (treillis métallique), **a été adoptée de façon définitive** en juillet 2014, pour l'ensemble du parc.

« La fondation jacket a été adoptée de façon définitive »

L'évolution du projet, dont vous retrouverez prochainement le détail sur notre site internet www.eolienoffshoresaintbrieuc.com, a conduit Ailes Marines à décaler d'un an le dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la construction et l'exploitation du parc, en octobre de cette année. L'enquête publique, qui interviendra en phase d'instruction des dossiers par les Services de l'Etat, devrait avoir lieu courant 2016.

L'adoption de la turbine Adwen de 8 MW permettra, d'une part, de bénéficier des dernières évolutions technologiques de l'éolien en mer et d'autre part d'espacer davantage les éoliennes entre elles tout en réduisant la durée des travaux en mer. L'ambition d'Ailes Marines reste de procéder à la mise en service intégrale du parc en 2020.

Ailes Marines S.A.S. créée par ecoRES IBERDROLA

Figure 36 : Première lettre d'information du projet, avril 2015 (Source : Ailes Marines)

La première lettre d'information sur le projet a été diffusée le 30 avril 2015 par courrier électronique, suivie d'un deuxième numéro le 30 juillet 2015. Tous les numéros sont disponibles au téléchargement depuis le site Internet d'Ailes Marines et en Annexe 5.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

3.3 Interventions auprès du public

3.3.1 Réunions d'information

Ailes Marines a organisé à l'été 2015 une série de trois réunions d'information, ouvertes à tous. Ces réunions ont été l'occasion pour Ailes Marines de faire un point d'actualité sur le projet et ses évolutions, et d'échanger avec le public. L'animation a été assurée par Anne Chevrel, réalisatrice de documentaires et ancienne journaliste à TV Rennes et France 3 Ouest.

Figure 37 : Présentation de la méthodologie des photomontages par Franck David, du bureau d'études Geophom, Erquy, 16 juillet 2015 (Source : Ailes Marines)

La première réunion a ainsi eu lieu le 11 juin 2015 au parc des expositions de Saint-Brieuc, la seconde le 2 juillet à Saint-Quay-Portrieux au Centre des Congrès dans la salle Harbour et la dernière le 16 juillet à Erquy dans la salle l'Ancre des Mots.

En amont de chaque réunion étaient présentées au public l'exposition itinérante et les nouvelles simulations paysagères du projet.

Figure 38 : Découverte des panneaux d'exposition par le public avant la réunion d'information, Saint-Brieuc, 11 juin 2015 (Source : Ailes Marines)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Une large communication a été faite autour de la tenue de ces réunions publiques : relais sur la page Twitter et le site Internet d'Ailes Marines, encarts dans Ouest France et dans le Télégramme ainsi que dans les journaux municipaux. Les réunions ont rassemblé entre 80 à 250 personnes selon les communes concernées.

Figure 39 : Encart dans Ouest France annonçant la réunion publique de Saint-Brieuc, 8 juin 2015

3.3.2 La participation aux évènements locaux

Dans sa volonté de maintenir une dynamique de concertation et d'information autour du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, Ailes Marines participe à de nombreuses manifestations.

C'est ainsi qu'Ailes Marines a eu le plaisir de participer à des événements aussi variés que la Fête de la Coquille Saint-Jacques à Paris, deux années consécutives en 2014 et 2015, au Salon Nautique de la Porte de Versailles chaque année depuis 2012.

Le forum du développement durable des collectivités territoriales à Saint-Brieuc les 18 et 19 juin 2014 a également été l'occasion pour Ailes Marines de présenter son projet sur un stand, et lors d'un atelier intitulé « Renforcer l'ancrage territorial des acteurs économiques ».

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 40 : Salon les Ecoterritoriales, Saint-Brieuc, 18 et 19 juin 2014 (Source : Ailes Marines)

Ailes Marines a également pris part à la première édition des « Journées des métiers de la mer », organisée par l'association Littomaris à Saint-Cast-le-Guildo les 27 et 28 mars 2015. Cette manifestation ouverte aux scolaires et au grand public proposait, à travers un village de stands, de découvrir la diversité des métiers de la mer. Ailes Marines y a présenté les métiers et les formations associés à la filière éolienne en mer, notamment ceux de la maintenance des éoliennes.

Figure 41 : Journées des métiers de la mer, Saint-Cast-le-Guildo, 27 et 28 mars 2015 (Source : Ailes Marines)

Enfin, Ailes Marines répond systématiquement aux sollicitations des acteurs du territoire pour informer. A titre d´exemples :

- Présentation du projet au directoire d'ERDF à Rennes le 22 octobre 2012 ;
- Table ronde du Comité des Régions de l'Union Européenne (CRUE) à Bruxelles le 18 décembre 2013 ;

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

- Participation à l'assemblée générale de la caisse locale du Crédit Agricole d'Etables-sur-Mer le 14 janvier 2014, sur le thème « Entreprendre et innover en Côtes-d'Armor » ;
- Participation à la semaine de l'industrie au Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Plérin le 10 avril 2014, et à Brest le 9 avril 2014 ;
- Présentation du projet aux salariés de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes-d'Armor le 10 juin 2014 ;
- Intervention lors de la journée organisée par l'Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM) de Vannes « La Bretagne de demain » le 13 juin 2014 ;
- Présentation du projet au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Bretagne à Saint-Brieuc le 20 octobre 2014, et à la commission Emploi – Formation à Rennes le 16 décembre 2014.

3.3.3 Les interventions en milieu scolaire

Le travail réalisé dans le cadre du groupe de travail « Emploi – Formation » piloté par la région Bretagne (Cf. 1.3.2.4) a permis de mettre en avant le besoin de communication pour faire connaître les métiers et formations liés aux Energies Marines Renouvelables. C'est ainsi qu'Ailes Marines a participé aux Olympiades des Métiers, les 13 et 14 février 2014 à Brest, ou encore au salon Sup'Armor, le Salon de l'Enseignement Supérieur en Côtes-d'Armor, à Saint-Brieuc du 4 au 6 décembre 2014. Ces événements sont pour Ailes Marines l'occasion de présenter au jeune public les opportunités offertes par le secteur de l'éolien en mer.

Ailes Marines est également fréquemment sollicitée par des professeurs, issus le plus souvent de communes longeant la baie de Saint-Brieuc, afin d'intervenir auprès de classes de collèges ou de lycées pour présenter son projet. La démarche pédagogique poursuivie par ces professeurs est de permettre aux élèves de rencontrer les porteurs de ce projet, et d´avoir ainsi un accès direct à l'information.

Des interventions ont ainsi eu lieu dans de nombreux établissements : collège Léonard de Vinci (Saint-Brieuc), collège Sainte-Anne – Saint-Joseph (Pléneuf-Val-André), collège Stella Maris (Saint-Quay-Portrieux), lycée maritime Pierre Loti (Paimpol), lycée Jules Vernes (Guingamp), lycée Saint-Ilan (Langueux), lycée Beg-Avel (Carhaix), etc.

Ailes Marines continuera, autant que possible, à répondre aux sollicitations de ce type pendant toute la durée de vie du projet.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 42 : Intervention d'Ailes Marines au collège Stella Maris, Saint-Quay-Portrieux, 28 avril 2015 (Source : Ailes Marines)

3.4 Soutien aux activités locales

3.4.1 Le soutien au nautisme en Côtes-d'Armor

Avec ses 350 km de côtes, le département des Côtes-d'Armor présente une grande diversité d'activités nautiques. La baie de Saint-Brieuc compte ainsi plus d'une vingtaine de structures nautiques ou subaquatiques telles que les écoles de voile, les centres et clubs nautiques, les clubs de canoë-kayak, d'aviron, de plongée, de surf ou encore de char à voile.

Voile et éoliennes en mer ont en commun une source d'énergie propre et inépuisable : le vent, et un univers identique : la mer. C'est pourquoi Ailes Marines a choisi d'associer au projet les plaisanciers, et en particulier la voile, à travers différents partenariats structurants.

3.4.1.1 Le partenariat avec le Comité Départemental des Voiles des Côtes-d'Armor (CDV 22)

Avec plus de 15 500 licenciés et 80 évènements sportifs par an, la voile est le deuxième sport du département. En s'associant au CDV 22, Ailes Marines a souhaité montrer son implication dans le territoire costarmoricain en s'inscrivant durablement, et ce dès 2012, en faveur du développement et la promotion de la voile dans les Côtes-d'Armor.

À travers ce partenariat, Ailes Marines soutient le CDV 22 pour une durée de 10 ans :

- En contribuant à l'acquisition de coques et de gréements de lasers et d'optimists, destinés à la compétition uniquement.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 43 : Un optimist du CDV 22, avril 2014 (Source : CDV 22)

- En devenant partenaire des manifestations nautiques « L'école Toutes Voiles Dehors », « Trophée Prince de Bretagne », et « Côtes-d'Armor Tour », de 2013 à 2022.

L'Ecole Toutes Voiles Dehors vise à promouvoir la voile à l'école, en valorisant et soulignant le dynamisme des Côtes-d'Armor. En 2014, 111 classes, 2 686 élèves, 400 adultes mobilisés pour l'encadrement, ont participé à l'édition de cette manifestation.

Figure 44 : L´Ecole Toutes Voiles Dehors, Lancieux, juin 2014 (Source : CDV 22)

Le Trophée Prince de Bretagne est un rassemblement de multicoques de 50 pieds devenu au fil des ans une étape incontournable du circuit de cette catégorie. En 2014, une douzaine de bateaux ont couru cette épreuve emblématique.

Le Côtes-d'Armor Tour rassemble à la fois un public de régatiers et de croisiéristes. Cette épreuve privilégie la convivialité avec notamment un programme d'animation à terre qui participe à l'animation estivale des ports et des villes étapes. L'édition 2015 a ainsi rassemblé plus d'une cinquantaine de bateaux.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 45 : Côtes-d'Armor Tour, juillet 2014 (Source : CDV 22)

3.4.1.2 Tour de Bretagne à la voile

En septembre 2013, Ailes Marines était partenaire d'Isabelle Joschke et de Pierre Brasseur pour la neuvième édition du Tour de Bretagne à la Voile. L'équipe a terminé en 15ème position à l'issue des six courses.

Figure 46 : Isabelle Joschke lors du tour de Bretagne à la voile, septembre 2013 (Source : Thierry Martinez)

Ailes Marines a relaté la course sur son site Internet, et relayé via Twitter les performances de l'équipe. Une interview exclusive d'Isabelle Joschke pour Ailes Marines a également été diffusée sur le site Internet lors de sa préparation à cette course.

3.4.1.3 Régate des Instituts Universitaires de Technologie (IUT)

Ailes Marines a été partenaire en 2015, pour la deuxième année consécutive, de la Régate des IUT - Jactiv.Ouest-France.fr, qui s'est tenue les 17, 18 et 19 avril. Cette onzième édition de la Régate a rassemblé une quarantaine d'équipages étudiants venus de toute la France, pour une course en deux étapes entre Saint-Brieuc et Saint-Malo, sur des voiliers habitables de 8 à 13 mètres.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Ailes Marines a notamment été partenaire du « Challenge Découverte » de la régate. Elle disposait d'un stand au village exposants de la Régate, sur le port du Légué où elle a pu présenter son projet et les simulations paysagères aux étudiants et aux spectateurs.

Figure 47 : Stand d'Ailes Marines au port du Légué lors de la Régate des IUT 2015 (Source : Ailes Marines)

3.4.1.4 Les Gabiers du Goëlo

Ailes Marines est partenaire des « Gabiers du Goëlo », une association qui développe et accompagne les projets sportifs nautiques des élèves du lycée maritime Pierre Loti de Paimpol. L'association est propriétaire d'un voilier de classe « Grand Surprise », un monotype taillé pour la vitesse.

Ailes Marines a contribué à l'acquisition d'un jeu de voiles complet pour ce voilier, qui participe à de nombreuses compétitions tant au niveau départemental que régional. On peut citer en 2014 à titre d´exemples le Défi des Ports de Pêche, la régate SNSM dans la baie de Paimpol, la régate Lilas Blancs à Loguivy-de-la-Mer, le trophée Norisko ou encore le Côtes-d'Armor Tour.

Figure 48 : Défi des Ports de Pêche, Pornic, mai 2014 (Source : les Gabiers du Goëlo)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

3.4.1.5 Coupe Internationale d'Eté d'optimist (CIE)

Ailes Marines a été partenaire en 2015 de la CIE, compétition internationale organisée cette année en baie de Saint-Brieuc par le centre nautique de Plérin.

Figure 49 : Coupe Internationale d'Eté d'optimist, juillet 2015 (Source : CDV 22)

3.4.2 Contributions à la valorisation du patrimoine maritime

Restauration du vieux gréement « Le Saint-Quay »

Ailes Marines a soutenu en 2014, au même titre que la mairie de Saint-Quay-Portrieux et la région Bretagne, l'association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux (SNSQP) dans sa démarche de restauration et de valorisation du vieux gréement nommé « Le Saint-Quay ».

Ce vieux gréement à coque en bois construit en 1947, propriété de la mairie de Saint-Quay-Portrieux depuis 2002, reste l´un des derniers langoustiers à cul carré encore existant en Bretagne. L'association SNSQP en a la gestion. Restauré dans le cadre d'un chantier participatif, « Le Saint-Quay » a été remis à l'eau le 26 avril 2014.

Figure 50 : Le vieux gréement, le Saint-Quay (Source : Agence Symorg)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Exposition sur la pêche à la morue au Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc

Ailes Marines a été partenaire de l'exposition « Terre-neuve Terre-Neuvas – le temps de l'absence » du Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc (du 19 octobre 2013 au 19 avril 2014) en participant à l'acquisition d'une reproduction de morue, outil de médiation permettant aux visiteurs de découvrir et d'expérimenter la découpe de ce poisson très convoité.

Figure 51 : Médiation autour de la morue (Source : Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc)

3.4.3 Soutien à des projets de pêche durable et la promotion des métiers de la pêche

La convention de collaboration signée entre Ailes Marines et les instances de pêche le 8 octobre 2012 comporte un volet relatif à des projets de pêche durable et la promotion des métiers de la pêche professionnelle.

Au travers de cette convention, Ailes Marines apporte un soutien lié aux besoins et problématiques actuels des pêcheurs. C'est ainsi que plusieurs projets de pêche durable ont été retenus parmi lesquels :

- Le soutien à l'association AREVAL pour des campagnes de récolte de la crépidule en baie de Saint-Brieuc : la crépidule, coquillage « invasif », repousse d'année en année le stock des coquilles Saint-Jacques loin des côtes. L'objectif des campagnes soutenues est de récolter sur certains périmètres définis cette espèce ;

- Le soutien au réensemencement des zones à blanc par des millions de naissains de coquilles Saint-Jacques. Après chaque campagne de récolte de la crépidule, les zones mises à blanc seront réensemencées sur plusieurs années afin de contribuer au développement de la coquille Saint-Jacques.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 52 : Stand de présentation des métiers de la pêche à la fête de la coquille Saint-Jacques à Erquy, 12-13 avril 2014 (Source : CDPMEM 22)

En complément du soutien à des projets de pêche durable, Ailes Marines s'est également engagée à soutenir les instances de pêche dans la promotion des métiers et des produits de la pêche. C'est ainsi par exemple qu'un jeu complet d'affiches a pu voir le jour, et être utilisé lors des manifestations locales organisées ou parrainées par les CDPMEM 22 et 35 ou le CRPMEM de Bretagne :

- Fête de la coquille Saint-Jacques à Erquy – 12 au 13 avril 2014 ;
- Fête de la morue à Binic – 30 au 31 mai 2014 ;
- Fête de la sardine à Locquémeau – 19 au 20 juillet 2014 ;
- Fête des vieux Gréements à Paimpol – 9 au 10 août 2014 ;
- Trophée Multi 50 Prince de Bretagne à Saint-Quay-Portrieux – 22 au 24 août 2014 ;
- Fête de la coquille Saint-Jacques à Montmartre 24 au 25 janvier 2015 ;
- Les journées de la mer à Saint-Cast-Le-Guildo – 27 au 28 mars 2015 ;
- Fête de la coquille Saint-Jacques à Saint-Quay-Portrieux – 18 au 19 avril 2015.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DES CÔTES D'ARMOR

La pêche à pied professionnelle

La pêche à pied professionnelle est une activité de pêche de coquillages exercée suivant le balancement des marées, sur des gisements classés sanitairement.

Technique : La pêche à pied professionnelle ne peut se pratiquer qu'à pied, sans recours à un véhicule terrestre à moteur et uniquement à la main, à l'aide **d'outils autorisés** par délibération du comité régional des pêches de Bretagne.
En Côtes d'Armor, les espèces les plus pêchées sont la **palourde japonaise**, la **palourde européenne**, la **coque** et **l'huître creuse**. De manière plus anecdotique, les moules, les bigorneaux et les patelles sont également récoltées dans le département.

Pour les coques et les palourdes, les différents instruments autorisés sont la fourche, le râteau, la binette, la griffe à dent, la pelle, le couteau à palourdes.
Pour pêcher dans l'eau, les **engins réglementaires** sont la fourche et le râteau munis d'une coiffe.

Certains coquillages sont **calibrés** manuellement à l'aide d'un crible, dont les barreaux de la grille sont espacés de 18mm minimum.
Le tri de la pêche s'effectue impérativement sur l'estran.

Pêcheurs à pied Côtes d'Armor	50
Pêcheurs à pied Bretagne	350

Pêche à l'aide d'une binette — Râteau à coiffe — Tri des coquillages

ZOOM SUR : **Les gisements et leur réglementation**

Les réglementations (zones autorisées et périodes de pêche) des différentes zones de pêche dépendent de **l'état sanitaire** des gisements. Chaque gisement fait en effet l'objet d'un classement sanitaire selon sa contamination en bactéries. Un **arrêté préfectoral** liste les gisements suivant leur classement sanitaire : **A** (consommation directe des coquillages) , **B** (consommation après une purification), **C** (consommation après une purification intensive), et **état insalubre** (ne peut être ni consommé, ni purifié).

Sur le littoral des Côtes d'Armor, plusieurs gisements sont plus ou moins exploités, en fonction de la ressource.

Le **garde-juré** du CDPMEM des Côtes d'Armor, assermenté par le Préfet de Département, est présent sur les gisements pour constater les **infractions** relatives à la réglementation de la pêche à pied.

Doté d'une balance, il **contrôle** les poids de coquillages récoltés afin de prévenir les dépassements.

Au sein du CDPMEM des Côtes d'Armor, le **bureau des gisements**, composé de pêcheurs à pied professionnels, émet des recommandations pour assurer une **gestion pérenne** de la ressource.

Ailes Marines S.A.S

Figure 53 : Exemple d'affiche réalisée par le CDPMEM 22 (pêche à pied professionnelle) (Source : CDPMEM 22)

3.4.4 Courses à pied

Ailes Marines a décidé en 2015 de s'associer pour la première fois à des courses à pied le long du littoral telles que le *Trail Glazig* ou bien encore la *Vaillante*.

Ces évènements ont permis à Ailes Marines de présenter son projet actualisé (machine de 8 MW, nouvelle implantation, etc.) aux coureurs et spectateurs, en particulier les simulations paysagères.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 54 : Départ du Trail Glazig, février 2015 (Source : Ailes Marines)

Figure 55 : Départ de la Vaillante, mai 2015 (Source : Ailes Marines)

3.5 Les encarts publicitaires

Ailes Marines soutient ou a soutenu, à travers des encarts publicitaires, un certain nombre de publications liées au monde de la mer.

L'objectif de cette démarche est de gagner en notoriété, soutenir certaines initiatives locales et informer largement sur le projet développé par Ailes Marines.

L'encart publicitaire (Cf. Figure 57) renvoie au site Internet du projet, encourageant ainsi le lecteur à s'informer davantage.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 56 : Exemple d'encart publicitaire d'Ailes Marines (Source : Ailes Marines)

3.5.1 Agenda de la Société Nationale des Sauveteurs en Mer

Ailes Marines a renouvelé en 2015, pour la 3e année consécutive, un encart d'une demi-page dans l'agenda des sauveteurs en mer de la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM).

L'agenda des sauveteurs en mer, réédité chaque année, est distribué à l'ensemble des bénévoles de l'organisation.

Il était naturel qu'Ailes Marines, qui prévoit par ailleurs d'affréter des navires pour la maintenance du parc et de mobiliser une vingtaine de marins, contribue au fonctionnement de cette association.

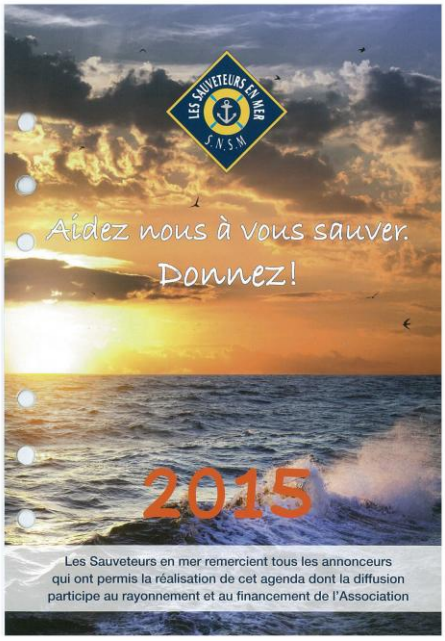

Figure 57 : Couverture de l'agenda 2015 de la SNSM (Source : SNSM)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

3.5.2 Guide des bonnes pratiques de la pêche à pied

En 2015, Ailes Marines aura été pour la 3e année consécutive le partenaire de ce livret, diffusé à plus de 7 000 exemplaires, et disponible dans tous les offices de tourisme de la baie.

Edité par la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF), association loi 1901, le guide, souvent accompagné d'une réglette permettant de mesurer la taille de ses prises, se veut un outil pratique à destination des pêcheurs plaisanciers, leur permettant d'identifier leurs prises, et surtout de relâcher les spécimens préservés, ou n'ayant pas atteint la taille réglementaire, dans le but de préserver la ressource.

Le soutien d'Ailes Marines, qui souhaite développer un projet respectueux de l'environnement et des usages existants de la mer, est motivé par la pertinence de la démarche de l'association.

Figure 58 : Guide des bonnes pratiques, édition des Côtes-d'Armor (4e et 1ère de couverture) (Source : FNPPSF)

3.5.3 Almanach du Marin Breton

Créé par Jacques de Thézac en 1899, ouvrage de référence de tous les marins, l'Almanach du Marin Breton est diffusé sur toute la façade Ouest.

Ouvrage réglementaire dont la présence est indispensable à bord, il comporte notamment la description et les contacts de près de 350 ports ainsi qu'un recueil d'informations sur la santé et la sécurité en mer, la signalisation et le balisage, des renseignements administratifs, etc.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

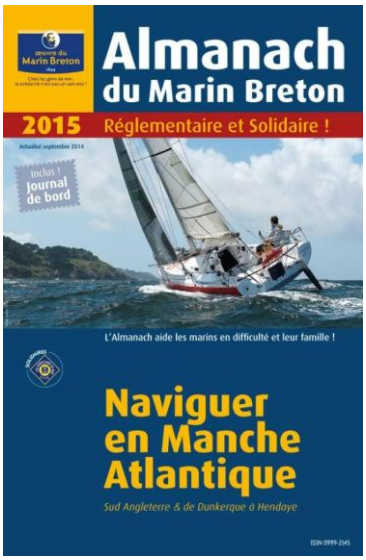

Figure 59 : Almanach du marin breton 2015 (Source : Œuvre du Marin Breton)

Il est édité par l'Œuvre du Marin Breton, association loi 1901 créée pour aider les marins et leurs familles dans le besoin.

Ailes Marines a été en 2014 partenaire de sa 117e édition, tirée à plus de 18 500 exemplaires. La société, qui compte affréter 3 bateaux pour la maintenance du parc éolien, et emploiera en conséquence des marins, entend par son support à l'almanach contribuer à la mission du Marin Breton.

3.5.4 Agenda du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM)

Distribué aux professionnels bretons de la pêche, cet agenda qui fait partie des outils de communication du CRPMEM de Bretagne, rassemble aussi des informations pratiques, telles que les coefficients de marées ou les tailles réglementaires des principales espèces pêchées.

Ailes Marines est partenaire de l'agenda depuis 2013.

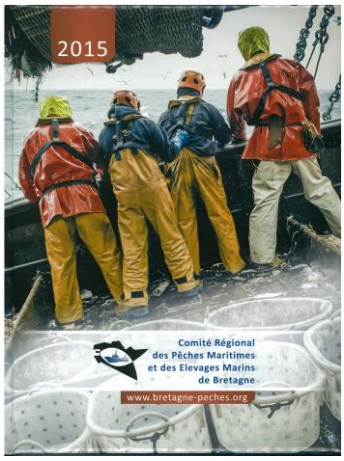

Figure 60 : Edition 2015 de l'agenda du CRPMEM de Bretagne (Source : CRPMEM)

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 61: Encart d'Ailes Marines dans l'agenda du CRPMEM de Bretagne (Source : CRPMEM)

3.5.5 Magazine des sapeurs-pompiers des Côtes-d'Armor

Ailes Marines a été partenaire du 19e numéro du magazine, paru au second trimestre 2013, en réponse à une sollicitation de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Côtes-d'Armor.

3.6 Poursuite de la communication

Ailes Marines s'est efforcée, tout au long de la phase de développement du projet, de répondre au besoin d'information du public tout en améliorant sa notoriété localement, à travers les actions de communication décrites dans ce chapitre.

Les différents partenariats noués, essentiellement sur le thème de la voile, ont permis à la société et, à travers elle, son projet, d´être connus du grand public.

Les niveaux de fréquentation du site Internet, des expositions autour du projet ou des différentes réunions d'informations démontrent, s'il en est besoin, la pertinence d'une communication régulière et de proximité.

Les prochaines grandes étapes du projet, à savoir la phase de construction, puis l'exploitation des éoliennes continueront à faire l'objet d'une communication régulière d'Ailes Marines.

Ailes Marines envisage ainsi par exemple d´actualiser son site Internet et de l'enrichir pendant tout la durée de vie du projet. Elle continuera également ses démarches d'information, proactives comme réactives.

Des partenariats avec les mondes sportif et associatif continueront à être noués ou seront maintenus, donnant l'opportunité à Ailes Marines de contribuer dans la durée au dynamisme de la région, et répondant aux attentes locales.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

4. Les relations avec la presse

4.1 Introduction

Ailes Marines souhaite créer une relation de confiance et un climat d'acceptabilité et d'adhésion entre le public et le projet de parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. L'objectif pour Ailes Marines est d'associer au maximum le grand public au projet de parc éolien en mer, en l'informant régulièrement sur son actualité et sur ses grandes phases de développement.

4.2 Ailes Marines : la volonté d'informer

4.2.1 Une information régulière

Depuis avril 2012, date d'attribution du lot de Saint-Brieuc à l'issue du processus d´appel d'offres, Ailes Marines a constamment cherché à informer le public de l'avancée et du franchissement des grandes étapes – techniques, industrielles, économiques, environnementales – du développement du parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

Ailes Marines utilise les outils de communication médias fréquemment et entretient des relations suivies avec les représentants de la presse locale, régionale, nationale et internationale.

Elle a choisi de se faire accompagner dans cette action par l'agence de relations presse Symorg, spécialisée dans le domaine des Energies Renouvelables (EnR, en particulier les Energies Marines Renouvelables (EMR). Cette agence accompagne Ailes Marines dans ses relations avec les médias depuis le dépôt des dossiers de candidature à l'appel d'offres en janvier 2012.

Depuis avril 2012 et jusqu'à ce jour, Ailes Marines a réalisé plus de 15 opérations d'information en lien avec son projet.

4.2.2 Une information claire

Ailes Marines a fait le choix systématique entre 2012 et 2015 de la clarté sur l'information diffusée aux médias, à la fois sur les éléments du projet mais également sur les grandes étapes de son développement.

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

ouest france .fr

Saint-Brieuc

Éolien offshore. Nouvelle offre déposée en baie de Saint-Brieuc

Économie mercredi 21 décembre 2011

Un consortium déposera une nouvelle offre pour l'éolien offshore au large de Saint-Brieuc.
REUTERS

Ouest - Le consortium piloté par l'énergéticien espagnol Iberdrola et Eole-Res, associé à Areva et à la société d'ingénierie et de construction Technip vient de signer un contrat de partenariat avec la société Neoen marine, société spécialisée dans le développement de projets éoliens en mer et détenue conjointement par le groupe Neoen et la Caisse des dépôts. Dans le cadre de l'appel d'offres gouvernemental, le consortium déposera une offre sur deux zones au large des côtes françaises : Saint-Brieuc et Saint-Nazaire.

900 à 1 250 MW

Neoen marine s'impliquera en particulier dans l'accompagnement de la concertation locale et des relations avec l'ensemble des acteurs. La société assistera également les autres membres du consortium dans la conduite d'études environnementales ou techniques jusqu'à à l'obtention des autorisations administratives.

Iberdrola et Eole-Res ont constitué deux sociétés de projets détenues à 70 % par Iberdrola et 30 % par Eole-Res, qui déposeront respectivement une offre sur les zones citées pour une puissance installée combinée pouvant aller de 900 à 1 250 MW.

Figure 62 : Ouest France, 21 décembre 2011

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

A travers le Pays 3

Jeudi 2 février 2012 - Le Penthièvre

100 éoliennes de 5 Mega watts à l'horizon 2020 en Baie de Saint-Brieuc

Un parc éolien de 2 milliards et 140 emplois directs

500 méga watts, c'est l'équivalent d'un demi-réacteur nucléaire. C'est la puissance qu'affichera le parc éolien off shore en baie de Saint-Brieuc à l'horizon 2020.

Le gouvernement a lancé un appel d'offres pour l'installation et l'exploitation de cinq sites éoliens en mer. Dont un en Baie de Saint-Brieuc. Trois projets ont été déposés dont celui du consortium Iberdrola (géant de l'éolien espagnol, premier producteur mondial d'énergie renouvelable) et Eole-Res (opérateur français qui a déjà installé plus de 5 000 MW d'éolien dans le monde). Ces deux entreprises se sont associées à Areva, Technip et Neoen pour présenter un dossier de 2 milliards d'euros.

Le gouvernement donnera sa décision en avril. Il s'agira donc d'exploiter une ferme éolienne en mer de 100 machines de 5 méga watts chacune. Soit 500 MW de puissance totale. Le tout sur un parc de 80 km2. L'appel d'offres en autorise 180 km2. « ***80 % des éoliennes seront situées à plus de 20 km des côtes et la plus proche sera à 17 km*** », expliquent les porteurs du projet.

Avec des entreprises locales

Les entreprises présentes dans ce projet ont une expérience majeure en la matière. Iberdrola, par exemple, a déjà installé 13 500 MW d'éolien et a déjà un marché réservé de 12 000 MW en Angleterre. A ses côtés, Eole-Res mais aussi Areva qui construira les nacelles et les pales des machines : « ***Nous avons six machines qui sont installées à 45 km des côtes en mer du nord. Nous voulons maintenant passer à la phase d'industrialisation avec ce parc en baie de Saint-Brieuc*** ».

Pour l'installation des éoliennes, le savoir-faire de Technip est reconnu. « ***Nous voulons être centre de gravité de l'installation et sur les fondations qu'on envisage de fabriquer autant que possible avec des PME locales*** ».

140 emplois

Parce qu au-delà de l'obtention du marché, le consortium veut travailler avec des entreprises locales. « ***La raison en est évidente. Chaque pièce de mat, c'est 90 tonnes. Il vaut mieux qu'il soit fabriqué au plus prêt*** ».

L'idée est de créer une filière le plus vite possible. « ***Il y a possibilité pour les fournisseurs français de s'engager maintenant. On propose aux sociétés de Bretagne de s'associer pour le reste du matériel*** ». Reste à créer une filière de formation et de compétences « ***pour créer ce débouché pour l'éolien en mer*** ». Les chantiers navals ont, par exemple, toutes les compétences pour créer les navires de maintenance.

Le projet a vocation à créer 140 emplois. Dont un nombre important pour la maintenance qui devrait être basée à Saint-Quay ou Saint-Cast. « ***Nous avons réservé des surfaces sur le port de Brest pour l'installation*** ».

Préserver la pêche

Et la pêche dans tout ça ? C'était la préoccupation majeure des acteurs locaux. « ***Nous avons fait le choix de fondations en "jacket" et non de dalles en béton. Cela créera un récif artificiel. Nous avons associé les pêcheurs*** ». Le consortium a mis en place un fonds de compensation pour la période de construction et s'impliquera dans la mise en place d'actions et de projets avec les pêcheurs. Comme par exemple l'éradication de la crépidule ou encore sur la pêche au homard.

Bertrand Dumarché

L'éolienne la plus proche sera à 17 km des côtes. Vous verrez un stylo-bille tenu à bout de bras.

100 éoliennes

- La jackett. C'est le système choisi pour ancrer les éoliennes. Pas de béton mais une structure métallique. « ***Imaginez la base de la tour Eiffel plantée sur les fonds marins. Voilà ce qu'est une jackett. 600 à 700 tonnes au lieu des 4 000 tonnes de béton*** ». Chaque pied, c'est 1,5 mètre de diamètre sur 65 mètres de haut. La structure va constituer un récif artificiel.
- L'éolienne de 5 MW. Un mat de 100 mètres de haut. Le diamètre des pales, c'est 135 mètres.
- Le parc devrait être achevé en 2020. Première tranche, 20 % en 2018, 50 % en 2019 et 100 % en 2020.
- Un tel projet, c'est 2 milliards d'investissement pour 260 millions de chiffre d'affaire par an, sur 20 ans.

Figure 63 : Le Penthièvre, 2 février 2012

Actualité Vendredi 06 avril 2012 ouest france entreprises

Éoliennes en mer. Iberdrola annonce la création de 2 000 emplois

Le consortium mené par l'espagnol Iberdrola, qui a remporté le site de la baie de Saint-Brieuc dans l'appel d'offres gouvernemental en matière d'éolien en mer, annonce que ce marché allait générer 2 000 emplois en France. L'implantation par Areva de deux usines au Havre dédiées à la fabrication d'éoliennes est également confirmée.

« **Le consortium et ses partenaires s'engagent à mobiliser environ 2 000 emplois en France grâce à ce projet, dans les années à venir** », confirme Jean-Christophe Chomette, directeur France d'Iberdrola. Le consortium a été retenu par le gouvernement pour installer et exploiter un parc de 100 éoliennes au large de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), d'une capacité de 500 mégawatts.

140 emplois directs dans la baie de Saint-Brieuc

Ces emplois seront situés « principalement dans le grand Ouest, dont une partie

Figure 64 : Ouest France, 6 avril 2012

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

france 3.fr

RÉGIONS | PROGRAMMES | ANIM

BRETAGNE TOUTE

Publié le 06/04/2012 | 16:11

Eolien : 2000 emplois en Bretagne et dans l'ouest

Par Nicolas Corbard avec AFP

Iberdrola, détenteur de l'éolien offshore de Saint -Brieuc, annonce la création de 2000 emplois dans l'ouest

France 3 Bretagne

Une bonne nouvelle pour l'activité industrielle dans le grand ouest. La société espagnole Iberdrola, associée à Areva, créera 2000 emplois pour mener à bien son projet d'éolien offshore au large de Saint-Brieuc dans les Côtes-d'Armor.

Le marché public a été attribué aujourd'hui au consortium Iberdrola-Areva. Leur projet consiste à exploiter un parc de 100 éoliennes pour une capacité de 500 mégawatts. Areva prévoit l'implantation de deux usines au Havre destinées à la fabrication d'éoliennes.

Les emplois seront situés "principalement dans le Grand Ouest, dont une partie significative en Bretagne » ", a précisé le consortium, ajoutant qu'à titre d'exemple, la ferme éolienne "permettra la création de 140 emplois directs dans la baie de Saint-Brieuc pendant toute la période d'exploitation, soit 20 ans au minimum".

Figure 65 : Reportage France 3 Bretagne, 6 avril 2012

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DE BRETAGNE

CHAQUE MATIN TOUTE L'INFO ÉCONOMIQUE BRETONNE

Brest St-Brieuc Rennes Lorient Nantes

Quotidien Électronique Numéro du 18 avril 2012

Marchés - 2 milliards d'euros d'investissements et 2 000 emplois pour le projet Iberdrola-Eole RES

Présenté hier à Saint-Brieuc, ce projet porte sur la création de 100 mâts éoliens au large de Saint-Brieuc, les entreprises de la région sont sollicitées par Areva qui recherche des équipementiers et fournisseurs.

Belles activités en perspective pour ce projet de création d'une ferme éolienne marine au large de Saint-Brieuc. Dans l'appel d'offres décroché par le groupe électrique espagnol Iberdrola avec son confrère britannique Eole RES spécialisé dans l'éolien, il est prévu 2 milliards d'euros d'investissements supportés à 70% par Iberdrola et 30% par Eole RES. Le groupe Areva n'est pas investisseur mais sera chargé de la fabrication des pâles et des nacelles. Il a prévu la création de 1 500 emplois au Havre où il va ouvrir deux usines pour ces différents équipements. Les emplois seront partagés entre ses besoins propres et ceux des soustraitants car Areva recherche des partenaires, des entreprises de l'électronique, du plastique... .. pour fabriquer les sous-ensembles, le groupe a prévu de faire travailler en priorité les sociétés de l'Ouest. Areva rencontre actuellement les sociétés intéressées. Toujours dans le cadre de l'installation de ces 100 mâts de 170 mètres de haut (puissance globale de 500 MW), il est prévu de confier la fabrication des jackets -les supports fixés au fond de la mer pour tenir les mâts- à STX Saint-Nazaire et Eiffage qui devrait monter une usine à Brest. Sur le port, un espace de plus de 6 hectares est réservé à ce projet. Car Brest sera nécessairement le port d'assemblage de ces fondations dites 'jackets', chacune pesant 700 tonnes. Enfin, 140 salariés sont prévus pour faire fonctionner la ferme éolienne et pour l'entretien pendant les 20 années du contrat. Leur installation se fera dans l'un des trois ports sélectionnés à Saint-Cast, Erquy ou Saint-Quay-Portrieux. A noter que les associations de pêcheurs, les collectivités et les autres usagers de la mer se partageront une enveloppe globale annuelle de 6,8 millions d'euros. Contact : jcchomette@iberdrola.fr

Figure 66 : La lettre économique de Bretagne, 18 avril 2012

16. Saint-Brieuc. Actualités — Samedi 30 mars 2013 — Le Télégramme

Éoliennes en mer. Ailes Marines sur le gril

Trois heures de questions -réponses avec la salle de Robien : c'est l'exercice auquel s'est plié, jeudi soir, Emmanuel Rollin, le patron d'Ailes Marines, la société qui va exploiter le futur parc d'éoliennes en mer. Le point de départ d'un débat public qui va durer jusqu'au 23 juillet.

Environ 800 personnes se sont déplacées à la salle de Robien pour en savoir plus sur les éoliennes offshore.

Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc en quelques chiffres :
100 éoliennes de 145 m de haut, des fondations de 60 m, 500 kilojoules produits, 72 km² de superficie, 2 000 emplois directs équivalents (dont 1 200 en Bretagne), quatre ans de chantier, deux milliards d'euros d'investissement pour Ailes Marines, une mise en service prévue en 2023 (jusqu'en 2040).
Les prochaines réunions publiques :
- Le 13 avril : présentation du projet à Matignon.
- Le 25 avril : présentation du projet à Saint-Quay-Portrieux.
- Le mercredi 15 mai : énergie et attterrage des câbles HTT à Saint-Brieuc.
- Le 19 mai : filière industrielle et retombées économiques à Erquy.
- Le 20 juin : le chantier, sa sécurité et ses impacts sur le milieu à Fréhel.
- Le 27 juin : impacts sur les utilisateurs de la mer à Binic.
- Le 11 juillet : exploitation maintenance et impacts sur les usagers.
- Le 17 juillet : environnement et paysage à Plouha-Val-André.
- Le 23 juillet : réunion de synthèse à Saint-Brieuc.

Présenter le projet et lever les inquiétudes : pari osé. Emmanuel Rollin a dû faire preuve de pédagogie. Durant plus de trois heures, le patron d'Ailes Marines a eu tout le temps de s'expliquer face aux spectateurs qui avaient fait le déplacement. Ensuite notamment par Philippe Kanafani, le président d'Iberdrola France qui se construisit les éoliennes dans une usine du Havre, il a dû répondre aux de nuits au pourquoi. Pour d'horizon en neuf questions.

Pendant combien d'années sera exploité le parc d'éoliennes en mer ?
Selon Emmanuel Rollin, « au moins 20 ans ». Soit la durée du contrat Sarl Ailes Marines à EDF pour le rachat de l'électricité produite par les 100 éoliennes. « Mais les machines que nous allons fabriquer peuvent fonctionner 25 ans, voir 30 ans », certifie Philippe Kanafani. Rendu que le démantèlement du parc, est déjà programmé : il devrait intervenir... 20 ans après la mise en fonction des machines, à l'issue du permis d'exploitation signé avec EDF.

Combien de personnes pourront bénéficier la production du parc éolien ?
Le parc devrait produire chaque année de l'électricité pour 700 000 habitants. « Insuffisant compte », soulignait Emmanuel Rollin. « Soit plus que la population costarmoricaine (599 000 habitants) ».

Quelle sera la part de la production énergétique bretonne fournie par le parc ?
Aujourd'hui, la Bretagne produit un peu moins de 10 % de l'énergie qu'elle consomme. Le futur parc produira, lui, 0,9 % de l'actuelle consommation électrique régionale (foyers, entreprises, transports...). Soit presque le double de la production actuelle.

Les entreprises locales seront-elles parties prenantes du projet ?
Areva a d'ores et déjà annoncé sa volonté de construire au Havre des éoliennes 100 % françaises. L'usine où seront fabriquées les fondations de ces éoliennes devrait, par ailleurs, être implantée à Brest. « Nous voulons nous appuyer sur le tissu de PME bretonnes et de la baie de Saint-Brieuc. Les contacts sont déjà bien avancés », détaille Philippe Kanafani qui entend bâtir une nouvelle filière industrielle qui devra se tourner vers l'export, en particulier le Royaume-Uni, « un marché beaucoup plus important que la France ».

Quelle sera la superficie du parc ?
Le parc s'étendra sur une surface de 77 km². « C'est un chiffre qui peut impressionner », reconnaît Emmanuel Rollin. « Mais il ne s'agit pas d'une occupation continue, puisqu'il y aura huit lignes d'éoliennes séparées chacune par un kilomètre. Et toutes les éoliennes seront également éloignées de 800 m entre elles ».

Au plan esthétique, quelle sera l'incidence de l'arrivée des îlles d'Eole dans la baie ?
L'éolienne la plus proche de la côte devrait être située à 14,2 km du Cap Fréhel (17 km du Cap d'Erquy et 35 km de Saint-Malo). Et selon Emmanuel Rollin, dans 50 % des cas, la visibilité sur les côtes costarmoricaines n'excède pas 20 km. « Et 76 des 100 éoliennes sont situées à plus de 20 km de la côte », ajoute le patron d'Ailes Marines qui assure : « Notre parc sera un impact limité et maîtrisé sur le territoire. Les Côtes d'Armor peuvent évoquer faire de son arrivée un élément positif qui va participer à l'image de la baie : celle d'un territoire responsable qui pratique le tabac. Ce peut être pour le tourisme une opportunité de développer des activités complémentaires ».

Combien d'heures par jour, les éoliennes seront-elles en activité ?
« En moyenne, le vent est plus fort qu'à terre et il souffle plus souvent. Résultat, les éoliennes pourront fonctionner près de 90 % du temps », estime le patron d'Ailes Marines. Les pales commencerait à tourner à partir d'un de 12 km/h et fonctionnent à pleine puissance à 40 km/h. Elles s'arrêteront à 90 km/h pour ne pas être endommagées.

Combien coûtera ce parc ?
Ailes Marines va investir deux milliards d'euros, mais EDF achètera l'électricité produite à perte. Et répercutera donc le prix sur les abonnés. « Ce sont l'ensemble des consommateurs français qui verront leur facture augmenter à travers la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) », indique Emmanuel Rollin qui ajoute : « Le coût moyen d'une éolienne en mer est de 1 million d'euros par an et par foyer. Soit 2 € par mois ».

Quels sont êtres les effets sur la faune et la réserve halieutique ?
Des études d'impact sont en cours pour consulter les effets sur la faune, la réserve halieutique, les oiseaux, les éventuelles pollutions, les migrations d'oiseaux... Résultats en avril 2014.

Julien Vulliart

Maintenance. Rien n'est joué même si Erquy semble hors-jeu

Alors qu'un vote en session plénière sur le choix du port de maintenance des éoliennes en mer devait se tenir début mars, Claudy Lebreton, président du conseil général, a repoussé l'échéance au mois de septembre. Car le consortium Ailes Marines, porteur du projet, souhaite prendre son temps.

140 emplois à la clé
Pour départager Erquy, Saint-Cast-le-Guildo et Saint-Quay-Portrieux, qui tiennent toutes les mêmes sur les 140 emplois à la clé, différents critères ont été définis : l'accessibilité pour la route et par la mer, la profondeur de l'eau, la longueur des quais, les 2 000 m² de bâtiments nécessaires pour accueillir les salariés, les 4 000 m² de terrains pour entreposer le matériel...
Si la décision finale ne sera prise qu'à l'automne par l'assemblée départementale, on intègre, le dossier avance bien. Une commission consultative s'est ainsi réunie le 21 mars pour auditionner le comité des pêches, des plaisanciers. Une présentation des bathymétries (topographie des sols) et des hauteurs d'eau des trois sites a également été faite. Et de source bien informée, cette présentation a été faite au port d'Erquy, qui semble désormais hors-jeu.
Alors Saint-Cast ou Saint-Quay ? Le conseil général aurait un penchant différent pour le port de Saint-Cast. Mais Erquy reste bien placé, puisque le port est le seul de pouvoir de tout sur quais. Il faut dire que la ville de Dominique Blanc a de très nombreux atouts à faire valoir. Notamment en terme d'accessibilité : proximité de la RN12 et de l'aéroport.
Reste que Saint-Cast n'a pas dit son dernier mot. Au sein de la commission consultative, plusieurs experts auraient même affiché leur préférence pour la ville du maire Jean Fernandez. À cela une raison principale : « Il y aurait un conflit d'usage à Saint-Quay, en raison de la présence des pêcheurs, dirait l'activité est encore très importante, nous expliqua un homme proche du dossier. En revanche, à Saint-Cast, il existe des bennes-pêches disponibles, à l'heart de toute activité. »

Dernière réunion en septembre
Pour autant, Ailes Marines n'opère pas encore définitivement son choix en matière de balisage (cinquantenaire) entre deux ravines de 25 à 8 m et un de 14 m. Et, de source bien informée, on apprend que l'entrée que la commission est le plus grand mal à faire un choix clair entre les deux ports encore en course. Les conclusions de l'analyse multicritères sur laquelle présentée du projet Iberdrola actuellement permettront sans doute de trancher. Une dernière réunion doit se tenir début septembre. La commission consultative fera alors part de son choix. Qui peut ne pas être retenu par le Conseil général... En attendant, rien n'est joué.

Gwendal Hamonry

Figure 67 : Le Télégramme, 30 mars 2013

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Baie de Saint-Brieuc. Quelles fondations pour les éoliennes ?

ouest france
Justice et Liberté

Saint-Brieuc - 21 Mai 2014

Jacket ? Gravitaire ? Ailes Marines, porteur du projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), dira début juillet la nature des fondations de ses éoliennes.

Quels types de fondations vont équiper les cent éoliennes du parc briochin ? C'est la question du moment pour Ailes Marines. Et sa réponse est attendue à bien des égards.

Hors éoliennes flottantes, il existe à ce jour quatre types de fondations pour asseoir une éolienne en mer (Voir infographie). Les jackets, consistant en un treillis métalliques, a toujours eu les faveurs d'Ailes Marines. Elle en a fait un argument de « vente » maintes fois avancé lors du débat public ; notamment pour rassurer sur un plan environnemental. Les fondations de type jacket ont en effet un impact moindre sur les courants et la faune marine. Une garantie qui a pesé dans la décision des pêcheurs de se prononcer en faveur du parc.

Reste que l'affaire n'est pas définitivement tranchée. L'option gravitaire a refait surface. La composition du sous-sol de la baie poserait-elle quelques difficultés pour la pose de fondations de type jacket ? Du côté d'Ailes Marines, on communique désormais à mots choisis sur ce sujet. « **Les difficultés rencontrées suite aux études géotechniques obligent Ailes Marines à réaliser des études complémentaires pour affiner ses choix,** indique son porte-parole Jean-Christophe Labastugue. **Le résultat de ces expertises déterminera la solution sur les fondations des éoliennes. La fondation gravitaire étant étudiée en parallèle avec la solution jacket, solution privilégiée jusqu'à maintenant par Ailes Marines ».**

Figure 68 : Ouest France, 21 mai 2014

Ailes Marines a opté pour deux formes de diffusion de l'information sur le projet :

Les informations didactiques

Ces informations diffusées par Ailes Marines regroupent les données clés du projet. Elles reprennent dans le détail les caractéristiques du projet à savoir : sa puissance, la technologie utilisée, sa situation géographique, ses enjeux, son fonctionnement, ses aspects économiques, ses impacts, etc.

Ces informations sont diffusées aux journalistes à travers différents vecteurs comme le dossier de presse ou le site Internet d´Ailes Marines. Des plaquettes d'information résumant le projet, ses enjeux, ses acteurs ont également été réalisées pour être diffusées aux journalistes. Toutes ces informations sont régulièrement mises à jour.

Le site Internet et les plaquettes d'information sont aussi destinés à informer le grand public. Ils contribuent également à la communication officielle.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Les informations d'actualité

Ces informations valident le franchissement des grandes étapes du projet. Elles sont diffusées officiellement sous la forme de communiqués de presse en édition papier et numérique.

Le communiqué de presse est un document rédactionnel et officiel destiné à communiquer un évènement important aux acteurs de la presse qui le relaieront dans leur média. Il peut être diffusé également à l'occasion d'une conférence de presse.

Depuis avril 2012, Ailes Marines a ainsi diffusé 8 communiqués de presse. L'ensemble des communiqués de presse sont disponibles en Annexe 7 de ce document.

4.3 Ailes Marines : la volonté de privilégier la presse régionale et locale dans la diffusion de l'information

4.3.1 Un projet énergétique breton

Ailes Marines considère le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc comme un projet breton de production d'énergie renouvelable. Il constituera à terme la première réalisation de cette nature.

Il semble opportun à Ailes Marines que l'ensemble de la population de la Baie de Saint-Brieuc et de la région Bretagne plus largement soit informé en priorité des avancées du projet via des supports médiatiques locaux et régionaux.

Ailes Marines a décidé de privilégier la presse locale et régionale dans la diffusion de l'information en donnant la primauté des annonces portant sur le projet et ses différentes étapes.

4.3.2 Les médias locaux et régionaux bretons

Depuis avril 2012, Ailes Marines a tenu informé l'ensemble des médias locaux et régionaux bretons en contactant directement les journalistes des différentes rédactions mais également en informant les correspondants locaux des agences de presse et des grands quotidiens nationaux.

Ainsi, Ailes Marines transmet ses informations aux différents médias suivants :

- La presse d'information généraliste

A titre d'exemples : *Ouest France, Le Télégramme, le Penthièvre, Le Petit Bleu, La Presse d'Armor, Le Journal des entreprises, Armor TV, Tébéo, France Bleue Armorique,* etc.

- La presse spécialisée

A titre d'exemples : *Le Marin, Mer et Marine,* etc.

- La presse des collectivités

A titre d'exemples : *Saint-Brieuc Agglomération – Le magazine, La Gazette d´Erquy,* etc.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

4.3.3 Un projet d'envergure nationale et internationale

L'actualité du projet éolien en mer la Baie de Saint-Brieuc est également présente dans les grands médias nationaux et internationaux, qu´Ailes Marines informe régulièrement.

A titre d'exemples, les journalistes de la presse quotidienne nationale comme *Les Echos* ou *Le Figaro* mais également de la presse spécialisée comme *Green Univers, Environnement Magazine* ou *Enerpress* sont régulièrement informés.

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

16 ENTREPRISES ET RÉGIONS MERCREDI 18 AVRIL 2012 LES ECHOS

BRETAGNE

Outre les retombées économiques, la ferme éolienne qui sera édifiée au large de Saint-Brieuc apportera 6,8 millions par an aux collectivités locales et professionnels de la mer.

2 milliards investis et 2.000 emplois pour les éoliennes de Saint-Brieuc

Retenu par l'Etat pour réaliser et exploiter le futur champ éolien offshore situé à 17 kilomètres au large de Saint-Brieuc, le consortium constitué d'Iberdrola, d'Eole RES, d'Areva, de Technip et de Neoen Marine, a présenté hier son projet. « *Il est prévu*, explique Jean-Christophe Chomette, directeur France de l'électricien espagnol Iberdrola, *d'investir 2 milliards d'euros dans la construction des 100 éoliennes. Iberdrola prendra à sa charge 70% de l'investissement, notre partenaire anglais Eole RES les 30 % restants.* »

Un vrai « projet de territoire »

Les premières études techniques vont débuter d'ici juillet, suivies des études d'impact environnemental et de l'enquête publique. La construction et l'installation des mâts s'étalera de 2015 à 2020. « *Nous avons souhaité développer un véritable projet de territoire* », continue Jean-Christophe Chomette. Il annonce ainsi la création de 2.000 emplois directs. Quelque 140 salariés seront embauchés par la toute nouvelle société Ailes Martnes qui va piloter le projet puis exploiter la ferme marine. Quant à Areva, il table sur « *1.500 créations d'emplois partagées entre les contrats confiés à la sous-traitance et nos futures usines qui seront construites au port du Havre pour la production des nacelles et des pâles* », dit Philippe Kavafyan, du groupe Areva. Il y envisage un investissement de l'ordre de 100 millions d'euros.

Dans le cadre du contrat issu de l'appel d'offres, il est aussi prévu que les fixations de 700 tonnes – les jackets – sur les fonds marins des éoliennes hautes de 170 mètres seront assemblées au port de Brest. Deux fabricants devraient s'en partager la production : le chantier naval STX à Saint-Nazaire et Eiffage, qui pourrait ouvrir un site dédié au port de Brest où des espaces sont en cours d'aménagement.

Le consortium doit aussi installer son équipe d'entretien de la ferme éolienne, qui sera exploitée au minimum pendant vingt ans, dans l'un des trois ports costarmoricains de Saint-Quay-Portrieux, Erquy ou Saint-Cast.

Les collectivités locales bordant la baie de Saint-Brieuc, les organisations de pêcheurs et les autres usagers de la mer vont se partager une taxe spéciale éolienne en mer de 6,8 millions d'euros par an. Dans ces conditions, le consortium semble assez peu craindre les recours, même s'ils sont toujours possibles.

La recette annuelle d'exploitation issue de l'énergie revendue à EDF sera de l'ordre de 300 millions d'euros. La capacité de production de la ferme éolienne sera de 500 MW, « *ce qui correspond à un peu moins de 10% de la consommation annuelle d'électricité en Bretagne* », conclut Jean-Christophe Chaumette.

STANISLAS DU GUERNY
CORRESPONDANT À RENNES

Figure 69 : Les Echos, 17 avril 2012

www.usinenouvelle.com
L'USINE NOUVELLE

Eolien marin : le consortium mené par Iberdrola va investir 2 milliards d'euros

Par Stanislas du Guerny (Bretagne) - Publié le 17 avril 2012, à 16h 39

Bretagne, Eolien, Investissements industriels, Production d'électricité

© D.R.

L'électricien espagnol Iberdrola va investir avec le groupe anglais Eole RES la somme de 2 milliards d'euros dans la construction et l'installation de 100 mâts éoliens au large de Saint-Brieuc pour une production de 500 MW d'électricité.

Ce consortium composé principalement de l'espagnol Iberdrola (31,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires) et de l'anglais Eole RES (906 millions d'euros de chiffre d'affaires) spécialiste de l'éolien terrestre et maritime, a présenté son projet aujourd'hui à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Il compte aussi d'autres partenaires. On retrouve Areva qui va piloter la partie industrielle, Technip pour l'ingénierie et Neoen Marine acteur français de l'éolien marin.

Iberdrola et ses partenaires ont gagné l'appel d'offres lancé par l'Etat. Il consiste à créer et à installer 100 éoliennes à plus de 17 kilomètres au large de Saint-Brieuc dans le département des Côtes-d'Armor moyennant une enveloppe globale de 2 milliards d'euros financée à 70 % par Iberdrola et à 30 % par Eole RES. Cette ferme éolienne, qui produira 500 MW d'électricité, sera totalement opérationnelle en 2020.

ARTICLES LIÉS

EDF et Alstom sacrés champions de l'éolien en mer

Eolien offshore : Iberdrola Eole Res mobiliserait STX pour ses fondations

Figure 70 : L'Usine Nouvelle, 18 avril 2012

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Ailes Marines est également sollicitée par des journalistes de la presse internationale spécialisée dans le secteur des Energies Marines Renouvelables tels que *Windpoweroffshore* ou *ReNews* par exemple. Ailes Marines répond systématiquement à leurs sollicitations. Ces supports relatent de manière régulière le franchissement des grandes étapes du projet ainsi que son actualité directe.

reNews

RENEWABLE ENERGY NEWS • ISSUE 296 25 SEPTEMBER 2014

ews

Plea for extra time on 8MW French jump

The Ailes Marines development group has requested extra time to carry out technical and other impact studies at the site of its 496MW Saint-Brieuc wind farm off France.

The Iberdrola-led consortium is seeking an additional year to assess a revised layout featuring 8MW Areva turbines rather than the manufacturer's 5MW machines as originally planned. Commissioning remains on course for 2020 as the fewer required turbines will take less time to install, said the developer.

Ailes Marines, which also includes Eole-RES, continues to pursue approval from the Environment Ministry for the hardware rethink.

The site is located some 30km off Brittany, where waters are up to 35 metres deep.

Elsewhere, Iberdrola and partner Dong have wrapped up repairs to a damaged export cable at the soon to be completed 389MW West of Duddon Sands wind farm off north-west England.

WINDPOWER OFFSHORE

FRANCE

Areva 8MW set for St Brieuc

11 July 2014 by Jan Dodd Be the first to comment

FRANCE: Ailes Marines, the Iberdrola-led consortium awarded the 500MW St Brieuc project, has said that it will use Areva's new 8MW turbine instead of the planned 5MW machine. It will also install jacket foundations on the project.

Areva's 8MW machine will be deployed at the Saint Brieuc project

The project will now consist of 62 8MW machines, giving a total capacity of 496MW, slightly down from 500MW. Nevertheless, Ailes Marines expects to see a 7% increase in productivity by using the larger turbines. The consortium will apply to the energy minister next week to approve the change.

Following site studies, the consortium said in June it was considering using gravity-based foundations instead of jackets, a move strongly opposed by local fishermen.

However, Ailes Marines now says it will be able to use jackets, given the smaller number of turbines, while staying within the project cost of EUR 2 billion.

The turbines will be built at Areva's planned factories in Le Havre, with production scheduled to start in 2018. St-Brieuc is scheduled to come online in phases from 2018 to 2020.

Figure 71 : Renews, 25 septembre 2014, Wind Power, 11 juillet 2014

4.4 Ailes Marines : le choix de moyens professionnels de communication

4.4.1 Les communiqués de presse

Le communiqué de presse est un document officiel émanant d'une société. Il est envoyé aux journalistes et aux rédactions dans le but de les informer d'un événement concernant celle-ci.

Depuis qu'elle a été désignée lauréate en avril 2012, Ailes Marines a diffusé 8 communiqués de presse informant sur l'actualité de son projet.

L'ensemble des communiqués de presse figurent en Annexe 7.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

IBERDROLA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 6 avril 2012

Contact : Jean-Christophe Labastiague, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com

Le consortium Iberdrola – Eole-RES lauréat sur le lot de Saint-Brieuc dans le cadre de l'appel d'offres du Gouvernement français sur l'éolien en mer

À l'issue de l'appel d'offres national éolien en mer lancé par le Gouvernement français en juillet 2011, le consortium Iberdrola – Eole-RES a été désigné lauréat sur le lot de Saint-Brieuc. Le marché porte sur le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer d'une puissance installée de 500 mégawatts. Le consortium et ses partenaires s'engagent à mobiliser environ 2 000 emplois en France grâce à ce projet, dans les années à venir.

Paris, le 6 avril 2012 – A la suite de l'appel d'offres national lancé au mois de juillet 2011, le consortium piloté par Iberdrola et Eole-RES, avec pour partenaires Areva, Technip et Neoen Marine, a été désigné par le Gouvernement français pour le projet de parc éolien de la Baie de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor).

Le marché porte sur le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer, d'une puissance installée de 500 mégawatts (MW), situé à un peu moins d'une vingtaine de kilomètres au large de la Baie de Saint-Brieuc. La société ad hoc, créée par le consortium pour porter le projet, a été baptisée « Ailes Marines ».

Sur la zone définie, le projet du consortium Iberdrola et Eole-RES comprend 100 éoliennes de 5 MW, sur un champ d'une superficie de 80 km². Dans une première étape, le consortium confirmera au cours des 18 prochains mois, durant la période de « levée des risques », les conditions techniques et environnementales précises d'implantation du projet ainsi que sa faisabilité.

« Nous avons remporté cet appel d'offres au terme d'une compétition difficile. En retenant notre candidature, le gouvernement Français a démontré qu'un consortium européen pouvait répondre aux exigences du cahier des charges et être sélectionné sur la qualité de son projet, au même titre que les sociétés hexagonales », a commenté Keith Anderson, Directeur de la Division Offshore d'Iberdrola.

IBERDROLA

« Ce succès confirme la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise du consortium Iberdrola et Eole-RES dans le développement et l'exploitation de champs éoliens. Nous avons su répondre à la fois aux exigences industrielles, aux critères de prix et de qualité environnementale de cet appel d'offres et ainsi convaincre l'administration et le gouvernement français par la pertinence de notre proposition » a déclaré Jean-Marc Armitano, PDG Eole-RES.

Le consortium Iberdrola et Eole-RES a inscrit son projet « Ailes Marines » dans une approche de territoire durable, ayant pour maître-mots la participation, la concertation et la prise en compte des usagers et des riverains. D'autre part, le consortium Iberdrola et Eole-RES s'appuiera sur les compétences locales pour développer le tissu économique, avec la volonté de donner une place privilégiée aux industriels de la région dans la fabrication des composants des éoliennes.

Sur ce projet d'aménagement de territoire, le consortium Iberdrola et Eole-RES et ses partenaires, s'engagent à mobiliser environ 2 000 emplois en France, principalement dans le Grand-Ouest, dont une partie significative en Bretagne. A titre d'exemple, la ferme éolienne permettra la création de 140 emplois directs dans la baie de Saint-Brieuc pendant toute la période d'exploitation, soit 20 ans au minimum.

Dans le détail, les co-investisseurs Iberdrola et Eole-Res interviendront comme développeur – avec le support de Neoen Marine - et exploitant du parc éolien à travers la société de projet « Ailes Marines ». Le groupe Areva se chargera de la fabrication au Havre des aérogénérateurs ainsi que de la maintenance des éoliennes. De son côté, Technip prévoit jusqu'à 300 emplois majoritairement localisés en Bretagne pour l'ingénierie et l'installation en mer des câbles, des fondations et des éoliennes. Enfin, des accords avec les sociétés STX et Eiffage ont été signés pour la réalisation des fondations de type « jacket », retenues par le consortium pour recevoir les futures éoliennes.

L'appel d'offres

Début 2011, le gouvernement français a lancé un appel d'offres pour l'installation d'éoliennes offshore avec pour objectif une puissance totale installée de 6 000 MW à l'horizon 2020.La première tranche de cet appel d'offres a été lancée en juillet 2011. Elle porte sur l'installation d'ici 2018 à 2020 de 5 parcs éoliens d'une capacité totale de 3 000 MW dans 5 zones marines désignées par l'Etat.

----------**A propos de :**

IBERDROLA www.iberdrola.com est l'une des dix plus grandes compagnies électriques au monde et est présente dans 40 pays. IBERDROLA, leader mondial de l'éolien, avec une puissance installée dépassant les 13 690 MW, est présente en France depuis 2005, où elle développe, construit et exploite des parcs éoliens. Elle compte 34 parcs en opération, pour un total de 301 MW. Son siège est situé à Paris, avec des centres à Rennes et à Nancy. La compagnie détient un portefeuille d'environ 12 000 MW d'éolien en mer, essentiellement en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, ce qui en fait un des acteurs majeurs du secteur.

Figure 72 : Communiqué de presse du 6 avril 2012 - Ailes Marines désignée lauréate

Quatre communiqués en 2012, un en 2013, deux en 2014 et un en 2015.

IBERDROLA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 10 juillet 2014

Contact : Jean-Christophe Labastiague, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com

Ailes Marines confirme le choix de la jacket comme fondation du parc éolien en mer de Saint-Brieuc

Saint-Brieuc / Paris / Avignon le 10 juillet 2014 – La société Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES pour développer, construire puis exploiter le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, confirme aujourd'hui le choix de la jacket comme fondation du parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

Les conclusions des dernières études d'ingénierie réalisées par Ailes Marines au cours de l'année 2013 et au premier semestre de l'année 2014 confortent définitivement le choix de la jacket (structure métallique en treillis), comme future fondation des éoliennes en mer du champ de Saint-Brieuc. Les fondations jackets retenues seront réalisées sur le port de Brest, conformément au plan industriel annoncé.

Ailes Marines poursuit avec ses partenaires des études sur le design des fondations jackets, afin de les adapter aux caractéristiques des nouvelles turbines de 8MW développées par Areva et à la nature des fonds marins de la zone retenue pour leur installation.

Associée aux fondations jacket, la turbine de 8 MW consolide le développement d'une filière éolienne en mer en France et en Bretagne, créatrice d'emplois et dotée d'un fort potentiel à l'export. La nouvelle éolienne en mer Areva de 8MW représente également une opportunité de tout premier ordre pour le futur parc de Saint Brieuc. Du fait de leur puissance supérieure, le nombre de turbines installées sur le parc de Saint-Brieuc sera réduit de 100 à 62, pour une puissance totale installée de 496 MW.

Ailes Marines

Figure 73 : Communiqué de presse du 10 juillet 2014 - Ailes Marines confirme le choix de la fondation de type « jacket »

4.4.2 Les conférences de presse

Pour présenter dans le détail les grandes étapes du projet aux journalistes et échanger avec eux directement, Ailes Marines a organisé 7 conférences de presse depuis avril 2012, date de désignation des lauréats du premier appel d´offres éolien en mer.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 74 : Conférence de presse dans les bureaux d'Ailes Marines à Saint-Brieuc, 12 décembre 2013 (Source : Ailes Marines)

Une conférence de presse est un évènement médiatique au cours duquel des journalistes sont invités à venir prendre connaissance d'une actualité forte de la société qui l'organise. A cette occasion les journalistes des différents supports médiatiques rencontrent la direction de l'entreprise et peuvent l'interviewer et lui poser des questions plus précises sur des sujets qu'ils souhaiteraient relayer à leurs lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs.

Les 7 conférences de presse concernaient :

La candidature à l'appel d'offres éolien en mer (30 janvier 2012)

Saint-Brieuc

0,80 € Mardi 31 janvier 2012

ouest france

Justice et Liberté

NOUS PAYONS CASH, EN ESPÈCES IMMÉDIATEMENT
VOS BIJOUX OR ET ARGENT
JUSQU'À 17 EUROS
TROCANTE

L'hiver entre en scène

À Saint-Brieuc, Iberdrola dévoile son projet éolien

B-com : une promesse de 2 000 emplois directs à Rennes

Figure 75 : Ouest France, 31 janvier 2012

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

8 Côtes-d'Armor

Iberdrola dévoile son projet d'éoliennes en mer

Le premier producteur mondial d'énergies renouvelables envisage d'implanter 100 éoliennes de 5 MW au large de Saint-Brieuc. Son projet prévoit notamment la création d'au moins 140 emplois directs.

Figure 76 : Ouest France, 31 janvier 2012

Ailes Marines lauréate de l'appel d'offres (17 avril 2012)

Figure 77 : Armor TV, 17 avril 2012

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

ouest france .fr

ACTUALITÉ | SPORT | RÉGIONS | MA COMMUNE | LOISIRS | EN IM

>Toute l'actualité du grand ouest > Bretagne - mercredi 18 av 2012

Éolien en mer : priorité à la sous-traitance locale - Bretagne

mercredi 18 avril 2012

Le consortium Iberdrola promet de favoriser les entreprises bretonnes pour l'implantation de cent éoliennes au large de Saint-Brieuc.

17 km. « La Bretagne produit 10 % de l'électricité qu'elle consomme. Quand nos éoliennes fonctionneront, cette capacité doublera. » Hier à Saint-Brieuc, le consortium (Iberdrola, Eole-Res, Technip, Néon et Areva), retenu pour l'implantation d'un parc éolien de 500 MW au large des Côtes-d'Armor, est revenu en détail sur son projet. **« La plus proche des machines sera implantée à dix-sept kilomètres de la pointe d'Erquy »**, explique Jean-Christophe Chomette, directeur France de la société espagnole Iberdrola.

140 emplois directs. Ils vont être créés sur le littoral costarmoricain. **« Nous avons présélectionné trois ports, Saint-Quay-Portrieux, Saint-Cast et Erquy, pour la maintenance »**, poursuit le patron d'Iberdrola France. Le choix définitif sera fait dans quelques semaines. Paramètre important : **« Il doit être le plus proche possible du champ d'éoliennes »**, souligne Serge Derotus d'Eole-Res. Pendant tout le chantier, Technip promet d'employer trois cents personnes, **« principalement en Bretagne »**.

Figure 78 : Ouest France, 18 avril 2012

Le Télégramme

Parc éolien. Premier kilowatt-heure en 2018

18 avril 2012 - Réagir à cet article

Sorti vainqueur del'appel d'offres pour le futur parcéolien marin delabaie deSaint-Brieuc, leconsortium Iberdrola-Eole Res a précisé sonprojet, hier. Avec une annonce sur le calendrier: leparc sera enmesure deproduire del'électricité dès2018.

Un consortium à cinq. Le consortium Iberdola-Eole Res, retenu pour le parc éolien en baie de Saint-Brieuc, regroupe cinq entreprises: Iberdrola, l'Espagnol, donc, qui n'est autre que le premier producteur mondial d'énergies renouvelables; Eole Res, une filiale du groupe britannique Res, l'un des leaders mondiaux de l'éolien; Areva, l'un des premiers leaders mondiaux de l'éolien en mer; Technip, leader mondial français de la réalisation de projets offshore complexes en mer; et la société Neoen Marine, filiale de Neoen et la Caisse des

Figure 79 : Le Télégramme, 18 avril 2012

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Le journal des entreprises 22

Infrastructures

Éoliennes. Sous-traitance locale pour Iberdrola

Le géant espagnol Iberdrola a été choisi pour construire le futur parc éolien situé en baie de Saint-Brieuc. Un investissement de deux milliards d'euros dont le consortium entend faire pleinement profiter les sous-traitants industriels locaux.

C'est fait. Après plusieurs mois d'attente, l'État a fait son choix dans le stratégique dossier des éoliennes en mer et a confié au consortium mené par le géant espagnol des énergies renouvelables, Iberdrola, la conception, la maintenance et la gestion du futur parc offshore implanté en baie de Saint-Brieuc. EDF, associé à Alstom, remporte, de son côté, trois des quatre autres sites mis en jeu (Saint-Nazaire en Loire-Atlantique, Courseulles-sur-Mer dans le Calvados et Fécamp en Seine-Maritime), le projet du Tréport (76) ayant été

Figure 80 : Le Journal des Entreprises, 4 mai 2012

La convention de collaboration avec les instances de pêche (8 octobre 2012)

le marin

Baie de Saint-Brieuc : une convention signée entre les promoteurs du projet éolien et les pêcheurs

le 08/10/2012

Le consortium Ailes Marines a signé le lundi 8 octobre une convention avec les comités des pêches de Bretagne, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. Cette alliance des sociétés Iberdrola et Eole Res (associées à Technip, Areva et Neoen Marine) a remporté l'appel d'offres pour un champ d'éoliennes de 500 MW en baie de Saint-Brieuc. La convention, première de ce type, fixe des règles claires de cohabitation avec la pêche, de concertation pendant la phase d'étude et de construction et de financement de projets de préservation de la ressource.

Mer et Marine
Toute l'actualité maritime

ACTUALITÉ

11/10/2012

Eolien en baie de Saint-Brieuc: pêcheurs et industriels signent une convention

© BRETAGNE DEVELOPPEMENT INNOVATION

Figure 81 : Le Marin du 8 octobre 2012 et Mer et Marine du 11 octobre 2012

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

ENERZINE.COM
L'énergie au quotidien

Eolien en Baie de St Brieuc : Ailes Marines et les pêcheurs collaborent

g+1 0 Tweeter 8 Recommander 26

La société Ailes Marines*, en charge de développer le champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, a annoncé mercredi la signature d'une convention de collaboration avec les représentants des instances de pêche concernées par le projet.**

Depuis plus de 12 mois, la société Ailes Marines construit avec les représentants des instances de pêche concernées, un processus participatif d'échanges sur les modalités d'intégration du projet du champ éolien en mer tel que le prévoit l'appel d'offres lancé par le Gouvernement en juillet 2011.

Avec la signature de cette convention de collaboration, les représentants des instances de

Figure 82 : Enerzine, 8 octobre 2012

ouest france

Mardi 09 octobre 2012 08:01

Ailes Marines et pêcheurs unis sous contrat

J'aime 0

Représentants de la pêche (premier rang) et d'Ailes Marines SAS, signent une convention de collaboration pour 40 ans.

Hier, la pêche a signé une convention de collaboration de 40 ans, portant sur la future ferme éolienne marine, au large de Saint-Brieuc.

Ils ont d'abord râlé, puis grincé des dents contre le projet de parc éolien offshore. Hier, les pêcheurs des Côtes-d'Armor ont finalement choisi de s'embarquer dans l'aventure, préférant être acteurs que spectateurs lésés. En signant cette convention de collaboration, le Comité régional des pêches et le Comité départemental des pêches des Côtes-d'Armor, **« sont officiellement et étroitement associés au projet d'aménagement »**.
Ils auront donc leur mot à dire à chaque étape, **« de la phase de développement et d'exploitation, jusqu'au démantèlement »** des machines dans une quarantaine d'années. Plus que des fiançailles, un véritable mariage de raison. De nombreuses négociations, ponctuées de coups de gueule, ont été nécessaires pour en arriver là. Cette étroite collaboration, **« permettra de réaliser le projet le moins impactant possible pour les activités de la pêche professionnelle »**, promet Emmanuel Rollin, directeur du projet Ailes Marines SAS, visant à implanter une centaine de machines de 5 mégawwats par le consortium Iberdrola, EoleRes.

Éradiquer la crépidule

Diverses avancées techniques ont déjà été discutées entre les partenaires, comme l'enfouissement du câble électrique entre 0,80 m et 1,50m pour permettre le chalutage. Aile Marines SAS s'engage

Figure 83 : Ouest France, 9 octobre 2012

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

La convention de partenariat avec le CDV 22 (6 décembre 2012)

Entreprise — Vendredi 07 décembre 2012

Côtes d'Armor. Ailes Marines, constructeur d'éoliennes, financera la voile locale

Ailes Marines, porteur du projet de parc éolien marin, et le comité départemental de voile naviguent ensemble.

Il y a entre les éoliennes et la voile comme un lien naturel. Le vent. » Emmanuel Rollin, directeur d'Ailes Marines, s'est fait poète, jeudi soir, au moment de signer le partenariat qui lie le consortium au comité départemental de voile des Côtes-d'Armor.

Ailes Marines et adeptes de bords iodés vont en effet, dans les années qui viennent, partager un terrain de jeu commun : la baie de Saint-Brieuc. Emmanuel Rollin précise d'ailleurs à ce sujet : **« L'espacement d'environ un kilomètre entre les machines fait que le parc restera ouvert à la navigation. »**

En attendant, Ailes Marines tient à choyer ses voisins de risées. Le consortium s'engage sur dix ans dans un partenariat serré. Avec une aide tout d'abord matérielle par l'achat de 100 voiles et 10 coques d'optimist et cinq lasers. Un investissement tourné vers la compétition.

Partenariat financier avec 3 manifestations

Et puis Ailes Marines apportera son soutien à trois manifestations portées par le comité départemental : opération « Toutes voiles dehors », qui permet chaque année à quelque 2 500 enfants de s'initier, le temps d'une journée, à la voile ; le Côtes-d'Armor Tour, et le Trophée Prince de Bretagne, réunissant sur nos côtes les multicoques 50 pieds.

« Ce partenariat nous apporte un bon bol d'air pour poursuivre le développement de nos activités dans de bonnes conditions, se réjouit Pierre Le Boucher, président du comité départemental. **Rappelons qu'avec 5 000 licenciés, la voile est le deuxième sport dans le département. »** Quant au montant de la dot, les deux « mariés » ont tenu à le garder secret...

ouestfrance-entreprises.

Figure 84 : Ouest France édition du 7 décembre 2012

La décision du maitre d'ouvrage suite au débat public (13 décembre 2013)

Figure 85 : Conférence de presse dans les bureaux d'Ailes Marines à Saint-Brieuc, 12 décembre 2013

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

13-12

Nantes Rennes Angers Brest

ouest france

Justice et Liberté

Le parc éolien a passé l'épreuve du débat public

Onze réunions publiques ont été organisées entre mars et juillet. Résultat : le maître d'ouvrage a annoncé hier sa décision de poursuivre le projet.

Le débat public

11 réunions, 36 heures de débats, 2 400 participants, 400 questions retranscrites sur le site Internet... Le débat public, de mars à juillet, a été riche. Bilan : **« Le projet se poursuit »**, a annoncé, hier, Emmanuel Rolin, le directeur du projet. Les caractéristiques techniques du projet sont maintenues, dont la zone d'implantation. Les câbles interéoliennes seront ensouillés dans le sable et les fondations jacket (avec des pieds métalliques) restent l'option privilégiée.

Les prochaines étapes

Les études d'impact se poursuivent jusqu'à fin 2014. Les études techniques et physiques sont terminées. Il reste les études environnementales qui doivent être menées sur deux années à chacune des saisons. Elles s'achèveront fin 2014. Le projet sera soumis à enquête publique début 2015, pour un lancement du chantier prévu fin 2016, début 2017. **« Nous recherchons des moyens techniques pour diminuer le temps d'installation des éoliennes, elles doivent être mises en fonction en 2020. »**

Les demandes du public

De nouvelles simulations paysagères seront mises en ligne sur le site pour aider le public à visualiser. Les associations environnementales seront davantage intégrées aux études d'impact. **« Et nous poursuivons notre travail avec le préfet maritime pour permettre à un maximum d'activités, pêche, plaisance, de cohabiter avec les éoliennes. Nous sommes optimistes sur le fait que les bateaux de moins de 25 m puissent circuler à l'intérieur du parc. »**

Les fournisseurs bretons

Le projet doit permettre la création de 2 000 emplois en France, dont 1 000 en Bretagne. Chacun des opérateurs qu'elle a choisis s'y attelle. Technip, qui gérera l'installation du parc, a invité en novembre une quarantaine d'entreprises costarmoricaines à une première réunion d'information. Areva qui construira les éoliennes au Havre, donne elle aussi à la Bretagne une longueur d'avance. **« Parmi les entreprises que nous avons déjà auditées, 28 sont à nos yeux compétitives par rapport à ce qu'on peut trouver en Europe**, assure Philippe Kavafyan, directeur de l'éolien en mer pour Areva France. **Deux sont même venues visiter notre production en Allemagne et pourraient devenir nos fournisseurs au-delà du projet en baie de Saint-Brieuc. »** Areva sélectionnera ses fournisseurs au 2e semestre 2014.

Un espace d'information

Ailes Marines vient de s'installer dans des nouveaux locaux de 170 m², boulevard Clemenceau, à Saint-Brieuc. Les équipes veulent continuer à communiquer avec le public sur l'avancée du projet, grâce à son site Internet, mais aussi à une exposition itinérante qui va être créée. Pour exploiter au mieux le potentiel touristique d'un tel parc, un espace d'information permanent est en projet. **« A Glasgow, l'un des plus grands parcs éoliens d'Europe, un lieu comme celui-là attire 100 000 visiteurs par an »**, ambitionne déjà Emmanuel Rolin.

Emmanuel Rolin, directeur du projet chez Ailes Marines.

Amandine COGNARD.

Figure 86 : Ouest France, 13 décembre 2013

Le Télégramme

L'ESSENTIEL | MES COMMUNES | BRETAGNE | MONDE-FRANCE | ÉCONOMIE | SPORTS | LOISIRS | EN IMAG

CÔTES D'ARMOR | FINISTÈRE | MORBIHAN | ILLE ET VILAINE | NANTES | COMMENTAIRES | SPERED AR VRO

CÔTES-D'ARMOR

Parc éolien offshore. « Les Bretons sont compétitifs »

13 décembre 2013 - Réagir à cet article

Cinq mois après la fin du débat public sur le parc éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc, le consortium Ailes Marines a annoncé, hier, la poursuite du projet. Prochaine étape, la demande des autorisations administratives.

Les 100 machines de la future ferme éolienne offshore de la baie de Saint-Brieuc ne seront pas mises en service avant 2020. Mais pour plusieurs dizaines de personnes, le projet est déjà une réalité. « Il y a aujourd'hui 110 salariés, toutes entreprises confondues, qui œuvrent à la naissance du parc éolien », indique Emmanuel Rollin.Hier, le patron du consortium Ailes Marines (l'entreprise chargée de construire,

Figure 87 : Le Télégramme, 13 décembre 2013

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

La validation de la fondation de type « jacket » (10 juillet 2014)

Saint-Brieuc

Le Télégramme

Polars Dernière page
L'ex-lieutenant de police devenu éditeur à Quimper

N° 22.466. Vendredi 11 juillet 2014 / www.letelegramme.fr / Tél. 09.63.36.29 / 0,90 €

BAIE DE ST-BRIEUC : L'ÉOLIEN SE DÉVOILE

La société Ailes Marines a dévoilé hier ses choix industriels concernant le projet d'implantation d'un parc éolien en baie de Saint-Brieuc. Pour les fondations, il s'agira des treillis métalliques de type jacket. Des turbines plus puissantes seront installées, ce qui permettra de limiter le champ à 62 éoliennes. Les fondations seront assemblées à Brest comme annoncé précédemment. Page 7

7 ÉCONOMIE — Vendredi 11 juillet 2014 Le Télégramme

Éolien offshore. Les choix sont faits

Gwendal Hameury

Après avoir confirmé, à l'issue du débat public, qu'elle poursuivait son projet d'implantation d'un parc éolien en baie de Saint-Brieuc, la société Ailes Marines a dévoilé ses choix industriels, hier. Les fondations seront de type jacket. Quant aux turbines, elles seront moins nombreuses mais plus puissantes. Interview d'Emmanuel Rollin, directeur d'un projet de deux milliards d'euros.

Les 62 éoliennes nouvelle génération d'Areva feront 221 m de haut (contre 175 m pour les anciennes turbines).

Des fondations en « jacket » pour les éoliennes

Les fondations des 62 éoliennes seront assemblées à Brest. 500 emplois seraient nécessaires pour leur fabrication ; pas avant 2018 !

Mât de l'éolienne
Pièce de transition
Plateforme de travail
Fondation
Accès bateau
Tube en J pour l'accès des câbles
Fonds

> Quel type de fondation avez-vous pour les futures éoliennes du parc de la baie de Saint-Brieuc ?
Les conclusions des dernières études d'ingénierie sont venues conforter définitivement notre choix de départ qui est celui des treillis métalliques de type jackets. C'est aussi celui qui faisait l'unanimité chez nos partenaires. On savait les pêcheurs très opposés au gravitaire par exemple. Nous pouvions désormais des études sur le design de ces fondations, afin de les adapter à la nature des sols, mais surtout aux caractéristiques des nouvelles turbines de 8 MW développées par Areva que nous allons installer en lieu et place des turbines de 5 MW initialement prévues. Du fait de leur puissance supérieure, le nombre de turbines va passer de 100 à 62 pour une puissance totale de 496 MW. Le parc produira à terme l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 825.000 habitants.

> Ces fondations seront-elles assemblées à Brest, comme prévu ?
Bien sûr. Brest a toujours été notre port de base et non une variable d'ajustement. Ça représente un total de 500 emplois entre l'activité sur le port et l'activité des sous-traitants. Le schéma industriel n'évolue pas du tout. Les parties basses des jackets seront fabriquées à Brest et les parties hautes pourraient venir de Saint-Nazaire. Mais l'assemblage final des deux se fera à Brest, d'où les fondations partiront directement vers Saint-Brieuc. Les éoliennes, elles, seront fabriquées au Havre, mais en partie grâce à des fournisseurs bretons. La Bretagne a de grandes ambitions en matière d'énergies marines renouvelables et le projet de Saint-Brieuc est celui qui a la plus grande envergure. C'est aussi celui qui est le plus avancé. Ça représente non seulement un potentiel de 1.000 emplois pour la région, dont 300 à Saint-Brieuc pendant la phase de chantier, mais ça va surtout lui permettre d'asseoir une filière industrielle qui disposera d'une expertise et d'un savoir-faire.

> Vos concurrents ne seraient-ils pas fondés à enter en justice au regard de cette évolution par rapport au projet initial ?
Nous allons devoir demander l'avis du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Ce sera fait officiellement la semaine prochaine. Et c'est Ségolène Royal qui décidera in fine. Mais le cahier des charges de l'appel d'offres autorise des modifications en cas d'évolution technique dans le domaine de l'éolien.

> Quelles sont les prochaines grandes étapes avant la mise en service du parc ?
Ça va commencer par le dépôt des demandes d'autorisations en préfecture pour pouvoir construire et exploiter le parc. L'occupation du domaine public maritime et tout ce qui concerne la loi sur l'eau. Normalement, ça devait être fait en octobre. Mais en raison du changement de turbine, l'étude d'impact va devoir être adaptée. Nous allons donc demander un report de la date de dépôt. Après l'objectif final reste le même et les délais sont inchangés : débat des travaux en 2018 puis mise en service échelonnée du parc entre 2019 et 2020.

> Peut-on imaginer, une fois le parc en fonctionnement, que vienne s'y greffer une activité touristique ?
Effectivement. Car un tel parc va participer à l'image de territoire durable et responsable de la baie de Saint-Brieuc. Un groupe de travail piloté par Côtes-d'Armor Développement s'intéresse au sujet. Récemment, nous lui avons organisé une visite en Écosse, à Whitlee, près de Glasgow, sur un parc éolien terrestre (215 turbines pour 539 MW) exploité par Iberdrola, où un centre visiteurs a été créé. Et c'est une véritable success-story puisqu'il emploie neuf salariés et attire chaque année 70.000 personnes.

Figure 88 : Edition du Télégramme, 11 juillet 2014

lemarin

Parc éolien en baie de Saint-Brieuc : Ailes marines confirme les jackets

le 10/07/2014

Emmanuel Rollin (à gauche) et Pascal Craplet ont confirmé le choix technique le jeudi 10 juillet. (Photo : Bruno Saussier)

Le consortium Ailes marines a confirmé, le jeudi 10 juillet, le choix de fondations de type jacket pour le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc.

Emmanuel Rollin, directeur du projet, et Pascal Craplet, directeur des affaires publiques chez Eole Res, ont officialisé ce choix, lors d'une conférence de presse à Saint-Brieuc.

L'éventualité, évoquée en mai, de passer à des fondations gravitaires, avait suscité des réactions hostiles des pêcheurs, qui n'avaient donné leur accord que sous réserve d'avoir des fondations de type jacket. Ceux-ci sont donc satisfaits sur ce point et l'ont indiqué dans un communiqué.

Par ailleurs, Ailes marines a reporté son choix de turbine sur la nouvelle Areva de 8 MW, au lieu de celle de 5 MW envisagée initialement. Résultat : pour atteindre les 500 MW du projet, seules 62 éoliennes, et non plus 100, seront nécessaires. Ce choix de turbine sera proposé la semaine prochaine à Ségolène Royal, ministre de l'Écologie.

Mais Ailes marines va devoir revoir l'intégralité du volet paysager de son étude d'impact car avec des turbines de 8 MW, le rotor passera de 135 mètres de diamètre à 180 mètres. Soit des hauteurs en bout de pales de 215 mètres au lieu des 175 mètres vantés lors des réunions publiques.

Cette annonce a suscité l'approbation du président du conseil régional de Bretagne, le socialiste Pierrick Massiot, qui souligne **"l'excellente nouvelle"** que constitue le choix du port de Brest comme site de production des fondations.

Figure 89 : Le Marin, 10 juillet 2014

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

éolien offshore

Bretagne

Il n'y aura pas de béton sous le parc éolien en baie de Saint-brieuc

Les promoteurs du futur parc off-shore en baie de Saint-Brieuc ont écarté les craintes des pêcheurs. Ils ont confirmé ce jeudi le choix de la "jacket", une structure métallique, plutôt que le béton, pour les fondations des éoliennes.

Par Stéphane Grammont | Publié le 10/07/2014 | 12:57, mis à jour le 10/07/2014 | 12:57

© Ailes Marines

'est bien la technologie de la "jacket", une structure métallique porteuse, qui servira de ondation aux éoliennes du futur parc en baie de Saint-Brieuc. la société Ailes Marines l'a onfirmé ce jeudi, alors qu'un temps il était question d'écarter cette solution pour une plus lassique dalle de béton.

ette dernière perspective inquiétait les pêcheurs de la baie, qui ont signé une onvention de collaboration avec ce projet qui sera le premier jamais réalisé en France.

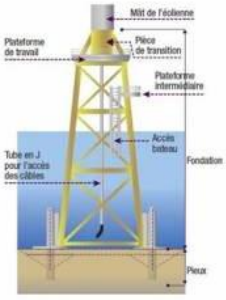

Finalement, le consortium réunissant l'espagnol Iberdrola et le français Eole-RES a confirmé le choix de la "jacket". Ces treillis métalliques seront fabriqués sur le port de Brest, et supporteront 62 turbines de 8MW. Le projet prévoyait initialement 100 turbines de 5 MW.

Selon le consortium, *"avec la confirmation de notre choix de la fondation jacket, nous avons maintenant tous les atouts pour le développement d'un réel savoir-faire industriel sur le territoire breton et pour la réussite de notre projet"*

Figure 90 : France 3 Bretagne, 10 juillet 2014

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Actualité Vendredi 11 juillet 2014

Saint-Brieuc. Soixante-deux éoliennes offshore de 8 MW

Le consortium Ailes marines confirme aussi l'option de fondations jackets pour 62 éoliennes offshore au lieu de 100.

ouestfrance-entreprises.

Après études détaillées des fonds marins de la zone de 77 km2, sélectionnée au large de Saint-Brieuc pour accueillir un champ offshore de 500 MW, le consortium Ailes Marines (70 % Iberdrola, 30 % EoleRes) avait envisagé d'abandonner les jackets métalliques pour supporter ses machines au profit de fondations gravitaires en béton. Option immédiatement contrée par les pêcheurs locaux, pour des raisons environnementales et d'usages.

« Nous avons finalement choisi de revenir aux jackets », a expliqué, jeudi, Emmanuel Rollin, directeur d'Ailes Marines. La pression des pêcheurs a payé. Pas seulement. **« Dans le même temps, nous avons choisi d'installer soixante-deux éoliennes Areva de 8 MW (215 m de haut) en remplacement d'une centaine de 5 MW (175 m) prévue initialement. »** En prenant des machines plus puissantes, le consortium escompte un gain de productivité de 7 %. **« Nous pourrons fournir l'électricité à 840 000 personnes, chauffage compris, contre 790 000 précédemment. »** Il économise aussi sur le nombre de fondations à installer. Et le projet reste dans l'enveloppe de deux milliards d'euros.

Figure 91 : Ouest France, 11 juillet 2014

L'anniversaire des 3 ans du projet (23 avril 2015)

letelegramme.fr

Ailes Marines fait le point

Où en est le futur parc d'éoliennes en mer de la baie de Saint-Brieuc ? Réponses avec Emmanuel Rollin, le directeur du projet au sein de la société Ailes Marines sur *http://saint-brieuc.letelegramme.fr.*

Figure 92 : Le Télégramme, 24 avril 2015

Figure 93 : Reportage France 3 Bretagne, 23 avril 2015

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Éolien en mer. La réponse de l'État se fait attendre

Julien Vaillant

Neuf mois après avoir modifié son projet en baie de Saint-Brieuc - des éoliennes plus grandes et plus puissantes, mais moins nombreuses -, la société Ailes Marines attend toujours le feu vert de l'État…

Emmanuel Rollin dirige un projet sur lequel travaille aujourd'hui l'équivalent de 90 personnes à temps plein.

Photo J.V

1. Le ministère de l'Écologie « a eu une année très chargée ». En juillet dernier, le consortium Ailes Marines demandait au ministère de l'Écologie l'autorisation de faire évoluer son projet initial. Objectif pour le futur exploitant du parc d'éoliennes offshore de la baie de Saint-Brieuc : installer 62 machines de 8 MW chacune, plutôt que 100 turbines de 5 MW. Depuis, la réponse de l'État se fait toujours attendre. « Le ministère a eu une année extrêmement chargée entre la loi de transition énergétique et la préparation de la conférence de Paris sur le climat », indique Emmanuel Rollin, le directeur du projet. « Mais nous aurons une réponse avant le 23 octobre, date du dépôt des demandes d'autorisation en préfecture. Nous sommes confiants, car le cahier des charges de l'appel d'offres autorise des modifications en cas d'évolution technique ».

2. Areva a confirmé ses engagements. Malgré ses difficultés financières, Areva (le constructeur des éoliennes) a réaffirmé, en décembre dernier, sa volonté de respecter ses engagements. Six usines devraient bien être construites au Havre et à Dunkerque d'ici à 2018. Le géant du nucléaire vient de s'associer avec le spécialiste espagnol de l'éolien terrestre Gamesa pour donner naissance à une co-entreprise baptisée Adwen et dédiée à l'éolien en mer. « Tout ceci va dans le bon sens. Il y a une grande complémentarité entre les deux entreprises », estime Emmanuel Rollin.

3. Des photomontages pour mesurer l'impact paysager. Ailes Marines a présenté hier les dernières simulations paysagères réalisées sur la base du nouveau design des éoliennes de 8 MW. Des photomontages qui tendent à prouver que les 62 machines constitueront un « parc très discret » pour la vue des habitués du cap Fréhel ou de la plage des Rosaires. Quant aux images, moins valorisantes, qui circulent sur internet, « elles n'ont pas été réalisées par des professionnels et des scientifiques et sont uniquement là pour faire peur », assure Emmanuel Rollin.

4. Mise en service en 2020. Malgré les contretemps, Ailes Marines souhaite toujours une mise en service complète du parc durant le second semestre 2020. La société devrait alors avoir investi 2,5 milliards d'euros pour des machines capables de produire de l'énergie pour 850.000 habitants (chauffage compris).

Figure 94 : Le Télégramme, 24 avril 2015

4.4.3 Des interviews avec les journalistes

Ailes Marines a répondu à plusieurs demandes d'interviews de la part de supports de presse locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Ces rencontres ont permis de faire le point et d'approfondir avec les journalistes de la presse généraliste, professionnelle et spécialisée certains aspects précis du développement du parc (comme exemples : les usages au sein du parc, les études environnementales, les emplois mobilisés, etc.).

Trois questions à Emmanuel Rollin

> L'hypothèse des fondations gravitaires avait créé quelques tensions, notamment chez les pêcheurs. Auriez-vous opté pour la solution jackets sans cette évolution technique des turbines Areva ?

« Nous n'avons jamais caché que nous avions un problème sur l'installation de 100 jackets dans une configuration 5 MW, puisque les travaux auraient duré trop longtemps par rapport au planning prévu, en raison de la nature hétérogène des sols. Nous avons essayé d'optimiser les choses. L'arrivée de la turbine 8 MW a évidemment pesé dans notre choix puisque le nombre d'éoliennes va passer à 62. Ça règle de fait la question car cette turbine s'impose, ne serait-ce que par simple logique industrielle. Elle devient une réalité dans le panorama industriel français. C'est la meilleure option pour le projet briochin. »

> Le périmètre de 77 km² initialement défini va-t-il changer ?

Emmanuel Rollin est le directeur du consortium Ailes Marines.

« Ce périmètre, présenté lors du débat public, sera rigoureusement le même. La seule chose qui va évoluer, à l'intérieur de ce périmètre, est la distance séparant les lignes d'éoliennes, dont le rotor sera plus grand. C'est une bonne nouvelle pour les usagers de la mer, pêcheurs comme plaisanciers, car il y aura plus d'espace entre les éoliennes pour naviguer. »

> Les éoliennes étant plus grandes, n'avez-vous pas peur que l'impact sur le paysage le soit aussi ?

« Elles seront un peu plus hautes, c'est un bémol, mais d'un autre côté, il y en aura moins. Nous allons essayer d'objectiver le débat sur l'impact paysager - c'est l'un des volets de l'étude d'impact globale - à travers la réalisation de photomontages. C'est le meilleur moyen de se rendre compte de ce que ça va donner au final. Mais nous sommes confiants sur cet aspect des choses car ce sont surtout les pales qui sont plus hautes. Or, elles sont très peu visibles. Et je le répète, il y aura 40 % de machines en moins à l'horizon. »

Recueilli par Gwendal Hameury

▼ *Le reste de l'interview est à lire en page 7*

Vendredi 11 juillet 2014 Le Télégramme

Éolien offshore. Le parc briochin en dix chiffres

Julien Vaillant

La société Ailes Marines, qui va construire et exploiter le futur parc d'éoliennes en mer de la baie de Saint-Brieuc, a dévoilé hier ses choix industriels définitifs. Présentation du projet en 10 chiffres clé.

C'est la nature hétérogène des sols, confirmée par les forages effectués par la plateforme Goliath (photo) qui avait conduit Ailes Marines à envisager, en temps, l'option gravitaire.

Photo Ailes Marines

1, puisque le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc devrait être le premier champ d'éoliennes offshore à entrer en service en France, à l'horizon 2020.

2, c'est en milliards d'euros, la somme prévue pour mener à bien le projet de l'entreprise Ailes Marines.

5, c'est le coût, en millions d'euros, de l'étude de géotechnique (onze forages) réalisée sur les fonds marins de la baie de Saint-Brieuc l'an passé. Cette étude a fait apparaître des conditions beaucoup plus complexes que celles imaginées au départ par Ailes Marines, notamment en raison de la présence « de lave solidifiée extrêmement dure ».

8, c'est la puissance, en mégawatts, de chacune des 62 éoliennes qui constitueront le futur parc d'éoliennes en mer de la baie de Saint-Brieuc. Initialement, 100 machines de 5 MW chacune devaient être installées. Mais Areva, le constructeur des éoliennes, serait désormais en mesure de fournir ces machines « dernière génération », plus puissantes et capables de tourner avec moins de vent. Elles seront montées sur des fondations de type « jacket », comme initialement prévu. Ségolène Royal doit valider ce choix industriel. « À la fin du mois de septembre », espère Emmanuel Rollin, le patron d'Ailes Marines.

16, c'est la distance en kilomètres entre l'éolienne la plus près du continent et le cap d'Erquy.

77, c'est la superficie en km² du périmètre dans lequel sera implanté le parc d'éoliennes offshore.

180, c'est le diamètre (en mètres), des rotors des machines d'Areva. Les machines devraient culminer à 215 mètres en bout de pale.

182, c'est en moyenne, le nombre de jours où l'on ne voit pas au-delà de 20 kilomètres à partir de la côte dans le département. Ce qui signifie que les éoliennes seront visibles, en moyenne, un jour sur deux par les promeneurs.

1.300, ce sera la distance, toujours en mètres, entre chacune des éoliennes.

820.000, c'est potentiellement le nombre d'habitants qui pourront être fournis chaque année en électricité, chauffage compris, grâce au parc briochin.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 95 : Le Télégramme, 11 juillet 2014

ouestfrance-entreprises.

Énergie. Éoliennes en baie de Saint-Brieuc : un an dans la vue

Saint-Brieuc - 18 Septembre 2014

écouter

Les turbines de 8 mégawatts nécessitent de nouvelles études d'impact en baie de Saint-Brieuc.

Ailes Marines devait initialement déposer le dossier de demande d'autorisation d'occupation du domaine maritime pour ses éoliennes en baie de Saint-Brieuc le 23 octobre, en préfecture de Saint-Brieuc.

Mais entre temps, la société a modifié son projet : ce n'est plus 100 éoliennes de 5 mégawatts qui seront implantées en baie de Saint-Brieuc, mais 62 éoliennes de 8 mégawatts. Cette modification technique du projet va nécessiter de nouvelles études d'impact qui vont retarder le projet d'un an.

Ailes marine promet de regagner le temps perdu lors de l'installation des éoliennes qui ne nécessitera plus que 248 forages pour 62 éoliennes au lieu des 400 trous prévus pour l'implantation de 100 machines.

Figure 96 : Ouest France, 9 décembre 2014

Parc éolien en mer : la mise en service retardée

Au salon Nautic 2014, la société Ailes Marines a précisé son calendrier. Conséquence du choix d'éoliennes plus puissantes, la mise en route s'effectuera d'un bloc, en 2020.

Entretien

Emmanuel Rollin, directeur du projet chez Ailes Marines

En juillet dernier, votre projet de parc passait de 100 à 62 le nombre d'éoliennes. Cette modification doit préalablement être approuvée par la ministre de l'Écologie. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En remportant l'appel d'offres, Ailes Marines a obtenu l'exclusivité sur la zone, mais n'a pas encore d'autorisation. En juillet, nous avions confirmé le choix des fondations « jacket », auxquelles sont très attachés les acteurs du territoire. L'autre nouvelle, c'était le passage à une éolienne de huit mégawatts. Le nouveau dossier a été déposé au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le 18 juillet. Dirées et déjà, nous avons obtenu un délai d'un an pour déposer la demande administrative de réalisation du parc. Les échanges avec le cabinet de Ségolène Royal sont soutenus. Les choses avancent bien. Nous attendons la validation finale.

Ce changement entraîne environ un an de retards administratifs. Serez-vous en mesure de mettre en service 20 % du parc dès 2018 ?

La prochaine étape, c'est le dépôt des demandes d'autorisation, au plus tard le 23 octobre 2015. Commencera alors la phase d'instruction, avec l'enquête publique durant le premier semestre 2016 et, en l'occurrence, l'obtention du feu vert au second semestre. L'année 2017 sera consacrée à la préparation du chantier et au bouclage du montage financier. Avec tout cela, on raccourcit le chantier. Effectivement, rien ne sera installé en 2018, puisque ce sera juste le début des travaux. Mais le parc sera bien achevé et opérationnel en 2020.

« Le parc se fera », a affirmé Emmanuel Rollin, ce week-end, au salon Nautic 2014.

Pour garantir une même production, vous avez choisi des machines de huit mégawatts contre cinq initialement. Elles passent de 175 m de hauteur en bout de pales à 215 m... Allez-vous refaire toutes les études d'impact ?

Ce sera plutôt une mise à jour, car toute la partie concernant l'état des lieux ne change pas. En revanche, on va regarder les évolutions en matière de faune volante, mammifères marins, navigation, pêche et ressource houle, paysages...

Ce changement de turbines vous expose peut-être à des recours ?

Choisir une éolienne de la dernière génération tombe sous le sens. C'est un projet de longue haleine. Cette machine n'existait pas avant. Les innovations technologiques peuvent survenir, sous réserve d'acceptation par la ministre. Nous ne craignons pas les recours, car ce cas de figure était prévu dans l'appel d'offres.

RTE, qui a en charge l'acheminement de l'électricité, rencontre beaucoup d'opposition sur le choix d'un raccordement à Erquy. Comprenez-vous ces mécontentements ?

Je comprends les riverains de la plage de Caroual. Leurs questions sont légitimes. Cet été, RTE, les élus et l'État ont bien travaillé afin de leur apporter les réponses nécessaires. L'agence régionale de santé, l'ARS, a étudié le sujet. Elle en conclut que les émissions de champs magnétiques seront bien en dessous de la réglementation. L'ARS juge aussi le tracé de la ligne acceptable, sans risque pour la santé humaine. Ce que je ne comprends pas, c'est la désinformation et la manipulation. Certains acteurs utilisent ce levier pour s'opposer au parc. Je n'approuve pas ces pratiques.

Enfin, craignez-vous des actions juridiques d'opposants ?

Les éoliennes seront 20 % plus hautes, mais 40 % moins nombreuses, dans la même zone. Il va falloir me démontrer qu'elles seront davantage visibles.

Inquiétudes du côté d'Areva, risques de recours, montée des oppositions : cela fait beaucoup d'incertitudes ?

Il s'agit de fournir de l'électricité pour l'équivalent de 950 000 habitants, chauffage compris. Au bout de quatre années d'exploitation, l'empreinte carbone liée à la construction du parc sera intégralement remboursée. Ce parc se fera, contrairement à la volonté exprimée par l'État lorsqu'il a lancé l'appel d'offres.

Dossier : Frédéric BARILLÉ.

L'actualité des entreprises est sur entreprises.ouest-france.fr

« Un potentiel de 1 000 emplois en Bretagne »

Et l'emploi local dans tout cela ? La question taraude les décideurs costarmoricains. Emmanuel Rollin ne l'élude pas. « **Le parc, c'est 2 000 emplois, dont un potentiel de 1 000 en Bretagne** », assure-t-il.

Déjà, il est acquis que le centre de maintenance se fera à Saint-Quay-Portrieux. De 130 à 140 postes concernés. Ensuite, Ailes Marines recrute ses fournisseurs en lien avec Areva et le chantier STX. Cinq cent vingt-neuf sociétés sont identifiées, dont 19 % dans la Bretagne administrative. Quatre-vingt-quatre demandes de devis ont été envoyées, dont 19 % à des entreprises régionales.

Ces industriels œuvreront en lien avec Areva, au Havre, pour ce qui concerne la fabrication, le préassemblage et le stockage des éoliennes ; STX, à Saint-Nazaire, pour le poste électrique et la partie haute des fondations ; Brest, leur partie basse, l'assemblage et le stockage.

S'ajouteront, explique Emmanuel Rollin, les activités annexes liées à l'activité du parc. « **Le tourisme industriel, bien sûr, mais aussi peut-être un centre dédié aux énergies renouvelables, etc. Ce sera une très belle opération en terme d'image** ».

Une nouvelle turbine franco-espagnole

Une soixantaine d'éoliennes, mais laquelles ? C'est la plus grosse inconnue du dossier. Car la turbine de 8 MW (contre cinq dans le projet initial) n'existe toujours pas... Et Areva, le partenaire technique d'Ailes Marines, fait face à d'importantes difficultés financières avec une filiale énergies renouvelables déficitaire.

« **Areva a tout de même installé 600 mégawatts cette année en Allemagne, ce n'est pas négligeable** », commente Emmanuel Rollin. Il précise que « **ses activités dans les turbines sont sorties de la filiale sur les énergies nouvelles** ».

Pour l'éolien offshore, Areva vient de s'allier aux Espagnols de Gamesa, un gage de solidité. « **Ces gens-là ont de l'expérience** », ajoute Emmanuel Rollin. Gamesa a déjà installé 27 000 mégawatts d'éolien terrestre.

Choix stratégique

Cette nouvelle société doit devenir un « **leader mondial de l'éolien en mer** », estime-t-on du côté d'Areva. Elle vise l'Europe, principal marché où 25 gigawatts seront opérationnels à l'horizon 2020. Et l'Asie, où l'on prévoit 18 gigawatts à la même période.

La future éolienne d'Areva.

Le prototype de cette éolienne à MW de dernière génération sera fin 2015 - début 2016. La présérie en 2017 et la fabrication à grande échelle en 2018. « **Passer à huit mégawatts sera un grand bénéfice pour le projet et la filière. On va industrialiser, en France, la toute dernière génération de machines** », résume Emmanuel Rollin.

Figure 97 : Ouest France, 9 décembre 2014

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

4.4.4 Les points presse

Il s'agit de rencontres organisées avec les journalistes pour présenter des actualités ou des sujets qui ne font pas l'objet de rédaction et de diffusion de communiqués de presse.

Ailes Marines a organisé deux évènements presse : un pour l'ouverture de ses bureaux à Saint-Brieuc et le deuxième lors de la mise à l'eau du vieux gréement « Le Saint-Quay », restauré pour partie grâce au soutien d´Ailes Marines.

4.4.5 Les déplacements presse

Pour familiariser les journalistes avec les aspects plus techniques du projet et pour leur permettre de mieux évaluer la dimension industrielle et innovante du projet, Ailes Marines a organisé à ce jour trois déplacements presse.

- Un déplacement a été organisé les 8 et 9 juillet 2012 sur le site de construction des éoliennes de 5 MW d'Adwen à Bremerhaven (Allemagne) ;

ouest france

Le berceau des éoliennes de Saint-Brieuc 3

J'aime 0

AREVA

Areva Wind participe au boom de l'éolien à Bremerhaven. Ici, mâts et nacelles de 5 MW en partance pour la Mer du Nord.© Ouest-France

A Bremerhaven, le port allemand de la mer du Nord, laboratoire et usine de l'éolien offshore, le groupe français Areva travaille déjà sur les machines qui équiperont, à partir de 2018, le champ de Bretagne nord.

Reportage

BREMERHAVEN *(de notre envoyé spécial)*. _ À l'entrée des bureaux d'Areva Wind, à la périphérie de Bremerhaven, une dizaine de portraits et fiches d'identité professionnelle sont épinglés aux murs. Au pays de Mme Merkel, le petit côté « ouvriers très méritants » des usines soviétiques intrigue... **« Ce sont les embauchés de la semaine dernière,** rassure Philippe Kavafyan, directeur France d'Areva Wind. **Sinon, au rythme des recrutements, les salariés découvriraient de nouvelles têtes dans leur bureau ou leur atelier le lundi matin ! »** Ces visages souriants, jeunes pour la plupart, incarnent le petit miracle économique que vit aujourd'hui l'avant-port de Brême, touché par la grâce d'une fée géante : l'éolienne offshore.

Figure 98 : Ouest France, 10 juillet 2012

- Un déplacement a été organisé le 24 octobre 2012 sur la barge marine Goliath qui réalisait des sondages géotechniques sur la zone d´implantation des éoliennes ;

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 99 : Déplacement presse sur la barge marine Goliath, 24 octobre 2012

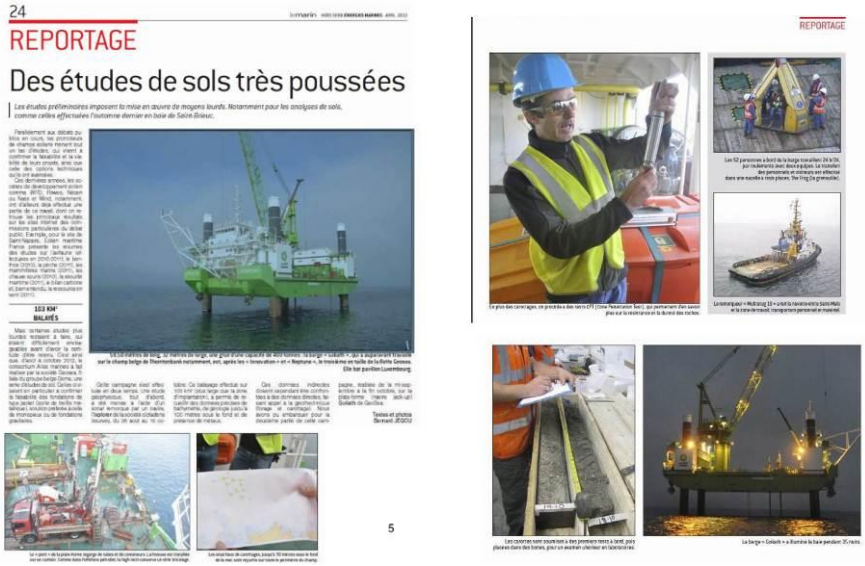

24

REPORTAGE

Des études de sols très poussées

Les études préliminaires imposent la mise en œuvre de moyens lourds. Notamment pour les analyses de sols, comme celles effectuées l'automne dernier en baie de Saint-Brieuc.

Parallèlement aux débats publics en cours, les promoteurs de champs éoliens mènent tout un lot d'études, qui visent à confirmer la faisabilité et la viabilité de leurs projets sinon cela ne ferait pas sérieux. Techniques, sociales et environnementales.

Ces dernières années les acteurs de développement éolien comme WPD, Eiffage, Nexen ou Neas or Wind, notamment, ont d'ailleurs déjà effectué une partie de ce travail, dont ils se sont servis pour présenter sur les sites internet des commissions particulières du débat public Energie, pour le site de Saint-Nazaire, Eolien maritime France présente les résumés des études pour Courseulles-sur-Mer, Fécamp, Dieppe-Le Tréport, Le Havre (DPM), Le Pilier (DPM), les mannières marins (DPM), les chenaux sources (DPM), la sécurité maritime (DPM), le bilan carbone et, bientôt, le « ressourcement » (DPM).

103 KM² MALAKÉS

Mais certaines études plus lourdes, exécutées à terre, qui présentent difficilement « environnementales » avant d'avoir la certitude d'être retenu. Ceci arrive que, d'ailleurs à octobre 2012, le consortium Alias marines a fait appel par la société Geotec, filiale de la société Geotec, à la société Géoscience SA. Celles-ci avaient en particulier à confirmer la faisabilité des fondations de type jacket (sorte de treillis métallique), solution préférée à celle de monopieux ou de fondations gravitaires.

Cette campagne s'est effectuée en deux temps. Une étude géophysique, tout d'abord, a été menée à l'aide d'un sonar électrique (par un navire, l'opérateur de la société Géoscience Nouvelle, du 26 août au 10 octobre). Ce balayage effectué sur 103 km² (plus large que la zone d'implantation), a permis de recueillir des données précises de bathymétrie, de géologie jusqu'à 100 mètres sous le fond et de présence de mégaux.

Ces données indirectes doivent cependant être confirmées à des données directes, le sont apporté à la géotechnique (forage et carottage). Nous devons ou embarquer pour la deuxième partie de cette campagne, réalisée de la mi-octobre à la fin octobre, sur la plate-forme (navire jack-up) Goliath de Geotec.

Textes et photos Bernard JEGOU

5

REPORTAGE

Le pénétromètre, un prototype à bien sûr le CPT (Cone Penetration Test), qui permettrait d'en savoir plus sur la résistance et la dureté des roches.

Les 52 personnes à bord de la barge travaillent 24 h/24, par roulements avec deux équipes. Le transfert des personnels et colisages est effectué dans une nacelle à mât plusieurs. The Frog Le pressoirer.

Le remorqueur « Multiroug 10 » assure la navette entre Saint-Malo et la zone de travail, transportant personnel et matériel.

Les carottes sont ouvertes à des premiers tests à terre, puis placées dans des boîtes, pour un examen ultérieur en laboratoire.

La barge « Goliath » a évolué la baie pendant 35 nuits.

Figure 100 : Le Marin Hors-Série Energies Marines, avril 2013

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Le Télégramme

www.letelegramme.com Tél. 09.69.36.05.29. / 7 voie d'Accès au Port, 29672 Morlaix / Directeur de la publication : Edouard Coudurier

ÉOLIEN OFFSHORE : GOLIATH EN ACTION

Elle ne passe pas inaperçue : l'impressionnante plateforme Goliath sonde la baie de Saint-Brieuc en vue de l'installation du futur champ éolien offshore, un projet titanesque de deux milliards d'euros porté par le consortium Ailes Marines. Les 39 membres d'équipage travaillent jour et nuit. *Page 8, le reportage de Gwendal Hameury*

Figure 101 : Le Télégramme, 25 octobre 2012

- Plusieurs déplacements ont été organisés au cours du mois de septembre et d'octobre 2014, pour permettre aux journalistes de suivre et de retranscrire le suivi des campagnes environnementales réalisées par la société In Vivo pour le compte d'Ailes Marines.

Armor tv

Accueil Infos Sports

JT du 06.10.2104

Présentateur: Emmanuel Le Bellego Durée: 6min50 Villes: Guingamp, Paimpol, S

Grève dans les écoles de St-Brieuc — Journée nationale des Aidants — La faune du futur parc

Le Journal Alexis CHEVALLIER

Naturaliste et chargé d'études pour In Vivo

Quelle faune sur le futur parc éolien?

Depuis plus de 2 ans une équipe de naturalistes d'In Vivo recense et observe le comportement des oiseaux et mammifères marins sur la futur zone d'implantation du parc éolien offshore. Un travail qui va compléter l'étude d'impact environnemental commandé par Ailes Marines. Reportage.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 102 : Reportage Armor TV daté du 6 octobre 2014

St-Brieuc et son pays

ÉOLIEN : VOL AU-DESSUS DE LA MER

L'entreprise finistérienne In Vivo est chargée de mesurer l'impact de l'arrivée des éoliennes en baie de Saint-Brieuc, sur les mammifères marins, les oiseaux ou encore les chauves-souris et de les référencer. Une mission réalisée en bateau, mais également, une fois par mois, en avion. Page 15

Le Télégramme

Éolien en mer. La baie décortiquée

La société finistérienne In Vivo a été chargée par Ailes Marines, l'entreprise qui va installer et exploiter le futur parc éolien de la baie de Saint-Brieuc, de réaliser une étude d'impact environnementale. Objectif : mesurer les impacts que pourront avoir les 62 machines de 8 MW chacune sur la ressource halieutique, les mammifères marins, les oiseaux et les chauves-souris.

Un inventaire des espèces

Chaque mois, une équipe d'In Vivo s'envole donc depuis Trémuson pour réaliser un inventaire des espèces présentes sur la zone (la même opération se fait par bateau tous les quinze jours). Cet état des lieux (débuté pour les mammifères marins et les oiseaux en janvier 2013) sera terminé à la fin de l'année. Charge ensuite aux salariés d'In Vivo d'estimer l'impact (collision, habitat, nourriture...) des éoliennes sur le vivant. À l'été 2015, Ailes Marines devrait annoncer une série de mesures ERC (évitement, réduction, compensation) et de suivi destinées à réduire cet impact ; l'État pouvant par la suite en ajouter d'autres.

Une méthode qui ne fait pas l'unanimité, notamment auprès du groupement d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor (Geoca).

L'association regrette que le projet soit déjà ficelé avant même les résultats de l'étude d'impact. Que ce soit pour le choix de la zone d'implantation, celui des machines et leur positionnement. Ces ornithologues se déclarent, par ailleurs, très inquiets pour de nombreuses espèces présentes en baie de Saint-Brieuc (les grands dauphins, par exemple).

Du côté d'Ailes Marines, on rappelle que le choix de la zone a été effectué par l'État et que le projet industriel devait être décidé dès la réponse à l'appel d'offres.

Tous les mois, une équipe de l'entreprise In Vivo survole la baie de Saint-Brieuc pour observer mammifères marins et oiseaux.

15 SAINT-BRIEUC. ACTUS

Éoliennes offshore. Quel impact sur le vivant ?

Quel impact l'arrivée des éoliennes en baie de Saint-Brieuc aura-t-elle sur les oiseaux, mammifères marins et autres chauves-souris ? C'est la question à laquelle tentent de répondre les naturalistes et ornithologues de l'entreprise In Vivo. Leur étude d'impact environnementale se poursuit sur le terrain jusqu'à la fin de l'année. Sur l'eau ou dans les airs, comme vendredi dernier.

Figure 103 : Reportage dans Le Télégramme, 23 septembre 2014

4.4.6 Les mails d'information

Des mails sont envoyés aux journalistes les informant de l'actualité du projet Ailes Marines. Ce degré d'information ne nécessite pas la rédaction ni la diffusion d'un communiqué de presse officiel. Il s'agit généralement d'informations considérées comme « secondaires » mais qui peuvent néanmoins intéresser les journalistes qui suivent l'actualité du projet.

A titre d'exemples, quelques sujets ayant fait l'objet de l'envoi de mails d'information :

- Présence d'Ailes Marines au départ de la solitaire du Figaro en juin 2012 ;
- Création et ouverture du site Internet d'information d´Ailes Marines en février 2013
- Ailes Marines partenaire d'Isabelle Joschke et de Pierre Brasseur participant à la neuvième édition du Tour de Bretagne à la Voile en septembre 2013 ;
- Ouverture des bureaux d'Ailes Marines à Saint-Brieuc en octobre 2013 ;
- Exposition du projet d´Ailes Marines à l´aire d'Armor et d´Argoat en avril 2014 ;

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

- Participation et présence d'Ailes Marines à divers évènements ou salons spécialisés (Thétis, Salon Nautique, etc.).

4.5 La communication des grandes avancées du projet

Ailes Marines a communiqué le plus clairement possible sur le projet et ses différentes avancées.

Ailes Marines a ainsi diffusé des communiqués de presse et organisé des conférences de presse pour informer les médias sur l'actualité du projet.

Voici les opérations qui ont été réalisées ces trois dernières années :

2012

- Ailes Marines, désignée lauréate de l´appel d´offres (26 avril 2012) ;
- Ailes Marines lance deux campagnes d'étude dans la baie de Saint-Brieuc (1er octobre 2012) ;
- Convention de collaboration entre Ailes Marines et les instances de pêche (8 octobre 2012) ;
- Ailes Marines, nouveau partenaire du CDV 22 (6 décembre 2012).

2013

- Ailes Marines entame une nouvelle campagne de suivis environnementaux (4 février 2013) ;

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Mer et Marine
Toute l'actualité maritime

Eolien offshore : Campagne de suivi environnemental à Saint-Brieuc

07/02/2013

Dossier(s) : Energie éolienne

Tweeter 1 | Recommander 4 | +1 0 | Envoyer | Imprimer

crédits : S. THEOF / GEOCA

La société Ailes Marines, créée par Iberdrola et Eole Res pour développer le champ éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc, a lancé cette semaine une campagne de suivis environnementaux. Celle-ci vise à dresser l'état initial des ressources halieutiques d'araignées de mer, de bulots, de bivalves et de poissons démersaux. Cette campagne permettra de quantifier l'état initial de ces espèces. Elle durera 30 mois. Les bateaux des marins pêcheurs du Comité des Pêches des Côtes d'Armor seront affrétés pour mener les prélèvements réalisés par la société In Vivo à différents endroits de la baie

Figure 104 : Mer et Marine, 7 février 2013

Eoliennes en mer. Une campagne de suivis environnementaux est lancée

ouest france

Saint-Brieuc - 04 Février 2013 | écouter

Facebook | Twitter | Google+ | Achetez votre journal numérique

Ailes Marines vient de lancer une campagne de suivis environnementaux en baie de Saint-Brieuc pour une durée de 30 mois. Les résultats seront intégrés à la vaste étude d'impact environnemental de son projet éolien en mer.

Ailes Marines, la société créé par Iberdrola et Eole Res pour développer le champ éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, annonce le lancement d'une campagne maritime de suivis environnementaux.

Menée par le bureau d'études In Vivo, elle dressera l'état initial des ressources halieutiques sur le site du projet du parc éolien (espèces, caractéristiques, diversité, abondance, variabilité spatiale et saisonnière...).

Plusieurs espèces sont concernées : l'araignée de mer, le bulot, les bivalves, les poissons démersaux.

La coquille saint-jacques sous surveillance

Cette campagne qui, pour des raisons techniques, a débuté en décembre 2012 pour les bivalves

Figure 105 : Ouest France, 4 février 2013

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

- Décision d´Ailes Marines sur la phase de levée des risques (octobre 2013).

2014

- Ailes Marines, nouveau partenaire de l'Association Sport nautique de Saint-Quay Portrieux (26 mars 2014) ;

ouestfrance-entreprises

Économie de la mer - toute l'actualité

Actualité

Jeudi 27 mars 2014

Un partenariat entre Ailes Marines et la société nautique

La société Ailes Marines, créée par Iberdrola et Eole Res pour développer, construire puis exploiter le parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, et l'association SNSQP (Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux) ont signé ce mercredi 26 mars, une convention de partenariat autour de la restauration du vieux gréement /Le Saint-Quay/.

Un engagement à la valorisation du patrimoine maritime

Éric Blanchot, président de l'association Sport Nautique de Saint-Quay et Bertrand Guidez, coordinateur équipe projet de territoire pour le projet éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, se félicitent de la signature de ce partenariat. « Nous avons été contactés il y a plus d'un an par l'association SNSQP. Nos valeurs communes d'engagement autour de la voile et de la mer ont abouti à la signature d'un partenariat d'une durée de trois ans renouvelable », déclarait Jean-Christophe Labastugue, porte-parole de la société Ailes Marines.

À travers ce partenariat, Ailes Marines soutient l'association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux dans sa contribution à la restauration, la réhabilitation et la valorisation du vieux gréement *Le Saint-Quay*, initiées par la mairie de Saint-Quay-Portrieux et la Région Bretagne. Ce vieux gréement à coque en bois construit en 1947, propriété de la mairie de Saint-Quay-Portrieux depuis 2002, reste un des derniers langoustiers à cul carré encore existant en Bretagne. L'association SNSQP en a la gestion. Sorti de l'eau le 7 janvier, *Le Saint-Quay* est actuellement restauré par la Charpenterie Marine du Légué. La remise à l'eau est prévue le 26 avril.

Un projet de territoire partenarial porté sur la baie

La société Ailes Marines s'est engagée ces derniers mois dans le soutien de nombreuses activités emblématiques de la baie de Saint-Brieuc, autour de la voile et de la mer. « En décembre 2012, nous avons ainsi signé un partenariat de 10 ans avec le CDV22 (comité départemental de voile des Côtes-d'Armor). Nous nous sommes investis dans l'achat de bateaux, et soutenons par exemple l'opération Toutes voiles dehors », précisait le porte-parole d'Ailes Marines. « Nous participons également à la mise en place d'opérations de valorisation du patrimoine naturel et historique comme l'exposition Terre-neuve, Terre-neuvas au musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc. »

Figure 106 : Ouest France, 27 mars 2014

- Ailes Marines confirme le choix de la fondation de type « jacket » (10 juillet 2014).

2015

- Ailes Marines communique sur les 3 ans du projet (23 avril 2015) ;

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

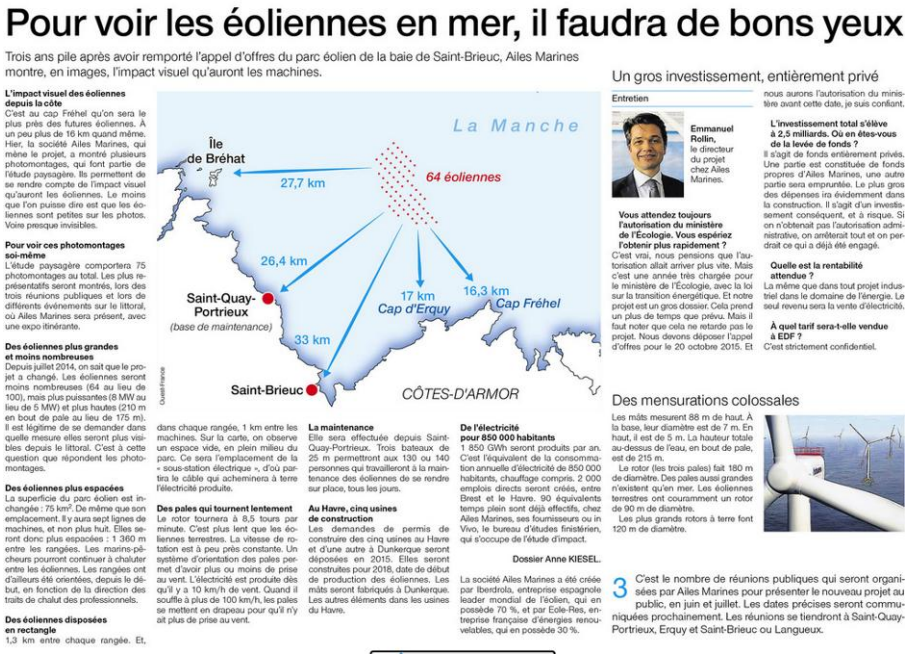

Pour voir les éoliennes en mer, il faudra de bons yeux

Trois ans pile après avoir remporté l'appel d'offres du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc, Ailes Marines montre, en images, l'impact visuel qu'auront les machines.

L'impact visuel des éoliennes depuis la côte
C'est au cap Fréhel qu'on sera le plus près des futures éoliennes. À un peu plus de 16 km quand même. Hier, la société Ailes Marines, qui mène le projet, a montré plusieurs photomontages, qui font partie de l'étude paysagère. Ils permettent de se rendre compte de l'impact visuel qu'auront les éoliennes. Le moins que l'on puisse dire est que les éoliennes sont petites sur les photos. Voire presque invisibles.

Pour voir ces photomontages soi-même
L'étude paysagère comportera 75 photomontages au total. Les plus représentatifs seront montrés, lors des trois réunions publiques et lors de différents événements sur le littoral, où Ailes Marines sera présent, avec une expo itinérante.

Des éoliennes plus grandes et moins nombreuses
Depuis juillet 2014, on sait que le projet a changé. Les éoliennes seront moins nombreuses (64 au lieu de 100), mais plus puissantes (8 MW au lieu de 5 MW) et plus hautes (210 m en bout de pale au lieu de 175 m). Il est légitime de se demander dans quelle mesure elles seront plus visibles depuis le littoral. C'est à cette question que répondent les photomontages.

Des éoliennes plus espacées
La superficie du parc éolien est inchangée : 75 km². De même que son emplacement. Il y aura sept lignes de machines, et non plus huit. Elles seront donc plus espacées : 1 360 m entre les rangées. Les marins-pêcheurs pourront continuer à chaluter entre les éoliennes. Les rangées ont d'ailleurs été orientées, depuis le début, en fonction de la direction des traits de chalut des professionnels.

Des éoliennes disposées en rectangle
1,3 km entre chaque rangée. Et, dans chaque rangée, 1 km entre les machines. Sur la carte, on observe un espace vide, en plein milieu du parc. Ce sera l'emplacement de la « sous-station électrique », d'où partira le câble qui acheminera à terre l'électricité produite.

Des pales qui tournent lentement
Le rotor tournera à 8,5 tours par minute. C'est plus lent que les éoliennes terrestres. La vitesse de rotation est à peu près constante. Un système d'orientation des pales permet d'avoir plus ou moins de prise au vent. L'électricité est produite dès qu'il y a 10 km/h de vent. Quand il souffle à plus de 100 km/h, les pales se mettent en drapeau pour qu'il n'y ait plus de prise au vent.

La maintenance
Elle sera effectuée depuis Saint-Quay-Portrieux. Trois bateaux de 25 m permettront aux 130 ou 140 personnes qui travailleront à la maintenance des éoliennes de se rendre sur place, tous les jours.

Au Havre, cinq usines de construction
Les demandes de permis de construire des cinq usines au Havre et d'une autre à Dunkerque seront déposées en 2015. Elles seront construites pour 2018, date de début de production des éoliennes. Les mâts seront fabriqués à Dunkerque. Les autres éléments dans les usines du Havre.

De l'électricité pour 850 000 habitants
1 850 GWh seront produits par an. C'est l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 850 000 habitants, chauffage compris. 2 000 emplois directs seront créés, entre Brest et le Havre. 90 équivalents temps plein sont déjà effectifs, chez Ailes Marines, ses fournisseurs ou in Vivo, le bureau d'études finistérien, qui s'occupe de l'étude d'impact.

Dossier Anne KIESEL.

La société Ailes Marines a été créée par Iberdrola, entreprise espagnole leader mondial de l'éolien, qui en possède 70 %, et par Eole-Res, entreprise française d'énergies renouvelables, qui en possède 30 %.

Un gros investissement, entièrement privé

Entretien

Emmanuel Rollin, le directeur du projet chez Ailes Marines.

Vous attendez toujours l'autorisation du ministère de l'Écologie. Vous espériez l'obtenir plus rapidement ?
C'est vrai, nous pensions que l'autorisation allait arriver plus vite. Mais c'est une année très chargée pour le ministère de l'Écologie, avec la loi sur la transition énergétique. Et notre projet est un gros dossier. Cela prend un plus de temps que prévu. Mais il faut noter que cela ne retarde pas le projet. Nous devons déposer l'appel d'offres pour le 20 octobre 2015. Et nous aurons l'autorisation du ministère avant cette date, je suis confiant.

L'investissement total s'élève à 2,5 milliards. Où en êtes-vous de la levée de fonds ?
Il s'agit de fonds entièrement privés. Une partie est constituée de fonds propres d'Ailes Marines, une autre partie sera empruntée. Le plus gros des dépenses ira évidemment dans la construction. Il s'agit d'un investissement conséquent, et à risque. Si on n'obtenait pas l'autorisation administrative, on arrêterait tout et on perdrait ce qui a déjà été engagé.

Quelle est la rentabilité attendue ?
La même que dans tout projet industriel dans le domaine de l'énergie. Le seul revenu sera la vente d'électricité.

À quel tarif sera-t-elle vendue à EDF ?
C'est strictement confidentiel.

Des mensurations colossales

Les mâts mesurent 88 m de haut. À la base, leur diamètre est de 7 m. En haut, il est de 5 m. La hauteur totale au-dessus de l'eau, en bout de pale, est de 215 m.

Le rotor (les trois pales) fait 180 m de diamètre. Des poles aussi grandes n'existent qu'en mer. Les éoliennes terrestres ont couramment un rotor de 90 m de diamètre.

Les plus grands rotors à terre font 120 m de diamètre.

3 C'est le nombre de réunions publiques qui seront organisées par Ailes Marines pour présenter le nouveau projet au public, en juin et juillet. Les dates précises seront communiquées prochainement. Les réunions se tiendront à Saint-Quay-Portrieux, Erquy et Saint-Brieuc ou Langueux.

Figure 107 : Ouest France, 24 avril 2015

- Ailes Marines communique sur la mise en ligne des simulations paysagères (juin 2015) ;

Parc éolien en mer : les nouvelles simulations paysagères

22/06/2015 à 12:25 par Nathalie Bot-Jaffray

73 simulations paysagères, à divers endroits de la baie, sont consultables sur internet sur le site d'Ailes Marines, société porteuse du projet de parc éolien en mer.

Découvrez les 73 photomontages réalisés par le cabinet Géophom dans le cadre de l'analyse paysagère du projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc, porté par la société Ailes Marines. Pour chaque point de vue plusieurs séries de 15 photographies ont été assemblées pour former une vue à 360 dégrées. Les assemblages ont été réalisés à l'aide d'un logiciel spécialisé. L'éolienne la plus proche se situe à 16,2 km de la côte, et 76% des machines sont à plus de 20 km de tout point de la côte.

A noter qu'une réunion publique de présentation du projet est programmée le 2 juillet à Saint-Quay-Portrieux au centre des Congrès, Salle Harbour de 19h00 à 21h30. Dès 18h, Aile Marines accueillera le public sur le lieu de la réunion pour une présentation des nouvelles simulations paysagères du projet. La réunion sera animée par Anne Chevrel, réalisatrice de documentaire et ancienne journaliste TV Rennes et France 3 Ouest, en présence d'Emmanuel Rollin, directeur du projet.

Nathalie Bot-Jaffray

Figure 108 : Presse d'Armor, 22 juin 2015

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Mercredi 17 juin 2015 11:57 - Saint-Brieuc

Eoliennes en baie de Saint-Brieuc : Les photomontages d'Ailes marines sont en ligne

Une partie des photomontages représentant les futures éoliennes en baie de Saint-Brieuc, qui avaient été dévoilés en avril.© DR

La société Ailes marines vient de mettre sur son site internet les simulations paysagères. De quoi se faire une idée de l'impact visuel, depuis 73 points du littoral.

Il est très facile de consulter, depuis son ordinateur, les 73 photomontages représentant l'impact visuel des futures éoliennes en baie de Saint-Brieuc.

Les photomontages réalisés pour l'analyse paysagère par le cabinet Géophom, et présentés à l'occasion du débat public, sont consultables sur le **site d'Ailes marines**, sous l'onglet « Simulations paysagères ».

Le bureau d'étude indépendant Geophom, précise Ailes marines, a pour seule activité la production de photomontages, principalement dans le cadre de l'instruction de projets éoliens, et ce depuis plus de 10 ans.

Figure 109 : Ouest France, 17 juin 2015

Le Télégramme

Ailes Marines. 73 photomontages du champ éolien vu depuis la côte

19 juin 2015

Depuis le cap d'Erquy, les éoliennes blanches (ci-dessus en fausse couleur) apparaissent sur la ligne d'horizon.

La société Ailes Marines vient de mettre en ligne les simulations paysagères du projet de champ éolien dans la baie de Saint-Brieuc. Des photomontages ont été réalisés pour 73 lieux différents.

Vues à 360 degrés

L'impact visuel du projet est l'un des critères importants dans le choix d'implantation du parc éolien. Dans ce contexte, Ailes Marines précise avoir voulu « s'éloigner le plus possible des côtes, dans la limite des contraintes techniques, afin de limiter la visibilité des éoliennes, notamment depuis les sites classés emblématiques (tels que le cap d'Erquy et le cap Fréhel). Ainsi, l'éolienne la plus proche se situe à 16,2 km de la côte, et 76 % des machines sont à plus de 20 km de tout point de la côte ». Pour chaque point de vue plusieurs séries de quinze photographies ont été assemblées pour former une vue à 360 degrés. Les assemblages ont été réalisés à l'aide d'un logiciel spécialisé Hugin. La projection utilisée est cylindrique. Le modèle numérique 3 D utilisé tient compte de la courbure terrestre et utilise la topographe IGN. Ces simulations ont été réalisées par un bureau d'étude indépendant Geophom.

Figure 110 : Le Télégramme, 19 juin 2015

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

8 Côtes-d'Armor

Ouest-France
Jeudi 18 juin 2015

Bataille d'images autour des éoliennes en mer

La société Ailes marines vient de mettre sur son site internet les simulations paysagères. Et les opposants ont réalisé leurs propres photomontages. Deux points de vue bien différents !

La vision de Gardez les caps, depuis le cap Fréhel...

... Et celle d'Ailes Marines, depuis le même endroit.

Les photomontages d'Ailes marines
Il y a quelques semaines, le public a pu découvrir les photomontages réalisés par Ailes marines, la société qui réalise le projet d'éoliennes en baie de Saint-Brieuc (*Ouest-France* du 24 avril). Ces images de l'étude paysagère sont désormais consultables en ligne, sur son site : eolienoffshore-saintbrieuc.com

Les photomontages des anti
L'association Gardez les caps, qui rassemble entre 350 et 400 opposants à ce projet éolien, a réalisé ses propres calculs et ses propres photomontages. Sur les images des opposants, les éoliennes sont beaucoup plus grandes. Elles sont également visibles sur leur site : gardezlescaps.org

Qui a le compas dans l'œil ? Les anti ?
Les différences sont flagrantes. Comment est-ce possible ? « Notre groupe de travail a été piloté par Jean-Pierre Moreau, qui est ingénieur physicien, spécialisé dans la reproduction des images et des sons », explique Rémi Loyer, le président de l'association Gardez les caps. Sa démonstration est basée sur la zone de lecture des yeux, la partie centrale d'une image, à laquelle le cerveau s'intéresse.

Ou les porteurs du projet ?
Les 73 simulations paysagères d'Ailes marines ont été réalisées par le bureau d'étude Geophom, chacune avec 15 photos, assemblées avec le logiciel spécialisé Hugin pour obtenir une vue à 360 degrés. « La méthodologie a été expertisée et validée par le laboratoire Limsi (Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur) du CNRS », explique Jean-Christophe Labastugue, porte-parole d'Ailes Marines.

De quelle couleur, les éoliennes ?
Sur les photos des opposants, les éoliennes sont d'un blanc neige éclatant. « Le mât, la nacelle et les pales seront revêtus d'une peinture « gris agate » (RAL 7038), teinte sensiblement plus sombre que le « gris lumière » habituellement utilisée pour les parcs éoliens terrestres (RAL 7035), et plus franchement éloignée du blanc pur. Elles ne présentent pas d'effet miroir », précise Jean-Christophe Labastugue.

Et au fond de l'eau ?
« C'est catastrophique, s'alarme Jean-Pierre Martin, ingénieur en retraite et adhérent de Gardez les caps. Le sol sera maillé de câbles entre les éoliennes. Les pêcheurs ne pourront plus travailler. Je pense que si les éoliennes sont installées, la pêche est détruite, et la criée d'Erquy ne servira plus à rien. » « En plein milieu de la baie, ajoute Rémi Loyer, et avec un marnage très important, on n'imagine pas qu'il n'y ait aucune conséquence. Les pêcheurs-plaisanciers aussi seront lésés, et la navigation à la voile sera perturbée. »

La proposition de l'association
« La seule méthode sérieuse, estime Rémi Loyer, ce serait de mettre une seule éolienne, et de regarder comment ça se passe, au lieu de rechercher tout de suite le stade industriel. Au Danemark, des éoliennes en mer penchent, des pales sont à remplacer. »

Pour en savoir plus
Ailes marines organise encore deux réunions publiques, le 2 juillet à Saint-Quay-Portrieux (Centre des congrès) et le 16 juillet à Erquy (salle l'Ancre des mots), toutes deux de 19 h à 21 h 30.

Anne KIESEL.

Figure 111 : Ouest France, 18 juin 2015

- Ailes Marines communique sur la tenue de trois réunions d'information sur son projet avant le dépôt des demandes d´autorisations administratives (juin-juillet 2015) ;

Figure 112 : Ouest France, 11 juin 2015

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

SAINT-BRIEUC EXPRESS

Parc éolien en mer. Réunion d'information ce soir

La société Ailes Marines, en charge du développement, de la construction et de l'exploitation du parc éolien en mer de la Baie Saint-Brieuc, organise une réunion d'information ce soir, au parc des expositions, auditorium du Grand Léjon, de 19 h à 21 h 30. À l'occasion de cette réunion, Ailes Marines présentera les nouvelles simulations paysagères du projet, huit panneaux d'information sur le projet et la maquette au 1/100e de l'éolienne de 8 MW Adwen. Après une rapide présentation du projet, les représentants de la société Ailes Marines répondront aux questions du public.

Figure 113 : Le Télégramme, 11 juin 2015

SAINT-BRIEUC EXPRESS

Éolien en mer. 80 personnes face à Ailes Marines

Poursuivant son travail de concertation, Ailes Marines, en charge du développement, de la construction et de l'exploitation du futur parc éolien de la baie de Saint-Brieuc, organisait une réunion publique d'information jeudi soir, dans l'auditorium du Grand Léjon, au Parc des Expositions. Devant quelque 80 personnes, les représentants de la société ont évoqué trois thèmes : la présentation du projet, incluant les nouveautés (machines moins nombreuses mais pus puissantes); l'aspect économique (la filière industrielle en cours de création) et l'impact environnemental. Au cours de la soirée, le public a eu l'occasion de poser de nombreuses questions, parfois très techniques. Le sujet des nouvelles simulations paysagères, jugées peu convaincantes par quelques personnes, est revenu plusieurs fois sur le tapis. Deux autres réunions publiques se tiendront les 2 et 16 juillet à Saint-Quay-Portrieux et Erquy.

La prochaine grande étape du projet sera le dépôt des demandes d'autorisations en octobre. L'enquête publique, elle, est prévue à l'été 2016. Le parc entrera en phase d'exploitation à compter de 2018.

Figure 114 : Le Télégramme, 12 juin 2015

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Maintenance des éoliennes. Le projet avance

La réunion publique de la société Ailes Marines s'est déroulée jeudi soir. Le but était de présenter au public l'état d'avancement du projet éolien dont la base de maintenance sera mise en service progressivement à partir de 2018 à Saint-Quay-Portrieux. Cette conférence a été menée de main de maître par Emmanuel Rollin, responsable de l'implantation du futur parc éolien qui a fait une présentation générale du projet, d'un focus sur les aspects économiques et pour finir, sur la dernière étude d'impact sur l'environnement avant de se prêter au jeu des questions-réponses au public. Une occasion pour le P-DG d'Ailes Marines d'apporter des réponses, notamment sur ses aspects techniques, son exploitation et sur le déroulement des prochaines étapes. Pour les questions tarifaires liées au prix de l'électricité, Emmanuel Rollin a rassuré le public en indiquant que ceux-ci ne devraient pas augmenter de façon significative (pas plus de 2 € par facture), prix qui devrait être amené à baisser dans le futur. Par ailleurs, Emmanuel Rollin a apporté des éléments de réponse quant aux 2 M€ initialement prévus en 2013 qui se monte aujourd'hui à 2.5 M€.

De gauche à droite : Pascal Crapelet Avel Vor-Eole Res ; Emmanuel Rollin, PDG Ailes Marines ; Thierry Simelière, maire ; Dominique Ramard, conseiller régional.

140 emplois directs devraient être créés

Le P-DG d'Ailes Marines a par ailleurs précisé que 140 emplois directs devraient être créés. Par ailleurs, côté formation professionnelle, deux BTS maintenance sont proposés aux lycées professionnels de Loudéac et de Lannion. Côté environnemental, Emmanuel Rollin s'est, là encore, voulu rassurant et une présentation de l'étude a été faite.

Figure 115 : Le Télégramme, 3 juillet 2015

Saint-Quay-Portrieux

Le débat sur les éoliennes a fait salle comble

La réunion d'information organisée par Ailes marines a attiré du monde au centre des congrès hier. Les aménagements du port pour accueillir la base de maintenance se précisent.

Salle comble hier soir au centre des congrès pour la réunion d'information organisée par Ailes marines, la société qui porte le projet de champs de 62 éoliennes en baie de Saint-Brieuc.

Il faut dire que la station balnéaire est concernée au premier chef : c'est à Saint-Quay que sera établie la station de maintenance qui veillera sur les éoliennes sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Emmanuel Rollin, directeur du projet pour Ailes marines, a donc commencé par détailler les installations qui prendront place sur le port (lire ci-contre).

« Au total, 140 emplois directs seront créés : des techniciens de maintenance, mais aussi des ingénieurs et des marins car la maintenance s'effectuera par bateaux. Les interventions par hélicoptères sur le champ d'éoliennes seront tout à fait exceptionnelles, s'il y a une personne blessée par exemple. »

Le trafic routier dans Saint-Quay est évalué à un camion par semaine. Les demandes d'autorisation administratives seront déposées en octobre, instruites en 2016. L'enquête publique aura lieu en 2016. L'installation des éoliennes est prévue pour 2018-2020.

Les questions ont fusé dès que l'animatrice a donné le micro aux personnes présentes dans la salle. François Danchin, de l'association de défense de la baie de Lancieux, a demandé pourquoi l'investissement estimé à deux milliards d'euros est désormais évalué à 2,5 milliards d'euros. **« C'est la difficulté constituée par la composition du sous-sol qui a conduit à revoir les fondations »**, a expliqué Emmanuel Rollin.

Philippe Kavafyan a répondu aux questions sur l'efficacité des éoliennes.

Salle pleine hier au centre des congrès : le projet d'éoliennes suscite de nombreuses questions.

Autre question récurrente : l'éolien coûtera-t-il plus cher que le nucléaire ? **« EDF va racheter l'électricité produite par Ailes marines au-dessus du prix du marché, dans le cadre d'un contrat sur 20 ans,** rappelle Emmanuel Rollin. **Mais nous sommes en train de créer une filière et le coût des éoliennes va baisser avec l'effet de masse. »**

Quelle efficacité ?

« Areva n'a pas prouvé l'efficacité de ses machines, estime Yves Gall. **Le vent n'étant pas constant, a-t-on la garantie qu'elles vont tourner ? »** Philippe Kavafyan a rappelé qu'Areva a déjà un parc de 120 machines en Mer du Nord en Allemagne depuis 2009. Cette fois, les machines seront plus grandes, 180 m de diamètre, et plus puissantes : 8 MW. **« Le vent est plus constant en mer. Le champ d'éoliennes produira 95 % du temps, dont un quart du temps à 500 megawatt/heure. »**

Dans la salle, Serge Menec lève la main pour expliquer que les éoliennes sont une opportunité de diversification de l'activité de sa société de métallurgie Sameto, située à Dinan. Elle fait partie du groupe d'entreprise Breizh EMR qui travaille collégialement sur le projet.

Franck David, du cabinet d'études Geophom, explique comment son cabinet a combiné prise de vue réelle et logiciel intégrant les données géométriques des éoliennes pour établir la simulation visuelle. La réunion se conclut sur la question de l'impact touristique. **« D'autres villes l'ont expérimenté : les éoliennes peuvent créer un tourisme technologique,** conclut le maire de Saint-Quay Thierry Simelière. **L'impact est généralement positif. »**

Fabienne RICHARD

5 000 m² de terre-plein sur le port

Un ponton de 80 m de long dédié à la base de maintenance devrait remplacer le ponton de pêche n° 1. En compensation, les pontons de pêche n° 2 et 3 seront rallongés. La base comprendra un bâtiment de 1 000 m² avec un atelier et un centre de télésurveillance mais aussi une surface de stockage de 2 000 m² et un parking. Soit au total 5 000 m² de terre-plein.

Deux options sont envisagées pour l'instant : soit la totalité du terre-plein serait aménagée près du ponton. Soit, seul l'espace de stockage de 2000 m y prendrait place, tandis que le bâtiment serait installé au-dessus de la SNSM. Pour l'instant, rien n'est arrêté définitivement.

Figure 116 : Ouest-France, 3 juillet 2015

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Erquy

Projet éolien en mer, réunion agitée jeudi soir

L'Ancre des mots était remuée par le brouhaha du public, jeudi soir, à Erquy. 150 personnes étaient présentes à la réunion publique de présentation du projet de parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc, organisée par Ailes marines.

« **Nous déposons le projet en préfecture en octobre, pour une enquête publique qui débutera l'été prochain** », a expliqué en préambule Emmanuel Rolin, directeur du projet, avant de dérouler le détail du futur parc de 62 éoliennes qui doit voir le jour « **à horizon 2018-2020.** »

L'Ancre des mots a accueilli 150 personnes jeudi soir.

Méconnaissance du milieu marin

Les interventions des représentants des deux cabinets d'étude qui ont travaillé sur le projet ont suscité questions et émoi dans la salle. « **Nous avons mené des études de terrain, pendant deux ans,** a expliqué Christian Houise, du bureau d'étude finistérien In Vivo, en réponse aux inquiétudes concernant la méconnaissance de l'influence des éoliennes sur le milieu marin, **pour améliorer notre connaissance de la baie de Saint-Brieuc.** »

Les câbles de Caroual

Le questionnement le plus présent dans la salle concerne l'impact sanitaire et la sécurité des câbles de raccordement des éoliennes, qui doivent être enfouis sous la plage de Caroual, à 2 m de profondeur, comme prévu par la réglementation. « **Est-ce suffisant,** s'est interrogé un habitant de Caroual. **Et en cas de tempête ?** »

« **13 km du cap Fréhel et du cap d'Erquy** »

Frank David, du cabinet d'étude Geophom, a eu grand peine à finir son intervention sur la simulation paysagère de l'installation des éoliennes, au milieu des commentaires et des voix qui s'élèvent. « **Beaucoup de paramètres entrent en compte,** a-t-il expliqué. **L'ensoleillement, l'éloignement d'avec la côte. Le parc éolien sera à 13 km du cap Fréhel et du cap d'Erquy.** »

André Lanski, qui s'est présenté comme étant « **contre le massacre de la mer** », a interpellé vigoureusement l'audience quant aux conséquences sur le paysage : « **On ne verra plus que ça, comme un bateau sur l'horizon qui capte notre attention !** » Dans le mouvement d'approbation qui a traversé la salle, les interventions ont fusé, cacophoniques. « **Laissez les autres opinions s'exprimer !** », a fini par s'emporter un homme dans le public.

Cécile POLLART.

■ **Marées**

Horaires samedi 18 juillet. Samedi, coefficients 85 et 83. Pleines mers, à 9 h 23 (11,05 m) et 21 h 35 (11,20 m) ; basses mers, à 3 h 44 (1,85 m) et 15 h 59 (2 m). Dimanche, coefficients 81 et 79. Pleines mers, à 9 h 56 (10,95 m) et 22 h 07 (11,05 m) ; basses mers, à 4 h 18 (1,90 m) et 16 h 31 (2,15 m).

Figure 117 : Ouest-France, 18 juillet 2015

Pléneuf-Val-André.

Éolien offshore : un projet contesté

Les réunions d'information publiques se multiplient ces derniers temps, les collectifs « anti-éolien » se mobilisant pour tenter d'alerter la population sur les conséquences que peuvent provoquer les éoliennes offshore. De son côté, la société Ailes Marines, chargé de la construction de ces 62 engins à l'horizon 2018, fait de même, comme le 16 juillet dernier à Erquy, afin d'exposer les bienfaits énergétiques de leur projet. Elle tente ainsi de calmer les craintes des riverains. Samedi, l'Amicale pêche plaisance pêche de Pléneuf-Val-André (A3PVA) avait invité quatre associations nationales et dix bretonnes, toutes engagées dans la dans la lutte contre les usines éoliennes.

« De nombreux dangers pour l'environnement »

Devant 300 personnes, Yvon Gauthier, président de l'A3PVA, a fait part de plusieurs interrogations vis-à-vis de la société Ailes Marines. « Est-il nécessaire d'effectuer de la production électrique en Bretagne, sans se soucier des incidences sur le tourisme et l'aggravation du coût de la facture ? », évoque-t-il, en poursuivant sur la nécessité de ce parc en Bretagne, « lorsque les éoliennes ne fonctionneront pas, par absence du vent, une centrale de gaz, à Landivisiau sera activée… qui produira du Co2 ».

Lors de la réunion, André Lenski, membre de l'association Gardez les Caps, a tenu un discours sur les « nombreux dangers pour l'environnement ». Le conférencier a notamment expliqué « la probable menace pour les oiseaux avec le mouvement des pales des éoliennes de 90 mètres de long, qui pourraient les broyer ». Il est aussi revenu sur la possibilité d'un dérèglement naturel. « Le forage de ces engins va provoquer une pollution sédimentaire qui risque de mettre en péril les poissons ».

Le public a, par la suite, pu intervenir, afin de poser des questions sur des sujets concernant, par exemple, le câblage passant par la plage de Caroual, à Erquy, ou encore interroger Catherine Boutin, coordinatrice du collectif Pour un littoral sans éoliennes (Pulse).

Thomas Piguel

Figure 118 : Le Télégramme, 23 juillet 2015

- Ailes Marines communique sur l'exposition itinérante qu´elle a mise en place (juillet-août 2015).

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Mercredi 22 juillet 2015 **Le Télégramme**

Saint-Cast-le-Guildo

Office de tourisme. L'éolien en mer présenté

Jusqu'à samedi, l'exposition organisée par la société Ailes Marines occupe le local de l'office de tourisme du Guildo, à la mairie annexe. L'exposition, composée de nombreux panneaux explicatifs, offre aussi quatre photomontages qui permettent d'imaginer ce que l'on verra de la côte lorsque, en 2020, le projet d'éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc sera réalisé. Ils présentent en particulier la vue à partir du phare du Grand Léjon, de la pointe de Plouha, de la digue des Rosaires et du cap Fréhel.
Selon Tristan Saramon, un des responsables de la société Ailes Marines, qui a procédé à l'installation de l'exposition, vendredi matin, « les éoliennes ne seront pas visibles de Saint-Cast-le-Guildo ».

Vendredi, Alexia Lithard, permanente à l'office de tourisme, a accueilli les visiteurs de cette exposition.

Le seul parc éolien en mer de Bretagne
Quatre parcs de ce type sont en projet en France, mais celui de la baie de Saint-Brieuc est le seul en Bretagne. Les éoliennes et leurs fondations seront de fabrication française et Saint-Quay-Portrieux sera le port d'exploitation et de maintenance. Pour une meilleure prise de conscience, une éolienne à l'échelle 1/100e est exposée dans les locaux.

Figure 119 : Le Télégramme, 22 juillet 2015

Le Télégramme Actualité Bretagne Sports Loisirs Ani

Saint-Brieuc | Dinéault | Perros-Guirec | Saint-Cast-le-Guildo | Saint-Brieuc | Plu

SAINT-CAST-LE-GUILDO

Éoliennes en mer. Visibles de la côte

25 juillet 2015

Contrairement à ce qui était indiqué dans l'article publié dans notre édition du mercredi 22 juillet et consacré à l'exposition organisée par la société Ailes Marines, à l'office de tourisme du Guildo, sur le projet éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, les responsables du projet apportent les précisions suivantes : « Le parc éolien, composé de 62 éoliennes d'une puissance unitaire de 8 MW, sera bien visible depuis la côte de Saint-Cast-le-Guildo. L'éolienne la plus proche de la côte de Saint-Cast-le-Guildo se situant à 22,6 km, le parc éolien sera visible sur un peu plus de la moitié de sa largeur totale. » Des simulations paysagères depuis la pointe de Saint-Cast-le-Guildo, réalisées par la société Géophorm, sont disponibles sur la page dédiée du site internet d'Ailes Marines : www.eolienoffshoresaintbrieuc.fr

Figure 120 : Le Télégramme, 25 juillet 2015

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Le projet éolien offshore présenté à la mairie annexe, ouest-france.fr, 20 juillet 2015

En présence d'Émilie Gautreau, de Jean-Pierre Valès, et d'Alexandra, les représentants d'Ailes Marines ont lancé l'exposition. |

Depuis vendredi matin et jusqu'au samedi 25 juillet, la mairie annexe du Guildo héberge une exposition sur le projet d'installation d'éoliennes offshore dans le bassin de Saint-Brieuc.

Organisée par l'office de tourisme, cette exposition offre quatre panneaux présentant tous les aspects du programme : la zone d'implantation, la distance des côtes, les éléments constructifs. Un focus sur certains points tels que l'étude environnementale, la maintenance, éclaire sur ces questions.

Sous l'égide de la société Ailes Marines, cette exposition essaie de faire prendre conscience au public des retombées de cette opération sur la région Bretagne : fournisseurs régionaux, emplois, désir de trouver à exporter le produit. Quatre photos permettent, grâce à un montage à 180°, de réaliser ce que sera le paysage lorsque le parc éolien sera construit.

En quelques chiffres, cela se traduit ainsi : 75 km^2 de surface pour 62 éoliennes, 496 MW en puissance installée, 2 000 emplois directs, 2,5 milliards d'euros hors raccordement, 20 ans d'exploitation, 1 850 GWh par an, ce qui correspond à la consommation de 850 000 habitants, chauffage compris. Le parc sera situé à 16,3 km de la côte. 400 réunions de concertation ont eu lieu. Le permis de construire devrait être déposé en octobre 2015, suivi d'une instruction et d'une enquête publique, pour un début de travaux en 2018 et un achèvement en 2020.

Jusqu'au samedi 25 juillet, tous les jours, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h, à la mairie annexe du Guildo.

Figure 121 : Ouest France, 20 juillet 2015

4.6 Conclusion

Ailes Marines a fait le choix depuis avril 2012 d'une information claire et régulière sur le projet.

La société a utilisé tous les moyens d'information et de communication à sa disposition pour informer les différents médias : presse écrite, radio et télévision.

Elle compte poursuivre cette politique de communication tout au long de la vie du parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

.

Table des abréviations

ADSLB : Association de Défense du Site de Lancieux et de la baie de Beaussais
AMO : Agence Maritime de l'Ouest
ANL : Association Nautique du Légué
BDI : Bretagne Développement Innovation
BPN : Bretagne Pôle Naval
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
CAD : Côtes-d'Armor Développement
CANE : Compagnie Armoricaine de Navigation
CANE : Côtes-d'Armor Nature Environnement
CAPE : Collectif des Associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Emeraude
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDPMEM 22 : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes-d'Armor
CDPMEM 35 : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins D'Ille-et-Vilaine
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CIE : Coupe Internationale d'Eté d'optimist
CRAC : Comité de Réflexion et d'Animation de Cesson
CRML : Conférence Régionale de la Mer et du Littoral
CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CDV 22 : Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CFAI : Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
CPDP : Commission Particulière du Débat Public
CRE : Commission de Régulation de l'Energie
COPIL : COmité de PILotage
CRUE : Comité des Régions de l'Union Européenne
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRM NAMO : Direction Interrégionale de la Mer du Nord Atlantique Manche Ouest
DMO : Dossier du Maître d'Ouvrage
ERDF : Electricité Réseau de Distribution de France
EnR : Energies Renouvelables
EMR : Energies Marines Renouvelables
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
FAUR : Fédération des Associations et des Usagers des bassins versants de la Rance et Frémur
FFESSM : Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
FNE : France Nature Environnement
FNPPSF : Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
GECC : Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin
GEOCA : Groupe d'Etudes Ornithologique des Côtes-d'Armor
GMB : Groupe Mammalogique Breton
GWh : gigawattheure
ICAM : Institut Catholique d'Arts et Métiers
IUT : Institut Universitaire de Technologie

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris
Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

km : kilomètre
MW : mégawatt
PIB : Produit Intérieur Brut
RTE : Réseau de Transport de l'Electricité
SAS : Société par Actions Simplifiée
SNSM : Société Nationale des Sauveteurs en Mer
SNSQP : Sport Nautique Saint-Quay-Portrieux
SPEFF : Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris
Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Table des figures

Figure 1 : Distance du projet aux points emblématiques de la côte (Source : Ailes Marines) 4
Figure 2 : Organisation du département Développement d'Ailes Marines (Source : Ailes Marines) 7
Figure 3 : Réunion avec CANE / VivArmor Nature dans les locaux briochins d'Ailes Marines, 27 janvier 2015 (Source : Ailes Marines) 7
Figure 4 : Le Comité de filière sur les EMR (Source : BDI) 9
Figure 5 : Réunion du groupe de travail "Emploi - Formation", 26 novembre 2013 (Source : Ailes Marines) .. 11
Figure 6 : « Journée fournisseurs » à la CCI des Côtes-d'Armor (Source : Ailes Marines) 12
Figure 7 : Quatrième réunion de l'instance locale de concertation et de suivi, 17 février 2014 (Source : Ailes Marines) 14
Figure 8 : Cinquième réunion de l'instance de concertation et de suivi, 20 novembre 2014 (Source : Ailes Marines) 14
Figure 9 : Rencontre avec les représentants de Jersey, 17 janvier 2013 (Source : Ailes Marines) 15
Figure 10 : Réunion avec Côtes-d´Armor Nature Environnement, 23 juillet 2014 (Source : Ailes Marines) 16
Figure 11 : Réunion avec les instances de la pêche professionnelle, octobre 2012 (Source : Ailes Marines). 18
Figure 12 : Accueil d'une réunion de débat public (Source : CPDP) 22
Figure 13 : La CPDP du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (Source : CPDP) 23
Figure 14 : Carte des communes où s´est déroulée une réunion du débat public (Source : CPDP) 24
Figure 15 : Présentation du projet par Emmanuel Rollin, directeur du projet, lors de la réunion d´ouverture du débat public, 28 mars 2013 (Source : CPDP) 25
Figure 16 : Réunion publique du 15 mai 2013, Saint-Brieuc (Source : CPDP) 25
Figure 17 : Intervention de Laurent Castaing, directeur général de STX, 15 mai 2013 (Source : CPDP) 26
Figure 18 : Réunion thématique du 5 juin 2013 à Pléneuf-Val-André (Source : CPDP) 27
Figure 19 : Réunion publique du 20 juin 2013 à Paimpol (Source : CPDP) 28
Figure 20 : Table ronde « Usagers de la mer », 27 juin 2013 (Source : CPDP) 28
Figure 21 : Simulation paysagère présentée lors de la réunion du 17 juillet 2013 (Source : CPDP) 29
Figure 22 : La couverture du DMO du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (Source : Ailes Marines) 30
Figure 23 : Exemple de cahier d'acteur avec celui de la CCI des Côtes-d'Armor 31
Figure 24 : Capture écran de la page d'accueil du site (Source : Ailes Marines) 34
Figure 25 : Capture écran de l'onglet « Un projet industriel » du site (Source : Ailes Marines) 34
Figure 26 : Capture écran de l'onglet « Un projet de territoire » du site (Source : Ailes Marines) 35
Figure 27 : Capture écran de la page du site Internet d'Ailes Marines permettant d'accéder aux photomontages (Source : Ailes Marines) 35
Figure 28 : Actualités sur la page d'accueil du site (Source : Ailes Marines) 36
Figure 29 : Statistiques de fréquentation du site Internet, 1er semestre 2015 (Source : Ailes Marines) 36
Figure 30 : Fil d'information de l´actualité du projet diffusé sur Twitter (Source : Ailes Marines) 37
Figure 32 : Exposition du projet à l'Aire d'Armor et d'Argoat (Source : Ailes Marines) 38
Figure 33 : Mise en situation, faces convexes des supports (Source : Roudenn Grafik) 38
Figure 34 : Photomontages du parc présentés à l'Aire d'Armor et d'Argoat (Source : Ailes Marines) 38
Figure 35 : Un photomontage, face concave d'un support en demi-cylindre (Source : Ailes Marines) 39
Figure 36 : L'exposition itinérante au Carré Rosengart, Saint-Brieuc, juin 2015 (Source : Ailes Marines) 40
Figure 37 : Première lettre d'information du projet, avril 2015 (Source : Ailes Marines) 41
Figure 38 : Présentation de la méthodologie des photomontages par Franck David, du bureau d'études Geophom, Erquy, 16 juillet 2015 (Source : Ailes Marines) 42
Figure 39 : Découverte des panneaux d'exposition par le public avant la réunion d'information, Saint-Brieuc, 11 juin 2015 (Source : Ailes Marines) 42
Figure 40 : Encart dans Ouest France annonçant la réunion publique de Saint-Brieuc, 8 juin 2015 43
Figure 41 : Salon les Ecoterritoriales, Saint-Brieuc, 18 et 19 juin 2014 (Source : Ailes Marines) 44
Figure 42 : Journées des métiers de la mer, Saint-Cast-le-Guildo, 27 et 28 mars 2015 (Source : Ailes Marines) 44
Figure 43 : Intervention d'Ailes Marines au collège Stella Maris, Saint-Quay-Portrieux, 28 avril 2015 (Source : Ailes Marines) 46
Figure 44 : Un optimist du CDV 22, avril 2014 (Source : CDV 22) 47
Figure 45 : L´Ecole Toutes Voiles Dehors, Lancieux, juin 2014 (Source : CDV 22) 47

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 46 : Côtes-d'Armor Tour, juillet 2014 (Source : CDV 22) 48
Figure 47 : Isabelle Joschke lors du tour de Bretagne à la voile, septembre 2013 (Source : Thierry Martinez) 48
Figure 48 : Stand d'Ailes Marines au port du Légué lors de la Régate des IUT 2015 (Source : Ailes Marines) 49
Figure 49 : Défi des Ports de Pêche, Pornic, mai 2014 (Source : les Gabiers du Goëlo) 49
Figure 50 : Coupe Internationale d'Eté d'optimist, juillet 2015 (Source : CDV 22) 50
Figure 51 : Le vieux gréement, le Saint-Quay (Source : Agence Symorg) 50
Figure 52 : Médiation autour de la morue (Source : Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc) 51
Figure 53 : Stand de présentation des métiers de la pêche à la fête de la coquille Saint-Jacques à Erquy, 12-13 avril 2014 (Source : CDPMEM 22) 52
Figure 54 : Exemple d'affiche réalisée par le CDPMEM 22 (pêche à pied professionnelle) (Source : CDPMEM 22) 53
Figure 55 : Départ du Trail Glazig, février 2015 (Source : Ailes Marines) 54
Figure 56 : Départ de la Vaillante, mai 2015 (Source : Ailes Marines) 54
Figure 57 : Exemple d'encart publicitaire d'Ailes Marines (Source : Ailes Marines) 55
Figure 58 : Couverture de l'agenda 2015 de la SNSM (Source : SNSM) 55
Figure 59 : Guide des bonnes pratiques, édition des Côtes-d'Armor (4e et 1ère de couverture) (Source : FNPPSF) 56
Figure 60 : Almanach du marin breton 2015 (Source : Œuvre du Marin Breton) 57
Figure 61 : Edition 2015 de l'agenda du CRPMEM de Bretagne (Source : CRPMEM) 57
Figure 62: Encart d'Ailes Marines dans l'agenda du CRPMEM de Bretagne (Source : CRPMEM) 58
Figure 63 : Ouest France, 21 décembre 2011 60
Figure 64 : Le Penthièvre, 2 février 2012 61
Figure 65 : Ouest France, 6 avril 2012 61
Figure 66 : Reportage France 3 Bretagne, 6 avril 2012 62
Figure 67 : La lettre économique de Bretagne, 18 avril 2012 63
Figure 68 : Le Télégramme, 30 mars 2013 63
Figure 69 : Ouest France, 21 mai 2014 64
Figure 70 : Les Echos, 17 avril 2012 66
Figure 71 : L'Usine Nouvelle, 18 avril 2012 66
Figure 72 : Renews, 25 septembre 2014, Wind Power, 11 juillet 2014 67
Figure 73 : Communiqué de presse du 6 avril 2012 - Ailes Marines désignée lauréate 68
Figure 74 : Communiqué de presse du 10 juillet 2014 - Ailes Marines confirme le choix de la fondation de type « jacket » 68
Figure 75 : Conférence de presse dans les bureaux d'Ailes Marines à Saint-Brieuc, 12 décembre 2013 (Source : Ailes Marines) 69
Figure 76 : Ouest France, 31 janvier 2012 69
Figure 77 : Ouest France, 31 janvier 2012 70
Figure 78 : Armor TV, 17 avril 2012 70
Figure 79 : Ouest France, 18 avril 2012 71
Figure 80 : Le Télégramme, 18 avril 2012 71
Figure 81 : Le Journal des Entreprises, 4 mai 2012 72
Figure 82 : Le Marin du 8 octobre 2012 et Mer et Marine du 11 octobre 2012 72
Figure 83 : Enerzine, 8 octobre 2012 73
Figure 84 : Ouest France, 9 octobre 2012 73
Figure 85 : Ouest France édition du 7 décembre 2012 74
Figure 86 : Conférence de presse dans les bureaux d'Ailes Marines à Saint-Brieuc, 12 décembre 2013 74
Figure 87 : Ouest France, 13 décembre 2013 75
Figure 88 : Le Télégramme, 13 décembre 2013 75
Figure 89 : Edition du Télégramme, 11 juillet 2014 76
Figure 90 : Le Marin, 10 juillet 2014 76
Figure 91 : France 3 Bretagne, 10 juillet 2014 77
Figure 92 : Ouest France, 11 juillet 2014 78
Figure 93 : Le Télégramme, 24 avril 2015 78
Figure 94 : Reportage France 3 Bretagne, 23 avril 2015 78
Figure 95 : Le Télégramme, 24 avril 2015 79

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Figure 96 : Le Télégramme, 11 juillet 2014 80
Figure 97 : Ouest France, 9 décembre 2014 80
Figure 98 : Ouest France, 9 décembre 2014 80
Figure 99 : Ouest France, 10 juillet 2012 81
Figure 100 : Déplacement presse sur la barge marine Goliath, 24 octobre 2012 82
Figure 101 : Le Marin Hors-Série Energies Marines, avril 2013 82
Figure 102 : Le Télégramme, 25 octobre 2012 83
Figure 103 : Reportage Armor TV daté du 6 octobre 2014 84
Figure 104 : Reportage dans Le Télégramme, 23 septembre 2014 84
Figure 105 : Mer et Marine, 7 février 2013 86
Figure 106 : Ouest France, 4 février 2013 86
Figure 107 : Ouest France, 27 mars 2014 87
Figure 108 : Ouest France, 24 avril 2015 88
Figure 109 : Presse d'Armor, 22 juin 2015 88
Figure 110 : Ouest France, 17 juin 2015 89
Figure 111 : Le Télégramme, 19 juin 2015 89
Figure 112 : Ouest France, 18 juin 2015 90
Figure 113 : Ouest France, 11 juin 2015 90
Figure 114 : Le Télégramme, 11 juin 2015 91
Figure 115 : Le Télégramme, 12 juin 2015 91
Figure 116 : Le Télégramme, 3 juillet 2015 92
Figure 117 : Ouest-France, 3 juillet 2015 92
Figure 118 : Ouest-France, 18 juillet 2015 93
Figure 119 : Le Télégramme, 23 juillet 2015 93
Figure 120 : Le Télégramme, 22 juillet 2015 94
Figure 121 : Le Télégramme, 25 juillet 2015 94
Figure 122 : Ouest France, 20 juillet 2015 95

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Annexes

Annexe 1 – Liste des acteurs bretons rencontrés au 1er octobre 2015

Annexe 2 – Comptes-rendus des réunions de l'instance locale de concertation et de suivi

Annexe 3 – Bilan du débat public

Annexe 4 – Décision du maître d'ouvrage suite au débat public

Annexe 5 – Lettres d'information du projet

Annexe 6 – Contenu des panneaux de l'exposition itinérante

Annexe 7 – Communiqués de presse

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Annexe 1 – Liste des acteurs bretons rencontrés au 1er octobre 2015

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Services de l'Etat et établissements publics	• Agence des Aires Marines Protégées • Centre d'Etude Technique Maritime Et Fluvial • Centre Opérationnel de la Marine – bureau des opérations côtières • Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage Corsen • Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage Jobourg • Délégation à la Mer et au Littoral des Côtes-d'Armor • Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor • Direction Inter-Régionale de la Mer Nord-Atlantique Manche-Ouest • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne • Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne • Préfecture de la région Bretagne • Préfecture des Côtes-d'Armor • Préfecture maritime de l'Atlantique • Réserve naturelle nationale des Sept-Iles • Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de Bretagne
Collectivités	• Association des maires des Côtes-d'Armor • Autorités de Jersey • Brest Métropole Océane • Communauté de communes de la Côte de Penthièvre • Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux • Communauté de communes du Pays de Matignon

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

	• Communauté de communes du Sud Goëlo • Communauté de communes Lamballe Communauté • Communauté de communes Lanvollon-Plouha • Communauté de communes Paimpol-Goëlo • Conseil départemental des Côtes-d'Armor • Conseil régional de Bretagne • Lannion-Trégor Communauté • Mairie de Paimpol • Mairie d'Erquy • Mairie de Saint-Brieuc • Mairie de Saint-Cast-le-Guildo • Mairie de Saint-Quay-Portrieux • Saint-Brieuc Agglomération • Syndicat mixte des Caps • Syndicat mixte du Pays de Dinan • Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc
Développement économique (dont tourisme)	• Armor navigation • Breizh offshore énergies marines renouvelables • Bretagne Développement Innovation • Bretagne Pôle Naval • Centre d'Etude et de Valorisation des Algues • Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor • Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère • Chambre des métiers de l'artisanat des Côtes-d'Armor • Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne • Comité départemental du tourisme des Côtes-d'Armor • Comité régional du tourisme de Bretagne

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

	• Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Bretagne • Côtes-d'Armor Développement • Mouvement des entreprises de France de Bretagne • Mouvement des entreprises de France des Côtes-d'Armor • Neopolia • Office du tourisme et des congrès de la baie de Saint-Brieuc • Saint-Brieuc Entreprises • Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie de Bretagne • Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie des Côtes-d'Armor • Vedettes de Bréhat • Windustry
Usagers de la mer	• Agence Maritime de l'Ouest • Agence Maritime Malouine • Association des usagers du port de plaisance du Bassin Vauban • Association Nautique du Légué • Brittany Ferries • Capitainerie du port de Saint-Malo • Capitainerie du port du Légué • Centre nautique de Plérin Tournemine • Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d'Armor • Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ille-et-Vilaine • Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers des Côtes-d'Armor • Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor • Comité Régional des Pêches Maritimes et des

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

	Elevages Marins de Bretagne • Compagnie Armoricaine de Navigation • Corbel Shipping • Etoile Marine croisières • Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins des Côtes-d'Armor • Jersian Fishermen Association • La Toupie • Les Gabiers du Goëlo • Malicorne Surf Association • Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Cast-le-Guildo • Port de plaisance des Sablons • Port de plaisance du Légué • Société Nationale de Sauvetage en Mer des Côtes-d'Armor • Société Nautique de la baie de Saint-Malo • Sport Nautique Saint-Quay-Portrieux • Station de la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Saint-Quay-Portrieux • Station de pilotage de Saint-Malo • Station de pilotage du Légué • Surfrider foundation • Timac AGRO
Emploi formation enseignement	• Agro Campus Ouest • Centre de formation d'apprentis de l'industrie de Bretagne • Collège Beg-Avel de Carhaix • Collège Léonard de Vinci de Saint-Brieuc • Collège Saint-Anne – Saint-Joseph de Pléneuf-Val-André • Ecole Nationale Supérieure Maritime

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

	• Greta des Côtes-d'Armor • Institut d'Etudes Politiques de Rennes • Institut Universitaire et Technologique de Saint-Brieuc • La Touline • Lycée Chaptal de Saint-Brieuc • Lycée Félix Le Dantec de Lannion • Lycée Jules Vernes de Guingamp • Lycée professionnel maritime Pierre Loti de Paimpol • Lycée Saint-Ilan de Langueux • Mission de l'emploi du pays de Saint-Brieuc • Mission insertion emploi Saint-Brieuc agglomération • Office national d'information sur les enseignements et les professions • Open Odyssey • Pôle-emploi de Saint-Brieuc Croix Lambert • Rectorat de Rennes • Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire de Saint-Brieuc • Université de Rennes 1
Recherche & Développement	• Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées de Bretagne • Ecole Supérieure de Logistique Industrielle de Redon • France Energies Marines • GIS SCAMPI • In Vivo • Pelagis • Pôle Mer Bretagne • Université de Bretagne Occidentale
	• Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc • Association de Défense du Site de Lancieux et de la

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Associations	baie de la Beaussais • Association de protection des sites d'Erquy et des environs • Association pour la qualité de vie à Pléneuf-Val-André • Bien vivre à Plurien • Bretagne Vivante • Collectif des Associations environnementales des côtes de Penthièvre et d'Emeraude • Comité d'animation et de réflexion de Cesson • Cercle des Amis de la Côte d'Emeraude • Comité de vigilance pour la sauvegarde des dunes et du littoral de Fréhel • Côtes-d'Armor Nature Environnement • ELAN Basket (ex Saint-Brieuc Basket) • France Nature Environnement • Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor • Groupe Mammologique Breton des Côtes-d'Armor • La Vaillante • Le Nouvel Essor d'Erquy • Saint-Brieuc Volley • Trail Glazig • VivArmor Nature

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Annexe 2 – Comptes-rendus des réunions de l'instance locale de concertation et de suivi

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des relations avec les collectivités territoriales Éric QUILLIOU	**Compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2012 relative à l'instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc – CCI 22-**	

PRESENTS :
- Pierre Soubelet, Préfet des Côtes d'Armor
- Jean Pierre Labonne, Préfet maritime de l'Atlantique
- Claudy Lebreton , Président du Conseil général des Côtes d'Armor
- Dominique Lecomte, Président de la CCI 22
- Michel Lesage, Député
- Viviane le Dissez , Députée
- Corinne Ehrel, Députée
- Dominique Ramard, Vice président du Conseil régional
-Yvan Guiton, Préfecture de région, SGAR
- Emmanuel Rollin, Bertrand Guidez, Sonia Kozlowski, Edouard Gasse, Consuelo Moralès, Jules-Armand Aniambossou : Ailes Marines
- Alain Clément, RTE
- Nicolas Guiho, Eoles Res
- Philippe Dechelotte, Neoen Marines
- Représentant d'AREVA
- Loïc Raoult, Conseiller général, Président du syndicat mixte du port d'Armor
- Michel Brémont, Conseiller général
- Marie Reine Tillon, Conseillère générale
- Yannick Morin , Conseiller général
- Christiane Guervilly, Maire d'Erquy
-Yves Hervé , Maire de Saint Cast
- Philippe Faisant , Mairie de Plérin
- Joseph Jaffrès, Président Communauté de communes Côtes de Penthièvre, Kévin Boulogne CCCP
-Véronique Robitaillie, Romain Rolland, Elisabeth Dalanson, Jean Philippe Le Fur, Janick Deniaud : Conseil général des Côtes d'Armor
- Le Goux Jean Michel, CCI 22
- Bénédicte Ezvan, SHON
-Yann André, LPO
- Lionel Vilain, DIRM NANO
- Alain Coudray, Comité départemental des pêches des Côtes d'Armor
- Olivier Le Nézet , Violaine Merrien : CRPMEM Bretagne
- Servane Le Calvez, CDPEM 22
- Mme Sourget, Pascal Lodec, CDPEM 35
- Laurent Queffurus , Côtes d'Armor Développement
- Alain Ponsero , Réserve naturelle nationale baie de St Brieuc
- Jérôme Driencourt, Pilotage Côtes d'Armor
- Stéphane Pennanguer, Région Bretagne
- Olivier Abellard, Agence Aires marines protégées
- Bernard Lenoir, UNICEM
- Denis Mehnert, Jérôme Lafon, Serge Ollivier, Gilbert Ollivier, Marine Poullain, Alain Gence, Bérangère Laurens, DDTM 22-DML
- Annick Bonneville, Béatrice Bouchet , DREAL
- André Pietrucci , Saint Brieuc Agglomération
- Robert Rebeix, DDFiP 22
- Loïc Saint Jalmes SNSM 22
- Alain Robert , Véronique Thomas , UT Direccte 22
- Gilles Petitjean, ADEME
- Jacques Bertrand, Gérard Veron , Ifremer
- Thierry Dereux, Côtes d'armor Nature environnement
- Pierre Pelan, CAPE
- Dominique de Lantic, Association gardez les caps
- Benoit Salaun, CRC Bretagne Nord

Avant- propos : le présent compte rendu et les diaporamas présentés en séance sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor. Les modes d'accès sont les suivants :

- http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr
- rubrique « les actions de l'État »
- sous rubrique « Énergie ».

Propos introductifs

Mot d'accueil du président de la CCI qui souligne l'importance du projet éolien pour l'ensemble de la filière industrielle dans le département.

Le président du Conseil général met l'accent sur :

- la dimension économique du projet, pourvoyeur d'emplois y compris dans le domaine touristique, et sur les nécessaires mesures d'accompagnement qui devront être mises en œuvre – formation et offres de logements en particulier durant la phase de construction du parc éolien ;
- la responsabilité du Département concernant les équipements portuaires.

Le Vice président du Conseil régional informe qu'à échéance 2020, les énergies marines devraient représenter une production électrique de l'ordre de 1000 MW.

1-Présentation du Diaporama « fonctionnement de l'instance de concertation et de suivi »

Interventions :

M le préfet des Côtes d'Armor :

- 2 instances ont été mises en place, l'une au niveau départemental, la seconde au niveau régional portant sur les questions économiques. L'instance de concertation et de suivi assurera, si nécessaire, le lien avec la commission régionale ;
- l'instance de concertation et de suivi est ouverte à toute structure qui formulerait une demande d'adhésion.

2- Présentation du diaporama Ailes Marines : le projet éolien

Interventions :

Aspects techniques :

Areva : l'entreprise STX, spécialisée dans la construction des fondations envisagerait une implantation industrielle à Brest. S'agissant de la production électrique des éoliennes, elle est estimée pour les ¾ temps à 100 MW et pour ¼ temps à 500 MW.

Collectif Côtes de Penthièvre : Ailes marines indiquera la bibliographie consultée pour les études. Par ailleurs l'ensemble de ces questions pourrait être évoqué dans le cadre d'un groupe de travail, avec la participation du consortium.

En période de pêche à la coquilles, selon M Coudray, environ 180 bateaux évoluent dans la zone. Ailes Marines devra s'adapter à cet usage lors de ces opérations in situ relatives aux études préalables. Ailes Marines est conscient de cette problématique et se rapprochera pour ce faire des pêcheurs.

Les aspects liés à l'archéologie sous-marine devront être pris en considération.

Port de maintenance

(maires d'Erquy et de St Cast et président de la communauté de communes du sud Goelo)

Ailes Marine précise que 3 ports ont été pré- sélectionnés (St Quay, Erquy et St Cast) pour l'accueil des activités de maintenance et fait part de sa volonté de travailler en toute transparence sur le choix définitif du port qui sera retenu. Les conditions requises pour l'accueil des activités sont les suivantes :

- accessibilité 24 h/24
- disponibilité de surfaces pour une emprise au sol de 600m² en faveur de la construction d'un bâtiment de 3 étages, plus une aire de parking
- quai disponible pour l'accueil de 3 bateaux d'une longueur unitaire de 20 mètres.

Les représentants des collectivités locales souhaitent que l'on puisse avancer rapidement sur cette question, sur la base de données objectives et en toute transparence. Des éléments de calendrier sont souhaités.

Le président du Conseil général informe que :

- les lois de décentralisation ont confié au Département la gestion des ports

- le Département assumera ses responsabilités en la matière, en concertation avec les élus et les 3 conseils de port concernés. A l'issue de cette concertation, la décision finale sera prise par l'assemblée départementale.

Périmètre des études
L'attention est appelée sur le périmètre précis des études, à la fois sur le champ géographique concerné et sur le contenu. Le parc éolien est localisé à proximité d'un site Natura 2000. Ainsi une étude relative à l'avifaune en particulier a déjà été réalisée.
Ailes Marines envisage de solliciter l'autorité environnementale afin qu'elle lui adresse une lettre de cadrage concernant le périmètre des études. Ailes Marines annonce qu'une réunion sur cette thématique et sur le contenu du cahier des charges constitutif à la réalisation des études y sera consacrée début septembre.

3- Présentation du diaporama « raccordement électrique-RTE »
Interventions :
Ressources halieutiques et compensations
Les comités régional et départemental des pêches demandent d'une part si un état initial de la ressource halieutique a été effectué et selon quel protocole et d'autre part si des dédommagements financiers sont prévus dans le but de compenser les destructions d'un linéaire de coquilles lors de la pose du câble.
RTE indique que les études vont se poursuivre en tenant compte des données déjà existantes. Par ailleurs, à l'occasion des travaux réalisés par RTE, notamment à terre, des procédures visant à compenser les préjudices subis sont mises en oeuvre. RTE est favorable à la tenue d'une réunion sur ce point.

Caractéristiques du câble
Il s'agira d'une double liaison électrique souterraine avec un écartement minimum de 50 mètres sur une emprise de 2 mètres, ce qui représentera au total une largeur d'emprise de l'ordre de 70 mètres environ.

Espaces remarquables
Le câble sera ensouillé. Pour l'heure 3 tracés sont envisageables (Ouest : atterrage St Quay ; Centre : atterrage à Plérin ; Est : atterrage à Erquy).
Une problématique liée à l'atterrage en espace remarquable existe, notamment pour le tracé central. Celle-ci fait l'objet d'un examen attentif. Il est signalé qu'un câble souterrain existe déjà dans cette zone – câble FLAG- et que par ailleurs des câbles électriques ensouillés ont été posés sans aucune difficulté en de tels espaces, dont le dernier en date celui reliant les hydroliennes à Ploubazlanec.

Livraison du câble :
Selon RTE en 2018, conformément au cahier des charges national.

Fiabilité du réseau électrique
Les installations électriques sur les postes existants (Plaine Haute) sont en capacité d'absorber les nouveaux apports d'énergie. Par ailleurs, des travaux de sécurisation du réseau sont prévus dans le cadre particulier de la future liaison THT entre Lorient et Plaine Haute.

4- Diaporamas « procédures administratives »
Le préfet des Côtes d'Armor résume le contenu des diaporamas en attirant l'attention de l'assemblée sur le fait que 2 instructions seront mises en œuvre pour les équipements prévus (parc et raccordement) et que pour chacune d'entre elles des procédures adaptées sont prévues (loi sur l'eau et occupation du domaine public maritime).
L'autorité environnementale devra émettre un avis.
Les études d'impact seront consultables lors des enquêtes publiques.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

La prochaine réunion de l'instance de concertation et de suivi pourrait être programmée au mois d'octobre.

La préfecture des Côtes d'Armor,
Secrétariat de l'Instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de St Brieuc

Le Préfet des Côtes d'Armor,

Pierre SOUBELET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des relations avec les collectivités territoriales Éric QUILLIOU	**Compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2012 relative à l'instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc – CCI 22-**	

PRESENTS :
- Pierre Soubelet, Préfet des Côtes d'Armor
- Jean Pierre Labonne, Préfet maritime de l'Atlantique
- Claudy Lebreton , Président du Conseil général des Côtes d'Armor
- Michel Lesage, Député
- Sandrine Richard , collaboratrice de Corinne Ehrel, Députée
- Emmanuel Rollin, Bertrand Guidez, Sonia Kozlowski, Edouard Gasse, Consuelo Moralès, Thierry Daugeron, Sophie Delaplace : Ailes Marines et un représentant du cabinet In Vivo
- Loïc Raoult, Conseiller général, Président du syndicat mixte du port d'Armor
- Michel Brémont, Conseiller général
- Marie Reine Tillon, Conseillère générale
- Christiane Guervilly, Maire d'Erquy
- Kévin Boulogne Communauté de communes Côtes de Penthièvre,
- Daniel Houzé, Communauté de communes de Matignon,
- Georges Brézillec, Communauté de communes Sud Goëlo,
- Christophe Séculat, Pays de Dinan
- Elisabeth Dalanson, Jean Philippe Le Fur, : Conseil général des Côtes d'Armor
- Michel Lerat, CCI 22
- Yann André, LPO
- Gérard Vaudou, DIRM NANO
- Alain Coudray, Comité départemental des pêches des Côtes d'Armor
- Servane Le Calvez, CDPEM 22
- Mme Sourget, Pascal Lodec, CDPEM 35
- Laurent Queffurus , Côtes d'Armor Développement
- Olivier Abellard, Agence Aires marines protégées
- Bernard Lenoir, UNICEM
- Denis Mehnert, Jérôme Lafon, DDTM 22- DML
- Jocelyne Fournel, Béatrice Bouchet , DREAL
- Robert Rebeix, DDFiP 22
- Loïc Saint Jalmes SNSM 22
- Antoine Carlier, Charlène Kermagoret, Gérard Veron , Ifremer
- Thierry Dereux, Côtes d'armor Nature environnement
- Gilbert Kerpanne, Marie Paule Allain, CAPE
- Dominique de Lantic, E Lambert Chaperon, Association gardez les caps
- Joël Le Borgne, Pauline Lesture, Agence locale de l'énergie du pays de Saint Brieuc
- Claude Bougault, Comité départemental des pêcheurs plaisanciers
- Michel Le Boulch, Fédération des associations de protection de l'environnement du Littoral 22
- Yann Février, GEOCA
- Anne Cheval

Avant- propos : le présent compte rendu et les diaporamas présentés en séance sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor. Les modes d'accès sont les suivants :

- http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr
- rubrique « les actions de l'État »
- sous rubrique « Énergie ».

1/Présentation des éléments de calendrier

➢ Les grandes étapes

- 2012 à 2017 : réalisation des études, mise en œuvre du débat public, obtention des diverses autorisations, construction des éléments du parc ;
- 2017 à 2020 : installation du parc et mise en service selon une montée en puissance progressive (20 % en 2018, 50 % en 2019 et 100 % en 2020)
- 2020 à 2040 : exploitation
- après 2040 : démantèlement

➢ Pour la période proche , les échéances sont les suivantes :

- 23 octobre 2013 : date retenue pour la levée des risques, des études de faisabilité approfondies doivent être réalisées d'ici là.
- De la mi mars 2013 à la mi juillet 2013 : tenue du débat public
- Octobre 2014 : date limite de dépôt des dossiers pour l'obtention des autorisations (exemple : occupation du domaine public maritime)

Ailes marines indique être en phase avec ces éléments de calendrier.

2/ Les études et le suivi ;

Diverses études sont prévues. Elles sont détaillées dans le diaporama.

- Suivi avifaune : à partir des observations à bord d'un bateau et d'un avion. Ces observations ont démarré. Un suivi acoustique est programmé (16 appareils, 13 C-Pods et 3 hydrophones, vont être posées afin de détecter les mammifères marins) ;
- Suivi des chiroptères : cette opération a débuté en octobre, elle se poursuivra au printemps 2013 ;
- Suivi halieutique : il consiste en la réalisation d'une évaluation détaillée de l'état initial, évaluation menée sur une période de plusieurs mois en lien avec les professionnels de la pêche ;
- Suivi benthos et de la qualité des eaux :
  - (i) Benthos : l'opération a débuté en octobre 2012. 90 stations de prélèvement sont réalisées.
  - (ii) Qualité de l'eau : Des prélèvements seront effectués sur plusieurs saisons (période des pluies et hors période des pluies). Divers paramètres seront analysés tels que les concentrations d'hydrocarbures, les métaux lourds ...
- Études paysagères : des photomontages présentant l'impact sur le paysage seront réalisés selon divers points de vue (vues de terre, vues de mer, conditions de nébulosité, vues nocturnes et diurnes).
- Études concernant les fonds marins (notamment la recherche d'engins explosifs, les études géophysiques qui sont terminées ont permis de caractériser la topographie de la baie et d'identifier sa géologie)
- Des sondages géotechniques sont en cours, entrepris par la barge « Goliath » à l'emplacement même de dix éoliennes et du mât de mesure ;
- Études approfondies sur le gisement éolien, sur la houle et sur la courantologie sont également prévues.

3/ Convention avec les pêcheurs

Une convention de collaboration a été signée entre les instances de pêche et Ailes Marines le 8 octobre dernier. Cet accord, qui reprend tous les critères techniques du projet définis en concertation avec les représentants des instances de pêche, prévoit également le soutien à huit projets de pêche durable (lutte contre la prolifération des crépidules, réensemencement de millions de naissains de coquilles St Jacques...) ainsi que le financement d'un poste de chargé de mission dédié au projet éolien en mer.

M Coudray précise que cet accord est l'aboutissement d'une longue concertation entre les représentants des instances de pêche et Ailes Marines.

4/Autres :

Le débat public mené de la mi mars à la mi juillet 2013

Il est précisé que la mise en œuvre de ce débat résulte d'une directive européenne relative à l'information du public pour des projets financiers importants et susceptibles d'impacts sur l'environnement. Le préfet indique que ce débat a pour principal objectif de garantir la transparence du dossier et d'informer la population sur le contenu détaillé du projet dans l'ensemble de ses composantes (parc éolien, raccordement électrique et port de maintenance). Par ailleurs, il y a lieu de différencier le débat public visant à une information de la population, de l'enquête publique. Cette dernière intégrera le dossier d'étude d'impact. L'enquête publique a pour objectif d'identifier tous les paramètres ayant des incidences sur l'environnement et de proposer si besoin des solutions adaptées.

Plusieurs intervenants (M Coudray, Mme Tillon) s'étonnent de la mise en œuvre tardive de ce débat public qui pourrait déboucher selon eux sur une possible remise en cause du projet alors que le gouvernement a retenu le lauréat depuis avril 2012. Le préfet et le président du Conseil général précisent que le débat est un moment important de participation démocratique pour des dossiers à forts enjeux.

Le président du Conseil général indique qu'il a récemment reçu M Dubout, président de la commission particulière du débat public. La commission est une instance indépendante, son président souhaite concilier cette procédure de débat avec les impératifs d'avancement du projet. Le président du Conseil général ajoute que dans la mesure où Ailes marines a introduit dans son dossier de remise à l'appel d'offres en janvier 2012 et son dossier de saisine du débat public 3 sites optionnels susceptibles d'accueillir les activités de maintenance (Erquy, Saint-Cast-le-Guildo et Saint-Quay-Portrieux, il convient de verser cet élément au débat tel quel. Le choix du port de maintenance sera effectué à l'issue du débat. Cependant, le Conseil général organisera un débat d'orientation au cours de l'année 2013 comprenant des auditions des principaux acteurs. A l'issue de cette consultation, un vote indicatif sera émis par l'assemblée départementale. Celui-ci, prenant la forme d'un cahier d'acteurs, sera versé au dossier présenté au débat public.

IBERDROLA

Il est fait état par Mme Tillon d'un article sur la vente d'actifs de la société IBERDROLA en France (70% d'Ailes Marines SAS). Une crainte est exprimée sur les risques éventuels d'une non réalisation du projet éolien en mer en raison d'éventuelles difficultés financières que pourrait rencontrer IBERDROLA. M Rollin précise que la vente des actifs concerne uniquement le segment de l'éolien terrestre en France et qu'il s'agit d'une décision stratégique qui ne résulte pas d'une mauvaise santé financière. M Rollin précise par ailleurs que le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc est considéré comme prioritaire pour le groupe IBERDROLA.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

La prochaine réunion de l'instance de concertation et de suivi est programmée le jeudi 28 février 2013 à 15 heures et se tiendra au Conseil général.

Le Préfet des Côtes d'Armor,

Pierre SOUBELET

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture Direction des relations avec les collectivités territoriales Affaire suivie par : Eric QUILLIOU Tél : 02.96.62.43.52. Fax. : 02.96.62.44.78	**Compte-rendu du comité de pilotage de l'instance de concertation du suivi de l'éolien en mer** ---- **Saint-Brieuc le 28 février 2013** **Salle de l'hémicycle du Conseil Général** --

Présents :

- **M. Pierre SOUBELET**, préfet,
- **M. Michel BREMONT**, vice-président du conseil général,
- **M. Loïc LAISNE**, préfecture maritime,
- **M Frédéric AUCHER**, commission locale du débat public
- **M. René REGNAULT**, président de l'AMF 22,
- **M. Loïc RAOULT**, conseiller général,
- **M. Yannick MORIN**, conseiller général,
- **Mme Marie-Reine TILLON**, conseillère générale,
- **M. Dominique BLANC**, maire de Saint-Quay-Portrieux,
- **Mme Christiane GUERVILLY**, maire d'Erquy,
- **M. Jean FERNANDEZ**, maire de Saint-Cast-le-Guildo,
- **M. Gérard VILT**, président de la Communauté de communes du Pays de Matignon,
- **Mme Justine PLASSAIS, M. Kévin BOULOGNE**, Communauté de communes Côte de Penthièvre,
- **M. Christophe SECULA**, pays de Dinan,
- **Mme Janick DENIAUD**, conseil général,
- **M. Laurent QUEFFURUS**, Côtes d'armor développement,
- **MM. Hervé CHARNAY, Stéphane LOISNEL, Alexandre SOLACOLU**, Saint-Brieuc Agglomération,
- **M. Michel LERAT**, chambre de commerce et d'industrie des côtes d'armor,
- **MM. Alain COUDRAY, Grégory LE DROUMAGUET**, CDPMEN Saint-Brieuc,
- **M. Pascal LECLERC**, CDPMEN Saint-Malo,
- **M. Loïc SAINT-JALMES**, délégué départemental SNSM,
- **M. Thomas LAPORTE**, agence locale de l'énergie,
- **M. Pierre LE BOUCHER**, président du comité départemental de voile,
- **M. Alain PONSERO**, réserve naturelle baie de Saint-Brieuc,
- **M. Claude BOUGAULT**, comité départemental des côtes d'armor des pêcheurs plaisanciers,
- **M. Michel LAVIGNE**, ANL, port du Légué,
- **M. Didier TOQUIN**, Vivarmor Nature,
- **M. Thierry DEREUX**, Côtes d'armor nature environnement,
- **M. Olivier ABELLARD**, agence des aires marines protégées,
- **M. Michel LE BOULCH**, FAPEL,
- **M. Dominique de LANTIVY**, Gardez les Caps,
- **M. Maël SOULLAINE**, Malicorne surf association,
- **Mme Charlène KERMAGOARET**, UMR – Amure,
- **M. Yannick MANGIER**, pilotage des côtes d'armor,
- **Mme Léa THIEBAUD**, CETMEF,
- **M. Philippe KAVEFYAN**, AREVA,
- **MM. Emmanuel ROLLIN, Raphaël DUFEU, Thierry DANGERON, Bertrand GUIDEZ, Mme Claire ARTAGNAN**, Ailes Marines,
- **MM. Jean-Marc BOYADJIS, Olivier BRISSET**, RTE,
- **M. Yvan GUITTON**, préfecture de région,
- **Mme Annick BONNEVILLE et M. Laurent BONAREK**, DREAL
- **M. Robert REBEIX**, DDFIP22,
- **MM. Alain GENCE et Guillaume HERVE**, DDTM,
- **M. Eric QUILLIOU**, préfecture

1 - débat public

M. AUCHER, de la commission locale du débat public effectue une présentation du débat public. Celui-ci doit se tenir du 28 mars au 23 juillet. A cet effet, il présente notamment les rôles de la commission nationale du débat public et de la commission locale, les principes qui président aux débats, les attentes et les effets sur le projet, la composition de la commission locale, les lieux du débat public et le calendrier.

L'ensemble de ces éléments figure dans le diaporama joint.

Une réunion sera consacrée aux équipements portuaires, dont le port de maintenance.

2 - raccordement électrique, présentation par M. BOYADJIS

Le tracé comprendra deux sections. Une section en mer d'environ 30 à 40 km et une section terrestre d'environ 20 km.

La procédure comprendra plusieurs étapes :
- la définition d'une aire d'étude,
- puis la définition de fuseaux, deux sont imaginables l'un vert l'Ouest suivant le câble télécom « Flag » vers Plérin, l'autre vers l'Est en direction d'Erquy,
- les points de raccordement sur le réseau électrique général se situeraient à Trégueux ou au poste de la Doberie.

Il est signalé que le sujet de raccordement électrique sera évoqué lors du débat public.

3- Point d'avancement général par Ailes Marines, présentation par M. ROLLIN

M. ROLLIN présente les éléments du calendrier, l'état d'avancement des diverses études entreprises et programmées (avifaune, mammifères marines, chiroptères, suivis halieutique et benthos, qualité de l'eau, étude paysagère, étude navigation ...).

L'ensemble de ces éléments sont contenus dans le diaporama joint.

4- Points divers

Port de maintenance : M. BREMONT pour le Conseil Général indique qu'une procédure visant à auditionner les trois ports candidats (Saint-Cast, Saint-Quay-Portrieux et Erquy) sera prochainement mise en œuvre. Le Conseil Général, en lien avec Ailes Marines, se déterminera à l'automne 2013.

Simplification administrative : M. le Préfet informe qu'un courrier cosigné des préfets de Région, des Côtes d'Armor, du préfet maritime et du président du Conseil régional destiné aux ministres en charge du dossier sera prochainement adressé afin d'attirer leur attention sur le calendrier de mise en œuvre et sur les simplifications envisageables en vue d'accélérer la procédure administrative d'instruction de ce projet majeur pour la région et le département.

Fondations des éoliennes : M AUCHER précise que le dossier déposé pour le débat public présente uniquement la solution de type jacket.
M COUDRAY, comité des pêches 22, réaffirme son attachement à cette solution. M BREMONT, Vice président du Conseil général, ajoute que cette solution fait consensus et qu'une autre technique – de type gravitaire- ne fait pas partie du débat. Le représentant d'Ailes Marines précise que les fondations « jacket » constituent bien la solution privilégiée.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction des Relations
avec les Collectivités Territoriales

Saint-Brieuc, le 21 mars 2014

Instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer
Saint-Brieuc-Chambre de Commerce et d'Industrie
Lundi 17 février 2014
Compte-rendu de réunion

Participants :

M. Pierre SOUBELET, Préfet
M. Jean-Pierre LABONNE, Préfet Maritime de l'Atlantique
M. Claudy LEBRETON, Président du Conseil Général de Côtes d'Armor
M. LESAGE, Député
M. REGNAULT, Président de l'AMF
M. BREMONT, Conseil Général
M. JAFFRES, Président de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre
Mme GUERVILLY, Maire d'Erquy
M. FERNANDEZ, Maire de Saint-Cast-le-Guildo
Mme BELLIARD, Maire de Plévenon
M. LE FUR, Conseil Général
Mme DALANSON, Conseil Général
M. BOULOGNE, Communauté de Communes Côte de Penthièvre
M. LECOMTE, Président de la CCI
M.TROESCU, CCI
M. BREZELLEC, Syndicat Mixte Port d'Armor +
Communauté de Commune Sud-Goëlo
M. COUDRAY, M. LE DROUMAGUET, M. DAYON , CDPMEM 22
M. LECLERC, Comité Départemental des Pêches Ille-et-Vilaine
M . de LANTIVY, Gardez les Caps
M. SOULAINE, Malicorne Surf Association
M. LE BOULCH, FAPEL 22
M. DUBOS, Groupe Mammalogique Breton
M. TOQUIN, M. MELOU, Vivarmor Nature
M. LENSKI, CAPE
M. DEREUX, Côtes d'Armor Nature Environnement
M. SAINT-JALMES Délégué départemental SNSM22
M. FEVRIER, GEOCA
Mme THIEBAUD, CEREMA/DTEMF
M. MANGIER, Pilotage Côtes d'Armor
M. BOUGAULT, Comité départementale Association Pêcheurs plaisanciers 22
M. TRAN, Côte d'Armor Développement
Mme CORLOUER, Vedettes de Bréhat
Mme NOISETTE, ADEME
PREMAR : Mme PIQUERET
DDTM/DML : D. FROUX, D. LEMOINE, H. GUILLAUME
DREAL : Mme FOURNEL, Mme GALINDO, M. BONNEVILLE
M. VAUDOUT, DIRM NAMO
DDFIP : M. D. GRIMALDI

Ailes Marines : M. MORALES, M. CONSUELO, M. ROLLIN, M. HOUISE, M. GUIDEZ
RTE : M. BOYADJIS, M. BRISSET
Préfecture 22 : E. QUILLIOU

Le Préfet remercie le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour son accueil et indique que l'instance ne s'est pas réunie depuis une année. Entre-temps, s'est tenu le débat public.

Le Préfet Maritime ajoute que le débat public a été riche d'enseignements. Par ailleurs, l'instance de concertation doit faciliter les échanges tout au long de la vie du projet, y compris jusqu'à la phase finale de démantèlement.

Le Président du Conseil Général considère que le débat public a apporté la confirmation d'une large adhésion pour ce projet industriel. Les projets d'une telle envergure sont rares, ils sont nécessaires pour l'économie et l'emploi. Des confrontations légitimes ont eu lieu lors du débat public.

Également, il estime que le cadre de l'instance de concertation correspond au lieu idoine pour échanger les points de vue.

M .COUDRAY, Président du Comité départemental des pêches, demande que les comptes-rendus soient plus détaillés de telle sorte que l'on puisse suivre l'historique du dossier. Ces comptes-rendus ne doivent pas prendre la forme d'un relevé de décisions. Le Préfet propose que, dorénavant, lesdits comptes-rendus soient davantage développés.

M. LENSKI informe que le Conseil Général de la prospective a récemment produit un rapport concernant la crise du système électrique européen, lequel met en évidence les risques qui pèsent sur le pouvoir d'achat des populations. Le Préfet propose que cette contribution soit annexée au compte-rendu.

M. ROLLIN (Ailes Marines S.A.S) présente le diaporama joint au compte-rendu, lequel établit un bilan du débat public, confirme les caractéristiques techniques du projet et reprécise le calendrier. Le débat public s'est achevé le 19 juillet 2013, la commission particulière du débat public a remis ses observations 2 mois après cette échéance. A l'issue de ce nouveau délai, Ailes Marines SAS disposait de 3 mois pour publier sa décision sur la poursuite (ou l'arrêt) du projet. En décembre 2013, Ailes Marines SAS a confirmé la mise en œuvre du projet. Le consortium prépare actuellement les dossiers relatifs aux demandes d'autorisation. M. ROLLIN précise que la solution jacket pour les fondations reste privilégiée, mais à ce stade, la décision n'est pas encore arrêtée. Il observe que le calendrier est contraint et qu'il convient d'en tenir compte ; c'est pourquoi, dans l'incertitude, la solution gravitaire fait tout de même l'objet d'un examen.

S'agissant des accords avec les industriels, il réaffirme sa volonté de collaborer de façon privilégiée avec les entrepreneurs bretons.

Pour ce qui concerne la poursuite de la concertation et l'information du public, il confirme qu'il entend y attacher une attention particulière. A cet égard, il cite les différentes formes de cette concertation :

-groupe d'information sur les métiers
-poursuite des rencontres bilatérales (les divers interlocuteurs sont invités à contacter Ailes Marines SAS s'ils l'estiment utile).
-participation à des événements locaux (fête de la coquille Saint-Jacques part exemple)
-site internet
-projet d'exposition itinérante autour de la baie

-projet d'espace permanent dédié aux énergies marines renouvelables.

M. HOUISE, Cabinet In Vivo pour Ailes Marines SAS, fait le point sur les diverses études entreprises (voir diaporamas joints).

Il précise que les études sont menées sur une durée de 2 ans ou de 3 ans. Pour ce faire, In Vivo a travaillé avec les cabinets de la Région.

2 protocoles ont été mis en œuvre concernant le zonage : d'une part sur une zone rapprochée avec des sorties bateaux 2 fois par mois et d'autre part sur une zone plus large avec des survols en avion.

En résumé :

-Pour les oiseaux :

-30 espèces ont été repérées dans les 2 zones d'étude, des passereaux soit environ 1000 individus de passage sur la zone, fous de bassan, macareux, guillemots de tröil, mouettes, goélands, pigeons...

-Fréquentation plus soutenue sur la zone élargie à l'ouest et au sud ;

-Il convient d'attendre l'examen sur 2 ans avant de produire des conclusions.

-Pour les chauves-souris :

-Un suivi en mer et plusieurs points d'observation ont été mis en place (pointe de Minard, Fréhel, phare du Grand Léjon) ;

-Des espèces migratrices ont été repérées ;

-Il est probable qu'une activité liée à la chasse existe sur la zone.

-Bruits sous-marins :

Au terme d'une année d'observations et grâce aux 13 balises d'observations, il est constaté que le bruit ambiant existant est causé principalement par le vent et la navigation maritime.

La présence du marsouin, soit quelques individus et non des groupes, est constatée. Le grand dauphin, soit entre 5 et 15 individus, ne fréquenterait pas le cœur de la zone, mais sa périphérie large, notamment la bande côtière sur la zone ouest. Sa présence est surtout remarquée la nuit, au printemps et à l'automne.

-les zones benthiques et les sédiments :

Les fonds sont graveleux et sableux. La zone nord comprend des rochers. Il s'agit de fonds « classiques ». Les études granulométriques font peu apparaître de matières fines, lesquelles seraient mobilisables durant la phase des travaux.

S'agissant de la qualité de l'eau, il n'y a pas d'observations spécifiques, elle est conforme aux zones de large.

-Les ressources halieutiques :

Les études sont entreprises sur 3 ans.

Plusieurs campagnes au chalut ont été effectuées (la prochaine en mars 2014), différentes espèces ont été recensées : raies, congres, roussettes, dorades grises, tacauds, bulots, araignées.

Pour la coquille Saint-Jacques, 3 campagnes sont prévues de 2012 à 2014, celle de 2014 n'a pas encore eu lieu.

IFREMER n'a pas encore validé ces études qui seront présentées aux membres du comité des pêches.

Pour les bivalves, essentiellement amandes, praires, palourdes roses, une campagne a été effectuée. Le gisement est plus dense dans la zone sud du parc. Le nombre d'individus par m2 oscille entre 30 et 40, ce qui est un ratio moyen pour ce type de milieu.

-Phase d'échanges

M. LENSKI déclare que le débat public n'a pas apporté des réponses à toutes les demandes. Plusieurs questions sont restées sans réponses parmi lesquelles le coût du projet, les emplois qui seront pérennes, la dimension « made in France », la solvabilité du promoteur.

M. de LANTIVY s'interroge sur la validation scientifique des études d'impact et sur la question des fondations, dont le choix définitif n'est pas arrêté.

M. ROLLIN précise plusieurs points :
-l'engagement d'Ailes Marines à produire des éoliennes de fabrication française reste d'actualité ;
-pour l'emploi, plusieurs sites seront concernés, soit Saint-Nazaire, Brest (pour les fondations produites par STX) ; 2000 emplois sont concernés dont 1000 basés en Bretagne et 200 emplois pérennes à terme.

Il ajoute que la filière éolienne a pour des raisons conjoncturelles subi un certain ralentissement d'activité, lequel s'est traduit par des licenciements dans des groupes (AREVA par exemple), néanmoins il constate que l'activité est en phase de reprise. Concernant les enjeux économiques du projet, il précise qu'un comité de filière a été mis sur pied associant la Région et les CCI.

S'agissant de la solvabilité de l'entreprise, même s'il relève que le capital est faible, l'entreprise est détenue par 2 groupes internationaux, soit IBERDROLA et EOLE RES qui sont financièrement solidaires d'AILES MARINES SAS. M. le Président de la CCI considère que la structure mise en œuvre est adaptée au projet. Cette structure est soumise à plusieurs contrôles et obligations : dépôt des comptes, commissaire aux comptes en particulier.

Concernant les insuffisances relatives aux impacts environnementaux, M. ROLLIN explique qu'au moment où les questions environnementales étaient débattues lors du débat public, les études n'étaient pas achevées. C'est une particularité même du débat public d'évoquer ces questions avant le dépôt de l'étude d'impact. Il ajoute que la qualité de l'étude d'impact fera l'objet d'une expertise par les services de l'État.

Il revient sur les fondations en expliquant que des études complémentaires (études géophysiques et analyses en laboratoire) ont révélé des contraintes techniques induisant des durées d'installation des fondations vraisemblablement plus longues. Il s'agit d'un aléa normal qu'il convient d'analyser plus finement au regard du calendrier du cahier des charges de l'appel d'offres.

Pour l'heure, la solution jacket reste privilégiée, même si la solution gravitaire est aussi explorée.

M. PELAN fait part de ses inquiétudes sur l'absence de choix à ce point de l'avancement du projet. Il signale que les impacts sur l'environnement ne seront pas les mêmes selon l'option choisie. Il considère que c'est une question essentielle qui se pose ainsi.

M. COUDRAY du Comité départemental des pêches développe la même idée. Il réaffirme les positions des professionnels de la pêche : les fondations jackets sont les seules et uniques fondations acceptées.

Il souhaite qu'Ailes Marines mette tout en œuvre pour développer la technique jacket y compris pour les endroits les plus difficiles. Il rappelle les engagements d'Ailes Marines auprès des pêcheurs concernant l'acceptabilité du projet. Il considère que si le projet devait se faire en majorité

avec des fondations gravitaires, il est certain que cette proposition serait rejetée par l'ensemble de la profession.

Il considère que les impacts sur l'environnement seront lourds à cause des travaux préparatoires (dispositifs anti-affouillement, couches d'aplanissement). En outre, les structures risqueront de se transformer en zone propice au développement des crépidules.

Il estime que la surface immergée des fondations représenterait 879m2 par éolienne, soit l'équivalent total de 17 terrains de foot pour l'ensemble du parc.

Enfin, il rappelle les engagements d'Ailes Marines SAS pour l'ensouillement des câbles, la poursuite de toute activité de pêche et la nécessité de soumettre à la concertation toutes modifications apportées au projet.

M. DEREUX, Côtes d'Armor Nature Environnement se félicite de la transparence des discussions lors du débat public. Il estime que le point central est bien la question des fondations. Selon l'option choisie, les incidences sur l'environnement ne seront pas similaires. Il se dit très attentif au contenu de l'étude d'impact qui devra préciser ces aspects.

M .BOYADJIS, RTE, apporte des éléments sur le calendrier d'installation du câble électrique en signalant qu'au cours du 1er trimestre 2014, des analyses détaillées seront effectuées sur l'atterrage à Erquy. Des informations seront disponibles avant l'enquête publique.

Pour les câbles situés dans le parc, M. ROLLIN ajoute qu'ils seront bien ensouillés.

Le représentant de Malicorne association craint un effet récif plus fort en cas d'installation de fondations gravitaires. Il demande qu'une étude sur les effets de la houle soit menée.

M. ROLLIN rappelle les données concernant l'installation des éoliennes; l'emprise au sol qui concernerait des fondations gravitaires resterait relativement faible, par ailleurs l'écartement entre les éoliennes resterait de 1 km.

M. HOUIZ (In Vivo) explique que les effets sur la houle sont connus : la diminution de la hauteur des vagues au sein du parc sera de l'ordre de 5 %; à la sortie du parc, elle chute à 2 %; après quelques centaines de mètres, la houle se reconstitue.

M. DUBOS (Groupe mammalogique breton) s'interroge sur la manière dont l'étude concernant les chauves-souris a été menée. Il estime qu'une observation des mammifères sur 1 année n'est pas significative. Il s'interroge aussi sur l'identification des chauves-souris, entre celles qui migrent et celles qui chassent. Il souhaiterait porter un regard sur les études réalisées et sur leur interprétation scientifique. M. ROLLIN propose une rencontre sur le sujet. Enfin, l'accent est mis sur les nécessaires mesures d'évitement qu'il conviendra de développer.

Enfin, M. ROLLIN ajoute que l'étude d'impact englobera l'ensemble des diverses études et propose qu'une réunion, puisse le cas échéant, se tenir afin d'échanger sur le contenu.

Le Préfet clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants et indique que la date du prochain comité de concertation sera fixée ultérieurement.

Pierre SOUBELET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des Relations
avec les Collectivités Territoriales

Saint-Brieuc, le 11 décembre 2014

Instance de concertation de l'éolien en mer
en baie de Saint-Brieuc
Comité de pilotage du 20 novembre 2014

Liste des participants :

M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor
M. Claudy LEBRETON, Président du Conseil Général
M.Loïc LAISNE, représentant du Préfet Maritime
M. Gérard DEROUIN, Secrétaire Général des la préfecture des Côtes d'Armor
Mme Isabelle GRAVIERE- TROADEC, SGAR- Préfecture de Région
M. David HAREL, SGAR Préfecture de Région
Mme BONNEVILLE, DREAL
M. BOYADJIS, RTE
M. Olivier BRISSET, RTE
M. Raphaël DUFEU, Ailes Marines
M. Pascal CRAPLET, Ailes Marines /EOLE-RES
M. Emmanuel ROLLIN, Ailes Marines/IBERDROLA
Mme Caroline PIQUET, Ailes Marines/EOLE-RES
M. GUIDEZ, Ailes Marines
M. Edouard GASSE, Ailes Marines
M. Olivier ABELLARD, Agence des Aires Marines
Mme Anne CAMPANINI, AREVA
Mme Sandrine RICHARD-LARVOR, assistante parlementaire de Mme ERHEL, Députée
Mme Marianne PIQUERET, Préfecture maritime
M. Christophe HOUISE, In Vivo
M. Laurent OLLIVIER, Conseil Général 22
M. Jean-Philippe LE FUR, Conseil Général 22
M. Loïc RAOULT, CG 22 et CdC Sud-Goëlo
M. Yannick MORIN, Conseiller Général du canton de Pléneuf-Val-André
M. Laurent BONAREK, DREAL
Mme Bérangère GALINDO, DREAL
Mme Jocelyne FOURNEL, DREAL
M. Alain GENCE, DDTM 22
M. Jean-Yves LE GALL, DDFIP 22
Mme Anne-Laure COULMEAU, UT22 DIRECCTE BRETAGNE
M. Loïc PESTEL, ARS DT 22
M. Hector ARANDA GRAU, MISP-ARS
Mme Caroline LE SAINT, CRC Bretagne Nord
Mme Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy
Mme Claudine BELLIARD, Maire de Plévenon
M. Arnaud LECUYER, Président de la Communauté de communes Pays de Matignon
M. Joseph JAFFRES, Président de la Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
Mme Justine PLASSAIS, Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
Mme Lucile AUMONT, CDPMEM 35
M. Pascal LOELER, CDPMEM 35
M. A COUDRAY, Président CDPMEM 22
M. Grégory LE DROUMAGUET, CDPEM 22

M. LE BOULCH, Vice-Président de la FAPEL 22
Mme Mathilde GUEGUEN, Surfider Foundation Europe (BREST)
M. Anthony STURBOIS, Réserve Naturelle Nationale Baie St Brieuc/Vivarmor Nature
M. Didier TOQUIN, Président Vivarmor Nature
M. Thierry DEREUX, Président Côtes d'Armor Nature Environnement
M. Pierre PELAN, Le Nouvel Essor d'Erquy
M. Maël SOULAINE, Malicorne Surf Association
M. Yann FEVRIER, GEOCA
M. Thomas DUBOS, GMB
M. Bernard VIDAL, Collectif Erquy
M. Jean-Claude CARBONNIER, CAPE/FAUR/ADSLB
M. Thomas LAPORTE, Agence Locale de l'Energie du pays de Saint-Brieuc
M. Jean-Jacques FUAN, Vice Président Saint-Brieuc Agglomération
M. André LENSKI, Fréhel Environnement

M LERAT CCI 22
M Le MAUX assistant parlementaire M LESAGE

M. Jean de LA MOTTE de BROONS, SPPEF
M. Rémi LOYER, Association Gardez les Caps
M. Eric QUILLIOU, Préfecture 22

1) Propos introductifs

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, introduit la séance en rappelant le cadre général d'intervention de l'instance de concertation. Celle-ci a été créée par un arrêté interpréfectoral le 12 mai 2012. Il s'agit de la 5ème réunion de l'instance de concertation. La dernière s'est tenue le 17 février 2014. Depuis cette date, Ailes Marines a modifié son projet et attend une réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – MEDDE. En outre, une demande de report d'une année pour le dépôt des demandes d'autorisation a été introduite, laquelle vient de faire l'objet d'un accord de la part du préfet du département.

La date de dépôt des demandes d'autorisation est par conséquent reportée au 23 octobre 2015.

M. LEBRETON, Président du Conseil Général, rappelle l'attachement du Conseil Général et des acteurs économiques du département à ce grand projet. Il ajoute que le département accompagne le parc éolien en aménageant les infrastructures portuaires liées à l'exploitation du site. Il s'agit d'investissement de développement et pas uniquement énergétique qui aura des retombées dans des domaines variés : image du département, tourisme, économie de la mer....

Enfin, il conclut son intervention en indiquant que l'investissement public en France représente un montant de 63 milliards d'euros, ce qui contribue à la mise sur pied de chantiers importants pour le secteur économique.

M. LAISNE, représentant du préfet maritime, informe que la préfecture maritime est concernée par trois projets éoliens en mer dont celui de Saint-Brieuc. Son administration suit avec attention les problématiques de navigation et de cohabitation des usages.

2) Le parc éolien

2.1 Diaporama présenté par Ailes Marines

M. ROLLIN, représentant Ailes Marines, commente le diaporama présenté en séance (diaporama annexé au compte rendu).

En résumé, il évoque :
-le coût du projet : 2 milliards d'euros d'investissement
-le nombre d'emplois prévu, soit 2000 emplois,
-les étapes déjà franchies :
.le dossier de levée des risques déposé en octobre 2013 qui a révélé un problème de faisabilité techniques des fondations et qui a perturbé le modèle économique prévu initialement,
.novembre 2013 et le lancement d'un plan d'action en vue de confirmer le choix définitif des fondations,
.mai 2014 et la mise au point par AREVA d'un aérogénérateur d'une puissance de 8MW, éolienne retenue dans le 2ème appel à projet national,
.juillet 2014 : Ailes Marines confirme auprès du MEDDE le choix des fondations « jackets », lesquelles seront fabriquées au port de Brest,
.Il indique qu'il attend un courrier de validation du MEDDE sur les modifications proposées

-Un tableau comparatif entre le projet à 100 éoliennes et le nouveau à 62 éoliennes est présenté (cf diaporama). Il confirme le maintien du port de Saint-Quay-Portrieux dans sa fonction de port de maintenance.

Il précise que ces changements impliquent des compléments d'analyse qui seront versés au dossier de l'étude d'impact, laquelle sera étoffée de 5000 pages et sera consultable en 2016.

Il informe que des supports de communication ont été développés par Ailes Marines, à travers la création d'un site internet dédié (+ de 900 consultations par mois) d'une newletter, et qu'Ailes Marines continuera d'informer le public de l'avancement du projet.

Il cite les étapes à venir :

.2015 : poursuite des études
.Octobre 2015 : dépôt des demandes d'autorisation
.Début 2016 : enquête publique
.Fin 2016 : fin de l'instruction des dossiers
.2018 – 2020 : installation des éoliennes en mer

2.2 <u>Interventions à la suite de la présentation du diaporama Ailes Marines</u>

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, constate que le délai court dont dispose l'Etat pour instruire les demandes d'autorisation est court, soit en 6 mois selon le cahier des charges de l'appel à projets.

M. LENSKI, Fréhel environnement, estime le projet trop onéreux pour la collectivité publique et pour les entreprises. Il considère que le nombre d'emplois est insuffisant et que le projet, trop impactant pour l'environnement, n'est techniquement pas au point, notamment s'agissant des turbines et des fondations.

Par ailleurs, il pense que les restructurations industrielles au sein de la filière éolienne vont impacter négativement le développement des projets.

En outre, il affirme que l'emploi sera surtout localisé au Havre et à Saint-Nazaire (STX) et que la Bretagne restera à l'écart du développement.

M. LOYER, Gardez les Caps estime que les modifications du projet sont substantielles et il s'interroge sur la nécessité de reconduire le débat public.

M. LAPORTE, de l'agence locale de l'énergie du pays de Saint-Brieuc, souhaite qu'Ailes Marines puisse apporter un appui aux démarches entreprises concernant la maîtrise des dépenses énergétiques des particuliers. Il reçoit un accord d'Ailes Marines sur cette proposition.

M. PELAN, le Nouvel essor d'Erquy, observe qu'AREVA rencontre des difficultés financières et que le développement des futurs aérogénérateurs risque d'être compromis. Il demande également des précisions sur l'emprise des jackets qui seront plus importantes afin de supporter des éoliennes plus lourdes.

M. de LA MOTTE de BROONS, de la SPPEF, rappelle que son association créée en 1901, reconnue d'utilité publique en 1936, agréée par le Ministère en 1978, a réclamé un moratoire sur tous les projets éoliens. Il considère que le coût de rachat de l'électricité d'origine éolienne est prohibitif et qu'il fera peser une charge difficilement supportable pour les usagers. Il s'interroge sur le fait de poursuivre le projet alors même que 2 recours ont été déposés et n'ont pas encore été jugés.

Il regrette que le débat public ait été réalisé sans qu'il y ait eu d'étude d'impact du projet.

Enfin, il cite divers organismes qui ont émis de fortes réserves à ce type de projet : Cour des Comptes, Commission de régulation de l'énergie, CNRS, IFREMER.

M. VIDAL, Collectif contre le câble éolien à Erquy, s'interroge sur la prise en charge financière du démantèlement après 2040.

M. DUBOS, Groupe mammalogique breton, s'étonne que le consortium Ailes Marines ne communique pas les données brutes recueillies lors des études relatives aux déplacements des chauves-souris. Il souhaiterait en partager l'analyse.

M. CARBONNIER, CAPE, demande que l'enquête publique se tienne au cours de l'été afin de faciliter une plus grande expression des résidents.

2.3 Réponses aux interventions

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, prend acte des diverses interventions négatives à l'encontre du projet. Il replace celui-ci dans le contexte général de reconquête de l'indépendance énergétique de la France et de l'Union européenne, affirmée depuis plusieurs années : loi Grenelle (23% des énergies renouvelables dans la part totale de l'énergie produite d'ici 2020), loi sur la transition énergétique, poursuite des appels d'offres concernant les énergies marines renouvelables.

Il explique par ailleurs qu'en droit français les recours introduits ne sont pas suspensifs et que la procédure d'instruction va se poursuivre conformément aux orientations gouvernementales, dans un cadre calendaire contraint et connu puisqu'à compter du dépôt des demandes d'autorisation, soit le 23 octobre 2015, l'État disposera d'un semestre pour conduire toutes leurs procédures, lesquelles comprennent, entre autres, l'avis de l'autorité environnementale, l'analyse de l'étude d'impact, les avis de la Commission nautique, du CODERST, de la commission des sites, l'enquête publique.

M. ROLLIN, Ailes Marines revient sur les aspects industriels du projet. Il informe qu'un accord industriel a été conclu entre GAMESA et AREVA afin de renforcer la compétitivité industrielle de ce dernier. A terme, les engagements pris par AREVA pourraient être menés par cette co-entreprise. S'agissant des retombées économiques pour la Bretagne, il annonce que d'ores et déjà 7 entreprises de la région sont associées au projet en vue notamment de produire des éoliennes pour l'exportation. Enfin, le prototype de l'aérogénérateur d'une puissance de 8MW sera testé dès 2015-2016.

Pour ce qui concerne la transmission des données brutes des études réalisées. Il rappelle que celles-ci sont la propriété intellectuelle du cabinet indépendant IN-VIVO, soucieux de sa crédibilité notamment auprès des services instructeurs. Ailes Marines a l'obligation de fournir les expertises et interprétations dans le cadre de l'étude d'impact, laquelle sera consultable par le public au moment de l'enquête publique.

Ces études seront par ailleurs analysées par les services de l'État.

A ce stade, il ne souhaite pas, du fait de la communication de données brutes, entrer dans un débat d'experts. Il est prêt à rencontrer les responsables des associations concernées, dont le Groupe mammalogique breton, afin d'échanger sur les analyses réalisées.

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, confirme cette analyse. Les études sont réalisées par un cabinet indépendant. La procédure est tout à fait légale. Ailes Marines répond à ses obligations réglementaires.

M. ROLLIN, Ailes Marines, précise que dès le début de l'exploitation, le consortium doit déposer des garanties financières en vue du démantèlement , à hauteur de 50 000€ par MW.

A la demande de la DIRECCTE, M. ROLLIN précise que le plan de prévention des travailleurs n'est pas encore élaboré. Il signale qu'Ailes Marines est soucieux de cette problématique.

Sur le projet industriel, il explique que l'entreprise STX, fabricant des fondations, dispose d'une usine à Saint-Nazaire, qui lui permet notamment de construire la sous-station électrique. Cependant,

l'importance des structures nécessite un espace adapté et c'est la raison pour laquelle un site dédié au port de Brest s'avère indispensable.

S'agissant des nouvelles jackets, elles seront plus grandes, leur emprise au sol sera différente 28 à 30 mètres de côté, au lieu de 25 mètres. Les pieux seront effectués en majorité par forage. Le béton sera uniquement utilisé en injection pour la réalisation des pieux.

3) Raccordement électrique

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, fait le rappel de la procédure, il indique que le choix du tracé définitif répond à une procédure d'instruction spécifique :

-l'aire d'étude a été validée le 25 mars 2013 ;
-le 13 décembre 2013, à l'occasion d'une réunion d'un comité consultatif, les participants ont émis un avis favorable unanime (moins 1 voix) au choix du fuseau de moindre impact ;
-le 8 mars 2014, le MEDDE a donné son accord sur le tracé du fuseau.

3.1 Présentation du projet de raccordement par M. BOYADJIS, RTE, sur la base d'un diaporama annexé au compte rendu

M. BOYADJIS, RTE, explique l'état d'avancement du projet de raccordement et notamment de l'atterrage à Erquy, et plus précisément à la plage de Caroual :

Le fuseau de moindre impact tel qu'il a été défini en décembre 2013, soit une largeur d'environ 100 mètres, sera diminué pour parvenir au tracé final proposé, d'une largeur de 15 à 2 mètres selon les milieux traversés. Tel est l'exercice actuellement en cours de réalisation et qui a fait l'objet d'une information du public début juillet 2014, suivie de 5 permanences sur juillet-août à Erquy. Le diaporama expose successivement le bilan des rencontres avec le public d'Erquy cet été, les raisons pour lesquelles l'atterrage à Erquy a été choisi, le tracé proposé au sein du fuseau de moindre impact tel qu'il ressort des échanges avec les réginéens de Caroual notamment. Le diaporama indique également les valeurs maximales instantanées de champs magnétique attendues au dessus du câble sous marin et souterrain

Ainsi, le tracé des câbles à l'étude, tel qu'il ressort des permanences, passera sous la plage de Caroual, et plus particulièrement sous l'aire de ruissellement du ruisseau le Langourian. A ce niveau, il y aura en permanence une hauteur de 2 mètres de sable au-dessus du câble.
Il traversera ensuite les parkings voitures et camping car, pour rejoindre l'accotement gauche (en direction Pléneuf) de la RD34 par le contre bas de la rue des Evettes.
Les 2 chambres d'atterrage se situeront au niveau du parking voitures.
Le câble sera entièrement souterrain.

RTE rappelle que le câble souterrain n'est concerné que par le champ magnétique car sa consistance technique même fait que le champ électrique est nul. Les valeurs de champ magnétique indiquées dans le diaporama sont issus de calculs éprouvés et donne une très bonne indication de ce que sera la valeur maximale rencontrée dans les situations où le parc éolien évolue à pleine puissance.

Ainsi, le champ magnétique maximal, observé ponctuellement avec le parc éolien à pleine puissance, ne dépassera pas *(le tesla étant l'unité de mesure d'émission des champs électromagnétiques):*

-10 microteslas à l'aplomb du câble sous la plage pour décroître très rapidement et tendre vers moins de 1 microtesla à 5 microteslas et négligeable à 10 microteslas ;
-40 microteslas à l'aplomb du câble souterrain au niveau des parkings et en direction de la RD34. Cette valeur diminue très rapidement pour quasiment disparaître lorsque l'on se situe à plus de 10 mètres du câble ;

- Une tendance ponctuelle vers 2 microteslas maximum en façade des habitations le long de la RD 34.

La valeur réglementaire à ne pas dépasser est de 100 microteslas. Elle est à mettre en comparaison avec les valeurs affichées ci-dessus.

M. BOYADJIS, RTE, précise que lorsque les installations seront opérationnelles, le câble fera l'objet d'un plan de contrôle et de surveillance (cf intervention DREAL) comme le prévoit la réglementation et des opérations de mesures de champs magnétiques seront réalisées. Les riverains peuvent eux aussi demander des mesures des émissions des champs électromagnétiques dans le cadre de l'accord RTE/Associations des Maires de France, mesures à la charge de RTE et faites par un cabinet indépendant au lieu de leur choix.

3.2 M. BONAREK, de la DREAL, présente un diaporama – ci-joint – sur la réglementation applicable en matière d'émissions de champs électromagnétiques

Un arrêté du 17 mai 2001 régit les émissions, lesquelles ne doivent pas être supérieures à 100 microteslas.

Par ailleurs, un décret du 1er décembre 2011 – article 26 – impose l'élaboration d'un plan de contrôle et de surveillance, lequel donne lieu à une cartographie précise.

Ce plan de contrôle et de surveillance doit faire l'objet d'une approbation par le Préfet.

Le gestionnaire – RTE – devra procéder à ses frais à un contrôle des champs électromagnétiques, notamment lorsque le parc fonctionnera dans ses puissances maximales, correspondant à la période hivernale.

Ces contrôles seront renouvelés en cas de modification sur l'ouvrage ou si l'environnement évolue.

Les données recueillies seront transmises à l'ANSES, ainsi qu'à l'agence nationale des fréquences. Le diaporama détaille la mise en œuvre du plan de contrôle.

3.3. M. ARANDA GRAU, médecin référent en santé-environnement à l'Agence régionale de santé présente un diaporama ci-joint sur une analyse sanitaire du câble au regard de l'émission des champs électromagnétiques.

M. ARANDA GRAU détaille l'état des connaissances sur le sujet.

Il y a lieu de distinguer deux types d'effets.

-les effets immédiats, liés à une exposition temporaire ou accidentelle concernant par exemple les travailleurs intervenant sur le câble. Ces effets sont objectivables. Les effets sur la santé sont néfastes au-delà d'une valeur supérieure à 5000 microteslas (pour mémoire la loi interdit les équipements dont les émissions sont supérieures à 100 microteslas). L'exposition à de telles valeurs se traduit pour la santé humaine, par des phénomènes allergiques (picotement des yeux, allergies diverses, échauffement). Ces effets sont réversibles.

-les effets à plus long terme, qui seraient des effets attribués mais non démontrés, et qui concerneraient les résidents vivant à proximité des équipements en question.

Sur ce point, soit les effets à long terme en cas d'exposition dite permanente, M. ARANDA GRAU dresse l'historique de la connaissance sur le sujet. Il explique que les premières études épidémiologiques réalisées sur des bases statistiques ont été effectuées à la fin des années 1970. Celles-ci ont porté sur le cancer et les maladies neurodégénératives.

Vers les années 1990, l'organisation mondiale de la santé a estimé que les champs électromagnétiques étaient susceptibles d'être source de maladie.

Il s'agissait d'une supposition et cela n'a pas été avéré. Par ailleurs, dans l'apparition des divers risques, il est extrêmement difficile de déceler les facteurs qui prévalent. Il existe un facteur important de confusion : exposition aux champs électromagnétiques, au radon, aux pesticides, aux rayonnements ultraviolets...

M. ARANDA GRAU développe les aspects statistiques. Il indique que les observations sur le long terme ont concerné l'apparition des leucémies infantiles, pour lesquelles des observations statistiques sur une période de 30 ans ont été effectuées.

-les facteurs de multiplication de l'apparition d'une leucémie infantile par l'exposition permanente aux champs électromagnétiques serait de 1,15 à 1,25, soit au vu des éléments statistiques des taux quasi-nuls. Par comparaison le facteur de multiplication observé sur les fumeurs exposés au risque d'apparition de cancer, qui est multiplié par 10 ou par 20.

En outre, les études les plus récentes réalisées sur les champs électromagnétiques vont dans le sens d'une réduction des risques. Alors que dans les années 1970, on présumait que l'exposition permanente aux champs électromagnétiques pouvait être source de maladie, les études réalisées à ce jour sur des échantillons plus importants n'établissent pas de lien de cause à effet.

M . ARANDA GRAU signale par ailleurs l'existence de la circulaire ministérielle de Mme BATHO du 13 avril 2013, laquelle propose de retenir une valeur maximale de 1 microtesla pour les installations en limite d'un établissement sensible (hôpital, centre scolaire, EHPAD....) En l'occurrence, le projet du câble n'est pas concerné par cette circulaire. Il souligne que l'émission des champs électromagnétiques s'atténue avec la distance au câble et que les études qui ont été réalisées concernent des lignes aériennes.

En résumé, le médecin référent de l'Agence régionale de santé, analyse la situation au regard du risque sanitaire de la manière suivante :

>sous la mer : aucun danger pour les personnes.
>sous la plage, exposition temporaire ou accidentelle, la valeur est négligeable, aucun effet reconnu.
>le long de la route départementale, laquelle comprend des habitations. Ces habitations sont situées à plus de 7 mètres du tracé. Les valeurs d'émission sont comprises entre 1 et 5 microteslas en façade.

Les valeurs sont 20 à 100 fois plus basses que les normes et se rapprochent des valeurs énoncées par la circulaire « Batho ».

Ces valeurs ne posent donc pas de difficultés.

3-4-Interventions à la suite de la présentation des diaporamas

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, signale que la mise en place du câble et les opérations ultérieures de contrôle font l'objet de procédures de suivi très encadrées. Il constate que le câble sera entièrement enfoui et que sur la plage de Caroual, il se situera sous le ruisseau. Sur les études, il indique que la présentation de l'ARS comporte un volet général relatif à la conduite des études épidémiologiques et qui ne concerne pas exclusivement les champs électromagnétiques. Il invite à se garder de prononcer des conclusions hâtives ou des raccourcis sémantiques qui feraient le lien entre leucémie et champs électromagnétiques. Alors qu'il s'agit uniquement d'un rappel historique et que les études récentes démontrent que le lien n'existe pas. Il est par ailleurs tout à fait naturel que des études se poursuivent comme dans tout domaine scientifique.

M. de LA MOTTE de BROONS, de la SPPEF, réclame des expertises par des laboratoires indépendants et souhaiterait que des pictogrammes soient apposés pour prévenir de la présence du câble.

M. VIDAL, Collectif contre le câble à Erquy, indique que le câble est souterrain et qu'il n'est donc pas visible, tout comme les champs électromagnétiques qui sont nuisibles. Il souligne l'ampleur de la contestation locale au cours de l'été et ajoute détenir une pétition de 6000 signataires contre le projet dont 2000 personnes résidentes d'Erquy, pétition qu'il remettra le moment opportun. Il se dit fortement opposé au projet et engagera des actions pour faire annuler cette opération.

M. DEREUX, de la CANE, affiliée à la fédération nationale de l'environnement, précise que son association inscrit son action dans le cadre de la transition énergétique. Il est attentif au devenir des énergies renouvelables et plus particulièrement des énergies marines renouvelables, tout comme il reste attentif à ce que la concertation en Bretagne reste exemplaire.

M. PELAN, Nouvel essor d'Erquy, s'étonne que le MEDDE se soit déjà déterminé sur le tracé du fuseau de moindre impact alors même que l'étude d'impact n'a pas encore été réalisée. Il y voit un paradoxe. M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor lui précise que le MEDDE a bien donné un avis favorable en mars 2014. Il s'agit du fuseau et non du tracé définitif, lequel, doit bien faire l'objet d'une étude d'impact. Il n'y a donc pas contradiction.

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, précise que d'ici la définition du tracé définitif des réunions d'informations devraient se tenir, notamment pour la partie du tracé rural afin de poursuivre l'information des riverains.

Le Préfet des Côtes d'Armor

Pierre LAMBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction des Relations
avec les Collectivités Territoriales

Saint-Brieuc, le 9 juillet 2015

Instance de concertation de l'éolien en mer
Jeudi 2 juillet 2015 à Saint-Brieuc au Conseil Départemental
Compte-rendu de réunion

Participants :

M. Pierre LAMBERT, Préfet
M. Loïc LAISNE, Adjoint au Préfet Maritime de l'Atlantique
M. Alain CADEC, Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor
M. Baptiste LE MAUX représentant M. LESAGE, Député
Mme RICHARD-LARVOR, représentant Mme Corinne ERHEL, Députée
M. BOUTET, M. RAMARD, Conseil régional de Bretagne
M. David HAREL ,SGAR
M. JAFFRES, Président de la Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
M. Kévin BOULOGNE, Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
Mme Justine PLASSAIS,Communauté de communes Côte de Penthièvre
Mme GUERVILLY, Maire d'Erquy
M. Michel CALLIOT, Mairie de Fréhel
Mme Joëlle BURNOUF, Mairie de Plévenon
M. Thierry SIMELIERE, Vice-Président CD et Maire de Saint-Quay-Portrieux
M. Yannick MORIN, Conseiller départemental
M. LE FUR, directeur, Conseil Départemental
M. Jean-Jacques FUAN, Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor
M. Michel LERAT, CCI 22
M. Bertrand MIOSSEC, Reliance et Flag
M. Loïc RAOULT Président de la Communauté de Commune Sud-Goëlo
M. PELAN, Nouvel Essor d'Erquy
M. Alain COUDRAY, M. Grégory LE DROUGMAGUET, CDPMEM 22
M. DEREUX, Côte d'Armor Nature Environnement
M . Rémi LOYER, Gardez les Caps
Mme Anne-Claire URVOAS, Surfrider Foundation Europe
M. LE BOULCH, FAPEL 22
M. Jean de la Motte de Broons, SPPEF
M. Didier TOQUIN, Vivarmor Nature
M. Claude BOUGAULT, Président association pêcheurs plaisanciers 22
M. Stéphane DARDOIZE, Président FFESSM22
M. Jean-Pierre MARTIN, représentant Erquy Environnement
M. Michel LAVIGNE, Association Nautique du Légué
Mme THIEBAUD, CEREMA/DTEMF
M. MANGIER, Pilotage Côtes d'Armor
M. BOUGAULT, Comité départemental Association Pêcheurs plaisanciers 22
M. TRAN, Côte d'Armor Développement
Mme CORLOUER, Vedettes de Bréhat
PREMAR : Mme PIQUERET – M. JEHAN
DDTM/DML : Didier FROUX, Jean-Paul GUIHAIRE
DREAL : Mme FOURNEL, Mme DAUBRY
M. VAUDOUT, DIRM NAMO
DDFIP : M. D. GRIMALDI
UT-DIRECCTE : Mme Brigitte BUCZKOWSKI

Ailes Marines : M. KAVAFYAN, M. CRAPLET, M. ROLLIN,
M. GUIDEZ, Mme PIQUET Caroline
IN VIVO : M. HOUISE
ADWEN : Mme Anne CAMPANINI
RTE : M. BOYADJIS
Préfecture 22 : E. QUILLIOU

Excusée : Mme LE DISSEZ, Députée

Le Préfet des Côtes d'Armor ouvre la séance en faisant un bref rappel de l'historique du dossier. La concertation locale s'est poursuivie. Le dossier devrait être présenté pour l'instruction en octobre 2015. Il rappelle que plusieurs demandes d'autorisations seront instruites : concession d'occupation du domaine public maritime, loi sur l'eau et autorisation électrique.

L'instruction par l' Etat durera au minimum 6 mois, 15 administrations seront impliquées, une dizaine de commissions sera consultée.

Une enquête publique devra être menée. Elle concernera les 26 communes littorales de Pleubian à Saint-Cast et aussi Hénansal et Saint-Alban.

Le Préfet informe que le Ministère (MEDDE) a répondu favorablement en avril dernier aux demandes de modification du projet proposées par Ailes Marines.

Le projet a été reçu. Il comprend dorénavant 63 éoliennes (au lieu de 100) d'une puissance unitaire de 8 MW (au lieu de 5).

Les fondations en mode jacket sont maintenues.

Par ailleurs, Ailes Marines dispose d'un délai supplémentaire d'un an pour déposer ses demandes d'autorisations.

M. ROLLIN, Ailes Marines fait part des modifications récentes intervenues sur le dossier.

La Caisse des dépôts et consignations est entrée au capital du projet à hauteur de 7,5 %.

AREVA s'est associé avec GAMESA pour constituer ADWEN.

NEON Marine reste partenaire du projet.

Il établit ensuite un bref rappel des principales étapes.

-2013 déroulement du débat public
-Saint-Quay-Portrieux est retenu comme port d'accueil des installations de maintenance.
-Décembre 2013 : Ailes Marines confirme son projet
-En mai 2014 : la désignation des lauréats du second appel d'offres est confirmée, des projets avec des turbines à 8MW sont proposés.
-En juillet 2014 : Ailes Marines confirme l'option jacket pour les fondations et des machines d'une puissance unitaire de 8 MW.

-Un dossier est déposé au Ministère pour validation.

Les demandes devront être déposées à la préfecture des Côtes d'Armor au plus tard en octobre 2015.

Le parc représentera une puissance de 496 MW, la hauteur des éoliennes sera de 216 mètres, le diamètre du rotor sera de 180 mètres, la production électrique sera équivalente au projet initial.

L'emplacement du parc reste inchangé: sur 75 km2 (au lieu de 77 km2).

L'éolienne « adwen » fonctionnera à 95 % du temps, elle démarrera dès que le vent atteindra 11km/h. Lorsque les vents grossiront, les éoliennes seront ralenties ou mises à l'arrêt, au-delà des vents supérieurs à 110Km/h.

Les 64 fondations (éoliennes et la sous station électrique et le mât de mesure) reposeront sur des pieux jacket. Chaque installation reposera sur 4 pieux.

Pour ce qui concerne le programme industriel, il reste sans changement :
.La sous station électrique sera construite à Saint-Nazaire puis elle sera transportée à Brest.
.Les éoliennes seront fabriquées à l'usine du Havre.
.Les jackets seront fabriquées à St Nazaire (partie haute) et Brest (partie basse) avec un assemblage programmé sur le port de Brest
.Le port de maintenance reste Saint-Quay-Portrieux.
.En octobre 2015 : les demandes d'autorisations seront déposées auprès des services de l'Etat, la concertation se poursuivra.
.2016 : instruction du dossier et enquête publique.
.2017 : contractualisation avec les fournisseurs et bouclage du financement.
.2018-2020 : installation et mise en service.

M. PELAN, Nouvel Essor d'Erquy signale que Technip n'apparaît plus comme partenaire technique du projet. Ailes Marines confirme ce retrait, des compétences techniques ont été développées en interne pour remédier à ce retrait.

Mme Claire URVOAS, Surfrider europe indique qu'une étude a été effectuée sur la houle, elle estime que ces études demeurent insuffisantes.

Le Président du Conseil Départemental demande une estimation sur la durée annuelle de fonctionnement et sur le rendement espéré. Ailes Marines indique une estimation à 43 % (contre 70 % pour une centrale nucléaire).

M. Philippe KAVAFYAN précise que la société ADWEN reprend la totalité des engagements d'AREVA. Il signale que le nombre d'emplois dans la filière éolienne est estimé à 10 000 à horizon 2020. Les installations devraient se poursuivre en raison d'une meilleure rentabilité des projets et d'une baisse des coûts de production. Environ 700 entreprises sont identifiées et intéressées pour l'éolien.

In Vivo : M. HOUISE signale que le milieu physique a été étudié, qu'une analyse paysagère a été réalisée et que la navigation maritime a été étudiée.
140 sorties en mer ont été réalisées pour les différentes études. Concernant les oiseaux, les campagnes ont été réalisées sur 2 ans et ont permis d'identifier une soixantaine d'espèces dont 47 protégées. Les campagnes sur la recherche halieutique ont été menées selon le protocole de l'Ifremer pour les granulats marins , qui peut être adapté à l'éolien en mer. Les campagnes ont ciblé : les bivalves , dont 9 espèces ont été identifiées, la coquille St Jacques, le bulot, l'araignée de mer et les poissons démarseaux dont 34 espèces ont été échantillonnées.
Pour les mammifères marins, les campagnes ont été réalisées en parallèle de celles des oiseaux. 5 espèces ont été rencontrées dont les principales sont le marsouin et le grand dauphin.

Les mammifères marins ont été étudiés sur deux campagnes annuelles : marsouins, grands dauphins. Une analyse des impacts est actuellement en cours.

M. PELAN invite le Cabinet In Vivo à se reporter aux avis de l'autorité environnementale des projets en cours d'instruction d'EDF.

M. MARTIN, Erquy environnement signale que les suivis devront être précisés dans l'étude d'impact et devront être mis en œuvre.

RTE précise que le projet du tracé du câble est sur le point d'être finalisé. Il reste quelques questions en suspens pour quelques exploitations agricoles et des solutions sont activement recherchées.

M. MARTIN annonce la tenue d'une réunion le 6 août sur le rayonnement électrique.

M. DARDOISE s'interroge sur la période optimale afin d'enfouir le câble.

M. DEREUX met en avant la baisse annoncée de 30 % du coût des MW/h.

M. RAMARD, du Conseil Régional informe de l'avancement du projet d'aménagement du port de Brest :

-l'enquête publique est achevée
-un avis favorable a été émis
-le projet va entrer dans sa phase opérationnelle en 2016 et Brest va pouvoir affirmer sa vocation à l'internationale pour ce type de projet.

Le Préfet remercie l'ensemble des participants et propose de réunir l'instance de concertation en octobre prochain.

Pierre LAMBERT

Annexe 3 – Bilan du débat public

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

cndp

Commission nationale du débat public

Bilan

du débat public Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

25 mars – 24 juillet 2013

dressé par le Président
de la Commission nationale
du débat public

19 septembre 2013

INTRODUCTION

Saisie le 20 juillet 2012 par le Président d'Ailes Marines SAS, d'un projet de parc éolien en mer dans la baie de Saint-Brieuc, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 5 septembre 2012 d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une Commission particulière.

Elle a en effet considéré que :

- le projet revêtait un caractère d'intérêt national, en raison de la disposition de la loi n°2009-970 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixant à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020, en raison également de l'objectif de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité fixant à 6 000 MW les installations éoliennes en mer et d'énergies marines à l'horizon 2020,

- les enjeux socio-économiques étaient importants, du fait à la fois de l'activité générée pendant la construction du parc et la création d'une filière industrielle, mais également de ses impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme,

- les impacts du projet sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage étaient significatifs.

La CNDP a précisé que le dossier du débat devrait notamment expliciter les projets d'aménagement connexes (raccordement au réseau électrique national et installations portuaires).

Le même jour, 5 septembre 2012, la CNDP a nommé Monsieur Antoine DUBOUT président de la Commission particulière du débat public.

Sur proposition de M. Antoine DUBOUT, elle a, le 3 octobre 2012, nommé membres de la Commission particulière du débat public : Mme Sophie CHEGARAY, Mme Claire de LOYNES, M. Joseph MOYSAN, M. Alain RADUREAU, M. Michel STEINER, M. Bruno de TRÉMIOLLES.

Le 6 février 2013, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.
Elle a fixé les dates du débat du 25 mars au 24 juillet 2013 et en a approuvé les modalités d'organisation.

LE PROJET SOUMIS À DÉBAT

Iberdrola et Éole-RES ont créé un consortium en partenariat avec Areva, Technip et Neoen Marine, pour répondre à l'appel d'offres lancé par l'État en 2011. Lauréats en avril 2012 pour le projet de parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, Iberdrola et Éole-RES ont constitué une société par actions simplifiée (SAS) dénommée Ailes Marines.

L'appel d'offres proposait pour ce site un espace maritime de 180 km^2 pour l'implantation d'un parc dont l'objectif de puissance devait se situer entre 480 et 500 MW. Les critères de sélection des candidats étaient définis de la façon suivante : 40% pour le coût de vente de l'électricité, 40% pour le développement d'une filière industrielle, 20% pour l'environnement.
Les concertations conduites par la maîtrise d'ouvrage depuis 2009 avec certains acteurs de la zone choisie, ainsi que les contraintes géographiques et physiques ont abouti, par élimination, à la définition d'un champ de 77 km^2 situé entre 16,2 et 30 km des côtes, comportant 100 éoliennes espacées de 800 mètres à un kilomètre, pour une puissance de 500 MW.
Les éoliennes, développées par Areva, seront de type M5000-135 : un rotor de 135 m de diamètre et une hauteur totale de 175 m, pour une puissance unitaire de 5 MW.
L'investissement pour ce parc est évalué à 2 milliards d'euros, hors raccordement.

UN CONTEXTE DE DÉBAT SINGULIER

Les débats organisés par la CNDP doivent porter à la fois sur l'opportunité et sur les caractéristiques des grands projets d'infrastructures ou d'aménagement. Plusieurs scénarios sont généralement offerts à l'appréciation du public et mis en débat. Dans le cas de l'éolien en mer, il en allait autrement puisque le choix des différents sites avait été arrêté par l'État avant le lancement de l'appel d'offres qui avait présidé à la désignation des maîtres d'ouvrage lauréats.
La CNDP a néanmoins estimé essentiel que des débats publics soient organisés sur chacun de ces sites, ces débats intervenant avant la période de « levée des risques »[1] qui permet au maître d'ouvrage de se retirer du projet à l'automne 2013.
Une phase de concertation, menée par Ailes Marines, avait été conduite depuis 2009 auprès des acteurs locaux, en particulier le Comité Départemental des Pêches et le Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor.
Cette concertation réduite n'avait toutefois pas associé l'ensemble du public, ignorant en particulier les touristes et les résidents secondaires, alors que le tourisme occupe une place primordiale dans l'économie de la baie de Saint-Brieuc. Les associations de protection de l'environnement, pourtant actives en Bretagne, n'avaient pas non plus été consultées. Si bien que le débat public s'est ouvert dans un contexte où tous n'étaient pas égaux devant l'information.
Par ailleurs, de nombreux éléments du projet apparaissaient comme arrêtés et déjà décidés, en particulier la zone d'implantation du parc et ses caractéristiques techniques. Le fait que le maître d'ouvrage ne soit pas en mesure de présenter les résultats des études d'impact a beaucoup gêné le public, qui a souvent manifesté son incompréhension face à la place et au calendrier du débat public dans le processus décisionnel. Le débat public aurait dû, selon certains, se tenir avant la définition de la zone propice ; d'autres considéraient au contraire qu'il aurait dû avoir lieu après les études d'impact. Face à ces réactions, la CPDP s'est souvent trouvée dans la position d'avoir à justifier la logique du débat, de défendre sa pertinence et son utilité.

Néanmoins, les réunions publiques ont fait émerger les questions essentielles concernant l'installation d'un parc éolien en mer, et ont largement contribué à l'information d'un public nombreux et concerné, qui a montré tout au long des échanges son vif intérêt.

[1] Période de « levée des risques » : le cahier des charges a prévu une période de 18 mois, durant laquelle le lauréat de l'appel d'offres doit réaliser des études. C'est au terme de cette période, qui prend fin le 23 octobre 2013, que le maître d'ouvrage pourra confirmer la faisabilité du projet.

QUELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE POUR LA BRETAGNE ?

Les questions liées à l'énergie tiennent à cœur de nombreux habitants d'une région en déficit énergétique. La Bretagne produit peu d'électricité, et à cet égard la création d'un parc éolien en mer est accueillie favorablement par une partie du public, qui considère que ce serait une manière pour la Région de participer à la production nationale, tout en installant une énergie renouvelable sur son territoire.
Les Bretons ont engagé depuis 2010 une réflexion au sein de la Conférence bretonne sur l'énergie, qui a élaboré le « pacte électrique breton ». Ce pacte repose sur un « triskèle » électrique, à savoir trois piliers complémentaires et indissociables : 1. la sécurisation de l'approvisionnement électrique, 2. le développement des énergies renouvelables, 3. la maîtrise de la demande en énergie. Pour la Région, le parc éolien en mer a toute sa place dans ce dispositif. Les institutionnels ont souligné qu'il s'intégrait aux objectifs énergétiques de la Région. Cette position de soutien a été partagée par un certain nombre de participants au débat.
De nombreux citoyens posent néanmoins la question du choix des investissements, du coût important du projet en ces « temps de crise », projet jugé non-durable par certains, la durée de vie d'un parc éolien étant limitée de 20 à 30 ans. Pourquoi ne pas investir davantage dans l'isolation de l'habitat ? Le projet *Vir'volt ma maison*, qui vise à réduire la consommation électrique dans l'habitat, est une action phare du pays de Saint-Brieuc.
L'irrégularité du vent et l'intermittence de la production ont également été évoquées : l'énergie éolienne n'est pas continue, ce qui suppose que d'autres modes de production y soient associés, par exemple une centrale à cycle combiné gaz, comme celle de Landivisiau dont la construction est prévue d'ici 2016. Dans ce cas, peut-on réellement parler d'énergie propre et renouvelable ? Les élus régionaux ont assuré toutefois que le projet de centrale de Landivisiau était totalement indépendant du parc éolien.
S'agissant de l'éolien en mer, le maître d'ouvrage annonce pourtant un facteur de charge[2] de 40%, mais certains mettent ce chiffre en doute, se fondant sur les retours d'expérience de champs éoliens en mer du Nord.
Au titre des technologies d'avenir, les hydroliennes ont souvent été citées, retenant la faveur du public pour leur plus grande régularité et l'absence d'impact visuel ; en Bretagne, elle ne pourraient cependant être développées que dans la zone de Fromveur, près d'Ouessant, où les courants sont réguliers. Des programmes pilotes sont actuellement en cours au large de Paimpol.

... ET À QUEL PRIX ?

Le coût de l'éolien en mer est également interrogé ; certains jugent cette énergie trop chère, et s'inquiètent de la courte durée des concessions. Un projet industriel de cette ampleur pourra-t-il être rentabilisé en 20 ans ? Qui paiera ? demande le public. Ces questions sur le coût de l'éolien en mer sont revenues de manière insistante. Le prix du MW produit par l'éolien en mer est encore élevé comparé à d'autres modes de production, et à ce titre soutenu par l'État. De nombreux participants se sont inquiétés d'une trop grande incidence sur leur facture d'électricité. L'aide apportée par l'État au financement des énergies renouvelables serait en effet financée par la contribution au service public de l'électricité (CSPE), que paye le consommateur. L'augmentation de la facture d'électricité est évaluée, à l'horizon 2020, à 25€ par foyer et par an pour 6 000 MW à installer en mer sur le territoire national (soit douze parcs comme celui de Saint-Brieuc). Certains ont du mal à admettre ce qu'ils assimilent à un impôt supplémentaire, alors que le maître d'ouvrage est une entreprise privée.

[2] Facteur de charge : rapport entre la production électrique sur une année et celle qui serait produite sur cette période si l'éolienne fonctionnait en permanence au niveau maximal de sa puissance.

VERS UNE NOUVELLE FILIÈRE INDUSTRIELLE

La perspective de créer une industrie pérenne, destinée à produire non seulement pour la Bretagne, mais aussi pour le pays tout entier et même l'international, est considérée par le public comme un défi. Le pacte électrique breton prédispose la région à devenir une terre d'accueil des énergies propres, mais la question se pose, pour de nombreux participants, des incidences que pourraient avoir ce développement pour la Bretagne, en termes de profit comme d'impact sur le paysage. Le port de Brest a déjà voté un investissement de 134 M€ pour accueillir ces activités industrielles liées aux énergies renouvelables.
Des interrogations ont été soulevées : la création d'une nouvelle filière permettra-t-elle de diminuer à terme le prix de l'éolien en mer et d'en faire une énergie renouvelable plus abordable ? Par ailleurs, le maître d'ouvrage a parfois été questionné sur sa solidité financière.

L'EMPLOI CRÉÉ SERA-T-IL RÉGIONAL ?

Le fournisseur des éoliennes, Areva, a annoncé son intention de fabriquer une éolienne 100 % « made in France ». De nombreuses entreprises bretonnes pourraient, aux dires de l'industriel, être associées à la fabrication des éoliennes, en partenariat avec les deux usines que le constructeur souhaite installer au Havre. Dans quelle mesure la nouvelle filière profitera-t-elle aux entreprises locales ? Les réponses sont encore floues, malgré les efforts du consortium en direction des entreprises costarmoricaines. Le maître d'ouvrage annonce la création d'un millier d'emplois dans le grand Ouest, mais *« ces mille emplois ne se ramasseront pas comme des champignons »* annonce déjà le vice-président du Conseil Régional de Bretagne, résumant assez bien à la fois l'attente et l'inquiétude des habitants de la baie.
L'entreprise nazairienne STX, qui pourrait fabriquer les fondations jacket envisagées sur ce parc, installerait une usine à Brest. Le maître d'ouvrage a conscience qu'il faut former les jeunes, rendre attractifs certains métiers de la métallurgie et sensibiliser les lycéens aux nouveaux métiers de l'éolien.
Le nombre d'emplois, les qualifications requises, la durée de ces emplois, ont été des sujets très souvent évoqués. Le public doute parfois de la réalité des chiffres avancés. Même celui des 140 emplois annoncés pour la maintenance a été mis en doute par certains participants, qui se fondent sur des expériences étrangères.

QUELLES CONSÉQUENCES SUR LE TOURISME ?

Le président national de l'union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), opposé au projet, a été plus loin, prédisant la perte d'emplois liés au tourisme. Le champ éolien, en perturbant le site remarquable de la baie de Saint-Brieuc (parfois qualifiée de « plus belle baie du monde »), ferait selon lui fuir les touristes, qui viennent en grande majorité pour la beauté du site. *« Vous parlez de 1500 emplois. L'été, chez nous, c'est 20 000 saisonniers en Bretagne »* s'est alarmé un professionnel du tourisme. Le tourisme est en effet la 2ème activité économique des Côtes-d'Armor.
La crainte d'une désertion des touristes attirés par la beauté d'un littoral préservé a motivé de nombreuses prises de positions, qu'elles proviennent des associations de protection de l'environnement, de professionnels du tourisme ou d'habitants de la baie.

Le maître d'ouvrage a assuré qu'il était possible d'envisager un tourisme industriel lié à l'éolien, ce que jugent illusoire certains élus et plusieurs associations, qui ont le sentiment que tous les efforts mis en œuvre par la Région pour promouvoir un tourisme fondé sur les paysages sauvages et le milieu marin risquent d'être réduits à néant par le parc éolien. *« Le projet de la baie de Saint-Brieuc est un projet industriel, ce n'est pas un projet de parc d'attraction pour enfants »* a par exemple avancé un membre de l'association « Gardez les caps ».
Le collectif des associations de la côte de Penthièvre et de la côte d'Émeraude (CAPE) souhaite quant à lui qu'une étude sérieuse sur les impacts économiques et touristiques réels soit conduite par le maître d'ouvrage.

L'IMPACT VISUEL ET SES CONSÉQUENCES

La question de la visibilité des éoliennes a été largement discutée tout au long du débat.
Il semble que le maître d'ouvrage ait quelque peu sous-estimé l'importance de cette donnée pour les habitants de la Baie, très attachés au paysage maritime. L'argument selon lequel 76 éoliennes sur 100 seraient situées à plus de 20 km des côtes a souvent été avancé par Ailes Marines, qui n'a pu cependant nier que le parc, s'il devait se réaliser, serait visible d'un bout à l'autre de la baie de Saint-Brieuc. Le fait que la visibilité au loin soit meilleure pendant l'été, qui est précisément la période touristique, a fait paraître encore plus pesante la perspective d'un horizon marqué par les éoliennes.
Les photos-montages réalisés par le porteur du projet tendaient à mettre en avant la « maîtrise » de l'impact visuel, mais cela n'a pas empêché certains participants au débat de mettre en doute la sincérité de ces simulations.
Le 10 avril 2013, la CNDP a décidé, sur proposition de M. Antoine DUBOUT, faisant suite à des demandes formulées par l'association « Côtes-d'Armor Nature Environnement », puis par l'association des « Pêcheurs plaisanciers de Lancieux », qu'une expertise indépendante du maître d'ouvrage serait réalisée par l'adaptation du logiciel de simulation de l'École Navale, afin de donner un éclairage complémentaire sur l'impact visuel du projet vu des côtes.
La restitution de cette expertise a fait l'objet d'une réunion spécialement dédiée, le 17 juillet 2013, dans une salle adaptée et équipée. Le relatif scepticisme avec lequel ont été accueillis les résultats de cette expertise montrent bien à la fois la limite de l'exercice, mais aussi à quel point la composante affective du jugement porté par ceux qui craignent une trop forte présence visuelle ne peut être réduite par des arguments techniques.

LA POSITION DES PÊCHEURS, ENTRE VIGILANCE ET INQUIÉTUDE

La pêche est une activité importante de la baie de Saint-Brieuc, avec les deux criées de Saint-Quay Portrieux et d'Erquy, 4ème port de France spécialisé dans la coquille Saint-Jacques. Elle emploie 1200 marins, avec 300 navires polyvalents. Les pêcheurs ont donc été associés de près aux concertations préalables conduites par Ailes Marines avant l'appel d'offres. Ils ont largement contribué à la définition du périmètre du champ éolien, exigeant en particulier que le champ soit remonté au nord pour épargner la zone de pêche aux arts dormants, et demandant un positionnement optimal des lignes d'éoliennes ainsi que l'ensouillage des câbles.

[3] Le benthos est l'ensemble des organismes vivant dans la zone de fond marin, soit à proximité du fond, soit directement sur le substrat.

[4] La zostère marine, aussi appelée herbe de mer ou varech marin, est une plante à fleurs qui se développe sur les fonds marins sableux. Cette plante, qui joue un rôle écologique important, a failli disparaître de l'océan Atlantique.

Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes-d'Armor, extrêmement attentif aux effets potentiels du parc sur l'activité de pêche, demande à être associé à toutes les études, à chaque étape, et à être un acteur à part entière du projet, afin d'apporter ses recommandations et avis au maître d'ouvrage, mais aussi d'exprimer ses inquiétudes. Le Collectif des Patrons Pêcheurs de Saint-Cast le Guildo, qui regroupe plus d'une vingtaine de bateaux, reste soucieux et méfiant des conséquences de l'éolien sur la pêche, mais affirme son souhait de voir Saint-Cast devenir le port de maintenance du parc éolien, si ce dernier se réalise ; c'est au yeux de ce collectif une opportunité pour l'économie de ce petit port.

QUI POURRA NAVIGUER DANS LE PARC ? LES USAGERS DE LA MER S'INTERROGENT

Les pêcheurs attendent impatiemment la décision que rendra prochainement la Préfecture maritime quant aux contraintes et restrictions qui seraient imposées dans le parc.
D'autres usagers se sont également exprimés au cours du débat, avec des avis partagés. Le Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor, qui a participé aux concertations préalables avec Ailes Marines, s'est déclaré favorable au projet et serein quant aux conditions de navigation qui seraient réservées aux plaisanciers. L'association des « Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux » et « Malicorne Surf Association » ont adopté un point de vue beaucoup plus critique envers le champ éolien ; ils craignent une dénaturation du site et la perte d'un espace de liberté et d'évasion.
Enfin, les surfeurs du Cap Fréhel (l'un des spots les plus réputés de Bretagne) craignent l'impact perturbateur des 100 éoliennes sur les houles qui créent les vagues tant recherchées.

L'ENVIRONNEMENT, UN THÈME CHER AU PUBLIC BRETON

Il est surprenant que le maître d'ouvrage, lors des concertations préalables, n'ait pas associé aux échanges les associations de protection de la nature, très actives et compétentes en Bretagne. L'absence des résultats d'études commencées tardivement par le maître d'ouvrage a contribué à frustrer le public dont les nombreuses questions ont montré le niveau d'exigence et de compétence. Plusieurs questions ont été abordées : l'impact sur les oiseaux et les chauves-souris, les effets du bruit notamment pendant la phase chantier sur les espèces sous-marines et en particulier les mammifères, l'impact sur les fonds marins durant le chantier et les modifications de l'écosystème.
La richesse ornithologique de la baie de Saint-Brieuc justifie l'inquiétude d'une partie du public. La Réserve Naturelle des Sept-Îles et son importante colonie de Fous de Bassan ainsi que les falaises du Cap Fréhel et la population de mouettes tridactyles qui y est associée, seraient directement impactées par le parc éolien. Par ailleurs la baie est un carrefour très fréquenté par de nombreuses espèces migratoires. Le maître d'ouvrage n'a pas véritablement expliqué comment il entendait réduire les impacts éventuels du parc éolien, invoquant des études encore inachevées. Il a noté toutefois la demande récurrente d'une approche globale des déplacements d'oiseaux, de jour comme de nuit.

Le bruit sous-marin provoqué par les engins de chantier durant l'installation des éoliennes a également préoccupé les protecteurs de la nature, dont les associations CAPE et VivArmor Nature. Le bruit généré par le battage des pieux lors de l'installation des fondations jacket peut perturber les mammifères et certains céphalopodes. Le maître d'ouvrage s'est engagé à lancer des « frappes d'annonce » avant la phase de battage proprement dite, afin de faire fuir les mammifères, en particulier le grand dauphin dont plusieurs dizaines d'individus fréquentent la baie. Technip, qui installera les fondations, pourrait également avoir recours à la technique du « rideau de bulles », censée perturber la propagation des vibrations sonores.
Les pêcheurs se sont eux aussi montrés inquiets face à une éventuelle raréfaction de la ressource halieutique, essentiellement pendant la phase d'installation. Certains ont questionné le maître d'ouvrage sur l'impact du champ éolien sur l'écosystème benthique[3] et sur le risque d'aggravation de la prolifération de la crépidule, une espèce de gastéropode envahissante de la baie.
Enfin, l'Agence des Aires Marines Protégées a demandé que soit évitée, au cours de l'ensouillage des câbles, une zone d'herbiers de zostères[4] située près d'Erquy.

LE CHOIX DU TYPE DE FONDATIONS ENCORE INCERTAIN

Le maître d'ouvrage, qui a annoncé son intention d'utiliser des fondations jacket, a cependant précisé que cette option était pour l'instant privilégiée, mais pas encore définitivement arrêtée. Or cet élément fait partie d'une des demandes essentielles de la part des pêcheurs, pour lesquels seul ce type de fondation serait acceptable. C'est aussi la position des élus des Côtes-d'Armor.
Le port de Brest confirme par ailleurs l'agrandissement des espaces du port dédiés aux énergies maritimes renouvelables, précisément pour prendre en compte la fabrication et l'entreposage des fondations jacket.

LE RACCORDEMENT ET L'ATTERRAGE

Réseau de Transport d'Électricité (RTE), en charge du raccordement au réseau depuis la sous-station électrique en mer, s'est efforcé de répondre aux questions que n'a pas manqué de poser le public au sujet de l'atterrage des câbles. Le choix du poste électrique à terre n'est pas encore déterminé et l'atterrage se fera soit au poste de la Doberie, au sud d'Erquy, soit au poste de Trégueux. Les pêcheurs ont demandé que l'atterrage se fasse sur la plage des Rosaires à Plérin, le long d'un câble de télécommunications « FLAG » déjà existant. Les études et la concertation qui auront lieu après le débat public détermineront le choix de RTE.

QUEL PORT POUR LA MAINTENANCE ?

Trois ports de maintenance potentiels, répondant par leurs caractéristiques aux exigences du maître d'ouvrage, ont été identifiés : Erquy, Saint-Cast le Guildo et Saint-Quay Portrieux. Le choix, qui sera fait par le Conseil Général des Côtes-d'Armor, propriétaire des ports, est attendu par les trois communes avec une égale impatience. Le Conseil Général a préféré reporter sa décision fin septembre 2013, pour tenir compte des enseignements du débat.

LA CONDUITE DU DÉBAT

La région Bretagne n'avait jamais connu de débat public organisé par la Commission nationale du débat public. C'est encore une procédure inconnue et mal comprise. La CPDP a donc dû redoubler de pédagogie, afin de réussir cet exercice d'intelligence collective vers lequel tend le débat public. Une vaste campagne d'information a été lancée avant et pendant le débat : distribution de documents dans 90 000 boîtes aux lettres de 44 communes, diffusion d'un CD-Rom à 4 000 exemplaires, campagne d'affichage, distribution de tracts, insertions dans les médias et les médias web. Le débat a été très largement suivi par les médias locaux.
Les habitants de la baie de Saint-Brieuc se sont déplacés nombreux : 2 500 personnes ont assisté aux 11 réunions publiques. 70 cahiers d'acteurs ont été publiés, ce qui est considérable. 392 questions ont été posées, 105 avis émis.
Le site internet du débat a enregistré près de 30 000 connexions.
Il faut féliciter la CPDP qui a organisé trois réunions en juillet, dont celle de la réunion consacrée à la restitution de l'expertise complémentaire, permettant ainsi aux estivants et aux propriétaires de résidences secondaires de participer au débat.
Par ailleurs, la CPDP s'est efforcée de faire intervenir en réunion de nombreux acteurs, et les points de vue les plus divers ont eu l'occasion de s'exprimer, contribuant à une large information du public sur les différents enjeux du projet. La bonne tenue des échanges, même s'ils ont été parfois vifs de la part d'un public exigeant, est également à mettre au compte de la CPDP, dont les membres ont fait preuve à la fois de rigueur et d'ouverture.

CONCLUSION

Au terme d'un débat très suivi et qui a mobilisé les habitants de la baie de Saint-Brieuc, des décisions importantes sont attendues : celle de la préfecture maritime, en premier lieu, qui va décider des usages à l'intérieur du parc, si ce dernier se réalise ; celle du Conseil Général, à qui revient le choix du port de maintenance ; enfin, la décision de RTE concernant le choix de la zone d'atterrage. Le maître d'ouvrage, quant à lui, devra donner rapidement les résultats des études environnementales en cours. Des interrogations encore vives demeurent que les études d'impact devront s'attacher à lever.

LES SUITES DU DÉBAT

Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, il conviendra qu'il réponde à l'ensemble des préoccupations exprimées au cours du débat, notamment en matière d'environnement, d'emploi et de développement économique régional, de soutien à la pêche et à l'activité touristique.
Il devra notamment poursuivre le dialogue avec l'ensemble des acteurs associatifs, concernant les impacts du projet sur l'environnement, observer la plus grande transparence dès la réception des résultats des études en cours et s'engager à instaurer divers suivis tout au long de la durée de vie du parc.
Ce dialogue devra s'adresser au grand public. Le débat a en effet laissé apparaître une aspiration très forte à la participation des citoyens aux dispositifs de gouvernance.

La CNDP recommande par ailleurs au maître d'ouvrage de veiller, s'il décidait de poursuivre son projet, à ce que les enquêtes publiques sur le parc éolien et sur son raccordement interviennent simultanément, les deux projets étant totalement indissociables.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.

Christian Leyrit
Président de la Commission
nationale du débat public

cndp

Commission nationale du débat public

244 bd Saint-Germain 75007 Paris
Tél. 01 44 49 85 60 - Fax : 01 44 49 85 61
www.debatpublic.fr - email : contact@debatpublic.fr

Annexe 4 – Décision du Maître d'Ouvrage suite au débat public

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Ailes Marines S.A.S.

Créée par

Le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

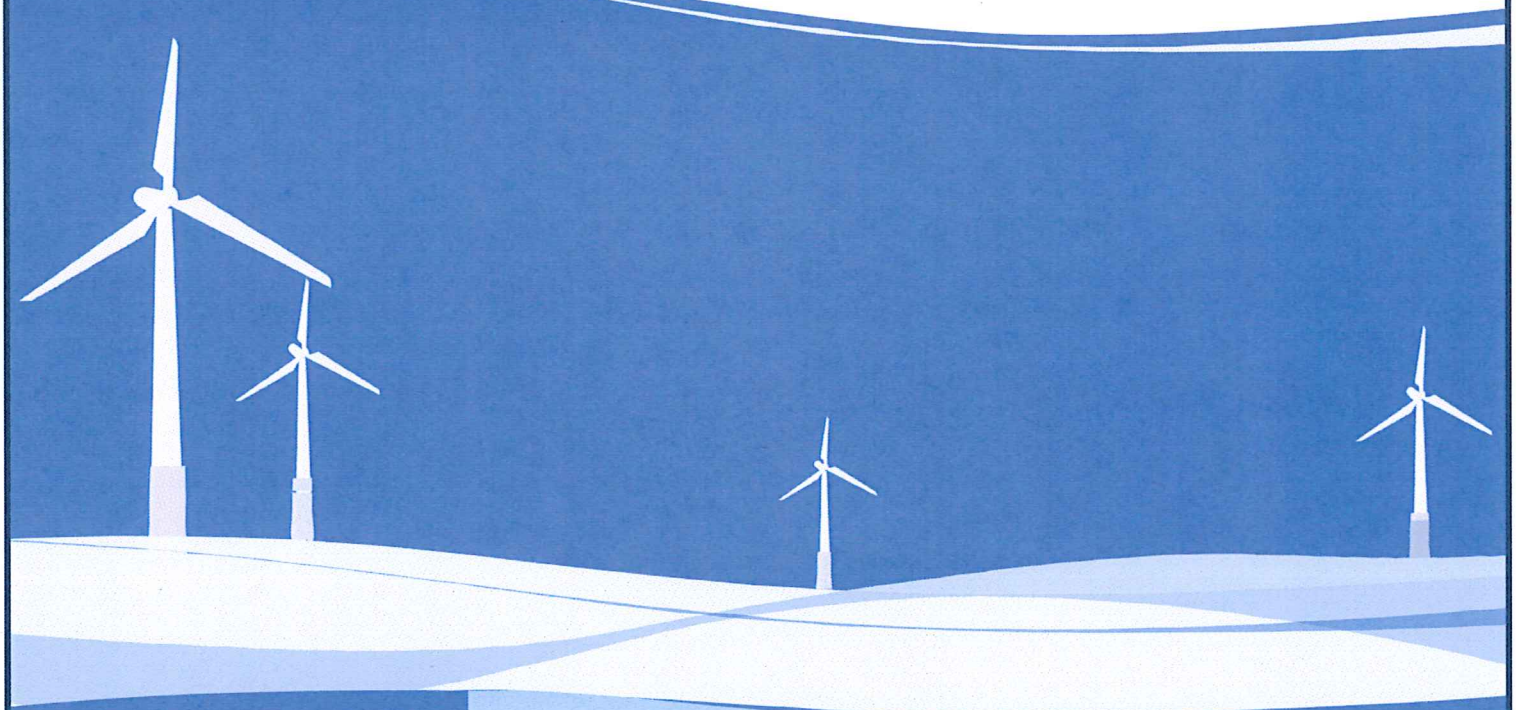

DECISION DU MAITRE D'OUVRAGE

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (consortium crée par Eole RES et Iberdrola). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur EOLE RES & IBERDROLA – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Le Jeudi 12 décembre 2013,

Décision du maître d'ouvrage consécutive au débat public portant sur le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

- Vu les articles L. 121-1 et suivants du code de l'environnement ;
- Vu les articles L. 311-1 et suivants du code de l'énergie ;
- Vu le décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002 relatif à la procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité ;
- Vu le cahier des charges de l'appel d'offres n° 2011/S 126-208873 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine ;
- Vu l'arrêté du 18 avril 2012 autorisant la société Ailes Marines SAS à exploiter une installation de production d'électricité d'une capacité de production de 500 MW, localisée sur le domaine public maritime au large de la commune de Saint-Brieuc ;
- Vu la décision n° 2012/37/PESB/1 du 5 septembre 2012 par laquelle la Commission nationale du débat public a décidé l'organisation d'un débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc ;
- Vu le compte-rendu du débat public établi par le Président de la Commission particulière du débat public rendu public le 19 septembre 2013 ;
- Vu le bilan du débat public établi par le Président de la Commission nationale du débat public rendu public le 19 septembre 2013 ;

CONSIDERANT QUE,

- le projet en débat contribue à répondre aux **objectifs européens et nationaux concernant le développement des énergies renouvelables**, notamment l'objectif, fixé à l'horizon 2020, de porter à 23 % la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale ;
- le projet est retenu dans le cadre de l'appel d'offres n° 2011/S 126-208873 lancé par l'Etat le 11 juillet 2011, dont il constitue le lot n° 4, afin de répondre aux **objectifs de développement d'installations d'éoliennes en mer** déclinés dans l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité ;
- le projet contribue à **répondre aux objectifs du Pacte électrique breton** signé le 14 décembre 2010, pour pallier les difficultés d'approvisionnement électrique de la région, dont l'un des trois piliers est le développement des énergies renouvelables ;
- le projet doit être un **facteur clé de développement en France et en Bretagne d'une filière industrielle des énergies marines renouvelables** et être, dans une large mesure, source de développement pour la région, notamment au regard des retombées économiques locales, de la création d'emplois locaux et de la mise en place de filières de formation spécialisées ;

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (consortium crée par Eole RES et Iberdrola). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur EOLE RES & IBERDROLA – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

- le débat public sur le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, qui s´est déroulé du 25 mars au 24 juillet 2013 dans les Côtes-d´Armor, constitue **le premier débat de ce genre en Bretagne**. Ce débat riche et animé a permis l´information et la participation des citoyens, des élus, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et des associations durant les **onze réunions publiques** organisées dans huit communes de la Baie de Saint-Brieuc ;

- les participants au débat ont globalement adhéré aux **principales caractéristiques du projet** présenté par le maître d'ouvrage, notamment en ce qui concerne :
    - la zone **d'implantation des éoliennes**, dès lors qu'il permet d'éviter les espaces privilégiés pour la pêche professionnelle et de favoriser l'intégration paysagère du parc ;
    - le **plan de câblage des éoliennes**, jugé respectueux des différents usages de la mer ;
    - le **type de fondation privilégié** des éoliennes ;
    - les différents **scénarios de raccordement** du parc éolien en mer au réseau public national de transport d'électricité sous maîtrise d'ouvrage de RTE, gestionnaire du réseau ;

- le projet doit prendre en compte les **principaux points de vue qui ont été exprimés lors du débat,** à savoir :

    - l'adéquation du projet **aux enjeux énergétiques inscrits dans le Pacte électrique breton**, en particulier :
        - La fragilité de l´approvisionnement électrique de la Bretagne ;
        - Le développement des énergies renouvelables, notamment l´éolien en mer ;
        - La complémentarité du projet avec les dispositifs de réduction de la consommation énergétique ;

    - la **contribution du projet au développement socio-économique de la région**, en particulier :
        - La mise en place d´une filière industrielle de l´éolien en mer en Bretagne et la place réservée au port de Brest dans le cadre du plan industriel et logistique du projet ;
        - La création et la mobilisation potentielles d´emplois directs et indirects lors des différentes phases du projet ;
        - L´implication du tissu industriel local dans le processus de fabrication des éléments constitutifs du parc, dans la phase d´installation et dans celle d´exploitation et de maintenance du parc ;
        - Le choix d´un port de maintenance situé dans les Côtes-d´Armor ;

    - les **points de vue paysagers et touristiques**, en particulier :
        - L'intégration paysagère du projet, qui a fait l'objet d'une expertise complémentaire à la demande de deux associations, eu égard notamment à la présence de nombreux sites remarquables bordant le littoral de la Baie de Saint-Brieuc ;
        - La participation du projet à l'offre touristique locale, le tourisme étant la deuxième activité économique du département ;

    - les **impacts sur la biodiversité**, en particulier :
        - Les impacts liés au bruit générés par les travaux d'installation du parc en mer et à la remise en suspension des sédiments ;
        - Les conséquences sur l'avifaune (oiseaux) et les chiroptères (chauves-souris), eu égard à la richesse de la zone d'implantation ;
        - Les impacts sur la ressource halieutique, préoccupation soulevée par les pêcheurs ;

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (consortium crée par Eole RES et Iberdrola). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur EOLE RES & IBERDROLA – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

- le **maintien des différents usages de la mer**, en particulier :
  - La navigation dans et aux abords du parc éolien en mer, lors des phases d'installation, d'exploitation et de maintenance ;
  - Le respect des différentes pratiques de pêches.

LE MAITRE D'OUVRAGE DECIDE,

1. de poursuivre le projet de parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc :

La poursuite du projet implique l'achèvement de l'ensemble des études nécessaires en vue du dépôt des demandes d'autorisations administratives, en particulier la concession d'utilisation du domaine public maritime et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Dans le cadre de l'instruction de ces demandes, les dossiers seront soumis à enquête publique et le public aura alors accès à l'étude d'impact du projet sur l'environnement.

2. de confirmer les caractéristiques techniques du projet telles que présentées lors du débat :

- la **zone d'implantation des éoliennes** constitue le meilleur compromis entre l'optimisation technique, la prise en compte des activités existantes (et tout particulièrement la pêche) et l'intégration des enjeux environnementaux et paysagers du projet ;

- dans les secteurs où les conditions de sol le permettent, le **principe de l'ensouillage des câbles inter-éoliennes est confirmé**. Dans les secteurs où l'ensouillage ne sera pas possible, d'autres types de protection des câbles seront définis, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ;

- le type de **fondation jacket reste la solution privilégiée** sans être définitivement arrêté. Le cas échéant, une solution alternative, par exemple de type gravitaire, pourra être adoptée. Toute évolution sera effectuée en étroite concertation avec les acteurs concernés et en particulier les pêcheurs.

3. de mettre en place les mesures suivantes :

- concernant les **économies d'énergies**,
  - étudier les synergies possibles entre le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc et des dispositifs ayant pour objet la maîtrise de la demande d'énergie sur le territoire ;

- concernant les **retombées socio-économiques locales**,
  - inciter ses partenaires et fournisseurs à avoir recours, autant que possible, à des entreprises bretonnes ;
  - accentuer la coopération avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, et participer à de multiples évènements régionaux et locaux relatifs à ces thématiques ;
  - travailler avec les acteurs du territoire concernés à une répartition harmonieuse des retombées du projet pour la Baie de Saint-Brieuc dans son ensemble ;

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (consortium crée par Eole RES et Iberdrola). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur EOLE RES & IBERDROLA – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

- concernant le **paysage et le tourisme**,
  - renforcer l'analyse paysagère actuelle en la complétant avec de nouvelles simulations ;
  - développer la réflexion sur le tourisme (exposition découverte, visites à thèmes, etc.) avec les acteurs concernés ;
  - travailler en concertation avec les acteurs du territoire à l'intégration du parc éolien dans l'offre touristique existante ;

- concernant la **biodiversité**,
  - associer davantage les acteurs environnementaux, en particulier les associations locales en intégrant leur connaissance du milieu et en les faisant participer, le cas échéant, à la réalisation des études ou des suivis ;
  - poursuivre les études environnementales constitutives de l'étude d'impact du projet et échanger sur leurs résultats.

- concernant le **maintien des usages de la mer**,
  - définir des mesures visant à réduire et à limiter les impacts liés à la présence du parc (mise en place de nouvelles routes de navigation, balisage lumineux, etc.) en concertation avec les usagers et en étroite relation avec les autorités maritimes ;

4. **de poursuivre et élargir la concertation avec :**

- une **participation active au sein du comité de filière et de l'instance de concertation et de suivi**, mis en place, à la suite de l'attribution du lot en avril 2012, par l'Etat et la région Bretagne ;

- l'**élargissement de la concertation avec les acteurs du territoire**, en particulier :
  - la **mise en place de nouveaux groupes de travail** pour approfondir certaines thématiques essentielles, telles que la sécurité et la réglementation de la navigation, sujets ayant émergé pendant le débat public. Un autre groupe de travail lié au tourisme a d'ores-et-déjà été mis en place afin de réunir les professionnels du secteur de la Baie de Saint-Brieuc ;
  - l'**organisation de rencontres bilatérales avec de nouveaux acteurs** pour échanger sur les aspects et les enjeux du projet. Le maître d'ouvrage s'est engagé, par exemple et de façon non exhaustive, à rencontrer les représentants des surfeurs, le Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC), ou bien encore l'association des pêcheurs plaisanciers de Lancieux. Les modalités de ces rencontres seront définies avec les parties prenantes ;
  - une **meilleure association des acteurs de l'environnement** : conformément aux demandes exprimées, des réunions seront organisées pour aborder et partager les résultats des études menées ;

- le **renforcement de l'information du public**, en particulier :
  - l'organisation de **conférences, de réunions publiques et d'évènements locaux** permettant au grand public de s'informer sur le projet, de questionner le maître d'ouvrage et d'exprimer des commentaires ou des suggestions sur le projet, lors des différentes phases de celui-ci et ce, jusqu'au démantèlement du parc éolien ;
  - le maintien du **site Internet du projet** déjà accessible à l'adresse suivante : www.eolienoffshoresaintbrieuc.com ;
  - l'implantation de **supports d'information** : plaquette d'information, newsletter, film ;

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (consortium crée par Eole RES et Iberdrola). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur EOLE RES & IBERDROLA – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

- la création d´une **exposition itinérante** dans différents lieux publics (mairies, centres culturels, etc.) ;
- l´aménagement d'un **espace permanent** en phase de construction et d´exploitation du parc contenant de nombreux supports.

Ces dispositifs seront enrichis et complétés pendant toute la vie du projet.

Fait à Paris,

Jonathan COLE
Président d'Ailes Marines SAS

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (consortium crée par Eole RES et Iberdrola). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur EOLE RES & IBERDROLA – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Annexe 5 – Lettres d'information du projet

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

La lettre d'info du projet

N°1 - Avril 2015

Édito

En avril 2012, la société Ailes Marines a été désignée lauréate pour le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par l'Etat.

Outre son grand intérêt au niveau écologique et énergétique, ce projet d'envergure s'inscrit dans la création de la nouvelle filière industrielle française de l'éolien en mer et participe au développement des territoires costarmoricain et breton. Avec 496 mégawatts (MW) installés, le parc représentera le principal centre de production d'énergie renouvelable de Bretagne, produisant l'équivalent de la consommation électrique de 850 000 habitants.

Consciente des attentes que suscitent un tel projet et poursuivant sa politique d'information du public, Ailes Marines a décidé d'éditer une lettre d'information.

Cette publication périodique vous informera à la fois sur les différentes étapes d'avancement du projet, mais également sur les manifestations auxquelles Ailes Marines participe.

Ce premier numéro est pour nous l'occasion de vous présenter les évolutions des caractéristiques du projet, définies en 2014 et soumises à l'acceptation du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une plaisante lecture.

Emmanuel Rollin
Directeur de projet

Le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, porté par Ailes Marines, a fait l'objet d'une évolution, qui a été formellement soumise au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie en juillet 2014.

C'est en effet le tout dernier modèle d'**éolienne développé par Adwen** (co-entreprise dédiée à l'éolien en mer récemment créée par AREVA & GAMESA), d'une **puissance de 8 MW**, qui sera installé en Baie de Saint-Brieuc. Le nombre d'éoliennes du projet de Saint-Brieuc est ainsi réduit de 100 à 62, pour une **puissance totale installée du parc de 496 MW**, et une **production de 1 850 GWh**, équivalente à la **consommation annuelle de 850 000 habitants** (chauffage compris). Par ailleurs, **la fondation, de type jacket** (treillis métallique), **a été adoptée de façon définitive** en juillet 2014, pour l'ensemble du parc.

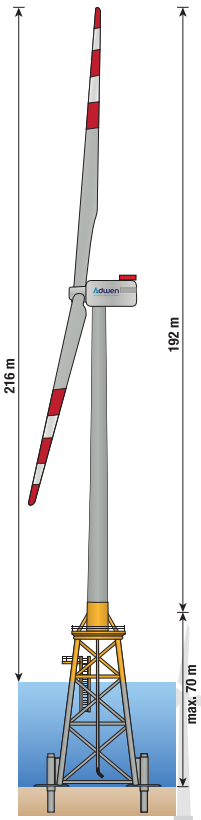

« La fondation jacket a été adoptée de façon définitive »

L'évolution du projet, dont vous retrouverez prochainement le détail sur notre site internet www.eolienoffshoresaintbrieuc.com, a conduit Ailes Marines à décaler d'un an le dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la construction et l'exploitation du parc, en octobre de cette année. L'enquête publique, qui interviendra en phase d'instruction des dossiers par les Services de l'Etat, devrait avoir lieu courant 2016.

L'adoption de la turbine Adwen de 8 MW permettra, d'une part, de bénéficier des dernières évolutions technologiques de l'éolien en mer et d'autre part d'espacer davantage les éoliennes entre elles tout en réduisant la durée des travaux en mer. L'ambition d'Ailes Marines reste de procéder à la mise en service intégrale du parc en 2020.

Ailes Marines S.A.S.
créée par
eole res L'énergie à l'infini
IBERDROLA

BRETAGNE

La lettre d'info du projet

N°1 - Avril 2015

Le suivi de la ressource halieutique* par In Vivo

Depuis l'été 2012, le bureau d'étude finistérien In Vivo, mandaté par Ailes Marines, mène les campagnes de mesures destinées à l'étude d'impact environnemental du projet. Parmi celles-ci figure le suivi de la ressource halieutique aux abords et au sein de la zone d'implantation du projet.
Trois questions à Caroline Piguet, coordinatrice de l'équipe environnement chez Ailes Marines :

• *Comment est réalisé le suivi de la ressource halieutique ?*
A la demande d´Ailes Marines, In Vivo affrète des navires de pêche professionnelle pour mener le suivi des espèces emblématiques de la zone : bulots, araignées, poissons... Le suivi de la coquille Saint-Jacques est quant à lui réalisé en lien avec l'IFREMER.

• *Comment se déroule une campagne ?*
Dans le cas d'une campagne chalut par exemple, qui cible pour nos études les espèces vivant sur le fond, l'équipage, les biologistes d'In Vivo et moi-même embarquons au crépuscule. Il y a 11 « traits » de chalut d'un mille marin à réaliser dans la nuit sur le périmètre du parc éolien et ses abords, pour un total de 60 stations d'échantillonnage. Une fois le mille parcouru, le chalut remonte l'ensemble des captures et les déverse sur le pont ; les espèces pêchées sont ensuite identifiées par les biologistes d'In Vivo, triées, mesurées et pesées avant d'être remises à la mer.

• *Quelles sont les espèces qui ont été recensées lors de ces campagnes chalut ?*
Sur l'ensemble des traits, les espèces sont relativement similaires avec toutefois des variations en termes d'abondance et de diversité. Par exemple, les espèces les plus fréquentes lors de la dernière campagne ont été le griset, le petit tacaud, le pétoncle blanc, l'encornet et le grondin rouge.

*Halieutique : relatif à la pêche

Nous y étions :

Fête de la coquille Saint-Jacques (Paris, 24 et 25 janvier) : Nous étions présents à Montmartre aux côtés des offices de tourisme des Côtes-d'Armor et des instances de pêche.

Trail Glazig (Plourhan, 14 et 15 février) : Nous avons été présenter aux coureurs du trail l'évolution du projet, dans une ambiance sportive et conviviale.

Journées des métiers de la mer (Saint-Cast-le-Guildo, 27 et 28 mars) : Nous avons rencontré jeunes et professionnels pour présenter le projet, ainsi que les métiers de l'éolien en mer.

Ailes Marines a été partenaire pour la seconde fois du challenge découverte de la **Régate des IUT**, qui a eu lieu les **18 et 19 avril** entre **Saint-Brieuc et Saint-Malo**.

Nous y serons :

Nous serons partenaires de la **Vaillante**, course de traversée de la Baie. Retrouvez-nous le **31 mai** à la grève des courses à **Langueux**.

Zoom métier :

Zoom métier : Technicien(ne) de maintenance éoliennes en mer

Les technicien(nes) de maintenance assurent le suivi, l'entretien ainsi que le contrôle des éoliennes en mer ; ils ou elles surveillent et optimisent leurs performances en intervenant au quotidien lors d'opérations de **maintenance dites « préventives »** et ponctuellement, lors d'opérations de **maintenance dites « correctives »**.

Devenir technicien(ne) de maintenance éoliennes en mer nécessite d'avoir le **pied marin** et une **bonne condition physique**, notamment pour des travaux en hauteur. Toute **expérience en maintenance d'éoliennes terrestres** est un atout.

Pour en savoir plus, consultez le livret « 30 métiers de passion et d'avenir de la filière mer » réalisé par Bretagne Pôle Naval : http://goo.gl/W33kUR

Suivez l'actualité du projet sur notre site web : www.eolienoffshoresaintbrieuc.com

Et sur Twitter : @AilesMarines

Editeur de la publication : Ailes Marines SAS • Directeur de publication : Tristan Saramon • Conception graphique : Sébastien Drouin, Aether Concept • Parution : n°1, Avril 2015

La lettre d'info du projet

N°2 - Juillet 2015

Projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

Édito

L'évolution de la définition du projet porté par Ailes Marines – 62 éoliennes Adwen de 8 MW – a été formellement validée en mai par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Maintenant la zone d'implantation et le plan industriel de la définition originale, elle propose un projet plus robuste, qui met en œuvre la toute dernière génération en matière d'éolienne.

Dans le but de présenter cette évolution, Ailes Marines poursuit cet été sa dynamique d'information et de concertation, avec l'organisation de 3 réunions d'information et une exposition itinérante dédiée au projet. Une nouvelle plaquette de présentation a par ailleurs été créée.

En parallèle, Ailes Marines et ses prestataires terminent la préparation du dépôt des demandes d'autorisations administratives, nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc, qui aura lieu en octobre. La rédaction de la pièce maitresse, l'étude d'impact sur l'environnement, est ainsi en cours d'achèvement par le bureau d'études finistérien IN VIVO.

Je vous invite à vous rendre, si vous en avez l'occasion, sur une des étapes de l'exposition itinérante qui circule en ce moment autour de la baie.

En vous souhaitant un bel été et une bonne lecture,

Emmanuel Rollin
Directeur de projet

Dépôt des dossiers de demandes d'autorisations

Le 23 octobre seront remises à la Préfecture des Côtes-d'Armor les demandes d'autorisations administratives du parc éolien (dossier au titre de la « Loi sur l'eau » et Demande d'Occupation du Domaine Public Maritime).

La pièce maitresse de ces dossiers est l'étude d'impact sur l'environnement, dont le but est d'évaluer les impacts du projet sur la qualité de l'eau, le milieu vivant, le paysage ou encore les usages de la mer par exemple. De nombreuses campagnes sur zone et des études techniques ont été réalisées ces deux dernières années en vue de son élaboration.

Ce sont ainsi 71 espèces d'oiseaux et chauves-souris, 45 espèces de coquillages et poissons et 5 espèces de mammifères marins qui ont été recensées dans et aux abords de la zone d'implantation du projet. Les études ont permis d'identifier les caractéristiques du site et d'en définir les sensibilités. L'objectif est d'évaluer les impacts potentiels du projet sur toute sa durée de vie et de l'adapter au mieux en proposant des mesures d'évitement, de réduction et le cas échéant de compensation.

Compte tenu de l'importance accordée par le public à ce thème, l'étude d'impact comprendra un volet paysager conséquent. Les 73 simulations paysagères sont d'ores et déjà **consultables sur le site internet du projet**.

Rappelons que l'étude d'impact sur l'environnement, dont la rédaction est en cours à ce jour, sera consultable par le public dans son intégralité lors de l'enquête publique, qui aura probablement lieu au cours de l'été 2016.

Ailes Marines S.A.S. créée par IBERDROLA, EOLE RES, Groupe Caisse des Dépôts

BRETAGNE

La lettre d'info du projet

N°2- Juillet 2015

Trois réunions d'information sur le projet

A l'initiative d'Ailes Marines, trois réunions d'information ont été organisées pour présenter au public l'évolution des caractéristiques du projet et faire un point sur son avancement.

Ces réunions ont eu lieu à Saint-Brieuc, Saint-Quay-Portrieux et Erquy, les 11 juin, 2 et 16 juillet. Plus de 400 personnes au total y ont pris part, avec une fréquentation particulièrement forte à Saint-Quay-Portrieux et Erquy, communes respectivement concernées par le port de maintenance et le raccordement du parc au réseau électrique.

Animées par Anne Chevrel, réalisatrice de documentaires et ancienne journaliste de télévision, les réunions ont alterné présentations du projet, de la filière industrielle et de l'étude d'impact, avec des temps d'échange avec le public. De nombreuses questions ont ainsi pu être posées, avec une récurrence des thèmes liés aux études environnementales et aux simulations paysagères, aux retombées socio-économiques du projet ou bien encore à la future base de maintenance.

Une heure avant le début de chaque réunion, le public était invité à consulter des panneaux décrivant le projet.

Exposition itinérante

Composée de 8 panneaux, 4 simulations paysagères de 3 mètres, et d'une maquette de l'éolienne Adwen au 1/100e sur fondation jacket, l'exposition résume les principales caractéristiques du projet et propose des focus sur la transition énergétique, la préservation de l'environnement, le projet industriel ou le raccordement au réseau public de transport d'électricité.

L'exposition, qui circule dans les Côtes-d'Armor depuis le 11 juin, sera visible en Mairie à Fréhel du 27 juillet au 4 août, puis rejoindra le Pôle Nautique de Binic jusqu'au 24 août.

Rendez-vous sur notre site internet et sur Twitter pour en découvrir les prochaines étapes.

Nous y étions :

- **Coupe Internationale d'Optimist (Plérin, du 11 au 18 juillet) :** Ailes Marines était partenaire de cet évènement qui regroupait près de 400 embarcations.
- **Côtes d'Armor Tour (du 8 au 13 juillet) :** cette régate, qui a regroupé cette année près d'une cinquantaine de bateaux, fait l'objet d'un partenariat de long terme entre Ailes Marines et le Comité Départemental des Voiles des Côtes-d'Armor.
- **150 ans de la SNSM de la station de Saint-Quay-Portrieux (Saint-Quay-Portrieux, du 24 au 26 juillet) :** Ailes Marines a eu le privilège de venir présenter son projet au public à l'occasion de l'anniversaire de cette institution.

Nous y serons :

- **Breitz Transition Energétique (Quimper, du 18 au 20 septembre) :** le festival breton de la transition énergétique et du développement durable.
- **Festival La Pluie et le Beau Temps, (Rennes, du 25 au 27 septembre) :** l'évènement climat du Grand Ouest, organisé par France Nature Environnement.

Suivez l'actualité du projet sur notre site web : www.eolienoffshoresaintbrieuc.com

Et sur Twitter : @AilesMarines

Editeur de la publication : Ailes Marines SAS • Directeur de publication : Tristan Saramon • Conception graphique : Sébastien Drouin, Aether Concept • Parution : n°2, Juillet 2015

Annexe 6 – Contenu des panneaux de l'exposition itinérante

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

BRETAGNE

L'éolien en mer, au cœur de la transition énergétique

Pour faire face aux problématiques liées au changement climatique, la France a engagé une politique ambitieuse de transition énergétique. Le développement des énergies renouvelables, et en particulier de l'éolien en mer, en est un des volets essentiels.

Plus fort et plus régulier que sur terre, le vent marin permet en effet une production d'énergie renouvelable importante.

La transition énergétique en France

Dès le début des années 2000, l'Etat s'est engagé dans la voie de la transition énergétique :

- En 2007, le Grenelle Environnement a fixé l'objectif de porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, à l'horizon 2020
- La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, votée le 3 mars 2015, ambitionne de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030

Le développement des énergies renouvelables sera un facteur important pour atteindre ces objectifs. La loi prévoit notamment de porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici à 2030.

En Europe

Avec 74 parcs en fonctionnement (8 000 MW) et 12 en construction (3 000 MW), pour une puissance cumulée de près de 11 000 MW, l'éolien en mer posé est la plus mature des énergies marines renouvelables.

En France

A l'issue de 2 appels d'offres lancés par l'Etat en 2011 et 2013 , 6 parcs éoliens en mer sont en développement, pour une puissance totale de près de 3 000 MW.
Le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc sera le premier projet breton.

Les énergies marines renouvelables

Un atout pour la Bretagne

Hydrolien, marémoteur, éolien en mer posé et flottant… les énergies marines renouvelables, un des piliers du pacte électrique breton, se développent en Bretagne.

Le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc représentera 40 % de la production totale d'électricité de la région (sur la base de la consommation observée en 2014).

Ailes Marines S.A.S. créée par eole res IBERDROLA

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

BRETAGNE

La carte d'identité du projet

En avril 2012, Ailes Marines a été désignée lauréate pour le lot de Saint-Brieuc à l'issue de l'appel d'offres lancé par l'Etat en 2011.

Avec près de 400 réunions avec les acteurs du territoire, la concertation a joué un rôle central dans l'élaboration du projet.

75 km² de superficie

62 éoliennes

496 MW de puissance installée

2 000 emplois directs mobilisés

2,5 milliards d'euros d'investissement (hors raccordement)

20 ans d'exploitation du parc au minimum

1 850 GWh par an de production, l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de

850 000 habitants (chauffage compris)

Eolienne la plus proche à **16,3 km** de la côte

400 réunions de concertation

La zone d'implantation du parc

Sur le périmètre de l'appel d'offres de 180 km² défini par l'Etat, Ailes Marines a retenu une zone d'implantation réduite à 75 km².

Résultat d'un processus de concertation et de la prise en compte de multiples critères, cette zone :

- Evite les espaces privilégiés par la pêche professionnelle
- S'écarte autant que possible des sites de nidification des oiseaux
- Garantit un éloignement maximal des zones protégées
- Minimise la visibilité des éoliennes depuis la côte

L'espacement et l'orientation des éoliennes

Les 62 éoliennes seront disposées en 7 lignes, selon le sens des courants

- L'orientation des lignes prend en compte la direction des vents dominants et les pratiques de pêche
- L'espacement entre les éoliennes est de 1 000 m sur une même ligne et la distance entre deux lignes d'éoliennes est de 1 300 m

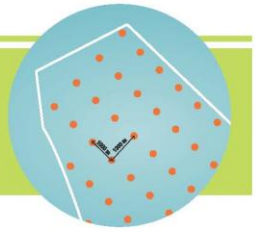

Le calendrier du projet

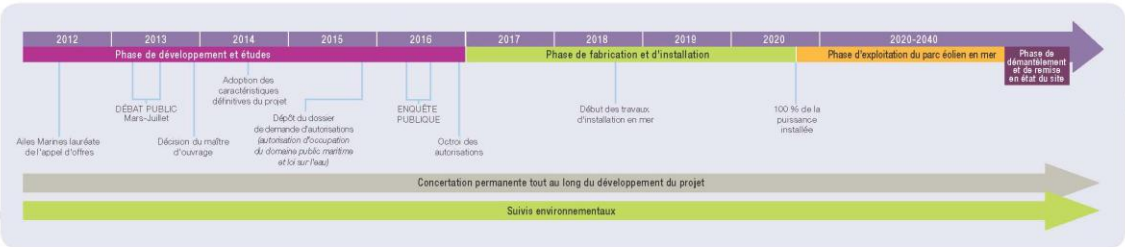

www.eolienoffshoresaintbrieuc.com Suivez nous sur Twitter : @AilesMarines

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

BRETAGNE

Les éléments constitutifs du parc éolien

L'énergie du vent est transformée en électricité par les éoliennes. Cette électricité transite par le réseau de câblage jusqu'à la sous-station électrique en mer, avant d'être acheminée vers le réseau public de transport d'électricité par une liaison double sous-marine.

Les éoliennes

Constituée de plusieurs milliers de composants, chaque éolienne a une puissance nominale de 8 MW.

- Le rotor (1) est constitué de 3 pales de 88 mètres. Il pivote en fonction de la direction du vent
- La nacelle (2) abrite le multiplicateur (boite de vitesse) et le générateur, qui convertit l'énergie transmise par le rotor en électricité
- Haut de 90 mètres, le mât (3) abrite des transformateurs électriques

Les éoliennes tourneront 95 % du temps

- L'éolienne démarre lorsque le vent atteint 11 km/h
- La puissance nominale (8 MW) est atteinte avec un vent de 43 km/h
- Lorsque le vent dépasse 108 km/h, l'éolienne s'arrête, ses pales se mettent « en drapeau »

Un mât de mesure, implanté au sein du parc, assurera le suivi des conditions météorologiques sur site.

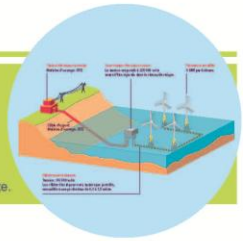

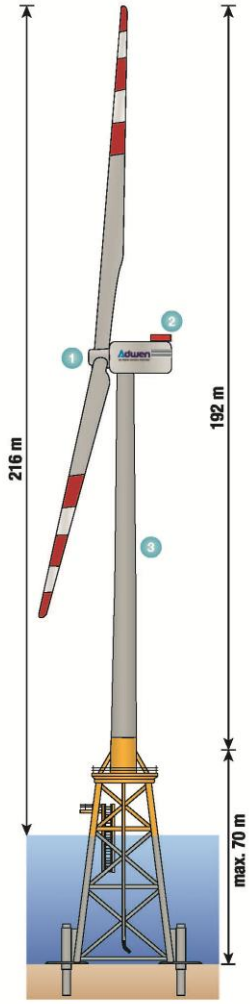

Les fondations de type jacket

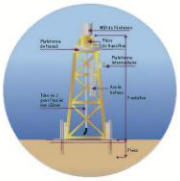

Les éoliennes ne reposent pas directement sur le fond marin : elles sont posées sur des fondations.

Treillis métallique fixé sur le fond par des pieux, la fondation jacket à une emprise au sol réduite et ne nécessite pas de préparation préalable des fonds marins. Des protections anti-affouillement peuvent être nécessaires autour de certaines fondations, selon les caractéristiques du sol rencontrées.

La fondation jacket se compose principalement :
- D'un treillis métallique solidaire des pieux
- D'une « pièce de transition » permettant la fixation de l'éolienne sur la fondation
- D'éléments annexes : plateformes, échelles...

Le réseau de câblage inter-éoliennes

D'une tension de 66 000 volts, il permet d'acheminer l'électricité produite par les éoliennes jusqu'à la sous-station électrique en mer. Deux types de câbles sont présents :

- **Les câbles inter-éoliennes,** qui relient jusqu'à 9 éoliennes entre elles
- **Les câbles collecteurs,** qui transportent la production de groupes d'éoliennes jusqu'à la sous-station électrique en mer

Les câbles seront ensouillés lorsque les conditions de sol le permettent. Dans le cas contraire, ils seront protégés par des enrochements.

La sous-station électrique en mer

Positionnée au centre du parc, sur une fondation de type jacket, la sous-station électrique collecte l'énergie produite par les éoliennes, et élève la tension électrique par le biais de transformateurs de puissance. L'électricité ainsi produite est ensuite dirigée vers les deux câbles d'export, d'une tension de 225 000 volts.

Ailes Marines S.A.S. créée par eole res IBERDROLA

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

BRETAGNE

Une des missions de RTE :
Raccorder le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension (63 000 à 400 000 volts). Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

La liaison sous-marine : de la sous-station électrique au point d'atterrage à Erquy

- 33 km (dont 0,7 km sur estran) de double liaison à 225 000 volts ensouillés et espacés de trois fois la hauteur d'eau
- Des campagnes de pêche scientifiques, réalisées en 2013 par des experts du milieu benthique et halieutique
- Environ 80 points de sondage, réalisés en 2013 pour les études géophysiques et géotechniques
- L'évitement de secteurs à enjeux naturels (maërl, zostères...)

L'atterrage sur la plage de Caroual à Erquy

- Un choix de moindre impact validé par la concertation préalable de 2013
- De nombreux acteurs du territoire représentés : Préfecture, élus, services de l'État, associations
- Un arbitrage multicritères permettant un impact minimal sur l'environnement et les usages de la mer
- L'utilisation des parkings de stationnement en proximité immédiate de la route départementale 34

La liaison souterraine : du point d'atterrage à Erquy au poste électrique de la Doberie

- 16 km de double liaison à 225 000 volts
- Un fuseau de moindre impact prenant en compte les sensibilités du territoire, les enjeux naturels et les possibilités offertes par le réseau de voiries et champs agricoles
- 3 communes sur l'itinéraire du tracé souterrain : Erquy, Saint-Alban et Hénansal
- Une concertation avec le milieu agricole et les gestionnaires de voiries

Concertation et information

- Plus de 100 réunions de concertation menées par RTE avec les acteurs territoriaux depuis fin 2012
- Des permanences d'information du public faites par RTE à l'été 2014 et au printemps 2015

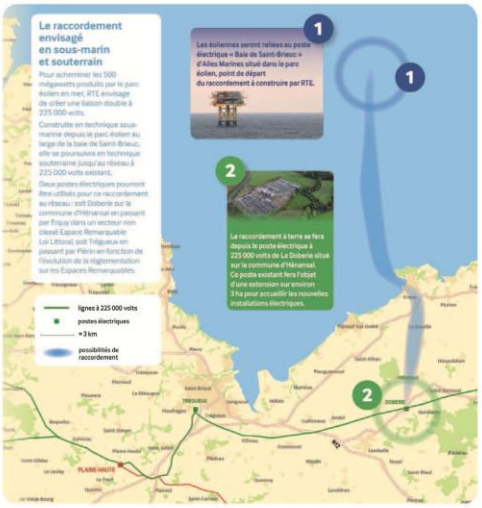

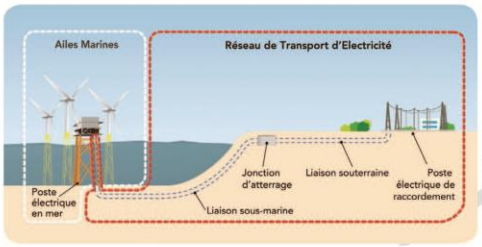

Montant du raccordement : 200 millions d'euros

www.eolienoffshoresaintbrieuc.com Suivez nous sur Twitter : @AilesMarines

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc

BRETAGNE

La prise en compte de l'environnement dans le projet

Depuis avril 2012, le bureau d'études finistérien indépendant In Vivo mène, en partenariat avec 13 autres bureaux d'études, l'étude d'impact environnementale, qui sera présentée lors de l'enquête publique.

Objectif : Caractériser la zone et identifier ses enjeux, pour bâtir un projet respectueux de l'environnement.

Plus de 120 campagnes de mesures en mer ont ainsi été réalisées.

Plus de deux ans de campagnes sur site pour améliorer la connaissance

In Vivo, secondé par des bureaux d'études spécialisés, a mené sur une période de plus de deux ans des campagnes de mesures sur site dans le but de connaitre avec précision les caractéristiques biologiques et physiques de la zone. Les campagnes sur le milieu vivant portaient par exemple sur les compartiments suivants : oiseaux, mammifères marins, chauve-souris ou encore ressource halieutique. Elles nous ont ainsi permis d'approfondir nos connaissances sur la baie de Saint-Brieuc, d'inventorier les espèces et de conclure sur l'enjeu environnemental de la zone du projet du parc éolien mer de la Baie de Saint-Brieuc.

La prise en compte de l'enjeu paysager

Consciente de la sensibilité paysagère du littoral des Côtes-d'Armor, Ailes Marines a intégré les préconisations de l'étude paysagère menée par le bureau d'études indépendant l'Atelier de l'Isthme :

- Un éloignement maximum du cap Fréhel et du cap d'Erquy, deux sites à très fort niveau d'enjeu : le projet se situe ainsi à plus de 16 km de ces points de vue
- Une limitation du gabarit global du projet du nord au sud, afin de limiter dans des proportions similaires l'emprise totale du parc éolien à l'horizon, lorsqu'il sera observé depuis des points situés à l'ouest ou à l'est sur le littoral

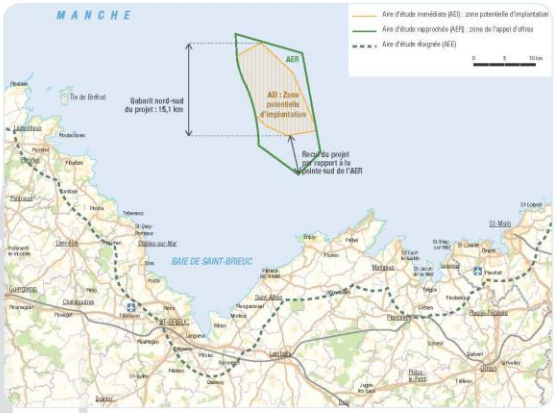

Exemple du déroulé d'une campagne : les suivis des oiseaux et des mammifères marins

A raison de deux sorties par mois, l'équipe d'In Vivo a parcouru en bateau une zone de 185 km² englobant le périmètre du parc éolien en mer. Deux observateurs identifiaient les individus présents, leur comportement et leur localisation. La même démarche a été effectuée par avion, à raison d'une fois par mois, sur un périmètre élargi couvrant l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc (zone de 2 557 km², ci-contre).

L'analyse des données permet ainsi aux scientifiques d'évaluer la présence et le comportement des différentes espèces observées sur la zone d'étude (migration, zone d'alimentation et de repos…) et d'élaborer ainsi un état des lieux exhaustif.

La méthodologie des photomontages

73 simulations paysagères ont été réalisées par Géophom, entreprise spécialisée dans ce domaine.
La méthodologie mise en œuvre par Géophom a été expertisée et validée par le laboratoire de réalité virtuelle LIMSI-CNRS d'Orsay (Computer Science Laboratory for Mechanics and Engineering Sciences).

- Photographie par appareil 36 Mpx
- Focale fixe de 50 mm
- Assemblages de séries de 15 images
  - Panoramiques à 360° puis 180°
- Représentation fidèles des éoliennes, prenant en compte :
  - Courbure terrestre
  - Marnage
  - Ensoleillement
  - Visibilité

Les simulations paysagères sont consultables dans leur intégralité sur le site internet d'Ailes Marines, et seront reprises sous la forme d'un cahier des photomontages lors de l'enquête publique, en 2016.

Ailes Marines S.A.S. créée par EDF EN IBERDROLA

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Un projet compatible avec les usages de la mer

Afin d'intégrer au mieux le projet dans la baie de Saint-Brieuc, Ailes Marines a entrepris un dialogue constructif avec les usagers de la mer dans le but de concevoir un projet en harmonie avec les activités de la zone.

Un projet construit en concertation avec les instances de pêche

La filière pêche représente un secteur majeur en Bretagne, tout particulièrement dans la baie de Saint-Brieuc. Ailes Marines a donc jugé essentiel de veiller à la compatibilité du projet éolien en mer avec les différentes pratiques de pêche.

Choix de la fondation jacket

En concertation avec les acteurs locaux, et en particulier les instances de pêche, Ailes Marines a choisi les jackets comme fondations.
Ces treillis métalliques ne nécessitent pas de préparation du sol et ont l'avantage d'une faible emprise sur le fond marin, tout en minimisant l'impact sur les courants et la houle. Leur démantèlement et recyclage sont par ailleurs mieux maîtrisés que pour d'autres types de fondations.

Orientation des éoliennes et réseau de câblage

L'orientation des lignes d'éoliennes et le plan de câblage ont été définis en tenant compte des pratiques de pêche :

- Les lignes d'éoliennes seront orientées selon le cap 314°, qui correspond à l'orientation de prédilection des pêcheurs
- Le « chenal au sein de l'avenue », zone de pêche de prédilection, restera dépourvu d'éoliennes, et le passage des câbles y sera limité
- Le linéaire total de câbles a été minimisé et les câbles ne se croiseront pas

Zone d'implantation

Afin de limiter les incidences sur l'exploitation commerciale de la coquille Saint-Jacques, Ailes Marines s'est engagée à éviter le gisement principal, situé dans la partie sud de la zone de l'appel d'offres, en choisissant d'implanter son projet au nord.

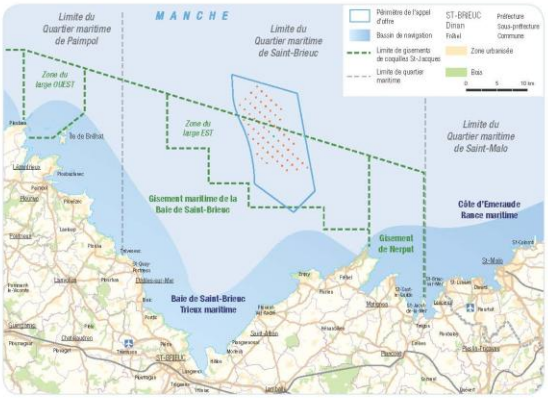

Pêche et navigation au sein du parc

La décision d'autoriser la navigation et la pêche au sein du parc, ainsi que ses modalités (distance de sécurité…) n'est pas du ressort d'Ailes Marines, qui le souhaite néanmoins, pour peu que toutes les conditions de sécurité requises soient réunies. Au terme de l'instruction des demandes d'autorisation, c'est la Préfecture Maritime de l'Atlantique qui définira les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc, après avis des autorités de surveillance et de la Commission nautique. Elles devront permettre d'assurer la sécurité des usagers de la mer, dont celle des plaisanciers, en toute circonstance.

Ailes Marines partenaire de la voile en Côtes-d'Armor

Voile et éoliennes en mer ont en commun une source d'énergie propre et inépuisable : le vent, et un univers identique : la mer. C'est pourquoi Ailes Marines a choisi d'associer au projet les plaisanciers, et en particulier la voile, à travers différents partenariats structurants, notamment :

- En s'engageant aux côtés du Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor pour une durée de 10 ans
- En soutenant l'association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux dans la restauration, la réhabilitation et la valorisation du vieux gréement « Le Saint-Quay », à l'initiative de la mairie de Saint-Quay-Portrieux et de la Région Bretagne
- En étant partenaire de la Régate des IUT, course sur voiliers habitables entre Saint-Malo et Saint-Brieuc
- En étant partenaire des Gabiers du Goëlo, une association qui développe et accompagne les projets sportifs nautiques des élèves du lycée professionnel maritime Pierre Loti de Paimpol

www.eolienoffshoresaintbrieuc.com Suivez nous sur Twitter : @AilesMarines

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

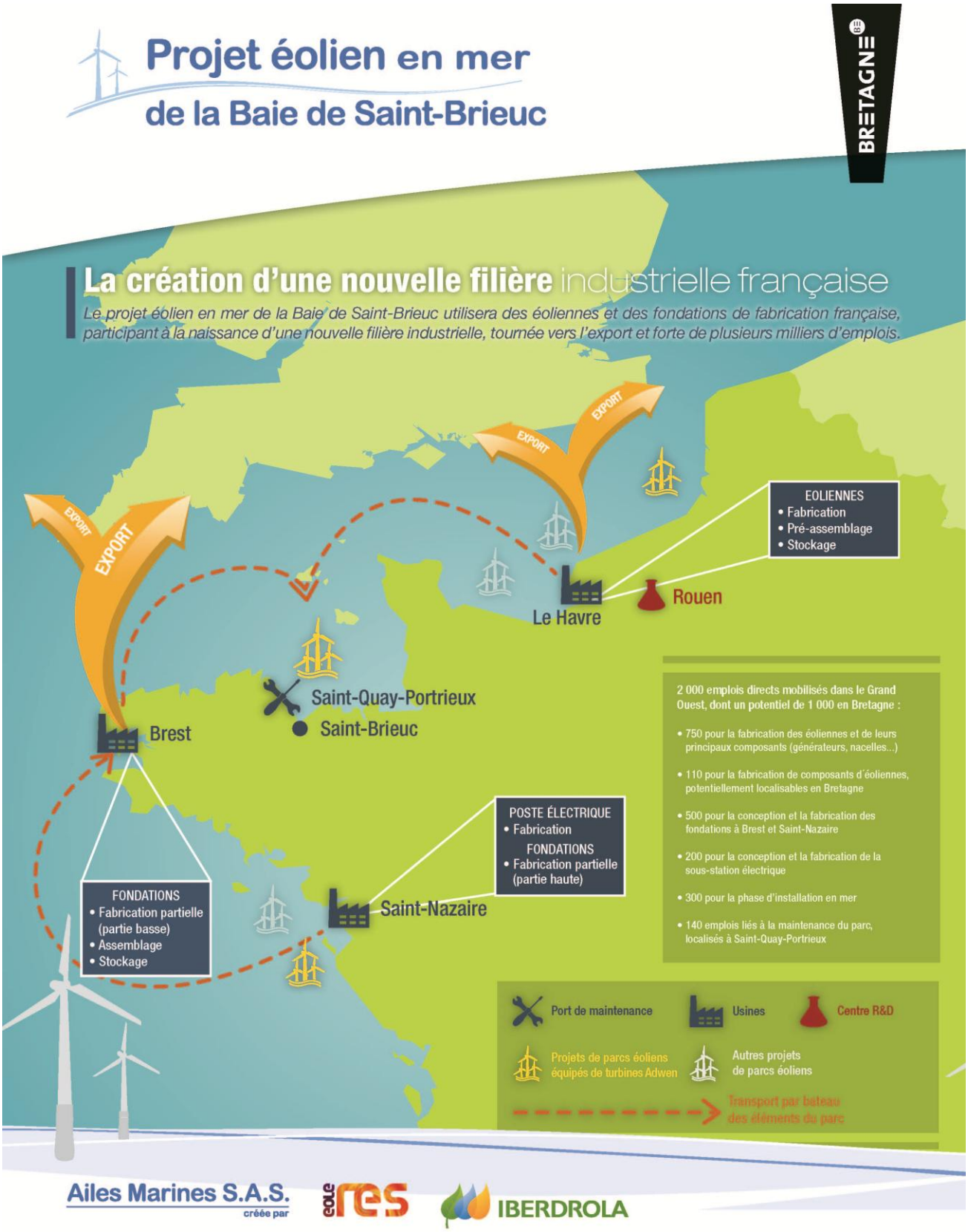

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

BRETAGNE

L'exploitation du parc éolien en mer

La phase d'exploitation du parc débutera dès la mise en service des premières éoliennes et se prolongera sur toute la durée de vie du parc jusqu'à son démantèlement. Deux opérations, étroitement liées, sont à distinguer :

- *Le suivi de la production à la charge d'Ailes Marines en tant qu'exploitant du parc*
- *La maintenance du parc confiée à Adwen en tant que fournisseur des éoliennes*

Organisation générale de l'exploitation

Saint-Quay-Portrieux : port d'exploitation et de maintenance

Le port d'exploitation et de maintenance est le centre de pilotage des opérations de maintenance, de surveillance et de gestion des flux logistiques. Le port de Saint-Quay-Portrieux a été validé par un vote du Conseil Départemental en septembre 2013 pour accueillir la base d'exploitation et de maintenance selon les critères suivants :

- Bonne accessibilité maritime : accès permanent (ouvert 24h/24 7 jours/7) avec une profondeur minimum de 2,5 m
- Bonne accessibilité terrestre
- Distance réduite par rapport au parc éolien : 26,4 km (14,2 NM)

La base de maintenance se situera à côté du port de pêche, côté ouest et couvrira une surface de 2000 m² répartis sur 2 étages.

Les navires de maintenance

Très spécialisés, les trois navires d'environ 20 m achemineront sur le parc à la fois personnel et matériel nécessaires aux interventions. Ils devront également assurer les opérations de transfert, de chargement et de déchargement dans les conditions optimales de sécurité, dans le port d'exploitation et de maintenance comme au sein du parc éolien.

Maintenance des éoliennes

On distingue deux types de maintenance sur un parc éolien en mer :

- La maintenance préventive qui consiste à intervenir sur les éléments du parc éolien de manière périodique et planifiée :

  - 5 jours par éolienne et par an
  - Vérifications et remplacement des lubrifiants, des liquides de refroidissement, des pièces mécaniques, électriques et électroniques
  - Vidanges des réservoirs et cuves de rétention

  A noter que les peintures des éoliennes sont prévues pour tenir toute la durée de vie des éoliennes.

- La maintenance corrective qui est destinée à résoudre un dysfonctionnement ponctuel :

  - 10 fois par an environ
  - Surveillance à distance à partir d'un poste de contrôle à terre qui permet de résoudre 85 % des problèmes
  - Des équipes mobilisées 24h/24 et 7jours/7

Autres opérations de maintenance

- L'état des fondations sera vérifié régulièrement par plongeur ou robot : nettoyage des accès, peinture, mât de mesure, soudure…
- Vérification de l'état des câbles, de leur enfouissement, du maintien des enrochements et protections, remplacement et réparation le cas échéant
- Maintenance de la sous-station électrique : vidange régulière des réservoirs (minimum une fois par an), maintenance des échelles, des grues, des systèmes de sécurité…
- Maintenance du mât de mesure, réparation ou remplacement des équipements de mesure (anémomètres, girouettes) deux fois par an à minima

Emplois

L'exploitation et la maintenance représenteront 140 emplois directs localisés dans la baie de Saint-Brieuc, pour une durée minimale de 20 ans :

- 100 techniciens chargés des opérations de maintenance
- 20 marins chargés de transporter le personnel de maintenance et le matériel
- 20 superviseurs chargés du suivi de la production électrique

Zoom métier : Technicien(ne) de maintenance éoliennes en mer

Les technicien(nes) de maintenance assurent le suivi, l'entretien ainsi que le contrôle des éoliennes en mer. Ils ou elles surveillent et optimisent leurs performances en intervenant au quotidien lors d'opérations de maintenance préventives, et ponctuellement, lors d'opérations de maintenance correctives.
Devenir technicien(ne) de maintenance éoliennes en mer nécessite d'avoir le pied marin et une bonne condition physique, notamment pour des travaux en hauteur. Toute expérience en maintenance d'éoliennes terrestres sera un atout.

Pour en savoir plus, consultez le livret « 30 métiers de passion et d'avenir de la filière mer» réalisé par Bretagne Pôle Naval : http://goo.gl/W33kUR

www.eolienoffshoresaintbrieuc.com Suivez nous sur Twitter : @AilesMarines

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

Annexe 7 – Communiqués de presse

Ailes Marines SAS, 40-42 Rue la Boétie 75008 Paris, France 538 781 857 RCS Paris

Ce document et l'information qu'il contient sont la propriété Ailes Marines SAS (société créée par IBERDROLA et AVEL VOR). Il ne sera pas utilisé pour toute autre fin que celle pour laquelle il a été fourni. Droits d'auteur BERDROLA & AVELVOR – Tous droits réservés. Ne pas divulguer sans autorisation.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : **6 avril 2012**

Contact : **Jean-Christophe Labastugue, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com**

Le consortium Iberdrola – Eole-RES lauréat sur le lot de Saint-Brieuc dans le cadre de l'appel d'offres du Gouvernement français sur l'éolien en mer

A l'issue de l'appel d'offres national éolien en mer lancé par le Gouvernement français en juillet 2011, le consortium Iberdrola – Eole-RES a été désigné lauréat sur le lot de Saint-Brieuc. Le marché porte sur le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer d'une puissance installée de 500 mégawatts. Le consortium et ses partenaires s'engagent à mobiliser environ 2 000 emplois en France grâce à ce projet, dans les années à venir.

Paris, le 6 avril 2012 – A la suite de l'appel d'offres national lancé au mois de juillet 2011, le consortium piloté par Iberdrola et Eole-RES, avec pour partenaires Areva, Technip et Neoen Marine, a été désigné par le Gouvernement français pour le projet de parc éolien de la Baie de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor).

Le marché porte sur le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer, d'une puissance installée de 500 mégawatts (MW), situé à un peu moins d'une vingtaine de kilomètres au large de la Baie de Saint-Brieuc. La société ad hoc, créée par le consortium pour porter le projet, a été baptisée « *Ailes Marines* ».

Sur la zone définie, le projet du consortium Iberdrola et Eole-RES comprend 100 éoliennes de 5 MW, sur un champ d'une superficie de 80 km². Dans une première étape, le consortium confirmera au cours des 18 prochains mois, durant la période de « levée des risques », les conditions techniques et environnementales précises d'implantation du projet ainsi que sa faisabilité.

« Nous avons remporté cet appel d'offres au terme d'une compétition difficile. En retenant notre candidature, le gouvernement Français a démontré qu'un consortium européen pouvait répondre aux exigences du cahier des charges et être sélectionné sur la qualité de son projet au même titre que les sociétés hexagonales » a commenté Keith Anderson, Directeur de la Division Offshore d'Iberdrola.

« *Ce succès confirme la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise du consortium Iberdrola et Eole-RES dans le développement et l'exploitation de champs éoliens. Nous avons su répondre à la fois aux exigences industrielles, aux critères de prix et de qualité environnementale de cet appel d'offres et ainsi convaincre l'administration et le gouvernement français par la pertinence de notre proposition* » a déclaré Jean-Marc Armitano, PDG Eole-RES.

Le consortium Iberdrola et Eole-RES a inscrit son projet « Ailes Marines » dans une approche de territoire durable, ayant pour maître-mots la participation, la concertation et la prise en compte des usagers et des riverains. D'autre part, le consortium Iberdrola et Eole-RES s'appuiera sur les compétences locales pour développer le tissu économique, avec la volonté de donner une place privilégiée aux industriels de la région dans la fabrication des composants des éoliennes.

Sur ce projet d'aménagement de territoire, le consortium Iberdrola et Eole-RES et ses partenaires, s'engagent à mobiliser environ 2 000 emplois en France, principalement dans le Grand-Ouest, dont une partie significative en Bretagne. A titre d'exemple, la ferme éolienne permettra la création de 140 emplois directs dans la baie de Saint-Brieuc pendant toute la période d'exploitation, soit 20 ans au minimum.

Dans le détail, les co-investisseurs Iberdrola et Eole-Res interviendront comme développeur – avec le support de Neoen Marine - et exploitant du parc éolien à travers la société de projet « Ailes Marines ». Le groupe Areva se chargera de la fabrication au Havre des aérogénérateurs ainsi que de la maintenance des éoliennes. De son côté, Technip prévoit jusqu'à 300 emplois majoritairement localisés en Bretagne pour l'ingénierie et l'installation en mer des câbles, des fondations et des éoliennes. Enfin, des accords avec les sociétés STX et Eiffage ont été signés pour la réalisation des fondations de type « jacket », retenues par le consortium pour recevoir les futures éoliennes.

L'appel d'offres

Début 2011, le gouvernement français a lancé un appel d'offres pour l'installation d'éoliennes offshore avec pour objectif une puissance totale installée de 6 000 MW à l'horizon 2020.La première tranche de cet appel d'offres a été lancée en juillet 2011. Elle porte sur l'implantation d'ici 2018 à 2020 de 5 parcs éoliens d'une capacité totale de 3.000 MW dans 5 zones marines désignées par l'Etat.

----------A propos de :

IBERDROLA www.iberdrola.com est l'une des cinq plus grandes compagnies électriques au monde et est présente dans 40 pays. IBERDROLA, leader mondial de l'éolien, avec une puissance installée dépassant les 13 690 MW, est présente en France depuis 2005, où elle développe, construit et exploite des parcs éoliens. Elle compte 34 parcs en opération, pour un total de 321 MW. Son siège est situé à Paris, avec des antennes à Rennes et à Nancy. La compagnie détient un portefeuille d'environ 12 500 MW d'éolien en mer, essentiellement en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, ce qui en fait un des acteurs majeurs du secteur.

EOLE-RES www.eoleres.com est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) sur le marché français depuis plus de 15 ans, à l'origine de près de 500 MW de centrales de production en exploitation ou en cours de construction. La société est filiale du Groupe RES, l'un des pionniers et leaders mondiaux de l'éolien avec plus de 6000 MW installés à ce jour. Le groupe bénéficie d'une expertise offshore toute particulière en étant intervenu sur près de 500 MW éolien offshore déjà en exploitation ou en cours de construction au Royaume-Uni.

AREVA fournit à ses clients des solutions pour produire de l'électricité avec moins de CO_2. L'expertise du groupe et son exigence absolue en matière de sûreté, de sécurité, de transparence et d'éthique font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu. Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe développe par ailleurs ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergies, hydrogène et stockage – pour devenir d'ici à 2012 l'un des trois leaders mondiaux de ce secteur. Grâce à ces deux grandes offres, les 48 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre, une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

TECHNIP est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 30 000 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial.
Implanté dans 48 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine.

NEOEN MARINE est le véhicule de développement éolien en mer de NEOEN (www.neoen.fr) et de la Caisse Des Dépôts. NEOEN développe, finance, construit et exploite des centrales électriques à partir d'énergies renouvelables : parcs éoliens, fermes solaires et centrales à biomasse. Avec le soutien de ses actionnaires, NEOEN entend devenir l'un des premiers producteurs d'électricité indépendants « verts » de France d'ici 2015, avec un objectif de puissance installée de 800 MW. NEOEN est également leader dans le secteur des grandes centrales photovoltaïques au Portugal.

Consortium IBERDROLA - EOLE RES

Contact pour la presse :

Symorg
Agence de relations médias
Jean-Christophe Labastugue
+ 33 (0) 6 03 45 11 37
contact@symorg.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : **8 octobre 2012**

Contact : **Jean-Christophe Labastugue, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Ailes Marines a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 20 juillet 2012, pour le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Le 5 septembre 2012, la CNDP a décidé l'organisation d'un Débat Public. La Commission a nommé M. Antoine DUBOUT Président de la Commission Particulière du Débat Public, en cours de mise en place pour le projet. Le Débat Public est actuellement en phase de préparation. Ce communiqué de presse ne préjuge en rien l'issue du Débat Public et les sujets qu'il contient pourront y être débattus.

Ailes Marines et les représentants des instances de pêche concernées par le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc signent une convention de collaboration

---

Avec la signature de cette convention de collaboration, les représentants des instances de pêche sont officiellement et étroitement associés au projet d'aménagement du champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, de sa phase de développement et d'exploitation, jusqu'à son démantèlement.

Rennes / Paris / Avignon le 8 octobre 2012 – La société Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES pour développer le champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, annonce aujourd'hui la signature officielle d´une convention de collaboration avec les représentants des instances de pêche concernées par le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc.

Monsieur **Olivier Le Nezet**, Président du Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM), Monsieur **Alain Coudray**, Président du CDPMEM des Côtes-d'Armor, Monsieur **Pascal Lecler,** Président du CDPMEM d'Ille-et-Vilaine, et Monsieur **Jonathan Cole,** Président de la société Ailes Marines, ont officiellement signé cette convention le lundi 8 octobre 2012, au siège du CRPMEM à Rennes.

Depuis plus de 12 mois, la société Ailes Marines construit avec les représentants des instances de pêche concernées, un processus participatif d'échanges sur les modalités d'intégration du projet du champ éolien en mer tel que le prévoit l'appel d'offres lancé par le Gouvernement en juillet 2011.

Avec la signature de cette convention de collaboration, les représentants des instances de pêche sont désormais officiellement et étroitement associés à ce projet de territoire et ce durant toute la phase de développement et d'exploitation du champ éolien en mer de Saint-Brieuc, et jusqu'à son démantèlement.

Les modalités de concertation mises en place dans la convention avec les représentants des instances de pêches, permettront de réaliser un projet le moins impactant possible pour les activités professionnelles de la pêche.
En plus de la concertation, la société Ailes Marines, a fait le choix de s'inscrire aux côtés des professionnels de la pêche pour apporter son soutien à plusieurs projets de pêche durable et de préservation de la ressource halieutique. Par exemple :

- Le financement de plusieurs campagnes d'éradication de la crépidule (mollusque gastéropode invasif)
- La participation au réensemencement de naissains de coquilles Saint-Jacques en Baie de Saint-Brieuc
- Le cofinancement du projet collectif de viviers à homards réfrigérés porté par l'Association des Homardiers
- La création d'un poste de chargé de mission « éolien en mer »
- Le financement d'une étude sur l´effet récif artificiel des futures fondations jackets

Ailes Marines s'associera également au CRPMEM et aux CDPMEM des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine dans leurs actions de promotion des métiers et des produits de la pêche.

Emmanuel Rollin**,** Directeur du projet Ailes Marines a déclaré « *Il s'agit d'un moment fort de notre collaboration avec les comités des pêches, reflet du travail commun que nous avons mené mais surtout, de l'ensemble de nos travaux futurs. Durant toute la durée de vie du champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, la société Ailes Marines s'impliquera dans la préservation et le soutien de l'activité de la pêche avec la volonté de contribuer au développement d'une pêche durable ».*

Alain Coudray, Président du CDPMEM des Côtes-d'Armor, a déclaré « *Nous nous satisfaisons de la signature de la convention de collaboration qui retrace tout ce qui a été partagé avec Ailes Marines ces derniers mois ».*

A propos de :

Ailes Marines

La société Ailes Marines a été créée en 2011 pour répondre à l'appel d'offres lancé par le gouvernement, puis pour développer et exploiter le futur champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Cette co-entreprise est détenue à 70% par IBERDROLA et 30% par EOLE-RES.

IBERDROLA www.iberdrola.com est l'une des cinq plus grandes compagnies électriques au monde et est présente dans 40 pays. IBERDROLA, leader mondial de l'éolien, avec une puissance installée dépassant les 14 100 MW à fin juin 2012, est présente en France depuis 2005, où elle développe, construit et exploite des parcs éoliens. Elle compte 33 parcs en opération, pour un total de 321 MW. Son siège est situé à Paris, avec des antennes à Rennes et à Nancy. La compagnie détient un portefeuille d'environ 12 500 MW d'éolien en mer, essentiellement en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, ce qui en fait un des acteurs majeurs du secteur.

EOLE-RES www.eoleres.com est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) sur le marché français depuis plus de 15 ans, à l'origine de près de 500 MW de centrales de production en exploitation ou en cours de construction. La société est filiale du Groupe RES, l'un des pionniers et leaders mondiaux de l'éolien avec plus de 6500 MW installés à ce jour. Le groupe bénéficie d'une expertise offshore toute particulière en étant intervenu sur près de 500 MW éolien offshore déjà en exploitation ou en cours de construction au Royaume-Uni.

Les partenaires du projet Ailes Marines

AREVA fournit à ses clients des solutions pour produire de l'électricité avec moins de CO_2. L'expertise du groupe et son exigence absolue en matière de sûreté, de sécurité, de transparence et d'éthique font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu. Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe développe par ailleurs ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergies, hydrogène et stockage – pour devenir d'ici à 2012 l'un des trois leaders mondiaux de ce secteur. Grâce à ces deux grandes offres, les 48 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre, une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

TECHNIP est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 30 000 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial.
Implanté dans 48 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine

NEOEN MARINE est le véhicule de développement énergies marines de NEOEN (www.neoen.fr) et de la Caisse Des Dépôts. NEOEN développe, finance, construit et exploite des centrales électriques à partir d'énergies renouvelables : parcs éoliens, fermes solaires et centrales à biomasse. Avec le soutien de ses actionnaires, NEOEN entend devenir l'un des premiers producteurs d'électricité indépendants « verts » de France d'ici 2015, avec un objectif de puissance installée de 800 MW. NEOEN est également leader dans le secteur des grandes centrales photovoltaïques au Portugal.

Projet Ailes Marines

Contact pour la presse :

Agence Symorg

Jean-Christophe Labastugue

+ 33 (0) 6 03 45 11 37
contact@symorg.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : **1er octobre 2012**

Contact : **Jean-Christophe Labastugue, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Ailes Marines a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 20 juillet 2012, pour le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Le 5 septembre 2012, la CNDP a décidé l'organisation d'un Débat Public. La Commission a nommé M. Antoine DUBOUT Président de la Commission Particulière du Débat Public, en cours de mise en place pour le projet. Le Débat Public est actuellement en phase de préparation. Ce communiqué de presse ne préjuge en rien l'issue du Débat Public et les sujets qu'il contient pourront y être débattus.

Le consortium mené par IBERDROLA et EOLE-RES débute deux campagnes d'études dans la Baie de Saint-Brieuc

---

Le consortium mené par IBERDROLA et EOLE-RES a débuté deux campagnes d'étude géotechnique et géophysique sur le site du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Ces études doivent parfaire le dimensionnement et le design des fondations et confirmer les modes d'installation en mer des éléments du futur parc éolien.

Rennes / Paris / Avignon le 1er octobre 2012 – La société Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES pour développer le champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, annonce aujourd'hui le démarrage de deux campagnes d'études techniques.

Ces campagnes se déroulent sur le site du projet du futur parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Ailes Marines a mandaté la société GeoSea, filiale du groupe DEME, pour la réalisation de ces deux campagnes qui portent sur :

- **Une étude géophysique** engagée depuis le 26 août 2012 pour une durée de 45 jours. Cette étude réalisée à l'aide de sondages par sonar à partir du navire Ixplorer affrété par GeoSea, déterminera précisément la topographie et la composition des fonds marins du site.
- **L'étude géotechnique** engagée depuis le 16 septembre 2012 pour une durée de 35 jours. Cette étude réalisée à partir du navire plate-forme Goliath affrété par la société GeoSea, repose sur une série de carottages d'une profondeur de 30 mètres, qui sont réalisés à partir du navire plate-forme Goliath. Les informations recueillies à l'issue de cette campagne et des analyses qui suivront, permettront de mieux caractériser le sous-sol du site.

Ces deux campagnes d'études, géotechnique et géophysique, permettront de parfaire le dimensionnement et le design des futures fondations des éoliennes (treillis métallique nommés « jackets ») et de confirmer les modes d'installation en mer des éléments du futur parc tels que les fondations, les câbles, la sous-station électrique et les éoliennes.

Emmanuel Rollin, Directeur du projet Ailes Marines, a déclaré « *Avec le démarrage de ces deux études, Ailes Marines vient de franchir une première étape déterminante dans le développement du projet éolien de la Baie de Saint Brieuc. Ces études et les informations recueillies doivent nous permettre de parfaire notre connaissance des fonds marins et sous-marins du futur site du champ éolien, afin de réaliser un projet en parfaite adéquation avec les caractéristiques du milieu ».*

Ces deux campagnes d'études s'inscrivent dans la période dite de « levée des risques » du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, telle que définie dans les conditions de l'appel d'offres du gouvernement.

En effet, les conditions du processus d'appel d'offres exigent, entre autres, la réalisation par la société Ailes Marines d'études d'ingénierie dans les 18 mois suivant la nomination du lauréat, en avril 2012.

A propos de :

Ailes Marines

La société Ailes Marines a été créée en 2011 pour répondre à l'appel d'offres lancé par le gouvernement, puis pour développer et exploiter le futur champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Cette co-entreprise est détenue à 70% par IBERDROLA et 30% par EOLE-RES.

IBERDROLA www.iberdrola.com est l'une des cinq plus grandes compagnies électriques au monde et est présente dans 40 pays. IBERDROLA, leader mondial de l'éolien, avec une puissance installée dépassant les 14 100 MW à fin juin 2012, est présente en France depuis 2005, où elle développe, construit et exploite des parcs éoliens. Elle compte 33 parcs en opération, pour un total de 321 MW. Son siège est situé à Paris, avec des antennes à Rennes et à Nancy. La compagnie détient un portefeuille d'environ 12 500 MW d'éolien en mer, essentiellement en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, ce qui en fait un des acteurs majeurs du secteur.

EOLE-RES www.eoleres.com est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) sur le marché français depuis plus de 15 ans, à l'origine de près de 500 MW de centrales de production en exploitation ou en cours de construction. La société est filiale du Groupe RES, l'un des pionniers et leaders mondiaux de l'éolien avec plus de 6500 MW installés à ce jour. Le groupe bénéficie d'une expertise offshore toute particulière en étant intervenu sur près de 500 MW éolien offshore déjà en exploitation ou en cours de construction au Royaume-Uni.

Les partenaires du projet Ailes Marines

AREVA fournit à ses clients des solutions pour produire de l'électricité avec moins de CO_2. L'expertise du groupe et son exigence absolue en matière de sûreté, de sécurité, de transparence et d'éthique font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu. Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe développe par ailleurs ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergies, hydrogène et stockage – pour devenir d'ici à 2012 l'un des trois leaders mondiaux de ce secteur. Grâce à ces deux grandes offres, les 48 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre, une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

TECHNIP est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 30 000 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial.
Implanté dans 48 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine

NEOEN MARINE est le véhicule de développement énergies marines de NEOEN (www.neoen.fr) et de la Caisse Des Dépôts. NEOEN développe, finance, construit et exploite des centrales électriques à partir d'énergies renouvelables : parcs éoliens, fermes solaires et centrales à biomasse. Avec le soutien de ses actionnaires, NEOEN entend devenir l'un des premiers producteurs d'électricité indépendants « verts » de France d'ici 2015, avec un objectif de puissance installée de 800 MW. NEOEN est également leader dans le secteur des grandes centrales photovoltaïques au Portugal.

Projet Ailes Marines

Contact pour la presse :

Agence Symorg

Jean-Christophe Labastugue

+ 33 (0) 6 03 45 11 37
contact@symorg.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : **6 décembre 2012**

Contact : **Jean-Christophe Labastugue, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com**

Après avoir été saisie par Ailes Marines, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé l'organisation d'un Débat Public pour le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. La Commission a nommé M. Antoine DUBOUT Président de la Commission Particulière du Débat Public, mise en place pour le projet. Le Débat Public est actuellement en phase de préparation, avec en particulier la rédaction du Dossier du Maitre d'Ouvrage (DMO) par Ailes Marines, qui sera présenté à la CNDP début février 2013. Si la CNDP valide le DMO, le Débat Public se tiendrait de mi-mars à mi-juillet 2013. Ce communiqué de presse ne préjuge en rien l'issue du Débat Public et les sujets qu'il contient y seront débattus.

Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES, nouveau partenaire du Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor

---

Ailes Marines s'engage aux côtés du Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor, pour le développement et la promotion de la voile en Baie de Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc / Paris / Avignon le 6 décembre 2012 – La société Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES pour développer le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, annonce aujourd'hui la signature officielle d´une convention de partenariat avec le Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor (CDV 22).

A travers ce partenariat, Ailes Marines va soutenir le CDV 22 pour une durée de dix ans, en contribuant à l'acquisition de dériveurs monotypes laser et au renouvellement de matériels nautiques (voiles, coques d'optimist,…) à destination des différents clubs nautiques du département engagés dans une pratique sportive compétitive.

Ailes Marines devient aussi partenaire des futures éditions de **« L'école toutes voiles dehors »** à compter de 2013.

Cette manifestation annuelle créée en 2001 par le CDV 22 vise à promouvoir la voile à l'école et à inscrire cette discipline de manière pérenne dans le système éducatif costarmoricain. Elle s'adresse à près de 2500 élèves répartis dans une centaine de classes et mobilise 400 adultes enseignants, accompagnateurs et encadrants des centres nautiques.

Ailes Marines sera également partenaire dès 2013 des courses organisées par le CDV 22 :

« Le Côtes d'Armor Tour »

Cette régate qui se déroule sur des parcours côtiers et techniques le long des Côtes-d'Armor rassemble un public de régatiers et de croisière à travers la mise en place d'une catégorie « rallye ».

« **Le Trophée MULTI50 Prince de Bretagne** - **Côtes d'Armor »**

Le Trophée Prince de Bretagne est une épreuve annuelle réservée aux multicoques de 50 pieds appartenant à la Class Multi50. L'épreuve a été remportée en 2012 par Yves Le Blévec skipper d'Actual.

Emmanuel Rollin**,** Directeur du projet Ailes Marines a souligné « *Nous partageons à travers le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc des valeurs fortes et communes avec les acteurs du monde de la mer et de la voile. Il nous semblait donc important qu´Ailes Marines, et de ce fait IBERDROLA ET EOLE RES, s'impliquent dans la durée aux côtés du Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor».*

Pierre Le Boucher, Président du Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor, a déclaré « *Nous nous réjouissons de la signature de ce partenariat avec Ailes Marines, qui représente un soutien considérable pour la poursuite de nos activités de voile dans les meilleures conditions et pour l'organisation des évènements nautiques sur l'ensemble du département. Avec plus de 80 évènements sportifs organisés chaque année et plus de 15 000 licenciés répartis dans 38 clubs affiliés, la voile s'affirme comme le deuxième sport pratiqué dans notre département ».*

Pierre Le Boucher, Président du Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor et **Emmanuel Rollin** représentant **Jonathan Cole,** Président de la société Ailes Marines, ont officiellement signé cette convention de partenariat le 6 décembre 2012, au siège du Comité de Voile des Côtes-d'Armor à Ploufragan.

A propos de :

Ailes Marines

La société Ailes Marines a été créée en 2011 pour répondre à l'appel d'offres lancé par le gouvernement, puis pour développer et exploiter le futur parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Cette co-entreprise est détenue à 70% par IBERDROLA et 30% par EOLE-RES.

IBERDROLA www.iberdrola.com est l'une des cinq plus grandes compagnies électriques d'Europe et est présente dans 40 pays. IBERDROLA, leader mondial de l'éolien, avec une puissance installée dépassant les 14 100 MW à fin juin 2012, est présente en France depuis 2005, où elle développe, construit et exploite des parcs éoliens. Elle compte 33 parcs en opération, pour un total de 321 MW. Son siège est situé à Paris, avec des antennes à Rennes et à Nancy. La compagnie détient un portefeuille d'environ 12 500 MW d'éolien en mer, essentiellement en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, ce qui en fait un des acteurs majeurs du secteur.

EOLE-RES www.eoleres.com est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) sur le marché français depuis plus de 15 ans, à l'origine de près de 500 MW de centrales de production en exploitation ou en cours de construction. La société est filiale du Groupe RES, l'un des pionniers et leaders mondiaux de l'éolien avec plus de 6500 MW installés à ce jour. Le groupe bénéficie d'une expertise offshore toute particulière en étant intervenu sur près de 500 MW éolien offshore déjà en exploitation ou en cours de construction au Royaume-Uni.

Les partenaires du projet Ailes Marines

AREVA fournit à ses clients des solutions pour produire de l'électricité avec moins de CO_2. L'expertise du groupe et son exigence absolue en matière de sûreté, de sécurité, de transparence et d'éthique font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu. Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe développe par ailleurs ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergies, hydrogène et stockage – pour devenir d'ici à 2012 l'un des trois leaders mondiaux de ce secteur. Grâce à ces deux grandes offres, les 48 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre, une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

TECHNIP est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 30 000 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial.
Implanté dans 48 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine

NEOEN MARINE est le véhicule de développement énergies marines de NEOEN (www.neoen.fr) et de la Caisse Des Dépôts. NEOEN développe, finance, construit et exploite des centrales électriques à partir d'énergies renouvelables : parcs éoliens, fermes solaires et centrales à biomasse. Avec le soutien de ses actionnaires, NEOEN entend devenir l'un des premiers producteurs d'électricité indépendants « verts » de France d'ici 2015, avec un objectif de puissance installée de 800 MW. NEOEN est également leader dans le secteur des grandes centrales photovoltaïques au Portugal.

Projet Ailes Marines

Contact pour la presse :
Agence Symorg
Jean-Christophe Labastugue
+ 33 (0) 6 03 45 11 37
contact@symorg.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : **4 février 2013**

Contact : **Jean-Christophe Labastugue, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com**

Après avoir été saisie par Ailes Marines, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé l'organisation d'un Débat Public pour le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. La Commission a nommé M. Antoine DUBOUT Président de la Commission Particulière du Débat Public, mise en place pour le projet. Le Débat Public est actuellement en phase de préparation, avec en particulier la rédaction du Dossier du Maitre d'Ouvrage (DMO) par Ailes Marines, qui sera présenté à la CNDP début février 2013. Si la CNDP valide le DMO, le Débat Public se tiendrait de fin-mars à fin-juillet 2013. Ce communiqué de presse ne préjuge en rien l'issue du Débat Public et les sujets qu'il contient y seront débattus.

Le consortium mené par IBERDROLA et EOLE-RES entame une nouvelle campagne de suivis environnementaux

---

Le consortium mené par IBERDROLA et EOLE-RES débute une nouvelle campagne de suivis environnementaux sur le site du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Cette campagne doit permettre à terme de dresser l'état initial des ressources halieutiques et de déterminer l'impact du futur parc éolien.

Rennes / Paris / Avignon le 4 février 2013 – La société Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES pour développer le champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, annonce aujourd'hui le début d'une campagne de suivis environnementaux.

Cette campagne maritime menée par le bureau d'études In Vivo pour le compte d'Ailes Marines va dresser l'état initial des ressources halieutiques sur le site du projet du parc éolien. Ces investigations permettront de quantifier l'état initial (espèces, caractéristiques, diversité, abondance, variabilité spatiale et saisonnière des espèces…) des ressources halieutiques suivantes :

- L'araignée de mer
- Le bulot
- Les bivalves
- Les poissons démersaux

Cette campagne de suivis qui a débuté pour certaines ressources en décembre 2012, s'échelonnera sur une période de 30 mois. Elle sera complétée par la réalisation de recherches bibliographiques et par des enquêtes menées auprès des professionnels de la pêche par In Vivo en concertation avec le Comité des Pêches et des Elevages Marins des Côtes d'Armor.

Les navires des marins pêcheurs du Comité des Pêches des Côtes d'Armor sont affrétés pour mener les prélèvements réalisés par In Vivo à différents endroits de la baie, sur les araignées de mer, les bulots et les poissons démersaux.

Pour des raisons techniques, la campagne sur les bivalves a été réalisée en décembre 2012 à partir du navire océanographique Atlantic Surveyor du bureau d'études In Vivo.

Cette nouvelle campagne de suivis vient en complément de celle réalisée en octobre 2012 par l'Ifremer pour le compte de la société Ailes Marines, pour évaluer l'état des ressources de la coquille Saint-Jacques sur le site du projet du futur parc éolien. Cette même campagne sera renouvelée en 2013 et 2014.

La société Ailes Marines poursuit parallèlement depuis le mois de septembre 2012 et pour une durée de 24 mois d'autres études environnementales via des observations marines et aériennes afin de dresser l'état initial de l'avifaune (oiseaux) et des mammifères marins.

Le suivi des chiroptères (chauves-souris) se fait par transects terrestres et maritimes, ainsi que par la pose d'enregistreurs à terre et en mer (phare du Grand Léjon). Ces enregistrements sont réalisés à partir de capteurs à ultrasons.

L'ensemble des informations recueillies participera à la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental du projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc.
Cette Etude d'Impact Environnemental, sera la pièce principale des dossiers de demandes qui seront remis au plus tard en avril 2014 à la Préfecture du département des Côtes d'Armor, pour l'obtention des autorisations dont Ailes Marines a besoin pour démarrer la construction du parc.

A propos de :

Ailes Marines

La société Ailes Marines a été créée en 2011 pour répondre à l'appel d'offres lancé par le gouvernement, puis pour développer et exploiter le futur champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Cette co-entreprise est détenue à 70% par IBERDROLA et 30% par EOLE-RES.

IBERDROLA www.iberdrola.com est l'une des cinq plus grandes énergéticiennes européennes, présente dans 40 pays. Chef de file mondial dans le domaine de l'énergie éolienne, avec une capacité installée de plus de 14400 MW à fin décembre 2012, la société travaille en France depuis 2005 de son siège social parisien. IBERDROLA développe un portefeuille de projets d'environ 8000 MW d'énergie éolienne en mer, essentiellement en Grande Bretagne, en Allemagne et en France, ce qui en fait d'IBERDROLA l'un des acteurs majeurs de la filière.

EOLE-RES www.eoleres.com est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) sur le marché français depuis plus de 15 ans, à l'origine de près de 500 MW de centrales de production en exploitation ou en cours de construction. La société est filiale du Groupe RES, l'un des pionniers et leaders mondiaux de l'éolien avec plus de 6500 MW installés à ce jour. Le groupe bénéficie d'une expertise offshore toute particulière en étant intervenu sur près de 500 MW éolien offshore déjà en exploitation ou en cours de construction au Royaume-Uni.

Les partenaires du projet Ailes Marines

AREVA fournit à ses clients des solutions pour produire de l'électricité avec moins de CO_2. L'expertise du groupe et son exigence absolue en matière de sûreté, de sécurité, de transparence et d'éthique font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu. Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe développe par ailleurs ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergies, hydrogène et stockage – pour devenir d'ici à 2012 l'un des trois leaders mondiaux de ce secteur. Grâce à ces deux grandes offres, les 48 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre, une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

TECHNIP est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 30 000 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial.
Implanté dans 48 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine

NEOEN MARINE est le véhicule de développement énergies marines de NEOEN (www.neoen.fr) et de la Caisse Des Dépôts. NEOEN développe, finance, construit et exploite des centrales électriques à partir d'énergies renouvelables : parcs éoliens, fermes solaires et centrales à biomasse. Avec le soutien de ses actionnaires, NEOEN entend devenir l'un des premiers producteurs d'électricité indépendants « verts » de France d'ici 2015, avec un objectif de puissance installée de 800 MW. NEOEN est également leader dans le secteur des grandes centrales photovoltaïques au Portugal.

Projet Ailes Marines

Contact pour la presse :

Agence Symorg

Jean-Christophe Labastugue

+ 33 (0) 6 03 45 11 37
contact@symorg.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 26 mars 2014

Contact : Jean-Christophe Labastugue, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com

Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES, nouveau partenaire de l'association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux

---

Ailes Marines s'engage aux côtés de l'association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux dans la réhabilitation du vieux gréement « Le Saint-Quay ».

Saint-Brieuc / Paris / Avignon le 26 mars 2014 – La société Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES pour développer, construire puis exploiter le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, annonce aujourd'hui la signature officielle d´une convention de partenariat avec l'association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux.

A travers ce partenariat, d'une durée de trois ans renouvelable, Ailes Marines soutient, l'association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux dans sa contribution à la restauration, la réhabilitation et la valorisation du vieux gréement « Le Saint-Quay », initiées par la Mairie de Saint-Quay-Portrieux et la Région Bretagne. Ce vieux gréement à coque en bois construit en 1947, propriété de la mairie de Saint-Quay-Portrieux depuis 2002, reste un des derniers langoustiers à cul carré encore existant en Bretagne. L'association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux en a la gestion.

Sorti de l'eau le 7 janvier, « Le Saint-Quay » est restauré par la Charpenterie Marine du Légué. L'association a inscrit une partie de la restauration de ce voilier traditionnel dans le cadre d'un chantier participatif qui permet à tous les amoureux de la mer de prendre part à la réhabilitation du langoustier. « Le Saint-Quay » devrait être remis à l'eau le 26 avril et rejoindre son port d'attache. Ce partenariat illustre un des volets du projet de territoire porté par la société Ailes Marines. Ailes Marines s'est engagée ces derniers mois dans le soutien de nombreuses activités emblématiques de la Baie de Saint-Brieuc telle que la voile.

Ailes Marines participe également aux côtes de partenaires locaux et régionaux à la mise en place d'opérations de valorisation du patrimoine naturel et historique.

A propos de :

Ailes Marines

La société Ailes Marines a été créée en 2011 pour répondre à l'appel d'offres lancé par le gouvernement, puis pour développer, construire et exploiter le futur champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Cette co-entreprise est détenue à 70% par IBERDROLA et 30% par EOLE-RES.

IBERDROLA www.iberdrola.com est l'un des cinq plus grands énergéticiens européens, présent dans 40 pays. Chef de file mondial dans le domaine de l'énergie éolienne, avec une capacité installée de plus de 13800 MW au 1er janvier 2014, la société travaille en France depuis 2005. IBERDROLA développe un portefeuille de projets d'environ 8000 MW d'énergie éolienne en mer, essentiellement en Grande Bretagne, en Allemagne et en France, ce qui en fait d'IBERDROLA l'un des acteurs majeurs de la filière.

EOLE-RES www.eoleres.com est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) sur le marché français depuis plus de 15 ans, à l'origine de près de 500MW de centrales de production en exploitation ou en cours de construction. La société est filiale du Groupe RES, l'un des pionniers et leaders mondiaux de l'éolien avec plus de 8200 MW installés à ce jour. Le groupe bénéficie d'une expertise offshore toute particulière en étant intervenu sur près de 500 MW éolien offshore déjà en exploitation ou en cours de construction au Royaume-Uni.

Les partenaires du projet Ailes Marines

AREVA fournit à ses clients des solutions de haute technologie pour produire de l'électricité avec moins de CO_2. L'expertise du groupe et son exigence absolue en matière de sûreté, de sécurité, de transparence et d'éthique font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu. Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception, la construction de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Le groupe développe fortement ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, bioénergie, solaire, stockage d'énergie – pour devenir un leader européen de ce secteur.
Grâce à ces deux grandes offres, les 46 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

TECHNIP est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 40 000 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial.
Implanté dans 48 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine.
L'action Technip est cotée sur le marché NYSE Euronext Paris et sur le marché hors cote américain en tant qu'American Depositary Receipt (ADR: TKPPY).

NEOEN MARINE, spécialiste français du développement de projets d'Energie Marine Renouvelable (EMR), dispose d'une expertise reconnue dans la maîtrise des enjeux environnementaux et techniques des projets d'éolien en mer. Sa forte implication locale et territoriale lui permet de prendre en compte les considérations des usagers, des populations et des instances locales afin de rendre ces projets attractifs, harmonieux et responsables. Neoen Marine est une société du producteur d'énergie indépendant français neoen, et également filiale de la Caisse des Dépôts à hauteur de 40%. Présent en France et au Portugal avec un portefeuille d'actifs de 200 MW environ, neoen vise un portefeuille diversifié et complémentaire de 1000 MW d'actifs en 2016, et prend position sur des marchés à fort potentiel en Amérique centrale, en Amérique du nord, en Afrique et en Australie.

Contact pour la presse :
Agence Symorg
Jean-Christophe Labastugue
+ 33 (0) 6 03 45 11 37
contact@symorg.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : **10 juillet 2014**

Contact : **Jean-Christophe Labastugue, Agence Symorg, + 33 (0) 6 03 45 11 37 contact@symorg.com**

Ailes Marines confirme le choix de la jacket comme fondation du parc éolien en mer de Saint-Brieuc

---

Saint-Brieuc / Paris / Avignon le 10 juillet 2014 – La société Ailes Marines, créée par IBERDROLA et EOLE RES pour développer, construire puis exploiter le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, confirme aujourd'hui le choix de la jacket comme fondation du parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

Les conclusions des dernières études d'ingénierie réalisées par Ailes Marines au cours de l'année 2013 et au premier semestre de l'année 2014 confortent définitivement le choix de la jacket (structure métallique en treillis), comme future fondation des éoliennes en mer du champ de Saint-Brieuc. Les fondations jackets retenues seront réalisées sur le port de Brest, conformément au plan industriel annoncé.

Ailes Marines poursuit avec ses partenaires des études sur le design des fondations jackets, afin de les adapter aux caractéristiques des nouvelles turbines de 8MW développées par Areva et à la nature des fonds marins de la zone retenue pour leur installation.

Associée aux fondations jacket, la turbine de 8 MW consolide le développement d'une filière éolienne en mer en France et en Bretagne, créatrice d'emplois et dotée d'un fort potentiel à l'export. La nouvelle éolienne en mer Areva de 8MW représente également une opportunité de tout premier ordre pour le futur parc de Saint-Brieuc. Du fait de leur puissance supérieure, le nombre de turbines installées sur le parc de Saint-Brieuc sera réduit de 100 à 62, pour une puissance totale installée de 496 MW.

« *La turbine de 8 MW représente une grande opportunité pour consolider la filière éolien en mer française sur une technologie de pointe. Avec la confirmation de notre choix de la fondation jacket, nous avons maintenant tous les atouts pour le développement d'un réel savoir-faire industriel sur le territoire breton et pour la réussite de notre projet* » a déclaré Emmanuel Rollin, Directeur du projet éolien en mer de la baie de Saint Brieuc.

A propos de :

Ailes Marines

La société Ailes Marines a été créée en 2011 pour répondre à l'appel d'offres lancé par le gouvernement, puis pour développer, construire et exploiter le futur champ éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Cette co-entreprise est détenue à 70% par IBERDROLA et 30% par EOLE-RES.

IBERDROLA www.iberdrola.com est l'un des cinq plus grands énergéticiens européens, présent dans 40 pays. Chef de file mondial dans le domaine de l'énergie éolienne, avec une capacité installée de plus de 14 302 MW à la fin du premier trimestre 2014, la société travaille en France depuis 2005. IBERDROLA développe un portefeuille de projets d'environ 8000 MW d'énergie éolienne en mer, essentiellement en Grande Bretagne, en Allemagne et en France, ce qui en fait d'IBERDROLA l'un des acteurs majeurs de la filière.

EOLE-RES www.eoleres.com est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) sur le marché français depuis plus de 15 ans, à l'origine de près de 500MW de centrales de production en exploitation ou en cours de construction. La société est filiale du Groupe RES, l'un des pionniers et leaders mondiaux de l'éolien avec plus de 8200 MW installés à ce jour. Le groupe bénéficie d'une expertise offshore toute particulière en étant intervenu sur près de 500 MW éolien offshore déjà en exploitation ou en cours de construction au Royaume-Uni.

Contact pour la presse :
Agence Symorg
Jean-Christophe Labastugue
+ 33 (0) 6 03 45 11 37
contact@symorg.com

COMMUNIQUE DE PRESSE – 3 juin 2015

LA CAISSE DES DEPOTS INVESTIT AUX COTES DE EOLE-RES ET IBERDROLA DANS LE PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

Comme annoncé par voie de presse le 6 mai dernier, EOLE-RES et la CAISSE DES DEPOTS ont signé un accord de partenariat, en créant la société AVEL VOR ENERGIE EOLIENNE. AVEL VOR ENERGIE EOLIENNE regroupe les actions précedemment détenues par EOLE-RES dans AILES MARINES, soit 30 % du capital de la société de projet en charge du développement, de la construction, de l'installation et de l'exploitation du futur parc éolien au large de la baie de Saint-Brieuc. A cette occasion, la CAISSE DES DEPOTS entre au capital de AVEL VOR, à hauteur de 25%, soit une participation de 7,5% dans AILES MARINES. EOLE-RES, qui détient 75% du capital d'AVEL VOR, reste ainsi un actionnaire significatif de AILES MARINES avec 22,5% du capital.

Le capital de AILES MARINES est donc désormais détenu à hauteur de 70 % par IBERDROLA et de 30 % par AVEL VOR ENERGIE EOLIENNE (dont 22,5% par EOLE-RES et 7,5% par la CAISSE DES DEPOTS).

Les statuts, signés, de la SAS AVEL VOR ENERGIE EOLIENNE sont remis en mains propres, ce jour, à Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts. **Les membres du consortium signent par ailleurs aujourd'hui, en présence du président du Conseil régional de Bretagne, Pierrick Massiot, ainsi que du préfet de la Région Bretagne, Patrick Strzoda, une déclaration d'intention affirmant leur engagement réciproque dans ce projet d'envergure.**

IBERDROLA, EOLE-RES et la CAISSE DES DEPOTS y réaffirment leur volonté de développer un savoir-faire français en matière d'éolien en mer et de contribuer à travers ce projet à la création d'emplois dans les régions et notamment en Bretagne. Le partenariat considère que ce projet emblématique doit être créateur de valeur et porteur d'avenir pour les entreprises bretonnes qui vont profiter de la création et du développement de la filière des énergies marines renouvelables. Dans le cadre d'une concertation étroite avec la Région Bretagne et avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées, le partenariat continuera à favoriser le développement et l'aménagement des différents sites, en particulier portuaires, concernés directement ou indirectement par le projet.

Créée dans le cadre de l'appel d'offres lancé par l'Etat en 2011, portant sur des installations éoliennes en mer en France métropolitaine, la société de projet AILES MARINES a été désignée, en avril 2012, lauréate pour le projet de parc éolien en mer au large de la Baie de Saint-Brieuc. Ce projet représentera à terme une puissance installée de 496 mégawatts (MW) avec 62 éoliennes ADWEN (AREVA/GAMESA) de 8 MW, un investissement de 2,5 milliards d'euros et une mise en service prévue en 2020. Conciliant un impact économique réel pour la Bretagne, une cohérence avec les activités existantes et un respect des milieux naturels, le projet d'Ailes Marines apportera à terme une contribution significative à l'atteinte des objectifs du Pacte électrique breton. Avec la maîtrise de la consommation et la sécurisation du réseau, le développement de la production d'électricité à partir des ENR est l'un des trois piliers de ce pacte, qui fixe l'objectif de porter à 3 600 MW la puissance installée de production d'électricité renouvelable à l'horizon 2020. La poursuite du projet mené par Ailes Marines est donc un élément clé en vue de l'atteinte de ces objectifs.

Marc Abadie, Directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts, a déclaré :
« La Caisse des Dépôts est heureuse de pouvoir participer de façon active à la dynamisation de ce projet avec EOLE-RES et Iberdrola. En effet, en réponse au pacte électrique breton, au pacte d'avenir pour la Bretagne et à la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, tous les acteurs bretons ou non sont mobilisés autour de cette opportunité pour le territoire. Outre la capacité de la Bretagne à œuvrer efficacement à son indépendance énergétique, ce projet emblématique va ainsi être créateur de valeur et porteur d'avenir pour toutes les entreprises bretonnes qui vont profiter de la création et du développement de la filière EMR. Il sera également un bel outil de promotion et de rayonnement des savoir-faire innovants bretons en France et à l'international. Enfin, au-delà des contraintes géographiques (péninsularité et périphéricité) de la Bretagne, il sera une belle expérience humaine, sociétale et de solidarités qui permettra à de nombreux acteurs de mieux travailler ensemble et de créer de nombreux emplois avec différents niveaux de qualification. Pour toutes

ces raisons, la Caisse des Dépôts est très fière de participer avec EOLE-RES, au sein de la société Avel Vor, à cette transition énergétique nécessaire et garante du succès du projet Ailes Marines en baie de Saint Brieuc. »

Jean-François Petit, Directeur Général Adjoint, en charge de l'Offshore et des Nouvelles Technologies de EOLE-RES, a déclaré :
« EOLE-RES se réjouit de ce partenariat avec la Caisse des Dépôts sur le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, qui renforce notre volonté de développer un savoir-faire français en matière d'éolien en mer et contribue à la création d'emplois en régions et notamment en Bretagne. En effet, entre la phase de construction du parc et son exploitation, 2000 emplois directs seront créés dont une grande partie en Bretagne, et en particulier à Brest. La durée de développement des projets éoliens en mer, leur complexité ainsi que les montants des investissements nécessaires, requièrent des partenariats et groupements. Cette association entre EOLE-RES et la Caisse des Dépôts sous l'égide de AVEL VOR, consolide Ailes Marines et contribuera au succès de la mise en œuvre du projet de Saint-Brieuc. »

Emmanuel Rollin, Directeur du Projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, souligne :
« Nous nous réjouissons de l'entrée de la Caisse des Dépôts dans la société de projet Ailes Marines. Cette prise de participation témoigne de la volonté forte de la Caisse des Dépôts de s'investir à la fois dans des projets de territoires et dans de grands projets de production d'énergie renouvelable. Le parc de Saint-Brieuc sera le premier parc éolien en mer en Bretagne. Avec une capacité de production de 496 MW, le parc s'affiche comme la première source de production d'énergie en Bretagne, une énergie verte et renouvelable. Il s'agit un projet durable, créateur d'emplois en France et dans la Région, qui participe activemet à la construction de la filière industrielle française de l'éolien en mer.»

A propos de AILES MARINES
La société **AILES MARINES** a été créée en 2011 pour répondre à l'appel d'offres lancé par le gouvernement, puis pour développer, construire et exploiter le futur parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. Cette co-entreprise est désormais détenue à 70% par IBERDROLA et 30% par AVEL VOR. (www.eolienoffshoresaintbrieuc.com)

A propos d'EOLE-RES
EOLE-RES (www.eoleres.com) est spécialisé dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) et de gestion de l'énergie (effacement, stockage d'énergie) sur le marché français depuis plus de 15 ans, et est à l'origine de près de 600 MW de centrales de production en exploitation ou en cours de construction. La société est filiale du groupe RES, l'un des pionniers et leaders mondiaux de l'éolien avec plus de 9000 MW installés à ce jour. (www.res-group.com).

A propos du groupe CAISSE DES DEPOTS
La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.
Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. (www.caissedesdepots.fr)

A propos d'IBERDROLA
Présent dans 40 pays, IBERDROLA est l'un des cinq plus grands énergéticiens européens. Chef de file mondial dans le domaine de l'énergie éolienne, avec une capacité installée de plus de 14000 MW à fin décembre 2014, la société travaille en France depuis 2005 de son siège social parisien.
IBERDROLA a mis en service en 2014 son premier parc éolien en mer, West of Duddon Sands, d'une puissance de 389 MW, et développe un portefeuille de projets 2439 MW d'énergie éolienne en mer, essentiellement au Royaume-Uni, en Allemagne et en France, ce qui fait d'IBERDROLA l'un des acteurs majeurs de la filière. (www.iberdrola.es)

CONTACTS PRESSE :

EOLE-RES
Amanda Baudry - Responsable Communication - EOLE-RES **+33 (0) 432 760 300 - + 33 (0) 661 490 611 amanda.baudry@eoleres.com**

Groupe CAISSE DES DEPOTS
Loïc Rolland - directeur régional Bretagne - **+ 33 (0) 223 355 500 - loic.rolland@caissedesdepots.fr**

AILES MARINES
Jean-Christophe Labastugue, Agence Symorg **+ 33 (0) 603 45 11 37 - contact@symorg.com**